LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le Caveau — la petite boite française où l'on mange bien.

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXIX - No 130 | Passages nuageux. Maximum 21. | Montréal, mardi 6 juin 1978 | Férie | 25 CENTS

Pour en finir avec la taxe de vente

Parizeau soumet un autre compromis

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — C'est essentiellement une nouvelle proposition de compromis, offrant en quelque sorte une synthèse de tous les "petits pas" des dernières semaines, que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, présentera d'ici quelques jours à son homologue fédéral, M. Jean Chrétien, dans le but de régler le différend Québec-Ottawa sur la taxe de vente.

"Je pense que cette querelle commence à devenir lassante pour un peu tout le monde et qu'il est temps d'en arriver à un règlement. Aussi je soumettrai dès mercredi à mes collègues du cabinet une nouvelle proposition de compromis qui sera par la suite acheminée aux autorités fédérales, a indiqué hier, à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances du Québec, en réponse aux questions de l'opposition.

Bien sûr, M. Parizeau réserve pour le conseil des ministres le contenu détaillé de cette proposition, mais il a tout de même consenti hier à donner à l'ensemble des députés suffisamment d'indications pour mesurer le bout de chemin qu'il a parcouru depuis sa dernière proposition du 26 mai et son refus, plus récent, de l'offre de règlement de M. Chrétien.

Une première indication a trait au type de formule qui permettrait d'échafauder un règlement. À cet égard, alors qu'on parlait jusqu'à maintenant à la fois d'accord de perception et d'abattement fiscal, M. Parizeau semblait hier avoir abandonné la première, du moins pour ce qui est de la plus grande partie du remboursement des $226 millions que le gouvernement fédéral doit au Trésor québécois.

La raison de cet abandon présumé de la formule d'un accord de perception, pourtant privilégiée au départ par le ministre québécois, tient au fait que M. Chrétien assortit son acquiescement à cette formule d'une condition prévoyant que le Québec réduise de façon générale sa taxe de vente de deux points pendant les trois prochains mois.

Ce qui est évidemment inacceptable pour M. Parizeau, compte tenu de la coupure sélective qu'il a déjà effectuée et du coût supplémentaire de $110 millions que représente cette nouvelle réduction.

"Il parait clair que, sur le plan des coupures à faire dans la taxe de vente, les deux gouvernements ne sont pas d'accord. Il est donc inutile de chercher à les réconcilier sur ce plan", a dit hier le ministre québécois.

Deuxième indication: M. Parizeau laisse entendre qu'il serait disposé, dans le cadre d'un accord basé sur une formule d'abattement fiscal, à ne pas toucher son argent dès cette année, ce qui constituerait un progrès sensible par rapport à son attitude de la semaine dernière.

"Dans une de ses propositions de la semaine dernière, M. Chrétien indiquait qu'un paiement retardé à l'an prochain des $226 millions représentait une perte de $8 millions pour le Québec. En revisant ces chiffres en fin de semaine, je me rends compte que cela peut être un peu plus élevé et aller jusqu'à $9 millions. Or, M. Chrétien m'a fait savoir dans un dernier coup de téléphone, jeudi, que ces $8 ou $9 millions étaient négociables. C'est là un des petits pas que je veux inclure dans ma proposition", a-t-il dit hier.

Ces $8 ou $9 millions représentent évidemment l'intérêt que devra payer le

Voir page 6: Parizeau soumet

AU SOMMAIRE

- La Commission de réforme suggère de modifier des infractions sexuelles —page 2
- Une réforme prioritaire: un éditorial de J.-C. Leclerc
- The Gazette a 200 ans: un bloc-notes de Michel Roy —page 4
- Ottawa et l'Ontario signent une entente sur les déchets radioactifs —page 7
- Monologue d'un charlophile —page 15

Aux Communes

Chrétien met fin au débat

OTTAWA (PC) — Alors que le Québec laissait savoir qu'il avait une autre proposition à formuler, le gouvernement fédéral a décidé hier de limiter à une seule autre journée le débat sur le projet de loi C-56 qui l'autorise à rembourser directement les contribuables québécois pour la taxe de vente.

C'est donc demain que la guillotine tombera sur ce projet de loi et les parlementaires seront alors appelés à l'adopter en deuxième lecture.

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a présenté hier une motion d'attribution du temps consacré à ce bill qui restreint le débat à une seule autre journée. A toutes fins utiles, cette motion équivaut à clôturer les discussions sur un projet de loi. Pour justifier sa décision, M. Chrétien a mentionné que le Parlement étudie le projet C-56 depuis neuf jours. Signalons que le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a déjà indiqué que son parti mènerait un filibuster contre ce bill pour retarder son adoption.

Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a révélé en fin de semaine à Drummondville qu'il aura une nouvelle proposition à soumettre très bientôt pour régler la querelle Ottawa-Québec, qui dure depuis près de deux mois.

En apprenant que le débat allait prendre fin demain, M. Clark a affirmé qu'il s'agit là d'une situation peu commune, puisque le gouvernement va forcer le Parlement à voter sur un projet de loi qui risque fort d'être modifié en cours de route. Il a donc sommé le ministre des Finances de dévoiler ses projets, en ce qui regarde le mode de remboursement des contribuables québécois, avant d'imposer la clôture.

Après avoir présenté la semaine dernière deux nouvelles propositions au Qué-

Voir page 6: Chrétien met



La capitale colombienne a été envahie hier par la troupe à la suite de la victoire électorale de Julio Cesar Turbay aux élections présidentielles de dimanche. Le leader libéral a été porté au pouvoir, semble-t-il, en dépit des prétentions contraires des partisans du candidat conservateur Balisario Betancur, mais la tension est demeurée très vive dans la capitale. (Laserphoto AP)

La FFHQ continuera d'être "agressive"

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Malgré d'importants changements au niveau de sa direction, le style de guérilla contre les gouvernements adopté par la Fédération des francophones hors Québec persistera de plus belle, selon ce qui ressort de son assemblée générale annuelle tenue à Ottawa dimanche.

Réunie à huis clos selon sa tradition, l'assemblée a élu à la tête de la FFHQ un nouveau président, M. Paul Comeau, qui était jusque là directeur général de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Il succède à M. Donatien Gaudet, qui demeure toutefois membre du bureau de direction de la FFHQ à titre de conseiller.

Comme on le sait, le directeur général de la Fédération, M. Hubert Gauthier, a décidé récemment de quitter son poste, mais l'examen des candidatures de remplacement n'est pas encore terminé. Ce double départ, selon le nouveau président, ne doit pas faire espérer aux interlocuteurs habituels de la Fédération, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux, un adoucissement du style combatif et agressif dont MM. Gauthier et Gaudet avaient fait la marque de commerce du groupe.

"C'est une stratégie qui a fait ses preuves, dit, M. Comeau, et je n'ai pas l'intention de l'abandonner."

Selon ce qui a filtré de la réunion, le ramplacement de M. Gaudet n'est pas le résultat d'une opération de "longs couteaux", même s'il a suscité quelque malaise. Plus jeune et mieux identifiable à la manière "politique" de la nouvelle génération de francophones hors Québec, M. Comeau profitait aussi de son origine géographique, la Nouvelle-Eéosse. Acadien du Nouveau-Brunswick, l'ex-président appartient à un groupe relativement fort, dont les autres provinces redoutent un leadership trop pesant sur l'ensemble de la Fédération.

A l'issue de l'assemblée, qui ne regroupait que les dirigeants des neuf associations provinciales que coiffe la FFHQ, ceux-ci ont fait savoir qu'ils mettraient l'accent, au cours de la prochaine année, sur les problèmes constitutionnels et économiques.

Un récent "forum national", qui avait réuni quelque 400 délégués à Ottawa, avait pressé la Fédération de définir sa position constitutionnelle de façon très précise. On s'apprête donc à créer incessamment un comité pour ce faire, et on

Voir page 6: La FFHQ

L'OCQ paie $2,160 de meubles à son président

par Louis-Gilles Francoeur

Le président de l'Office de la construction du Québec, M. Réal Mireault, ancien sous-ministre du Travail, s'est fait payer en décembre 1976 pour $2,160 de meubles par l'organisme qu'il dirige, à l'occasion de son déménagement de Ste-Foy à St-Lambert au sud de Montréal, au cours de l'été précédent.

D'autre part, le président de l'OCQ a bénéficié depuis sa nomination en 1975 ainsi qu'en 1976 de deux régimes de sécurité sociale, soit celui des cadres du gouvernement et celui des cadres de l'OCQ, même si les arrêtés en conseil définissant ses conditions de travail n'en prévoient qu'un seul.

La politique de déménagement de l'OCQ, sensée s'appliquer au personnel de cadre et non à la direction, a été approuvée par les trois membres de cet organisme le 8 septembre 1976.

Le premier des "Principes de base" de cette politique autorise le remboursement des "dépenses occasionnées directement par ce déménagement mais non pas pour des dépenses qui auraient pour résultat l'accroissement du capital de l'individu". L'article 4.1 prévoit ainsi le remboursement des dépenses "associées" au déménagement, telles la redécoration (tapis, rideaux, etc), l'installation du téléphone, l'assurance du mobilier durant le transport, la réinstallation des appareils électro-ménagers, etc.

Le président de l'OCQ a néanmoins présenté, dans son compte de déménagement, deux factures pour des achats de meubles effectués le 20 août 1976 au magasin "Les Chouettes Boutiques de décoration Inc", de la rue St-Jean à Longueuil, dont Le DEVOIR a obtenu copies.

La première facture, portant le numero 77081, décrit l'achat d'une "causeuse" de modèle 11-211, de trois places, dont le coût total est de $1,728, taxe comprise.

La deuxième facture, portant le numéro 77082, datée du même jour, décrit un achat de deux tables de couleur champagne, fabriquées par J. Craig, d'environ une demi-verge carrée chacune, d'un prix total de $432, taxe comprise.

M. Mireault a été remboursé d'une partie de ses dépenses de déménagement par un chèque à son nom de $4,965, portant le numéro 25557, à la fin de décembre 1976.

Quelques jours plus tôt, soit le 22 décembre, le trésorier de l'OCQ, M. Yves Gagnon, écrivait au contrôleur de l'OCQ, M. Gilles Dubé, pour lui demander d'émettre ce chèque au nom de M. Mireault.

M. Gagnon précise dans sa lettre que M. Mireault a droit à un remboursement équivalent à 10% de son salaire, soit $5,175 en vertu de l'article "4.1" de la politique de déménagement des cadres. Un excédent de $210 ayant alors été versé à l'agent d'immeuble du président, au delà des $2,400 prévus à cette fin à l'article "2.2" de la même politique, le chèque final a été ramené à $4,965.

Le déménagement du président a donc coûté à l'OCQ un premier montant de $5,175 en frais d'aménagement, dont $2,160 en meubles, $2,400 en honoraires pour l'agent d'immeubles et $1,549 à la compagnie de transport United Van Lines, pour un grand total de $9,124.44.

Si la politique approuvée par les trois membres avait été suivie à la lettre dans ce cas-ci, les frais de déménagement du président auraient dû être soumis pour approbation écrite au directeur général adjoint, division des ressources humaines, M. Jean-Louis Poirier.

Le dossier de la trésorerie sur le déménagement de M. Mireault ne contient aucune autorisation signée par M. Poirier.

D'autre part, aucun arrêté en conseil n'a approuvé ces dépenses de déménagement et aucune demande en ce sens n'a encore été faite par l'OCQ même si l'article 1c) de la Loi 47, créant cet organisme en juin 1975, indique clairement que les traitements et les "conditions de travail" des trois membres sont "fixé"(es) par le lieutenant-gouverneur en Conseil. Ses meubles mis à part à cause de leur caractère particulier, les autres frais du président dans cette affaire constituent donc des bénéfices irréguliers au sens dela Loi 47.

D'autre part, le président de l'OCQ a bénéficié depuis sa nomination — et ce jusqu'en 1976 au moins — de deux régimes de sécurité sociale alors que les arrêtés en conseil précisant ses conditions de travail n'en prévoient qu'un seul.

Lors de sa nomination, M. Mireault fut assujetti par l'arrêté en conseil 2600-75 du 27 juin 1975 au Regime de protection des cadres du gouvernement du Québec. On prolongeait donc sa participation au régime dont il bénéficiait en tant que sous-ministre du Travail.

Le 17 mars 1976, un nouvel arrêté en conseil, portant le numéro 920-76, assujettit toutefois le président au régime des cadres de l'OCQ, à toutes fins utiles, en remplacement du premier régime.

Pourtant, la trésorerie de l'OCQ a payé simultanément depuis juin 1975 aux deux régimes. Dan le cas du régime des hauts fonctionnaires gouvernementaux, l'OCQ a payé les deux tiers de la prime, et M. Mireault le reste.

Voir page 6: L'OCQ

L'Argentine en état de choc

1) L'ordre règne à Buenos Aires

par
Jean-Pierre Clerc
envoyé spécial du MONDE

La Coupe du monde de football a débuté le 1er juin en Argentine, au milieu d'un exceptionnel déploiement de mesures de sécurité. Jean-Pierre Clerc, qui vient de passer deux semaines dans le pays, décrit, dans une série de quatre articles, le climat politique dans un pays encore sous le choc des graves événements qu'il a vécus et de la brutale répression qui les accompagne.

BUENOS-AIRES — L'idée qu'on se fait de loin de la situation dans un pays ne correspond pas toujours à l'image que l'on recueille sur place. L'Argentine n'échappe évidemment pas à cette règle générale. Faisons donc le tri, pour n'être pas encombré d'idées préfabriquées.

● Buenos-Aires — pas plus que les autres cités du pays — n'est aujourd'hui ce Chicago des années 30 où il fallait rentrer chez soi en rasant les murs pour éviter les balles perdues. Ce n'est pas davantage une ville en état de siège, même si les extraordinaires mesures de sécurité prises à l'occasion du Mundial peuvent donner l'image contraire, et même si de graves incidents sont loin d'être exclus dans les jours à venir. Ce n'est plus une ville où des bandes armées procèdent en plein jour, en toute impunité, à des enlèvements de citoyens; ni la cité où l'on découvre tous les jours des cadavres dans les rues, dans les bois environnants ou sur les plages voisines.

La diminution de la répression est-elle liée à la Coupe du monde de football, et peut-on craindre une "Saint-Barthélemy" au lendemain de cette manifestation sportive? Est-elle due au fait que les autorités ont désormais démantelé les appareils des organisations de guerilla? Ou à la pression des Etats-Unis — très réelle, même s'il est, avec les principes du président Carter, plus d'un accommodement?

Le nombre des demandes d'habeas corpus en faveur de personnes disparues — excellent indicateur — a très sensiblement décru ces derniers mois.

● Les atteintes aux droits de l'homme, objet, depuis quelques mois, de préoccupations dans les démocraties occidentales, ne constituent pas pour la majorité des citoyens argentins le problème majeur. Leur souci est le pain quotidien, compte tenu de la vertigineuse baisse du niveau de vie depuis le coup d'Etat militaire du 24 mars 1976.

● La situation "politique" argentine est sensiblement moins figée qu'on ne l'imagine généralement. Certes, les militaires ont le contrôle absolu de l'évolution du processus.

Mais les divisions très clairement perceptibles dans leurs rangs donnent aux civils — partis et syndicats — une latitude de mouvement plus grande que dans un pays comme le Chili voisin.

● L'Argentine, qui a vécu, ces dix dernières années, une des périodes les plus violentes de son histoire, est aujourd'hui "en état de choc", selon le mot d'un observateur. Mais il ne s'agit nullement d'un pays abattu. Certes, l'image d'un peuple tout entier dressé contre l'oppression militaire relève plutôt du voeu pieux que de la réalité. Pourtant, les organisations syndicales, avec toute leur ambiguïté, mais aussi leur capacité de mobilisation, demeurent presque intactes. Le mythe du péronisme, que l'on aurait pu croire enterré après le chaotique et sanglant tour de piste du gouvernement "populaire" d'Isabel Peron, paraît aujourd'hui tout aussi vigoureux que naguère dans les classes les moins favorisées. Nul ne paraît penser, et surtout pas les militaires, qu'on puisse échafauder des plans d'avenir sans en tenir compte. La classe politique, elle, paraît toute ragaillardie par le discours prononcé le 29 mars dernier par le général Videla, chef de l'Etat, qui promettait la réouverture du "dialogue".

● La sanglante répression menée par les forces armées et la police, la barbarie des méthodes employées à cette occasion, ont, certes, choqué une partie de la population, singulièrement dans la classe moyenne qui a fourni les plus gros contingents de victimes. Mais grâce, il est vrai, à la propagande d'une presse qui a, en général, perdu toute mesure. La condamnation de la "subversion" est aussi fréquemment entendue que celle de la répression. L'impression la plus terrible que remporte le visiteur est certainement celle d'une véritable "fasication" du discours et des esprits dans de larges couches de la population qui, naguère, affectaient, au moins le libéralisme.

Voir page 6: L'Argentine

CAFÉ TERRASSE

AU VIEUX DU VIEUX

Ouvert de 10 A.M. à 5 A.M.
7 jours par semaine

1723 ST-DENIS
Montréal

Horaire d'été du lundi au vendredi de 9h. à 5h.30

dussault

la grande Librairie du 8955 saint-laurent

DES QUATRE COINS DU PAYS

d'après la Presse Canadienne

■ Doctorat d'honneur à Bugnet

Presque aveugle et sourd, cloué à un fauteuil roulant, l'écrivain Georges Bugnet, 99 ans, ne pouvait pas se rendre à l'université de l'Alberta pour recevoir un doctorat honorifique en droit. Le président de l'université, le Dr Myer Horowitz, s'est donc déplacé jusqu'à l'église de Legal, à environ 70 kilomètres d'Edmonton, pour lui remettre le diplôme. M. Bugnet a quitté la France pour s'établir au Canada, en 1905.

■ Des grévistes de la faim sont obligés de manger

Deux des sept Chiliens qui ont commencé une grève de la faim, mercredi dernier, ont pris des aliments, dimanche, sur l'ordre de leur médecin. Cette grève de la faim se poursuit simultanément au Chili et dans plusieurs villes du monde pour obliger le régime Pinochet à donner des renseignements sur les 2,500 prisonniers politiques du Chili.

Les deux Chiliens qui ont abandonné, à Ottawa, sont Rene Garcia et Hector Diaz. Ils ont cependant été remplacés par trois autres personnes. L'ambassadeur chilien au Canada, M. Abelardo Silva-Davidson, a qualifié les grévistes de "marionnettes des communistes. "Je les prends en pitié, a-t-il ajouté, mais ce sont les gens qui ont été défaits au Chili qui s'en servent ou les paient". Le gouvernement socialiste de M. Salvatore Allende a été renversé par un coup d'Etat, en 1973.

■ Des réserves de gaz au large de la Nouvelle-Ecosse

Du gaz et des condensats ont été trouvés à 12,000 pieds de profondeur, au cours d'un forage au large de la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse. Un communiqué publié par Mobil Oil Canada et Petro-Canada signale que, lors des essais, le rendement du puits était évalué à 14 millions de pieds cubes de gaz et 400 barils de condensats par jour. Le dernier puits a été foré pour déterminer l'étendue d'une découverte de gaz précédente à 10 km au sud-ouest de l'Ile au Sable, située à 28280 km à l'est de Halifax. Des forages supplémentaires seront nécessaires pour déterminer l'étendue des réserves avant de procéder à leur mise en valeur.

■ Mgr Carter est un hérétique, selon un traditionnaliste

Après avoir célébré une messe devant 300 catholiques, dans un hôtel de Toronto, malgré l'interdit des autorités religieuses, un prêtre traditionnaliste, l'abbé Francis Fenton a affirmé que Mgr Emmett Carter, qui est devenu hier le huitième archevêque de Toronto, est un hérétique. Le père Fenton, qui est originaire des Etats-Unis et qui siège sur le conseil national de la John Birch Society, dit avoir été informé que Mgr Carter avait déjà posé lui-même une croix au cou d'un membre du clergé protestant. Rappelant cet incident, l'abbé Fenton a déclaré qu'il ne devait plus obéissance à l'archevêque. Le mouvement traditionnaliste s'oppose aux changements apportés dans l'Eglise depuis le concile Vatican II. Il désire surtout rétablir la messe en latin et se refuse à partager la chaire avec les protestants. L'abbé Fenton s'en est pris également au Vatican, affirmant que des communistes se font passer pour des évêques. Il a nommé trois prélats du Chili, de la Bolivie et du Mexique, affirmant que l'un d'eux "est aussi rouge qu'on peut l'être sans risquer la crise cardiaque." Selon lui, Vatican II a provoqué le départ de 10,000 prêtres et de 35,000 religieuses et a réduit annuellement le nombre de conversions de 100,000 à 10,000.

■ Diefenbaker à l'hôpital

L'ex-premier ministre conservateur, M. John Diefenbaker, a été admis hier dans un hôpital d'Ottawa pour y subir des examens. Le député de 82 ans de Prince-Albert se disait souffrant. Un porte-parole a dit que le député octogénaire "ne se sentait pas aussi bien qu'à l'habitude, tôt lundi." Son médecin a déclaré que sa température et sa pression sanguine étaient normales mais il lui a conseillé l'hospitalisation à titre de précaution.

■ Grève évitée au Star

Une grève au Toronto Star, le journal le plus important du pays, a été évitée de justesse au cours du week-end, les employés acceptent finalement un nouveau contrat de 18 mois qu'ils avaient rejeté plus tôt au cours de la semaine. La nouvelle convention collective de la Guild prévoit une hausse de salaire de 6%, avec un maximum de $22 pour la première année, et de 3% ou $12 dans les six mois suivants. Au sommet de l'échelle, avec cinq ans d'expérience, un reporter gagne présentement $383 par semaine. Au chapitre des vacances, les employés auront quatre semaines de congé après cinq ans de service, au lieu de huit à l'heure actuelle. Un seul syndicat regroupe près de 1,500 journalistes, employés de la distribution et de la publicité. Le contrat est rétroactif au 1er janvier dernier.

Rapport de la Commission de réforme du droit

Abrogation recommandée d'infractions sexuelles

OTTAWA (PC) — La Commission de réforme du droit du Canada a rendu public hier un document de travail qui recommande l'abrogation totale ou partielle d'une douzaine d'articles du code criminel ayant trait aux infractions sexuelles.

Ces propositions, qui pourraient être modifiées, puisque la Commission attendra de connaître les réactions du public avant de présenter un rapport définitif au Parlement canadien, concernent plusieurs points, notamment le viol, l'inceste, la bestialité, la grossière indécence, les rapports sexuels avec des mineurs ou des personnes dépendantes, etc.

En vertu de ces modifications, le viol serait remplacé par l'infraction d'attentat sexuel. "Toute personne, dit le rapport, qui a un contact sexuel avec autrui, sans son consentement, est coupable de l'infraction d'attentat sexuel. Le contact sexuel comprend tout attouchement non accidentel des organes sexuels d'autrui ou le fait non accidentel pour une personne d'en toucher une autre avec ses propres organes sexuels et d'une façon qui porte atteinte à la dignité sexuelle de cette personne". La notion de pénétration ou pas ne change rien à l'infraction, si ce n'est sur le degré de gravité.

Selon la Commission, en faisant en sorte que le code mette dorénavant en valeur la notion d'attentat d'une personne sur autrui, le nouvel article remplirait mieux sa fonction de "protection de l'intégrité de la personne sans égard au sexe". C'est pourquoi certains termes comme "viol", "rapports sexuels avec une personne de sexe féminin", "attentat à la pudeur d'une personne de sexe masculin ou féminin", sont éliminés dans la nouvelle formulation.

En ce qui concerne l'inceste, la Commission estime que "la solution d'un grand nombre de problèmes familiaux devrait relever, en premier lieu, du traitement psychologique ou social, en second lieu d'une réglementation par le droit de la famille et de la protection de l'enfance, et en troisième lieu seulement du droit pénal".

La nouvelle formulation proposée par la Commission contient une prohibition absolue touchant aux rapports sexuels [illegible] une personne de moins de 14 ans, ainsi qu'une disposition visant à protéger les personnes âgées de 14 à 18 ans qui se trouvent en situation de dépendance.

En revanche, la Commission suggère l'abrogation de l'interdiction actuelle de relations sexuelles avec des jeunes filles de 14 à 16 ans. Les adultes qui auraient des rapports sexuels avec de telles jeunes filles pourraient toutefois être accusés d'incitation à la délinquance juvénile. Mais la Commission considère qu'étant donné "la maturation plus hâtive des filles par rapport aux garçons, il est en conscience trop difficile de juger comme un crime de telles relations, même si en loi elles ne sont pas à encourager".

En outre, la Commission estime que si une loi doit exister à cet égard, elle doit relever des provinces. Par ailleurs, la séduction d'employées âgées de 21 ans ou moins devrait, selon le rapport, relever des législations du travail ou de commissions des droits de la personne. Une autre recommandation porte sur les lois concernant la séduction des belles-filles et des gardiennes (female guards).

La sodomie ferait également l'objet d'infraction d'attentat sexuel. Pour ce qui est de la bestialité, le code criminel n'en tiendrait pas compte lorsque l'acte a eu lieu en privé; néanmoins une personne qui serait forcée de participer à une telle activité pourrait recourir à la clause de l'attentat sexuel. La bestialité en privé pourrait du reste donner lieu à des poursuites pour voies de fait.

La grossière indécence relèverait, si le rapport était appliqué, non plus du code criminel mais d'une loi sur la décence publique.

Enfin, la Commission de réforme du droit du Canada n'a pas jugé bon de formuler des recommandations concernant les maisons de débauche, les entremetteurs et la sollicitation. Tout indique que ces aspects ont tout simplement été laissés en suspens.

D'une manière générale, le document publié par la Commission vise comme principaux objectifs de simplifier le langage et les règles de fond de ce domaine du droit, de rationaliser et d'accorder le droit avec les valeurs de la société contemporaine.

"L'application du droit pénal, dit le rapport, au domaine des infractions sexuelles cherche à atteindre trois buts: la protection des enfants et de certaines catégories spéciales de personnes, et la sauvegarde de la décence publique".

Même si les recommandations de la Commission s'apparentent quelque peu aux modifications présentées récemment devant le Parlement par le ministre de la Justice, elles diffèrent sensiblement de celles-ci sur plusieurs points.

Par exemple, la Commission recommande que l'on crée une infraction unique d'attentat sexuel et que l'on tienne compte, lors de la détermination de la sentence, de la présence de violence ou de pénétration. Cette recommandation diffère du projet de loi C-52 qui crée une infraction distincte d'attentat grave à la pudeur lorsque la victime subit la violence et des dommages physiques ou psychologiques.

Cette mise en valeur de la notion d'attentat permet en outre le recours à diverses solutions de rechange, ou encore à une législation non pénale, pour certains types précis de comportements sexuels qui ne sont pas nécessairement attentatoires, violents ou coercitifs. Tout au long du document, la Commission fait valoir que le droit pénal ne peut apporter qu'une solution incomplète et souvent trop sévère aux problèmes, et que l'on devrait rechercher des solutions de rechange chaque fois que cela est possible.

Mme Payette et Tricofil: la discussion fut virile

QUEBEC (par Jean-Claude Picard) — Madame Lise Payette a en quelque sorte confirmé hier qu'elle avait menacé de démissionner du conseil des ministres si ce dernier n'accordait pas la subvention de $1.1 million réclamée par la société Tricofil.

"Il n'est pas de mon intention de briser le huis clos du conseil des ministres, mais il est vrai que moi-même et certains de mes collègues avons demandé de revoir cette demande de subvention et que la discussion a été très virile", a répondu en substance le ministre aux députés Bertrand Goulet et Michel Gratton qui l'interrogeaient, à l'Assemblée nationale, sur le bien-fondé de cette rumeur de démission.

Les explications de Mme Payette confirment les informations voulant que le cabinet, au moment où elle-même était absente de la réunion, ait d'abord refusé d'accorder cette subvention pour revenir sur sa décision à sa séance de la semaine dernière.

Bien sûr, Madame le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a refusé d'indiquer directement si elle avait menacé le premier ministre de quitter le cabinet à la suite de cette première décision, mais, dans ce genre d'affaires, la tradition parlementaire veut que celui qui ne nie pas acquiesce aux rumeurs.

Ce qui d'ailleurs ne serait pas très surprenant compte tenu des nombreux efforts qu'a déjà consentis Mme Payette pour soutenir ce projet coopératif, même avant qu'elle n'entre en politique active, et de l'acharnement qu'elle met depuis à en défendre la survie auprès de ses collègues ministériels.

De son côté, son collègue et principal allié dans cette affaire, le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, a déploré que l'Opposition réduise un projet de cette envergure à des dimensions aussi mesquines.

Cette opposition, surtout du côté unioniste, n'a en effet pas manqué de dénoncer cette subvention, accordée, selon le député Goulet, à la suite du "chantage" d'un ministre. "On a payé $1.1 million pour garder Mme Payette dans le cabinet", a dit ce député, sous le regard approbateur de son chef, M. Rodrigue Biron.



Mme Lise Payette

Cette subvention, qui doit servir à relancer Tricofil sur des bases plus solides, a été demandée dans le cadre du programme d'emplois communautaires et permettra, dit on, de créer 90 nouveaux emplois à brève échéance.

La pêche sportive n'est pas interdite aux Américains

OTTAWA (PC) — La pêche sportive dans les eaux canadiennes n'a pas été interdite aux Américains, en dépit de la suspension de l'accord provisoire sur les pêches avec les Etats-Unis.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson a tenu à apporter cette précision hier aux Communes en disant que personne, et encore moins le Canada, ne veut nuire à l'industrie touristique.

Il a dit qu'il croyait comprendre que les Etats-Unis avaient adopté la même attitude, mais son collègue, le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, a indiqué que le Canada cherchait à "éclaircir de problème".

Le Canada ne pouvait plus appliquer l'accord de pêche provisoire de 1978 de manière à protéger les intérêts des pêcheurs canadiens, a expliqué vendredi, M. Jamieson, en annonçant la suspension de l'entente. Les navires de pêche américains devaient avoir quitté les eaux canadiennes à midi, dimanche.

Il appert cependant que les Etats-Unis, en guise de représailles, ont décidé d'appliquer la loi de conservation des grands lacs, ce qui a eu pour effet d'empêcher la pêche sportive par les Canadiens dans les eaux américaines.

Les règlements américains, contrairement à ceux qui sont en vigueur au Canada, ne font pas de distinction entre la pêche dite commerciale et la pêche sportive.

Selon les observateurs, les Etats-Unis ne pourront pas appliquer leurs règlements aux pêcheurs sportifs.

Le problème se pose le plus sérieusement dans la région du Pacifique.

Selon le député conservateur Paul Dick, le Canada devrait payer des annonces aux Etats-Unis pour expliquer aux Américains, qu'ils peuvent toujours venir pêcher au pays.

M. Jamieson a indiqué qu'il ne croyait pas que cette mesure soit nécessaire vu les propos qu'il avait déjà tenu à ce sujet.

Le député conservateur de St-John's West, M. John Crosbie s'est dit inquiet des nouvelles voulant que certains sénateurs américains font pression afin que les Etats-Unis augmentent les tarifs pour l'importation des poissons canadiens et ce en guise de représailles.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que 80% des poissons exportés le sont vers les Etats-Unis et que ce commerce représente $450 millions par année, a-t-il dit.

M. Jamieson a affirmé qu'il n'y avait aucune raison de craindre ce genre de représailles.

"Je pense que les Etats-Unis, comme nous d'ailleurs, ne voulons pas faire déborder ce problème", a-t-il soutenu.

S'il y a certaines discussions en ce sens aux Etats-Unis, a-t-il poursuivi, il s'agit là d'un problème plus ancien se rapportant à la pêche des poissons de fond.

Pour ce qui est des négociations du GATT à Genève elles progressent, mais il n'y a aucune entente encore pour accroître la vente de poissons, tant en Europe qu'au Japon, a-t-il fait savoir.

Une nouvelle session s'ouvre à l'Î.-P.-É.

CHARLOTTETOWN (PC) — Plusieurs observateurs prévoient que le gouvernement libéral du premier ministre Alex Campbell, devant la force de l'opposition progressiste-conservatrice, n'annoncera aucun projet important dans le discours du Trône de la nouvelle session de l'Assemblée législative aujourd'hui.

De tels discours, dans le passé, ont déjà été aussi courts que quatre alinéas.

A la suite de l'élection générale du 24 avril, les progressistes-conservateurs sont passés de huit députés à 15. Quant aux libéraux, ils ont été réduits à 17.

On éliminera également de la cérémonie du discours du Trône, aujourd'hui, la garde d'honneur et les événements sociaux.

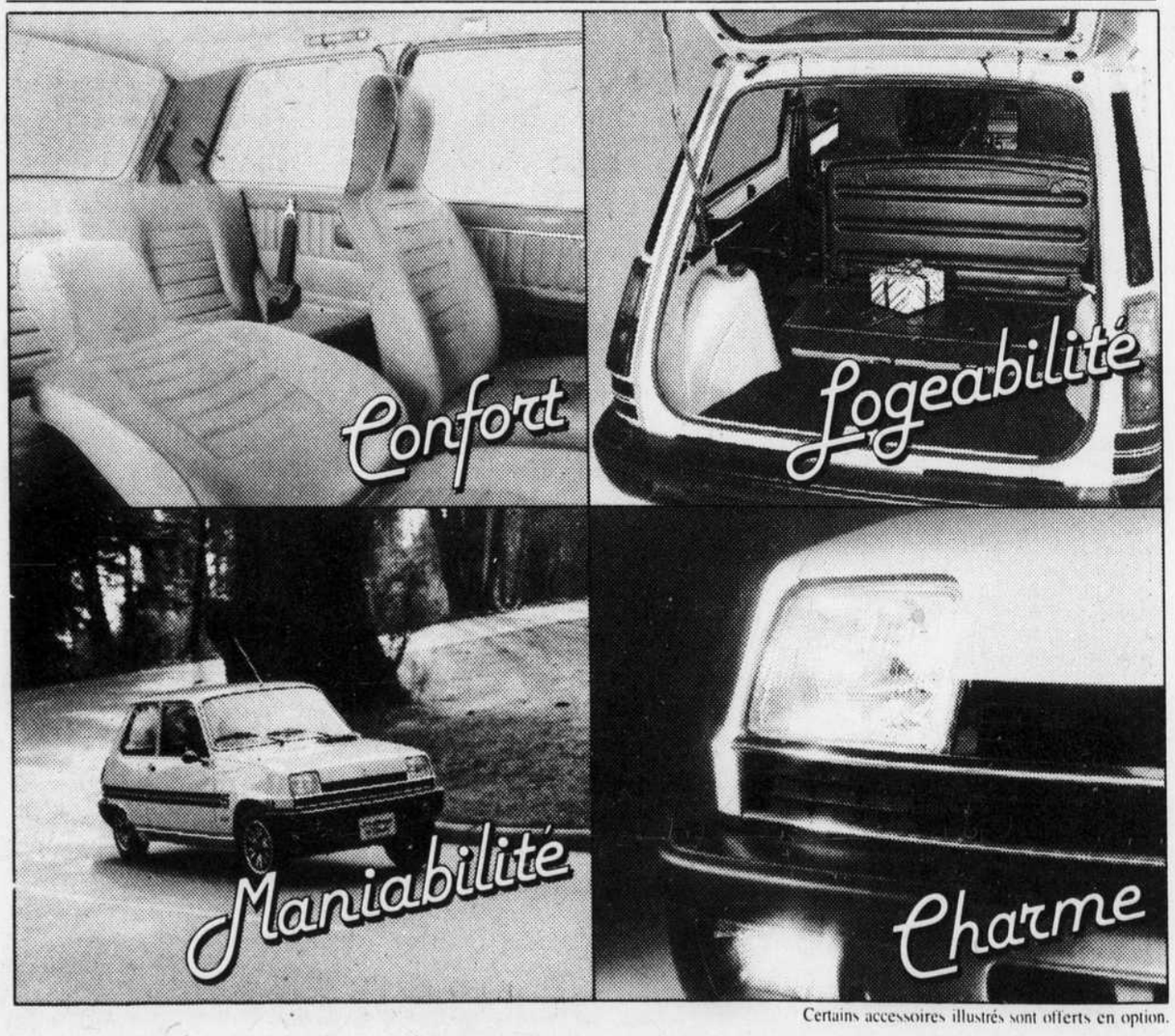
A la session de mars, le gouvernement libéral avait annoncé la création de 2.000 emplois avant 1982.

Nous Guérissons
Le "chnac" !
CONSULTEZ NOS GUÉRISSEURS
POUR UN RENDEZ-VOUS
APPELEZ À 259-6981

AU PAVILLON
DE L'AUTO (MONTRÉAL) INCORPORÉE
7665 Lacordaire, Montréal H1S 2A7 - Québec

La cinq et le "Chnac"!
ça s'attrape plus vite chez
Lareau Centre-Ville
1824 Ste-Catherine O.
937-9551

Vient de paraître
Description grammaticale du parler de l'Île-aux-Coudres
Émile Seutin
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Certains accessoires illustrés sont offerts en option.

Le "Chnac" ça s'attrape!

Indéfini, mais pourtant réel, contagieux, mais inoffensif, le «Chnac» se répand au Québec comme une traînée de poudre. Mais qu'est-ce donc, au juste, que ce fameux «Chnac»?

Une chose est certaine, la Renault 5 est la cause de cette épidémie. Et les raisons et les façons de l'attraper sont aussi nombreuses que diversifiées.

Résultat d'une séduction par le confort, par la ligne, par la robustesse, par la maniabilité ou par la logeabilité, le «Chnac», c'est croyons-nous, la sensation unique et excitante que l'on éprouve au volant de la 5. (À en croire ceux qui l'ont déjà attrapé).

Pour savoir vraiment ce qu'est le «Chnac», le mieux c'est encore de vous rendre chez votre concessionnaire Renault et d'essayer la 5.

Attrapez le Chnac!



Les concessionnaires Renault sont présents dans tout le Québec:
Acton Vale, Alma, Brome, Chicoutimi, Drummondville, Granby, Grand'Mère, Greenfield Park, Joliette, Laval, Longueuil, Magog, Montréal, Ottawa-Hull, Pierrefonds, Portneuf, Québec, Repentigny, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda, Ste-Agathe, St-Antoine-des-Laurentides, St-David, St-François, St-Jean, Ste-Méthode, St-Nicolas, Ste-Thérèse, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières, Valleyfield, Victoriaville.

RENAULT 5

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mardi 6 juin 1978



Ci-dessus, au centre, Colette Beauchamp du Regroupement des femmes québécoises, qui tenait en fin de semaine son premier congrès d'orientation. (Photo Jacques Grenier)

Au congrès de la CSN

Syndicalisation de cadres: une idée âprement débattue

par François Barbeau

S'il faut en juger par le ton des interventions d'hier au congrès de la CSN, les cadres ne sont pas près d'être syndiqués et affiliés à cette centrale, qui compte cependant une Fédération des ingénieurs et cadres, justement en train de se demander si elle ne devrait pas quitter la CSN.

Un délégué s'est demandé si l'accréditation des cadres ne nuirait cependant pas à la CSN dans sa lutte contre les droits de gérance, lutte qui fait l'objet d'une proposition de l'exécutif aux délégués.

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, n'y voit aucune contradiction. Des cadres syndiqués, selon M. Rodrigue, seraient en fait des interlocuteurs valables lors de négociations, des interlocuteur autonomes, plus indépendants de l'administration et qui ne mettraient pas des bâtons dans les roues aux syndiqués.

D'autres intervenants ont manifesté avec force leur antipathie à l'égard de leurs supérieurs hiérarchiques, y allant chacun leur tour d'anecdotes qui en disent long sur le climat dans lequel ils sont appelés à travailler. L'un d'eux a résumé sa position en déclarant qu'il s'opposait absolument à ce que la CSN devienne un syndicat de "boss". "Si les boss veulent se syndiquer, qu'ils aillent à la FTQ", a-t-il lancé.

Un autre, après avoir relaté comment les cadres de son milieu de travail "prenaient plaisir à bafouer le monde", devait soutenir à son tour qu'il ne prendrait jamais position pour eux, puisqu'ils n'avaient jamais pris position pour lui.

D'autres interventions avaient pour but de mettre les délégués en garde contre cette formule d'accréditation des cadres, qui risque de faire fuire plusieurs syndicats membres de la centrale.

Les tenants de la syndicalisation des cadres sont revenus à la charge en faisant remarquer que les cadres, une fois syndiqués, comprendraient meiux dans quel système ils travaillent et qu'ils deviendraient des alliés. "C'est ça notre but, changer le système".

Enfin, un autre a rappelé que souvent les cadres les plus hargneux étaient d'anciens syndiqués qui avaient choisi d'accéder à des postes de commandes "Ils ont choisi de manger une claque, qu'ils en mangent." Une fois toutes les rancoeurs et les amertumes de grèves et de luttes passées exprimées, les délégués sont passés à une autre question brûlante, l'organisation politique des travailleurs.

Là encore, l'unanimité est loin d'être faite parmi les délégués, les uns prônant la création d'un parti adhérant à un programme élaboré par la base, qui servirait de guide vers cette société socialiste à laquelle aspirent les militants.

Le spectre de désaffiliations massives a là encore été brandi par des intervenants qui soutenaient que le rôle d'un syndicat n'était pas de s'occuper de politique, mais de protéger les travailleurs salariés.

Une centrale pourrait cependant appuyer un parti politique, suite à un débat éclairé entre ses membres, pour autant qu'elle ne soit pas inféodée à ce parti, a-t-on souligné. Si le mouvement ouvrier doit avancer de façon autonome, il devra discuter d'action politique, et ce n'est pas le rôle de la CSN de construire un parti politique, mais d'organiser la discussion.

De toute façon, il existe des partis politiques en place qui veulent défendre les intérêts des travailleurs, n'a-t-on pas manqué de faire remarquer, même si de nombreuses interventions traduisaient le désenchantement des délégués à l'endroit du gouvernement du Parti québécois.

Un des vice-présidents de la CSN, M. André L'Heureux, a fait remarquer pour sa part, pour calmer les craintes des délégués, que la CSN était indépendante des partis politiques et que sa raison d'être était de négocier et d'appuyer les revendications des travailleurs syndiqués. De toute façon, dit-il, il y aurait 110 députés socialistes à Québec que la CSN ne serait pas à leur remorque, puisque la CSN ne voulait pas être à la merci d'un parti politique, quel qu'il soit.

Le débat sur la question a suscité d'autres remarques s'inscrivant dans le même sens: notre position, c'est de revendiquer, et une centrale syndicale ne peut être neutre. Comme conclusion logique, il ne reste plus qu'à former un parti ouvrier qui prendra des dispositions correspondant aux intérêts des cotisants.

Sur ce, M. Rodrigue a fait remarquer que la centrale qu'il préside n'était pas neutre, puisqu'elle s'était déjà prononcée pour le socialisme. Ce n'est pas cependant son rôle, a-t-il ajouté, de former un parti politique, mais elle peut donner à ses membres les instruments d'analyse devant forcement précéder cette démarche.

Le débat s'est poursuivi sur la question du chômage. Il a à ce sujet été énoncé que la première tâche du mouvement ouvrier était d'organiser les chômeurs pour les relier à ce mouvement et défendre leurs intérêts.

Une voix familière, celle de M. Michel Chartrand, s'est fait entendre ensuite, énonçant une proposition recommandant l'élargissement immédiat de tous les détenus admissibles à des libérations conditionnelles, et qu'on permette aux détenus d'exécuter un travail rémunéré à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution où ils purgent leur peine. Enfin, de proposer M. Chartrand, les syndiqués devraient reconnaître aux détenus leurs heures d'apprentissage dans un corps de métier lors de leur détention, et les aider à trouver du travail lors de leur libération.

Ce n'est qu'aujourd'hui que les délégués seront appelés à se prononcer par vote sur toutes les propositions qui ont été présentées pêle-mêle hier.

Ils prendront connaissance ensuite du rapport qui a été préparé sur la santé et la sécurité au travail. Ce sujet fera l'objet de discussions en ateliers dans l'après-midi.

Avant l'ajournement de midi, les délégués écouteront l'intervention du président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau.

Le Rassemblement des femmes créera un tribunal populaire

par Marie Laurier

Le Regroupement des femmes québécoises (RFQ) qui tenait entre féministes convaincues son premier congrès d'orientation cette fin de semaine a décidé de former en priorité un tribunal populaire.

Ce forum, composé de "féministes connues", aura pour mandat de dénoncer publiquement les formes d'agression corporelle infligées aux femmes, de recevoir, sélectionner et étudier les plaintes, et de soutenir les femmes qui acceptent que leur cause soit utilisée publiquement. Des séances publiques seront tenues chaque mois dans divers endroits du Québec.

Parmi les autres priorités choisies par l'organisme qui se définit comme un "mouvement politique de pression de masse, féministe et autonome", les déléguées qui n'admettaient que des journalistes de sexe féminin à leurs délibérations, ont convenu de combattre la violence corporelle faite aux femmes par le biais de comités de vigilance.

Selon le communiqué remis aux journaux, "la violence faite aux femmes dans leur corps" a été retenue à l'unanimité comme priorité d'action par les quelque 200 membres présentes au congrès. On souligne que ce moyen d'action peut rallier le maximum de femmes au Québec, sans les diviser et avoir un grand impact sur la vie publique, deux des objectifs fondamentaux du RFQ.

Au cours de ce même congrès, les membres du RFQ se sont donné des structures de fonctionnement "non hiérarchisées" qui reposent essentiellement sur la formation de comités de base dans les villages, les villes ou les régions du Québec, afin d'assurer la participation de plus grand nombre de femmes possible.

Ces structures, souligne-t-on, sont collégiales à tous les niveaux. C'est de cette plate-forme que le RFQ entend dénoncer "l'oppression spécifique de la femme en tant que femme, comme personne et comme corps, aussi en tant que force de travail" à l'intérieur du foyer ou à l'extérieur.

Les participantes à ce congrès venaient de Montréal, de Québec, de l'Outaouais, du Saguenay, de la Mauricie, de l'Estrie, du Bas du fleuve et des Laurentides.

Elles ont élu un comité de coordination collégial qui aura pour tâche, avec le concours des comités de base des diverses régions, de concrétiser les actions de masse adoptées par l'assemblée générale. Ce comité est composé des 13 femmes suivantes: Nicole Aubry, Colette Beauchamp, Michèle Brouillet, Simone Landry, André Lavigne, Denise Lavigne, Lucie Martin, Danielle Marcotte, Françoise Monville-Sauvage, Thérèse Morin, Paule-Andrée Orstz, Jeannine Warren, Andrée Yanacopoulo.

L'adresse du Regroupement des femmes québécoises est la suivante: Case postale "99", succursale "G", Montréal, H2W 2M9.

Un ex-dirigeant syndical témoigne contre Laberge

par Bernard Morrier

Un ex-dirigeant syndical, M. Georges-Etienne Boisjoly, a déclaré que M. Louis Laberge, dont le procès a commencé hier sous des accusations de méfaits, avait favorisé l'usage de la "méthode forte", lors d'une grève, le 30 mai 1974.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) subit un procès devant le juge Louis Paradis, de la Cour supérieure, à la suite des événements qui s'étaient déroulés à l'usine de la Hupp Canada Limited, à l'Assomption, où des dommages de $20,230 avaient été commis.

M. Boisjoly, qui est âgé de 57 ans et est maintenant restaurateur, avait été à l'emploi de la Hupp durant 16 ans et avait agi comme président de l'Association des machinistes durant six ans.

Unique témoin à l'audience d'hier, M. Boisjoly a déclaré qu'environ 350 ou 400 syndiqués étaient présents lors d'une assemblée houleuse, au cours de laquelle M. Laberge avait pris la parole, en plus de répondre à des questions.

Selon le témoin, à des questions venant de la salle et insistant particulièrement sur les moyens à prendre pour en arriver à une entente sur la question des salaires, M. Laberge aurait répondu: "Un soudeur pourrait brûler au lieu de souder, un peintre pourrait barbouiller au lieu de peinturer, des pentures pourraient être posées croches. L'idée est de retarder les choses le plus possible, ralentir la production, afin de forcer la compagnie à accroître ses offres mais les "demandes" ne devraient pas être exagérées".

M. Boisjoly a dit que lui-même et les membres de son bureau de direction avaient rencontré M. Laberge avant la réunion du 29 mai et que ni l'exécutif, ni M. Laberge ne favorisaient la grève malgré le désir des syndiqués.

Alors qu'il était contre-interrogé par Me Phil Cutler, représentant l'accusé, M. Boisjoly a admis que M. Laberge avait demandé aux employés en colère de ne pas causer de dommages en attendant le résultat des négociations.

Le conflit dans cette entreprise, qui se spécialise dans la fabrication des cuisinières, réfrigérateurs et autres appareils électriques, s'était réglé une semaine plus tard avec des majorations de salaire.

Interrogé sur ses difficultés à se souvenir de certains faits, M. Boisjoly a déclaré qu'il n'était plus un homme en pleine santé et qu'il prenait des médicaments.

A l'ouverture du procès, le juge Paradis avait mis le jury en garde quant à la publicité entourant le renom de M. Laberge. "Vous devez mettre de côté tout ce que vous avez lu ou entendu sur lui et vous en tenir aux faits mis devant vous afin que celui-ci ait un procès équitable et juste."

Le procureur de la Couronne, Me Marc Vanasse, a déclaré qu'il avait sept ou huit témoins à faire entendre, afin de démontrer, selon son affirmation, que M. Laberge avait incité des employés à commettre des actions de méfait.

M. Laberge est passible de cinq ans de prison.

Embouteillage monstre à Montréal

par André Tardif

Un embouteillage-monstre, digne des plus grosses tempêtes de l'hiver mais doublement compliqué par une circulation quand même beaucoup plus dense à cette période-ci de l'année, aura quasi paralysé le sud-est de la métropole durant plusieurs heures, hier en début d'après-midi.

Deux accidents majeurs, survenus presque simultanément du côté montréalais du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, ont forcé des milliers de camionneurs et d'automobilistes à rechercher un autre moyen de traverser le fleuve Saint-Laurent, tant sur l'île que sur la rive sud. La grande majorité dut emprunter le pont Jacques-Cartier, lui-même devenu surchargé par cet afflux soudain de véhicules de toutes sortes.

Il semble que la pluie ait été la vilaine de l'incident, qui aura causé de nombreux retards à des milliers de travailleurs.

Le premier accident serait survenu vers 9 h 30 — quoique les renseignements varient selon les sources — quand un camion-remorque, impliqué dans un accrochage, se retrouva en travers le chaussée et capota, bloquant partiellement l'accès au tunnel en direction sud juste avant l'entrée.

Le réservoir du camion s'étant fissuré, l'huile diesel commença à se répandre, en même temps que la pluie commençait à tomber, transformant ainsi la chaussée en véritable patinoire. Selon des renseignements obtenus au ministère des Transports du Québec, plusieurs accidents mineurs suivirent, provoquant la fermeture complète du boulevard.

Entretemps, des automobilistes trop curieux, apercevant le camion en sortant du tunnel, furent la cause de nouveaux accrochages impliquant éventuellement, vers 11 h à la hauteur de la sortie Hochelaga, un camion-citerne dont le réservoir se brisa également et répandit son essence sur la chaussée.

Les renseignements semblent ici un peu contradictoires. Aux Transports, on prétend n'avoir été alerté que vers 13 h quand une équipe de nettoyage fut dépêchée sur les lieux. Par contre, un autre officiel affirme que la tâche de nettoyer, à l'aide de solvent, de sable et d'eau, a commencé presque immédiatement après le premier accident. Enfin, à la Sûreté du Québec, on dit avoir commencé à alerter la population vers 11 h, suite à un premier appel, par l'entremise des stations radiophoniques locales.

De toute façon, toutes les rues du sud de la métropole entre le pont-tunnel et la rue Papineau, donnant accès au pont Jacques-Cartier devinrent vite encombrées, situation qui dura jusque vers 15 h quand la circulation est redevenue normale, une fois le travail de nettoyage dûment complété. C'était cinq heures et demie après l'accident original.

"Mieux valait faire attendre les gens que de les laisser se casser la gueule sur une chaussée devenue très glissante à cause de l'huile", a commenté un porte-parole des Transports. "Le pont-tunnel est très achalandé, et si ça bloque, il n'y a pas grand-chose à faire pour ceux qui y sont déjà engagés sinon d'attendre. Et s'il se produit d'autres accidents du même genre, ce sera encore la même chose".

Et un policier de la CUM surchargé de travail de commenter: "Heureusement qu'il pleut et que le temps est au frais. Ça évite que les moteurs des véhicules ne surchauffent, sans parler des tempéraments des conducteurs. Tout se passe relativement bien sauf que le taux de pollution a sans doute grimpé sensiblement dans mon secteur".

La CECM répondra plus tard à Morin relativement aux écoles de quartier

par Paule des Rivières

Ce n'est vraisemblablement pas avant le 15 juin que la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) répondra au ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, qui, la semaine dernière "invitait" la commission à reconsidérer le cas de deux de ses écoles primaires qui doivent fermer leurs portes ce mois-ci.

Les deux écoles en question sont l'école Dujarié (annexe Ste-Odile) et l'école Boucher-de-la-Bruère qui accueillent respectivement 225 et 125 élèves. Les revendications des parents, particulièrement soutenues dans le premier cas, n'ont jusqu'à présent pas réussi à ébranler les commissaires. Toutefois, un porte-parole de la CECM indiquait hier que la question sera à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité plénier la semaine prochaine. Les commissaires décideront ensuite ou bien que l'affaire est classée ou bien qu'elle doit être débattue publiquement au cours de la réunion de l'après-midi.

Cette affaire remonte au 2 février dernier, date à laquelle la CECM annonçait son intention de fermer 31 écoles primaires, histoire de pouvoir boucler son budget. Quelques semaines plus tard, soit le 28 février, le ministre de l'Education exhortait les administrateurs scolaires à planifier l'organisation de leurs écoles et retenait certains critères visant à définir la dernière école primaire d'un quartier. Le ministre ajoutait que les efforts de planification devraient être accomplis sans ressources financières additionnelles.

Dans la lettre, datée du 26 mai, envoyée au président de la CECM, M. Luc Larivée, M. Morin déclare: "Vous n'aurez pas manqué de noter que ces deux écoles, par leur situation géographique particulière, répondent aux critères que nous avons retenus pour définir la dernière école primaire d'un quartier".

Il ajoute: "Vous me permettrez de vous inviter à reconsidérer le cas de ces deux écoles, afin de les maintenir ouvertes en septembre prochain. Vous répondriez aux attentes des populations desservies par ces deux écoles. D'ailleurs, ces populations fondent beaucoup d'espoir dans la politique que nous avons arrêtée en collaboration avec les commissions scolaires à l'égard des dernières écoles de quartier".

La dernière école de quartier telle que définie par M. Morin à la fin du mois de février est celle située dans un secteur géographique caractérisé et isolé des autres secteurs par des frontières naturelles ou artificielles.

M. Morin souligne dans sa lettre que l'école Boucher-de-la-Bruère est située dans une enclave bordée par des voies ferrées, le fleuve et l'autoroute Louis-Hippolyte Lafontaine, et que le quartier de l'école Dujarié a pour limites la Rivière des Prairies et la municipalité de Ville Saint-Laurent d'une part et les terrains de l'hôpital du Sacré Coeur d'autre part.

La CECM de son côté est loin de partager cet avis qui fait de ces deux écoles des dernières écoles d'un quartier. Et on rappelle que si les élèves de Dujarié devront traverser l'autoroute du Nord l'an prochain, il s'agit d'un argument de faible poids puisque la moitié des enfants doivent déjà cette année traverser l'autoroute.

On rappelle en outre qu'il y a trois écoles dans le coin et que deux devront de toutes façons être fermées. Dans le cas de l'école Boucher de la Bruère, la CECM admet que la bâtisse est plus isolée mais on ajoute que le nombre d'élèves diminue considérablement et qu'en conséquence il faut fermer.

Par ailleurs, les représentants du Parti Québécois des régions Montréal-Centre et Ville-Marie, qui regroupent 31 comtés sur l'Ile de Montréal, ont donné une conférence de presse hier pour protester contre les fermetures de ces deux écoles, qu'ils jugent nécessaires à la vie des quartiers.

La garderie a enfreint son bail, dit la CECM

La Commission des écoles catholiques de Montréal a prétendu hier, devant le juge Clause Bisson, de la Cour supérieure, que la garderie Soleil du quartier n'avait pas respecté un bail signé entre les parties en 1976 et devant prendre fin juin 1977. Ce qui fait que les locaux de la CECM auraient été et sont encore occupés illégalement.

La garderie Centre Saint-Louis est également la cible des prétentions de la CECM, mais son cas sera étudié dès qu'on aura terminé la première cause.

La confrontation avait débuté en mars dernier mais, en raison de contestations, entreprises devant un autre tribunal et abandonnées par la suite, le débat n'a pu reprendre qu'hier.

Dans un premier temps, le juge Bisson a immédiatement repoussé une requête de la garderie Soleil du quartier, qui désirait que soient également mis en cause le ministre des Affaires sociales, le ministre de l'Education et le procureur général. Ces derniers auraient, selon la défense, des obligations morales et sociales envers les garderies.

La garderie Soleil du quartier doit faire son exposé aujourd'hui, le procureur de la CECM ayant terminé le sien hier.

AUJOURD'HUI

A 9 h 15, à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, prend part au colloque minier international.

●

A 20 h 15, au pavillon Henry F. Hall, Mme Irène Senécal et M. Louis Mhulstock, reçoivent un doctorat honorifique à l'occasion de la collation des grades de la faculté des beaux-arts de l'Université Concordia.

●

A 17 h, au Foyer piano nobile de la Place des Arts, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, participe au devoilement du nouvel emblème de l'Association des marchands détaillants en alimentation du Québec.

●

Cliniques de la Croix-Rouge: à **Dorval**, salle de conférence de Bell Canada, de 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 16 h; à **Carignan**, Goyette Automobile, chemin Chambly, de 15 h à 17 h, et de 18 h 30 à 21 h; à **Magog**, auditorium de l'hôpital La Providence, de 14 h à 17 h, et de 18 h 30 à 21 h.

l'apéro de l'été québécois
BERGER
midi... 5 heures
l'heure du PASTIS

FORFAIT DE FIN DE SEMAINE au VERMONT
$38.00 par pers, occ. double (taxes et pourboires)
The Black Bear BOLTON VALLEY, VERMONT 05477
Inclus: chambre pour 2 nuits, 2 déjeuners et un dîner.
Un hôtel enchanteur de 20 chambres situé à 2000 pieds d'altitude en montagne. Piscine chauffée, tennis et équitation à seulement 2 hrs de Montréal.
Écrire ou téléphoner pour brochure détaillée.
Vos hôtes: Steve & Debbie Riley
802 — 434-2126

FUTURIC
Pour les chaises et fauteuils ou tout autre ameublement de bureau nécessaire.



LIVRAISON IMMEDIATE
CATALOGUE DISPONIBLE GRATUITEMENT
STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À MIDI
Ameublement de qualité à prix modique
FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 O. RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 381-8861

Une réforme prioritaire

Le gouvernement du Parti québécois va-t-il être le gouvernement de la démocratie locale au Québec? Malgré les hésitations qu'il a connues depuis un an, il semble bien que le cabinet se soit engagé dans cette voie. Trois grands projets allant résolument dans cette direction ont été soumis à la discussion publique: la décentralisation de l'Etat, que pilote M. Léonard; la réforme de la fiscalité municipale, que proposent MM. Tardif et Parizeau; et enfin le projet de loi 44 sur les élections municipales et le financement des partis locaux qu'a déposé à l'Assemblée nationale le ministre des Affaires municipales.

Des trois réformes envisagées, la plus importante pour le Québec est sans conteste celle que M. Tardif a soumise à la chambre. La démocratisation des élections municipales et des caisses électorales des partis locaux est le fondement même des autres réformes. Ni les structures "décentralisées" qu'envisage le ministre de l'Aménagement du territoire, ni le nouveau partage fiscal proposé aux villes ne sauraient en effet avoir les résultats positifs escomptés à moins que Québec ne procède au "déclubbage" des conseils municipaux. Accorder de nouveaux pouvoirs aux édiles ou leur laisser plus de taxes serait un désastre, si une authentique démocratisation des conseils municipaux n'est pas entreprise dans les plus brefs délais.

Cette opération législative est à la fois nécessaire et périlleuse. Il ne manquera pas de voix pour en réclamer la remise à plus tard. De tous les bills à l'étude, c'est pourtant l'un de ceux qui doivent retenir la priorité.

●

Le ministre des Affaires municipales avait été frappé par le sort injuste fait à l'Opposition dans la Ville de Québec, où les électeurs opposés au régime en place n'eurent droit à aucun siège au conseil lors du dernier scrutin. Aussi M. Guy Tardif avait-il envisagé d'introduire une représentation proportionnelle "mitigée" dans le système électoral municipal. Le gouvernement aurait toutefois jugé plus prudent d'introduire cette innovation dans le régime provincial d'abord, où le système de base est en place et bien rodé. Cette décision apparaît sage, puisqu'il ne faut pas tout réformer en même temps dans les villes; voilà néanmoins qui rend plus impérieuse l'introduction, dans le système de base, d'un minimum de réformes électorales essentielles. En principe, le bill Tardif est à cet égard excellent.

Le ministre et le gouvernement ont toutefois choisi, même si les institutions qu'ils proposent ne sauraient faire l'objet de farouches oppositions, de ne point prendre de front tous leurs adversaires en même temps. Le problème le plus crucial se posait à Montréal, mais Québec ne voulait point paraître exercer une pression discriminatoire à l'égard du régime Drapeau-Niding. Plutôt que de réformer la charte de la métropole, ils proposent une législation générale dont l'effet cependant est à peu près le même. Le régime nouveau serait obligatoire pour Montréal et sa voisine de Longueuil; il serait facultatif pour les autres municipalités, suivant le bon décret des édiles en place.

Qu'elles s'opposent aux réformes ou qu'elles veuillent y échapper pour la prochaine élection, les administrations en place dans les municipalités ayant entre 20,000 et 100,000 habitants ont beau jeu de donner une acceptation de principe quitte à ne pas se soumettre immédiatement à la loi. En réalité, là où il n'y a pas chez les citoyens un embryon d'organisation municipale véritablement démocratique, les changements prévus aux lois n'auraient guère d'effet dans l'immédiat. Tôt ou tard, le législateur devra donner la protection de la loi à une même démocratie municipale partout dans la province. Il n'est pas de mauvaise guerre, cependant, d'appliquer les remèdes qui s'imposent là où la féodalité locale empêche systématiquement tout effort de renouveau démocratique de s'implanter à l'hôtel de ville.

Les réformes proposées d'office pour Montréal et Longueuil et suggérées pour plus tard au reste de la province sont largement inspirées des institutions déjà en place pour les élections provinciales. On se demande à vrai dire comment il pourrait en être autrement; un électeur local vaut autant qu'un électeur provincial, et l'élimination des caisses électorales occultes dans les villes s'impose autant qu'à Québec. Ceux qui craignent la loi vont plutôt s'en prendre aux exigences pratiques de son application. Le gouvernement prête lui-même flanc à cette critique en laissant aux villes de petite et moyenne importance la faculté d'entrer ou non dans la réforme dès la prochaine élection.

Des villes comme Montréal et Longueuil (et surtout la première dont l'appareil administratif est aussi développé que celui des autres niveaux de gouvernement) ne sauraient rencontrer de difficulté insurmontable dans l'établissement d'une nouvelle carte électorale. Elles peuvent toutefois invoquer le dépôt tardif du projet de loi et les courts délais de mise en application de la réforme pour faire échec à la volonté du gouvernement et du législateur. Québec ne doit pas donner dans ce panneau. Il serait scandaleux que dans la plus grande ville du Québec et indirectement dans la Communauté urbaine qu'elle contrôle, la prochaine élection se déroule sous le règne de districts et surtout de caisses électorales en rapport inversement proportionnel à toute décence démocratique.

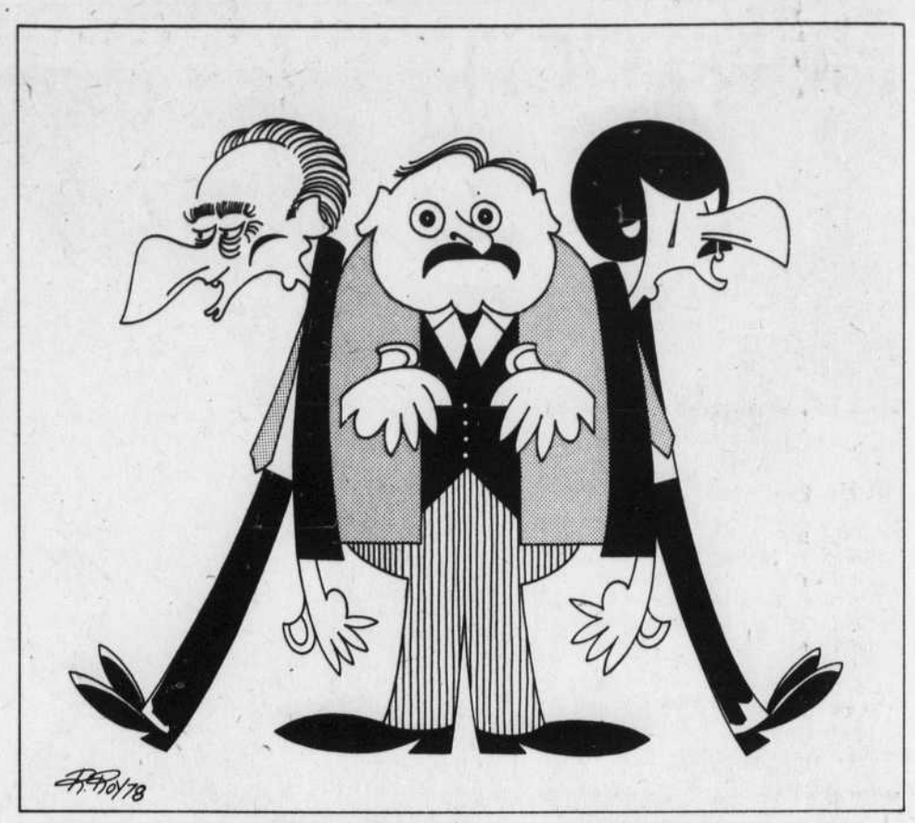
●

L'introduction de réformes démocratiques permettant d'assainir et de relancer en même temps le pouvoir municipal est un préalable essentiel aux autres réformes qui s'en viennent. Le projet de loi 44 n'est pas parfait. Ici ou là, il souffre sans doute de lacunes ou d'excès qui ne manqueront pas de paraître à l'épreuve du temps et de la réalité. Mais l'état de choses actuel, lui, ne saurait être maintenu sous prétexte que la réforme est partielle, boiteuse ou compliquée. A Montréal en tout cas et encore tout récemment, l'on a vu qu'aucun obstacle ne retient l'administration et qu'elle est capable de toutes les prouesses et de toutes les virtuosités juridiques et administratives quand il s'agit de plaire à des promoteurs ayant l'oreille de l'hôtel de ville.

Bref, la réforme importe plus que l'élection. L'élection serait un rituel vide de sens si le régime électoral n'était pas vigoureusement assaini. Le gouvernement doit donc aller de l'avant et se méfier des accidents de dernière heure, comme il en survient hélas dans les heures fiévreuses de fin de session. Cette loi ne doit pas passer à la vapeur; mais elle ne saurait être retardée non plus sous prétexte de respecter une démocratie et une autonomie locale qu'elle est justement chargée de rétablir et de protéger! Si le projet 44 souffre trop d'imperfection ou que son application demande plus de temps qu'en a prévu le ministre, qu'on retarde plutôt l'élection de Montréal et de Longueuil.

Car les électeurs importent davantage que les édiles.

Jean-Claude LECLERC



Parizeau, entre Ryan et Biron: "Cela a duré assez longtemps, il faut en finir..."

The Gazette a 200 ans

L'histoire du quotidien The Gazette, notre très ancien et vénérable confrère du matin qui célèbre le bicentenaire de sa fondation, se confond avec celle de Montréal, du Québec, du Canada.

Il y a 200 ans, Benjamin Franklin cherchait à convaincre les Montréalais qu'il n'y avait pour eux d'avenir que du côté de la Révolution américaine. Mais encore fallait-il convaincre par l'imprimé le Québec et ses habitants qu'il devait et pouvait constituer la 14e colonie indépendante des Etats-Unis d'Amérique. C'est pourquoi il amena ici Fleury Mesplet et fit transporter une vieille presse dans la ville, alors occupée par les soldats américains.

Les Américains partirent: les Anglais revinrent, et Mesplet resta. Ainsi, deux ans plus tard, le 3 juin 1778, naquit la "Gazette du commerce et littéraire pour la Ville & District de Montréal". Le premier imprimeur de Montréal, travaillant sur les premières presses, publia le premier journal destiné aux 8,000 habitants de la ville, tous francophones. La révolution américaine se poursuivait au sud. La révolution française n'avait pas encore eu lieu. Voltaire venait de mourir à 83 ans.

Certes, durant ces deux longs siècles, la Gazette a éprouvé des difficultés. A peine avait-il publié son journal depuis un an que Mesplet fut emprisonné pour avoir diffusé des textes subversifs et révolutionnaires. Suspendue durant quelques années, la publication reprit en 1785. Cette fois le journal était bilingue. Dix ans plus tard, nouvelle interruption après la mort de Mesplet. Et quand The Gazette reparaît à nouveau en 1795 sous l'autorité d'Edwards, l'anglais domine...

The Gazette est devenu un journal de qualité et de prestige dans une ville et au milieu d'un peuple que le journal de la rue Saint-Antoine s'est toujours efforcé de refléter. The Gazette est depuis toujours attentive à la vie et à l'âme de Montréal. Il y a longtemps que notre confrère ne publie plus en français, mais il est aujourd'hui plus sensible que jamais au Québec français, à son évolution et à ses problèmes.

A l'occasion de cet anniversaire, exceptionnel dans l'histoire de la presse, nous rendons hommage à la Gazette et lui souhaitons rien de moins qu'un siècle ou deux encore...

●

Les Libéraux du Québec

Pour la majorité des militants libéraux, la distinction entre le PLQ et la section québécoise du PLC est plus théorique que réelle. Les structures ne sont pas les mêmes mais, dans les comtés, au plan de l'organisation, les mêmes personnes et les mêmes soucis se retrouvent et se rejoignent. Aussi, quand le sort favorise M. Chrétien, les libéraux du PLQ s'en réjouissent tout autant que ceux du PLC (Q). Il en va de même d'ordinaire d'autres personnalités politiques libérales.

C'est pourquoi l'appui que le Conseil de direction du Parti libéral du Québec vient d'exprimer à M. Claude Ryan à la suite de la position adoptée par celui-ci dans l'affaire de la taxe de vente revêt une signification particulière. C'est avec leur nouveau chef que les militants se solidarisent, ce qui indique le sentiment général envers M. Chrétien. Il ne saurait être question de le blâmer publiquement, encore que le nouveau leader du Québec ait ouvertement et à quelques reprises exprimé son désaccord avec lui, mais on constate que le ministre des Finances est isolé, qu'il a perdu ses appuis dans son propre parti alors même qu'il croyait les avoir décuplés en offrant aux contribuables québécois des chèques de $85 ou moins. Dès le 24 mai, quand le nouveau leader libéral du Québec proposa en conférence de presse "des voies de solutions", M. Chrétien a réagi à la manière de celui qui n'a de leçon à recevoir de personne, surtout pas de Claude Ryan, titulaire du poste qu'il convoita durant quelque temps. Ensuite, le ministre fédéral a formulé deux autres contre-propositions, dont l'une était irrecevable, l'autre étant inspirée de la solution que le chef libéral du Québec avait suggérée. Mais il s'agissait d'une inspiration seulement: en réalité, M. Chrétien — tout en laissant croire qu'il adopte la formule de M. Ryan — propose autre chose, que le gouvernement du Québec rejette, encore une fois avec l'accord des libéraux provinciaux.

M. Ryan a maintenant démontré clairement qu'il n'a pas été élu à la tête du PLQ pour se porter au secours des libéraux fédéraux en cas de malheur. C'est pourquoi M. René Lévesque a cessé de dire qu'il est le chef de la succursale provinciale du Parti libéral. Ce qui n'empêcherait sûrement pas le leader de proposer une solution acceptable et réaliste à ses collègues d'Ottawa si ceux-ci veulent bien lui en demander une...

●

Ce n'est pas à la faveur d'un congrès ordinaire, comme celui qui s'est ouvert dimanche à Montréal, que la Confédération des syndicats nationaux va trancher une fois pour toutes la question de la souveraineté politique du Québec. Au cours de cette rencontre, ainsi que l'ont recommandé les dirigeants, sera amorcé le processus de l'étude du problème qui devra se poursuivre dans tous les syndicats jusqu'au moment du référendum, prévu pour 1979. Plutôt que d'inviter les délégués à dire dès maintenant s'ils sont acquis ou opposés à l'idée de souveraineté-association, les instances de la CSN vont plutôt inviter les travailleurs à se pencher sur leur dossier constitutionnel dans leurs milieux respectifs, et compte tenu des priorités sociales, syndicales, économiques.

Cette manière de procéder est d'autant plus indiquée qu'une centrale syndicale, en cette matière, doit se prononcer sur l'exacte donnée du problème, plutôt que de philosopher sur les avantages de l'indépendance et les inconvénients que susciterait la rupture du lien fédéral. Au lieu de s'engager dans un débat abstrait, ou d'engager la discussion suivant les termes mêmes de la problématique que le Parti québécois voudrait lui imposer, la CSN choisit de procéder en toute liberté à l'étude de l'avenir politique, économique et social du Québec. Au terme de l'examen, il se peut que la centrale décide de convoquer un congrès spécial, ou d'entreprendre une consultation suivant d'autres moyens.

Mais quand viendra l'heure de se prononcer, le gouvernement aura expliqué davantage aux citoyens du Québec ce qu'il convient d'entendre par souveraineté et ce qu'il faut mettre sous la rubrique de l'association. Les syndiqués de la CSN, comme tous les autres électeurs, seront alors mieux en mesure de se prononcer.

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

■ J'en reviens du bénévolat...

Les gouvernements à tous les niveaux disent vouloir revaloriser le bénévolat, l'action volontaire et le militantisme. Ainsi nous avons vu la recherche qui s'est faite à l'échelle canadienne par un projet intitulé "Gens d'action", et l'instauration de "La semaine du bénévolat" qui a eu lieu en mai.

Les partis politiques, quels qu'ils soient, "quémandent" l'aide des bénévoles au moment des élections mais, attention: une fois les élections terminées rien ne va plus... En règle générale on se contente de nous écrire une gentille lettre de remerciement, et parfois on nous invite à une réception, réception où ce sont encore des benevoles qui ont préparé sandwiches, gâteaux et café...

Mais comment sommes-nous donc perçus une fois que "l'exigence" de notre participation s'est estompée?

Les fonctionnaires au niveau des cadres sont de plus en plus débordés de problèmes à ce qu'on dit!! Lorsque vous essayez de les atteindre, bien entendu après avoir passé par la téléphoniste, la ou les secrétaires, la ou le secrétaire particulier, la reponse classique est que monsieur est en "comité" et de bien vouloir laisser votre numéro de téléphone — et on ajoute pour la frime: on vous rappellera...

Vous restez à la maison car, même si vous êtes sceptique, vous voudriez bien soumettre à la personne en autorité ce projet qui vous tient à coeur, et qui rendrait plus humaine une société qui de jour en jour le devient de moins en moins — en l'occurrence celui des "Soins palliatifs pour la phase terminale des cancéreux". Et si vous êtes resté ainsi cloué à la maison c'est que les bénévoles sont la plupart du temps organisés "broche à foin" quand il s'agit de services techniques tels que téléphonistes, secrétairat, etc.

Au bout d'une semaine, après avoir fait parvenir un dossier décrivant votre projet, vous tentez à nouveau votre chance. Vous refaites le même cheminement et, encore une fois, on vous demande de laisser votre numéro de téléphone (c'est — une idée fixe)...! Après de multiples démarches si, par hasard, vous finissez par atteindre le député, le sous-ministre ou le secrétire particulier vous n'êtes pas plus avancé, car on vous dit que tenant compte d'un budget restreint votre demande ne peut pas être considérée comme prioritaire. Non, dans un budget de quelque dix milliards il n'y a pas de place pour un projet qui vise à aider des êtres humains à mourir dignement, avec des attentions particulières et entourés des leurs. Une telle réponse ne nous satisfait pas car on se dit que si le ministre avait été réellement mis au courant il nous aurait sûrement rencontrés, et n'aurait pas écarté du revers de la main un projet aussi bénéfique pour les victimes de cette terrible maladie...

On veut bien se dévouer gratuitement pour la société, mais face à de telles situations on se demande — le bénévolat c'est quoi? Les bénévoles seraient-ils devenus de simples outils au service de gens rémunérés? S'agit-il réellement du "cheap labour" qu'on utilise à ses fins sans respecter la personnalité des gens impliqués?

Un accusé de réception ou un téléphone de rappel, ce n'est pas tellement coûteux, surtout quand on sait le grand nombre de personnes (secrétaires ou autres) qui sont payées, et bien payées pour ce travail...

Le bénévolat bien compris ça pourrait être une formule tellement valable dans notre société. Cela pourrait être un apport de créativité venant de la base, comme on se plait si souvent à le dire, surtout nos politiciens en période électorale... seulement.

Françoise GAMACHE-STANTON

Québec, le 29 mai 1978.

■ L'eau à Greenfield Park

M. le maire.
Greenfield Park

On manque d'eau chez nous... au point de ne plus pouvoir se laver le matin avant d'aller travailler.

Il ne s'agit pas comme tel d'une "pénurie" d'eau, mais plutôt d'un problème d'ingénierie, de pompes et de plomberie.

Parler de "pénurie" d'eau, c'est déplacer le problème, c'est vouloir jouer aux masochistes, c'est prendre les gens pour des imbéciles. De l'eau, il y en a le fleuve coule à nos côtés.

Avec les taxes qu'on paie, on devrait résoudre le problème assez facilement. J'espère qu'il y a encore quelqu'un à Greenfield Park et à l'Assemblée nationale du Québec pour y voir, avec rapidité et compétence.

Benoit ELIE

Greenfield Park, le 28 mai 1978

■ L'écologie: une idéologie

Les problèmes écologiques comme les pollutions, l'encombrement des villes, les nuisances de toutes sortes sont et deviennent de plus en plus aigus. N'y a-t-il pas lieu de favoriser un parti écologique capable de véhiculer à l'Assemblée nationale des préoccupations encore marginales? Nous avons présentement des partis à idéologies diverses mais parfaitement adaptés à la société industrielle de croissance "énervée".

Je propose que les mouvements oeuvrant pour la conservation, que les amis de la terre, que les victimes de la société industrielle se regroupent en vue de la défense de l'écosystème. Il me semble que les idées et valeurs liées à l'écologie constituent des bases pour une idéologie; idéologie contraire au système de production actuel mais offrant une alternative idéologique en vue de faire des inversions rendues nécessaires.

Durant le débat préréférendaire sur l'indépendance nationale il faudra discuter d'un modèle de développement économique et social propre. Pourquoi le peuple qui consomme le plus d'énergie par tête, pourquoi le peuple qui fournit à une minorité les gadgets les plus ostentatoires, pourquoi le peuple qui a probablement les poubelles les plus riches n'aurait-il pas les moyens de se payer un développement à croissance zéro, une répartition plus équitable du temps de travail, l'eau la plus pure et de l'air propre, propre, propre.

Qui va défendre ce modèle alternatif de développement? Il faut absolument que durant le débat sur notre avenir national il y ait un débat sur notre avenir tout court. Combien y a-t-il d'écologistes dans les deux camps? Combien de colombes?

Réal FORTIER

Montréal, le 29 mai 1978

■ Où est le GAM ?

M. le directeur,

LE DEVOIR du 23 mai nous informe, à la une, que des fiers-à-bras ont brisé cette réunion d'information organisée par les tuteurs à l'intention de mille plombiers du Local 144(FTQ), par une mitraille nourrie d'oeufs, de tomates, de pommes et aussi de chaises.

Présence, dans l'audience de cette assemblée, convoquée par Me Beaudry, représentant du ministère du Travail et responsable de la tutelle, d'André Desjardins (exroi de la construction?) et de fiers-à-bras.

Le 24 mai ce journal rajoute qu'un M. Gendron, délégué des tuteurs est assailli dans une taverne à coups de poing et de pieds au visage en plus d'avoir deux côtes cassées après cette assemblée.

Ce même jour, Jean-Claude Leclerc y va d'un éditorial et nous donne avec sa lucidité coutumière ses connaissances de ce problème et demande au gouvernement, pointant ses représentants officiels dans une affaire du genre, MM. M.-A. Bédard et P.-M. Johnson, d'avoir recours aux moyens logiques et légitimes en leurs pouvoir afin de protéger des membres d'assemblées légalement constituées et ce par des organismes gouvernementaux.

Où étaient-ils donc ces différents corps policiers dont la raison d'être est de justement nous protéger (souvent contre nous-mêmes, disent certains)? Étaient-ils trop occupés à l'écoute électronique où à fourbir ces mitraillettes dont ils firent usage l'automne dernier lors d'une descente dans un bar de la rue Stanley pour y arrêter 144... tapettes. Ces gens-là n'avaient ni oeufs ni tomates pour se défendre contre l'envahisseur à mitraillettes! Eh oui!

Il me semble urgent de recycler ces armes offensives. Le présumé bordel n'est pas là où le véritable se trouve.

Joseph BERGERON

Montréal, le 24 mai 1978.

L'ACTUALITÉ

Et la longue marche continue...

par Solange Chaput-Rolland

Que de gratitude nous devons exprimer au DEVOIR et aux enfants de M. André Laurendeau qui viennent de nous donner la douloureuse joie de faire revivre l'espace de deux pages, la haute personnalité de celui-là que ceux qui, l'ayant connu, ne parviennent pas à oublier.

Des années après que la mort eut fait bifurquer sa longue marche à l'égalité vers le rond-point de l'éternité, d'autres ont osé la continuer dans une optique différente au nom toujours de ce Québec dont la réalité nous dévore et nous consume. Ils essaient à leur tour, sans tellement d'espoirs, d'avancer dans les chemins piégés de l'égalité.

Maintenant que je connais mieux l'insondable abîme de préjugés dans lequel s'enfoncent certains de nos compatriotes anglophones et francophones, à l'heure où le poids du pays pèse sur les épaules de quelques honnêtes "fous", au sens le plus noble de ce mot, qui tentent de colmater les brèches entre les régions, les ethnies, les paliers de gouvernement et les hommes compliqués et ondoyants qui nous dirigent, je mesure mieux le gigantesque travail abattu par les collègues de M. Laurendeau qui cherchaient une mesure d'égalité entre gens qui n'en voulaient pas, et qui défrichaient des chemins dans lesquels une autre équipe s'est engagée depuis juillet 1977.

Grâce à la lucidité de toute l'équipe de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, des balises furent posées pour nous permettre de mieux savoir où nous allons. Lorsqu'à son retour de Vancouver M. Laurendeau écrit dans son journal que la répétition des sentiments, la rencontre avec des citoyens sincères lui apparaît "comme si nous subissions une mitraillade, et c'est pourquoi les plus vigoureux traversent des moments de grande émotivité", il met le doigt sur la réalité des visites régionales qui font sourire les endurcis mais qui enrichissent et meurtrissent ceux qui comme moi les vivent pour ce qu'elles apportent d'humain plutôt que pour ce qu'elles nous enlèvent d'espoir pour demain.

Pourtant la question fondamentale posée par M. Laurendeau: "Est-ce que les deux peuples, francophone et anglophone, veulent vivre ensemble," n'a pas encore été résolue et M. Michel Roy eut raison alors de souligner son importance à celui qui la répétait à chaque audience publique. Je n'en connais pas de plus valable en ce moment, mais pas non plus de plus difficile à cerner. Le Québec péquiste y a déjà répondu, tandis que le Québec nationaliste mais non souverainiste, cherche encore une réponse que le Canada anglais refuse de donner. Sauf quelques universitaires et maints sociologues anglophones fort lucides, nos leaders politiques sont tristement silencieux sur le type de Canada à construire pour que s'arrête enfin la longue marche vers l'égalité qui fut au centre de la pensée de M. Laurendeau.

Il note dans son journal: "Il faut par moment pouvoir parler à partir d'une situation de force"; sans doute avait-il pressenti la victoire du 15 novembre 1976 en qui s'incarne cette force de frappe à partir de laquelle il devient possible d'esquisser des réformes pour transformer les structures politiques d'un pays malade de devoir, malgré lui, envisager la possibilité de partager avec les autres des biens que, depuis 1867, il réserve à ses ressortissants anglophones. "Les anglais ont l'habitude de dominer", observe M. Laurendeau. A mon avis, ils n'en sont même plus conscient tant ils sont habitués à diriger et à réagir selon leurs schèmes de pensée. **Le What does Quebec want** en fut une preuve; le **Where is Quebec going** en est la confirmation et dans l'hypothèse des oui à la souveraineté du Québec lors du référendum, le **Why did Quebec leave** qui ne manquera pas de jaillir de leur incrédulité, démontrera qu'ils sont toujours plus empressés de poser des questions à la ronde que de trouver eux-mêmes des réponses à leurs interrogations, et de s'y conformer.

Mais, en 1978, nombreux sont les citoyens parmi les plus honnêtes et les moins puissants qui acceptent d'emblée de transformer le grand ordre politique dans lequel ils vivent. M. Dunton affirmait, selon M. Laurendeau, que le Québec "ne nous prendrait pas au sérieux si nous restions à l'écart de cette question". Il s'agissait d'une conversation sur la constitution. Aujourd'hui les changements constitutionnels, le rapatriement, les amendements à venir n'effraient pas les citoyens dits ordinaires, mais ce sont encore les puissants, les experts, certains sénateurs qui rappellent durement qu'une constitution contemporaine et enfin canadienne n'apportera pas de nouveau "jobs" pour ceux qui en cherchent, et ne résoudra pas l'angoisse des minorités françaises devant l'évidente mauvaise volonté de plusieurs à enchâsser enfin leurs droits dans la constitution. Plus ils récitent leurs objections aux réformes constitutionnelles, plus ils se justifient de ne rien vouloir changer aux lois du pays.

"J'aurais contre moi la plupart de mes amis", note M. Laurendeau en pensant à son option et au rapport qu'il venait de publier avec tous ses collègues aussi inquiets que lui de la réaction du public. Il avait pourtant eu, dans un premier volet, prescience de la crise actuelle, mais il n'avait pas reculé devant le courage de la signaler à l'attention des Canadiens qui ne voulaient surtout pas à cette époque, en entendre parler... La loi sur les langues officielles édictée en 1969, découle des rapports de la Commission Laurendeau-Dunton. Les Commissaires ignoraient peut-être que malgré le ressac qu'elle a autorisé chez certains

Voir page 6: Marche

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Réflexions sur l'unité nationale

1) Comment s'animera le débat sur l'avenir politique du Québec

par
Albert Legault

Professeur au département de science politique de l'Université Laval et directeur général du Centre québécois de relations internationales, l'auteur a prononcé récemment devant les membres de la Société royale du Canada une allocution qu'il avait simplement intitulée "Quelques réflexions sur l'unité nationale" et dont nous reproduisons ici de larges extraits.

N'est-il pas par exemple ironique de constater que les deux thèses centrales à l'histoire du Canada — l'épanouissement de la culture québécoise à l'intérieur d'un cadre fédéral, et la volonté de se libérer de toute tutelle anglophone pour être maître chez soi — se trouvent aujourd'hui incarnées en les personnes de deux premiers ministres francophones, dont l'un est à Québec, et l'autre à Ottawa. Ces deux hommes ont cependant un point en commun: tous deux sont vulnérables à la raison. Tous deux, par conséquent, savent également jusqu'où ils peuvent aller trop loin.

Un deuxième paradoxe nous est fourni par le concept même de l'unité canadienne. L'on sait très bien ce que cette idée recoupe s'il s'agit d'identifier un territoire, des populations, et le type de régime politique qui régit les modes de relations des populations à l'intérieur de leur environnement. Il est cependant beaucoup plus difficile de se prononcer sur la nature même des liens qui existent entre les communautés francophone et anglophone. S'agit-il, comme le prétend MacLennan, de deux solitudes qui se côtoient sans pour autant vivre en état de symbiose? Si tel est le cas, l'unité canadienne n'a jamais existé. On risquerait au contraire de provoquer l'effondrement des fondements mêmes de la coexistence, non pas pacifique mais obligée, propre aux deux peuples francophone et anglophone, si on tentait par des moyens artificiels de les fondre en un moule commun. C'est peut-être là le redoutable obstacle qu'ont réussi à franchir il y a plus de cent ans les pères fondateurs de la confédération canadienne.

Un troisième paradoxe enfin est sans doute celui que nous fournira l'élection fédérale prochaine. Après s'être doté d'un gouvernement provincial qui se réclame du droit à l'auto-détermination, le Québec n'estimera sans doute pas pécher contre la logique s'il devait massivement voter pour les représentants d'un parti dont le thème principal sera probablement celui de l'unité nationale.

Le débat est artificiel à deux titres. Tout d'abord parce qu'il n'y a jamais de situation bipolaire pure. Il y a toujours un tiers observateur — en l'occurrence les autres provinces — qui pèseront d'un poids décisif dans les négociations à venir. Chacune, pour l'instant, se contente de fourbir ses armes dans l'attente d'un règlement qui se dessine à long terme à l'horizon. En deuxième lieu, les "frères ennemis" savent que leur sort est indissolublement lié, dans la victoire comme dans la défaite, dans le triomphe comme dans le suicide, parce qu'ils se partagent le même public, la même population, et par conséquent les mêmes légitimités.

La situation actuelle ne peut être que provisoire. Tout se passe à l'heure actuelle comme si Québec et Ottawa vivaient en vase clos, en système clos, en d'autres termes, en parfaite situation d'autisme, insensibles et imperméables aux difficiles conditions et pressions que chacun doit subir à l'intérieur de son propre environnement.

Tournons-nous, vers l'avenir. Qu-est-il permis d'espérer? Quels sont donc les véritables objectifs recherchés par les parties en cause, et les stratégies pour les atteindre?

Il y a longtemps, me semble-t-il, que la dichotomie creuse "indépendance" versus "fédéralisme" est dépassée. On parle aujourd'hui de "fédéralisme renouvelé" et de "souveraineté-association". Chacun de ces concepts peut abriter des vérités différentes, chacun peut abriter des vérités gamme d'options dont les unes seraient préférées aux autres, tant par des publics que par des acteurs différents, des recoupements partiels ou globaux étant aussi possibles à ces deux niveaux. C'est à l'intérieur même de la dynamique du jeu à venir que se cristalliseront les oppositions, les coalitions, les mésalliances et les conflits.

Pour simplifier les enjeux, commençons par tenter de définir ce que les principales parties en cause tenteront d'éviter. La plupart des provinces anglophones, pour sensibles qu'elles soient au phénomène du nationalisme québécois, n'arrivent guère à comprendre pourquoi le Québec pense à se prévaloir d'un statut particulier à l'intérieur de la confédération. En réalité, c'est là une question de sentiment où la communication est d'un faible secours. Il faut en effet avoir longuement vécu dans la situation du dominé pour comprendre les inconvénients qu'elle représente. Quant au gouvernement fédéral, il lui est difficile de consentir quelques avantages que ce soient au Québec, sachant que ce n'est pas au nom de sentiments profonds mais plutôt de l'implacable logique de la décentralisation que les autres provinces voudront se réclamer des privilèges tout aussi circonstanciés que ceux revendiqués par le Québec. En ce domaine, il est probable qu'Ottawa seul détient les clefs du royaume. Les règles du jeu ne changeront que dans la mesure où il acceptera d'ouvrir certaines portes, et que dans la mesure où il fera accepter aux autres provinces que le Québec pose un problème particulier.

Quant à l'objectif souveraineté-association, il faudra bien que le gouvernement québécois précise un jour sa position. De deux choses l'une: ou bien la souveraineté-association n'est qu'une forme émasculée ou déguisée de l'indépendance, ou bien alors elle ne constitue qu'une forme nouvelle, aussi progressiste et réformatrice soit-elle, d'un fédéralisme quelconque, voire même d'une confédération.

Plusieurs déclarations gouvernementales québécoises récentes laissent supposer que peu ou prou de personnes responsables songent sérieusement à l'indépendance per se du Québec. Y songerait-on même sérieusement qu'un esprit averti aurait quelque raison de douter du bienfondé de ce concept. Convenons donc, pour les besoins de la cause, que le gouvernement québécois pense à une redéfinition des rapports à l'intérieur de la fédération canadienne, sur la base d'un authentique partnership. Tout ceci pose immédiatement le problème des stratégies particulières.

Le Québec, pour l'instant, représente ce que l'on appelle en stratégie la partie revendicatrice — communément désignée en anglais par le terme "challenger". Il a la partie belle. Il peut revendiquer, revenir en arrière, reculer pour mieux sauter, enfoncer un coin dans le royaume de l'autre ou encore gruger systématiquement les positions de l'adversaire. Ce dernier peut passer à la contre-attaque, ou s'enfermer au contraire dans une sourcilleuse défensive, ou encore choisir de faire face à la musique sans céder du terrain.

La comparaison cependant s'arrête ici. Pour plusieurs raisons. La première, nous l'avons précisé, est qu'il n'y a pas deux acteurs, mais onze acteurs principaux. La seconde, nous l'avons aussi souligné, est que deux des onze acteurs, sinon les onze se partagent en partie la même clientèle, et par conséquent les mêmes légitimités. Car que de provinces anglophones seraient navrées de voir le Canada — faut-il dire leur pays? — amputé de son élément francophone? Et que de Québécois ne seraient-ils pas déchirés d'être placés devant la pénible obligation d'avoir à choisir entre deux termes dont ni l'un ni l'autre ne les satisfont pleinement?

Ces considérations m'amènent à croire que le gouvernement actuel court un risque immense. Car si la souveraineté-association ne ressemble ni de près ni de loin à l'indépendance — comme nous avons de bonnes raisons de le croire — on se demandera pourquoi il aura fallu attendre deux ou trois ans avant que le gouvernement n'accouche de son projet spécifique. Et si celui-ci doit ressembler de trop près à un nouveau partnership de nature fédérale ou confédérale, on se demandera en quoi il différera des idées que de nombreuses personnes actuellement dans l'opposition, ou encore ailleurs au Canada, ont déjà à l'esprit en ce qui a trait à l'avenir du Canada.

En vérité, je n'attache pas beaucoup d'importance personnellement au referendum à venir. Ce sera, bien sûr, un événement d'une portée internationale. Que d'aucuns suivront avec l'intérêt le plus vif. Mais il ne règlera rien. Ou bien il sera défait, et il faudra aviser à d'autres moyens pour remettre le train sur ses rails. Ou bien il sera gagné, et il est probable alors qu'on atteindra un tel objectif que dans la mesure où l'on se sera efforcé d'adoucir les angles et les aspérités d'un choix que certains trouveraient autrement pas trop douloureux, que d'autres écarteraient inconsciemment ou naturellement, ou que certains enfin seraient prêts à accepter parce qu'ils ne voudraient, sans trop s'interroger, que n'écouter que leurs coeurs.

Certes, entretemps, les esprits auront évolué; la situation aura changé; certains francophones auront peut-être renoncé à l'ardeur des néophytes — l'espoir est violence disait déjà Guillaume Apollinaire — certains anglophones auront peut-être réfléchi; mais la véritable négociation n'aura pas encore commencé. Tout au plus aura-t-on préparé le terrain. De surcroît, la contre-offensive pourrait venir un jour du gouvernement fédéral qui sortirait alors de ses tiroirs des dossiers minutieusement préparés et qui laisseraient peu de marge de manoeuvre au Québec. Il serait dommage que le rêve québécois soit suivi d'un réveil brutal, qu'il s'écroule avant même d'avoir connu un début de réalisation, parce qu'on aura avancé ses pions d'une façon désordonnée, parce qu'on aura dispersé ses efforts, parce qu'on aura concentré ses énergies sur de faux problèmes, en s'aliénant ainsi les quelques esprits qui d'avance étaient prêts à dialoguer mais dont la parole, le bon sens et la modération risqueraient d'être noyés dans une mer de protestations, peut-être à juste titre soulevées par des gestes inconsidérés et des jugements par trop partiels du gouvernement québécois.

Il faut regretter à ce propos le caractère discriminatoire de certains aspects de la nécessaire et salutaire loi 101. Il faut aussi regretter que le nationalisme québécois, pour justifier, justifiable ou légitime qu'il soit, tende à faire des minorités anglophones une classe distincte de l'ensemble des citoyens québécois. Des mesures incitatives, étalées sur plusieurs années, sont par ailleurs souvent plus efficaces et jugées moins offensives qu'une réglementation dont le caractère est considéré à tort ou à raison comme un élément répressif, ou encore comme une violation d'antiques droits acquis.

Ces considérations rapides ne préjugent en rien du bien fondé ou de la non-pertinence de certaines décisions gouvernementales. Le seul but que nous avons ici à l'esprit est de mieux asseoir les fondements d'une stratégie à long terme.

(à suivre)

Les transferts de droits de développement, une méthode pour sauver les vieux bâtiments

par
Rita Rachèle Dandavino et Alain Trudeau

Les auteurs sont étudiants au niveau de la maîtrise à l'Ecole d'urbanisme de l'Université McGill.

La préservation des bâtiments possédant un cachet historique, culturel ou architectural et rehaussant la qualité de vie en milieu urbain s'avère de plus en plus difficile. La nécessité de conserver des bâtiments patrimoniaux a plusieurs sources; ces bâtiments représentent pour bon nombre de Montréalais des liens avec le passé, des coupures dans le monotone paysage de béton et de verre qui prolifère dans leur ville, des endroits pour s'arrêter, relaxer. (Que l'on pense seulement à l'Eglise Christ Church située rue Sainte-Catherine entre deux très importants magasins à rayons du centre-ville où plusieurs personnes s'arrêtent à toute heure de la journée.)

La nécessité de la sauvegarde surgit plus particulièrement au centre-ville où les pressions économiques du développement urbain sont plus évidentes. En fait, les difficultés de préservation proviennent de l'emplacement de ces bâtiments sur des sites a grand potentiel économique. Au lieu d'entretenir ou conserver un bâtiment devenu désuet dans le contexte de la demande actuelle ou future, le propriétaire tire un plus grand profit à démolir son bâtiment et à construire un immeuble plus approprié aux demandes d'espaces immobiliers en centre-ville. S'il ne veut pas se charger de cette transformation, il peu vendre à un développeur qui verra à maximiser les profits. Au phénomène de destruction enlevant des éléments importants au tissu urbain, s'ajoute une phase transitoire (de quelques années) où le terrain demeure vacant ou est utilisé à des fins de stationnement.

Toutefois, lorsqu'un de ces bâtiments est en voie de disparaître sous le pic des démolisseurs, plusieurs groupes ou associations de citoyens luttent et font des pressions auprès des autorités responsables afin de le protéger. Cependant, les Services de la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles ne peuvent, avec les moyens et les fonds présentement à leur disposition, acquérir ou subventionner directement tous ces bâtiments.

Il faut donc trouver des moyens pour répondre aux impératifs de la conservation et prévenir ces situations sans pour cela demander de constants investissements publics trop onéreux pour la collectivité.

Certains programmes incitant les propriétaires à la conservation peuvent être institués sous forme d'allègements fiscaux, comme la réduction de la taxe foncière. Ces programmes, en plus d'enlever des revenus aux autorités municipales, n'avantagent que le propriétaire du secteur privé puisque ces programmes ne s'appliquent pas aux bâtiments publics ou à ceux qui sont déjà exemptés de taxe foncière (corporation à but non lucratif, par exemple, les églises).

Devant ce fait, faut-il renoncer à la préservation des bâtiments patrimoniaux et laisser les développeurs nous dépuiller de nos biens culturels à cause de leur non-rentabilité? Il existe une méthode qui permette de sauvegarder ces bâtiments tout en économisant les deniers publics. Cette méthode se nomme: transfert de droits de développement.

Cette méthode n'est pas nouvelle en soi. Les Britanniques l'utilisent depuis 25 ans; les autorités de la Ville de New York l'emploient aussi. C'est en 1971, avec l'arrivée du 'Chicago Plan', que cette méthode prend vraiment forme.

Le concept de la méthode des transferts de droits développement est le suivant: on peut **transférer** sur un ou plusieurs sites, préalablement désignés, des superficies de plancher non-existantes (c'est-à-dire non utilisées à des fins de contruction) sur le site à protéger, bien qu'elles soient permises par le règlement de zonage.

Par exemple, en centre-ville, le propriétaire d'un terrain a le **droit** en vertu du règlement de zonage de construire un certain nombre d'étages ou de pieds carrés selon le coefficient d'utilisation du sol (CUS). S'il n'utilise pas son **droit** de construire au maximum, le propriétaire pourrait, suivant la méthode des transferts de droits de développement, vendre les **droits** non-utilisés sur son terrain à un propriétaire qui voudrait augmenter la superficie de plancher d'un terrain limité par le C.U.S. existant à cet endroit.

Quels sont les mécanismes qui rendent ces transactions intéressantes ou réalisables et comment peuvent-elles concourir à la sauvegarde des édifices patrimoniaux montréalais?

Le développement immobilier en centre-ville répond à des impératifs économiques. Par leur emplacement, leur entourage et leur potentiel, les terrains en centre-ville offrent beaucoup aux développeurs, mais ils sont très couteux. Aussi, un investisseur soucieux de maximiser ses profits sera souvent porté à construire sur ces terrains des immeubles assez hauts. L'augmentation de l'espace locatif implique une rentabilisation accrue du terrain et du bâtiment.

Toutefois, si un jour les autorités municipales décidaient de réduire la hauteur permise de construction ou le coefficient d'utilisation du sol (C.U.S. égale la superficie du terrain en pieds carrés multipliée par un indice qui varie selon les quartiers et les fonctions) qui est maintenant de douze en centre-ville pour les fonctions commerciales, qu'adviendrait-il? Sur certains sites, l'espace non-utilisé exprimé en pieds carrés (ou mètres carrés) pourrait devenir en peu de temps une denrée rare. Fort de cette constatation, voyons maintenant ses conséquences.

La majorité des immeubles patrimoniaux n'utilise que très rarement le CUS maximum permis par le règlement de zonage actuel, surtout en centre-ville. On accuse dont une perte ou un résidu en pieds carrés qui n'est pas construit ou rentabilisé au maximum.

Partant de ce fait, les autorités municipales pourraient récupérer tous ces pieds carrés (résidus) non-utilisés et les revendre aux investisseurs qui voudraient franchir le seuil du nouvel indice (CUS). De cette façon, les bénéfices provenant de l'application de cette méthode pourraient servir à subventionner les bâtiments historiques menacés et ainsi les soustraire du pic des démolisseurs, puisque le propriétaire profiterait de la valeur complète de son terrain sans pour cela démolir le bâtiment désigné (cela faisant partie de l'entente). Le bâtiment pourrait être adapté à de nouvelles fonctions commerciales ou sociales ou encore conserver sa fonction déjà existante.

En fait, il s'agirait pour les services municipaux de mettre sur pied une 'Banque' de droits de développement qui régisse la répartition de ces droits de construire tout en respectant certains critères de design urbain. Ainsi tous les espaces non-utilisés situés sur des terrains publics ou sur des terrains où des bâtiments ont déjà été déclarés comme étant à protéger, pourraient être versés au compte de la 'banque municipale' de droits de développement. Cela aura pour effet de créer une mise de fonds initiale qui n'aura rien coûté aux autorités municipales. Par la suite, la banque vend ces droits à des développeurs intéressés, sous forme de pieds carrés additionnels aux prix fixé par le marché.

Evidemment la ou les zones où s'appliqueront les transferts de droits de développement devront être un endroit où les terrains disponibles sont assez rares et où il est intéressant pour un développeur d'investir. Le centre-ville apparaît comme un secteur préferentiel. Toutefois, la banque municipale pourra vendre des droits de développement à d'autres endroits qu'au centre-ville. Les stations de métro sont des points très intéressants. Que l'on remarque les projets immobiliers situés aux stations de métro McGill, Sherbrooke, Jean-Talon. Les autorités municipales responsables de ce programme pourraient appliquer la même méthode à ces endroits. De cette façon, les investisseurs désirant construire un immeuble au-dessus d'une station de métro devront s'ils veulent franchir le C.U.S. permis par le règlement de zonage acheter cet espace supplémentaire nécessaire de la banque de droits de développement, contribuant ainsi indirectement à la protection de bâtiments désignés. Il va de soi qu'à ces endroits, on devra aussi appliquer certains critères de design urbain afin de ne pas écraser par la masse du bâtiment le quartier avoisinant.

La réussite de cette méthode dépend de trois facteurs: une forte demande pour des terrains bien localisés; un règlement de zonage restrictif; et enfin, une politique de planification urbaine rationnelle.

Les principaux avantages de l'application de la méthode de transfert de droits de développement, mises à part la protection des bâtiments historiques ou patrimoniaux et leur intégration spatiale avec les nouveaux édifices, sont très significatifs. Le ministère des Affaires culturelles et les Services de la Ville de Montréal n'ayant plus à intervenir de façon substantielle pour des fins de sauvegarde pourraient affecter ces sommes d'argent à d'autres programmes tout aussi importants. La qualité de vie en milieu urbain pourrait être sensiblement améliorée à Montréal. De plus, par cette méthode, les autorités municipales pourraient récupérer certains pouvoirs (aménagement du territoire) qui leur sont retirés lorsque le Ministère des Affaires Culturelles procède à la classification d'un bâtiment par le biais de la Loi sur les Biens Culturels.

Faut-il ajouter que la méthode suggérée est très économique. On achète des droits de développement, on loue des espaces supplémentaires, la Ville perçoit une taxe sur ces espaces locatifs nouveaux (ce qu'elle ne pouvait pas faire lorsque ceux-ci étaient inexistants, non-bâtis). Il semble que cette méthode soit très efficace et qu'elle permette de sauvegarder les bâtiments patrimoniaux à très bon compte.

En résumé, les étapes à suivre afin de mettre en vigueur la méthode des transferts de droits de développement seraient les suivantes. Que les Services de la Ville de Montréal, après analyses, établissent des zones d'application de la méthode; ces zones seraient des endroits où le développeur désireux de construire une superficie plus grande que permise par le C.U.S. déterminé, pourrait le faire en achetant de la banque de développement une superficie théorique supplémentaire, ou pieds carrés supplémentaires. Il faut créer l'organisme ou 'Banque' qui verrait à l'achat et à la vente des droits de développement; évidemment, cet organisme devra posséder assez de pouvoirs afin de mener à terme son mandat. Par la suite, il faut faire un inventaire complet des bâtiments à protéger. (Toutefois, ce travail est en cours de réalisation, il s'agirait plutôt de faire la synthèse des informations disponibles et de compléter la liste.) Nous ne voyons pas de difficulté majeure à l'application de cette méthode à Montréal.

COURS DE POTERIE
(sessions du 5 juin au 24 août)
INITIATION À LA CÉRAMIQUE (SOIR)
(6 semaines - 36 hres)
●
INITIATION "PLUS" (JOUR)
(90 hres - 3 semaines)
(spécialement conçu pour professeurs d'art plastique)
●
TECHNIQUE DU RAKU
(2 semaines - 24 hres)
(soir et samedi)
●
DÉBUT DES SESSIONS 5 JUIN
inscription immédiate au:
CENTRE DE CÉRAMIQUE POTERIE BONSECOURS INC.
433, Notre-Dame est
Vieux-Montréal
844-6253 - 844-6165

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
MERCREDI SOIR LE 7 JUIN 1978 À 19 H 30
MAISON LUCIE BRUNEAU
2222 RUE LAURIER (coin Parthenais)
BIENVENUE À TOUS

LETTRES AU DEVOIR

■ *Encore le problème du taxi*

Tout le monde se fait des millions de dollars avec l'industrie du taxi sauf ceux qui font de ça un métier (le propriétaire et le chauffeur). Quant au public il se fait exploiter tout rond et en particulier les touristes par des gens qui n'ont rien à voir avec le métier de conduire un taxi et les autorités le savent.

Le ministre des Transports ainsi que le chef de la Division du taxi, M. Jean-Jacques Milot, n'ont jamais pris la peine de faire un minimum très élémentaire, par exemple établir un horaire de travail et la discipline, malgré les nombreuses plaintes adressées à ces messieurs depuis fort longtemps. Le ministère ne respecte pas son propre règlement 6 du transport par véhicule-taxi.

Il y a à Montréal (Agglomération A-11) 5,134 taxis sans aucun horaire de travail dans l'anarchie la plus complète. A la page 15 du Rapport A. Bossé il est écrit que le seuil de la rentabilité du taxi sera atteint lorsqu'on aura un taxi par 900 personnes de population, alors que nous avons un taxi par 283 personnes et, par comble, tous à la fois dans la rue comme de fous en liberté. Ceci ayant comme résultat des conséquences très graves:

1) On gaspille près de 30,000 gallons d'essence par jour inutilement, alors que le ministre de l'Energie parle de ne pas gaspiller.

2) On use les pneus, les moteurs et les autos trois fois plus vite.

3) On fait de la pollution et de la circulation dense pour causer plus d'accidents et rouler vide.

4) Comme il y a seulement environ 1,000 places de stationnement pour taxis, dont une partie sont interdites aux heures de pointe et autant occupées par des autos privées, alors il ne reste en réalité que quelques 700 places pour les 5,134 taxis. Avec la chaleur dans la circulation les moteurs surchauffent, le chauffeur devient épuisé de rouler vide, alors il finit pour s'arrêter quelque part ce qui fait la joie des policiers qui distribuent des contraventions de $76., soit le prix minimum pour un taxi.

5) La santé du chauffeur se détruit et on augmente les frais médicaux.

6) Un chauffeur, comme au temps de l'esclavage travaille jusqu'à 17 h. par jour pour pouvoir obtenir le même salaire qu'un travailleur au salaire minimum travaillant 8 heures seulement.

7) Donc il y a beaucoup de taxis qui n'opèrent pas par manque de chauffeurs professionnels, c'est alors qu'arrivent les aventuriers qui ne connaissent pas la ville et qui souvent ne possèdent pas de permis pour conduire un taxi et, pour s'en sortir, chargent le gros prix aux clients, aux aéroports chargent le compteur par passager.

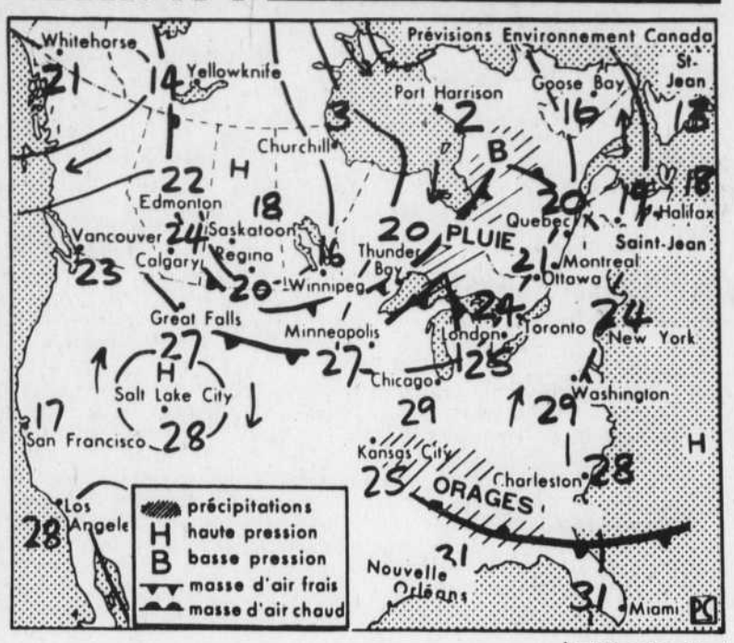
La Fraternité des artisans du Taxi (seul groupe représentant propriétaires et chauffeurs) aimerait que le ministre et le chef de la Division du Taxi, M. J.J. Milot puissent la rencontrer publiquement pour pouvoir s'expliquer de cette situation dégradante et surtout pour répondre à des questions très pertinentes qu'on ne mentionne pas ici. Ce serait une très bonne occasion au ministre de faire valoir la thèse d'"un vrai gouvernement". S'ils n'ont pas le courage de le faire alors qu'ils démissionnent de leurs postes respectifs.

R. NAULT

Montréal, le 30 mai

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PLANIFICATION SUCCESSORALE
DÎNER CAUSERIE
RIMOUSKI
Hôtel St-Louis
Rue St-Edmond Rimouski
le jeudi, 8 juin 1978
17:30 heures
Conférencier:
Me Jean Deblois
Ass.: "Létourneu, Stein, Marseille, Delisle & Larue"
Avocats, Québec
Sujet:
"La convention d'achat-vente"
Apéritif, souper et conférence
Membre: $10.00
Non-membre: $10.00
HULL
Sheraton le Marquis
131 Laurier, Hull
le jeudi, 8 juin 78
17:30 heures
Conférencier:
Me Wilfrid Lefebvre
Dir. Ass. Section Litiges, Min. de la Justice (Féd.)
Sujet:
"Les incidences fiscales lors d'un décès"
Apéritif, souper et conférence
Membre: $8.00
Non-membre: $8.00

LA MÉTÉO



À midi, aujourd'hui

Montréal, Outaouais, Sud des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 19 à 21. Aperçu pour mercredi: averses.

●

Haute Mauricie, Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Lac Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 19 à 21. Aperçu pour mercredi: averses.

●

Abitibi: ensoleillé suivi d'un ennuagement en soirée. Maximum 15. Aperçu pour mercredi: pluvieux.

Baie Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: ciel variable. Maximum 13 à 16. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

●

Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 18. Aperçu pour mercredi: nuageux avec averses.

●

Nord des Laurentides, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 19 à 21. Aperçu pour mercredi: averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆Chrétien met

bec, qui ont d'ailleurs été rejetées, M. Chrétien a indiqué qu'il n'avait pas encore choisi entre sa formule initiale d'un chèque de $85 aux Québécois en 1978 et la "formule Ryan".

Selon cette deuxième possibilité, les $226 millions de la taxe de vente seraient redistribués par le biais d'un abattement fiscal en 1978, ce qui représenterait un chèque de $100 pour les gens du Québec qui paieront l'impôt fédéral l'an prochain.

Quoi qu'il en soit, les députés pourront profiter de la journée pour faire connaître leur mécontentement, puisqu'ils discuteront justement de la décision de restreindre la durée des débats.

Lorsque M. Chrétien a annoncé hier son intention, des députés ont lancé, ironiquement, "hourra, encore toute une journée", dans l'enceinte parlementaire.

◆Parizeau soumet

Québec pour financer un emprunt supplémentaire de $226 millions, emprunt qu'Ottawa, selon la formule d'abattement fiscal proposée la semaine dernière, se trouverait en quelque sorte à rembourser en retournant l'équivalent de cet argent au gouvernement de Québec durant l'année 1979.

Le fait, pour M. Parizeau, de déclarer qu'il est prêt à discuter du paiement de cet intérêt, indique clairement qu'il est maintenant disposé à attendre pour toucher son argent, ce qui est tout-à-fait nouveau.

Enfin, et c'est là peut-être l'indication la plus intéressante, le ministre des Finances a affirmé hier que la formule qu'il a en tête est hybride et permet à la fois une entente de gouvernement à gouvernement et une entente qui passe par l'intermédiaire du contribuable.

Ce qui représente un assouplissement considérable, compte tenu du fait que jusqu'ici, Québec avait toujours réclamé une formule qui soit la moins visible possible au-niveau des contribuables, ne voulant évidemment pas porter l'odieux de hausser ses impôts à la suite des coupures fédérales.

En somme, conclut M. Parizeau, "la proposition que je suis en voie de préparer n'en est pas une de combat, pas plus qu'elle ne sera livrée sur le ton d'un ultimatum. Il s'agit au contraire d'un résumé de concessions faites de part et d'autre au cours des dernières semaines".

Et, comme s'il voulait préparer davantage l'opinion au compromis qu'il est en voie de mijoter, le ministre souligne que dans cette affaire, le Québec a déjà fait deux gains extrêmement considérables.

D'abord, explique-t-il, il a obtenu la possibilité d'effectuer une coupure sélective de la taxe de vente alors que le budget fédéral du 10 avril prévoyait un programme "national" de réduction générale de cette même taxe.

En deuxième lieu, poursuit M. Parizeau, Ottawa reconnaît maintenant qu'il nous doit $226 millions alors qu'au tout début, il ne reconnaissait qu'une dette de $40 millions et affirmait que sa position était finale.

Ces deux gains, en plus de l'immense capital politique que cette affaire lui a rapportée ainsi qu'au gouvernement du Québec, justifient, à ses yeux, des compromis sur la façon dont l'argent reviendra dans les coffres de la province. Compromis qu'il s'est contenté hier d'identifier comme portant sur "les modalités de transfert".

Enfin, M. Parizeau souhaite que l'entente fasse l'objet d'un accord noir sur blanc entre les deux gouvernements et se dit prêt, si c'est nécessaire, à rencontrer M. Chrétien; mais il préférerait qu'il en soit autrement, compte tenu, explique-t-il, des "injures qu'il m'a personnellement adressées au cours des dernières semaines".

◆ La FFHQ

lui poussera dans le dos, dit-on, pour qu'il puisse réagir assez rapidement aux propositions constitutionnelles que le premier ministre, M. Trudeau, déposera enfin aux Communes la semaine prochaine.

Un autre comité, toujours selon les voeux du forum, se chargera d'étudier les voies du "développement économique des communautés francophones hors Québec". Sa constitution est le fruit d'analyses de plus en plus courantes dans ces milieux, qui craignent qu'on se contente d'envisager la solution à leurs problèmes sous les seuls angles linguistiques et culturels.

A partir du rapport de son directeur sortant, M. Gauthier, l'assemblée a fait le bilan de ses alliances tout autant que de sa stratégie et semble avoir décidé de continuer à collaborer ouvertement avec le gouvernement du Québec, malgré plusieurs critiques. Aujourd'hui même, à Québec, M. Comeau rencontre M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, pour lui soumettre le texte final d'une entente-cadre de coopération qui coûtera environ un demi-million de dollars au trésor québécois pour la prochaine année.

Conçue d'après le modèle de "l'aide au développement", l'entente devrait prévoir le versement de subventions directes aux associations provinciales membres de la Fédération, mais surtout des promesses d'assistance technique, telles l'envoi de "coopérants" québécois dans les autres provinces, ou de matériel didactique et culturel.

Le directeur de la Fédération affirme qu'elle ne cessera pas pour autant de maintenir une saine distance avec le gouvernement du Québec, malgré cette sympathie active. "Tant que les dirigeants des autres provinces n'auront pas pris leurs responsabilités devant leurs communautés francophones, il faudra bien qu'ils endurent l'aide qui nous vient du Québec", lançait-il hier au cours d'un bref entretien.

"Il faut repousser l'idéologie d'un grand nombre de Canadiens qui veulent que les Québécois soient les ennemis de nous tous, écrivait-il par ailleurs dans le rapport final qu'il remettait dimanche. Rappelons-nous simplement que ce ne sont pas les Québécois qui nous assimilent. Pour ce qui est du gouvernement du Québec, il faut agir avec la même précaution qu'avec tous les autres gouvernements."

La dernière bourde du premier ministre ontarien, M. William Davis, qui a mis le holà à un projet de loi privé qui avait facilement obtenu l'assentiment de son parlement pour offrir certains services en français, a évidemment fait l'objet d'une condamnation formelle de l'assemblée générale de la FFHQ.

Mais celle-ci, doit-on comprendre, ne s'en désole pas outre mesure. Ses dirigeants considèrent en effet que le projet de loi en question n'était qu'un "minimum" et que son adoption aurait donné l'occasion au gouvernement ontarien de "s'asseoir" sur ce minimum pour de nombreuses années. On entend donc reprendre la lutte sur des demandes plus globales, dont l'obtention d'un statut de langue officielle pour le français en Ontario.

Au chapitre des "demandes globales", les dirigeants de la Fédération se retrouvent en outre avec un nouveau mandat pour réclamer une rencontre au sommet avec le premier ministre fédéral, M. Trudeau. Ils veulent revenir à la charge pour obtenir la définition d'une "politique de développement", et une formule de participation directe aux décisions qui les concernent, et qui sont pour la plupart prises soit au Secrétariat d'Etat, soit au sein d'un comité interministériel, récemment créé mais où ne siègent que des hauts fonctionnaires.

Dans son rapport à l'emporte-pièce de 21 pages, le directeur sortant, M. Hubert Gauthier, s'est livré à une apologie de la stratégie de la Fédération depuis sa création à la fin de 1975, et à une véritable leçon de tactique politique à l'intention des militants.

"La politique n'est qu'un rapport de forces", écrit-il avant de rappeler à ses troupes que "les résultats ne sont jamais atteints en fonction de la bonne entente, mais à la suite de pressions énergiques appuyées de tout notre arsenal politique".

Il y prône une sorte d'entrée en politique active, moins par la voie électorale, à cause du peu de poids démographique des communautés francophones dans les comtés anglophones, que par une forme de lobbying au sein des partis et des organisations locales. Il insiste sur la "visibilité" que doit maintenir la Fédération pour réagir publiquement aux décisions d'organismes comme le Secrétariat d'Etat, les gouvernements provinciaux, le Conseil des ministres de l'Education du Canada, et suggère partout "l'offensive plutôt que la défensive".

Il faut distinguer entre "alliés et adversaires", poursuit-il en identifiant plus loin, comme des "alliés naturels" des francophones hors Québec, "notre population, des médias, et des Québécois", mais en invitant à prendre des distances avec des groupes dont les "intérêts" ne sauraient toujours coïncider avec ceux des francophones, dont les fonctionnaires et même des députés issus des rangs de la minorité francophone hors Québec, dont il met en cause la représentativité, à quelques exceptions près.

"Ma seule crainte, conclut-il sur un ton testamentaire, est de voir la FFHQ et ses associations-membres glisser dans la facilité, le bon ententisme, la clandestinité et surtout de nous voir récupérés par le pouvoir politique."

◆L'OCQ

Le régime des cadres de l'OCQ est, par contre, entièrement à la charge de cet organisme.

Comme il n'est pas possible, ni même légal, d'être indemnisé intégralement par deux régimes à la fois, l'OCQ a donc payé inutilement à son propre régime, entre le 27 juin 1975 et le 16 mars 1976, et au régime des cadres du gouvernement québécois après cette date.

D'autre part, le service de la trésorerie de l'OCQ a remboursé à M. Mireault des dépenses comme l'essence et l'huile de sa voiture ($806.73 en 1976), son allocation d'automobile ($3,280 en 1976) et les versements effectués à ses deux régimes de protection, sans pour autant ajouter toutes les sommes requises sur ses formulaires d'impôt T-4 et TP-4 même s'il s'agit de revenus imposables en tout ou en partie.

Enfin, le président de l'OCQ et ses deux collègues MM. Jacques Brûlé et Roger Carbonneau, ont bénéficié d'un abonnement au Rockland Centre en 1976 comme les autres cadres de cet organisme. Les cotisations sont d'un peu plus de $100 par personnes. Elles ont été autorisées par le directeur des Ressources humaines, M. Jean-Louis Poirier, même s'il s'agit d'une majoration indue des traitements prévus aux arrêtés en conseil définissant les conditions de travail des trois membres et des cadres supérieurs.

◆Marche

Suite de la page 4

unilingues fieffés, elle permettrait à des francophones jusque-là totalement ignorés, de faire entendre leurs voix et surtout de faire un peu mieux respecter leur présence. Hélas elle n'a pas les dents assez longues pour mordre ceux qui refusent encore de leur reconnaître un droit de cité. Peut-être qu'un jour le courage reviendra dans le club des "premiers of Canada."

Son journal démontre, et combien cela est rassurant, qu'il est possible de demeurer soi-même, nationaliste et avant tout Québécois, tout en cherchant le point d'arrivée de la longue marche vers l'égalité. "La vie ne me sourira plus guère", constatait tristement, mais non amèrement, M. Laurendeau aux prises avec les critiques, les brocarts que lui et ses collègues ont encaissés durant leur mandat. L'histoire lui donne — mais est-ce une consolation — la place que trop de ses concitoyens lui avaient alors refusée.

Michel Roy écrivait dans son éditorial du 1er juin 1978, "à sa mort, l'équipe du quotidien avait **mal au DEVOIR**". Nous sommes quelques-uns maintenant à avoir, après lui, mal au pays.

S.C.R.

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE C'EST POSER UN GESTE DE CONSERVATION CONSIDÉRABLE!

les clubs 4H du Québec

6 juin

par la PC et l'AP

Il y a 34 ans aujourd'hui, le 6 juin 1944, la plus imposante force militaire jamais assemblée prenait d'assaut les plages de Normandie. Alors que des parachutistes s'installaient à l'intérieur des terres, d'autres soldats débarqués d'innombrables péniches établissaient des têtes de pont sur la côte. Les Alliés ne surent qu'à la toute fin de la journée qu'ils avaient réussi à prendre pied sur le continent, ce qui permit de gagner la guerre l'année suivante contre l'Allemagne nazie.

1975 — Les Britanniques décident par référendum de demeurer au sein du Marché commun;

1972 — Une explosion dans une mise de charbon de Rhodésie fait 431 morts;

1968 — Décès du sénateur Robert Kennedy, victime d'un attentat la veille;

1967 — Les Egyptiens ferment le canal de Suez à cause de l'avance des troupes israéliennes;

1942 — Pour se venger de l'assassinat du chef de la Gestapo à Prague, les nazis incendient le village de Lidice, tuent tous les hommes et déportent les femmes et les enfants;

1933 — Ouverture du premier cinéma en plein air pour automobilistes, à Camden, New Jersey;

1919 — La Finlande déclare la guerre à la Russie bolchévique;

1884 — Par le traité de Huê, l'empereur d'Annam reconnait le protectorat français;

1871 — L'Allemagne annexe l'Alsace et la Lorraine après la défaite des Français.

Ils sont nés au 6 juin: Robert Falcon Scott, explorateur britannique (1868-1912); Thomas Mann, écrivain allemand (1875-1955); Aram Khatchatourian, compositeur russe (1903-1978); Aleksandr Pouchkine, poète russe tué en duel, auteur d'Eugène Oneguine (1799-1837).

L'Argentine en état de choc

Suite de la première page

Les autorités argentines étaient, avant le Mundial, prises dans un dilemme: ou conserver un dispositif de sécurité relativement lâche, afin de donner l'impression d'un pays revenu à la normale après une phase chaotique — avec le risque de graves incidents; ou renforcer ce dispositif, quitte à confirmer les "préjugés" des observateurs venus du monde entier, sans pour autant supprimer l'éventualité de violences. La pente du régime militaire a été la plus forte; on verra des uniformes et des fusils partout...

Ces dernières semaines, pourtant, Buenos-Aires avait retrouvé son apparence de cité paisible. Elle n'offrait plus, ces derniers temps, l'image d'une ville ayant vécu, plusieurs années durant, une véritable "guerre civile rampante".

Pourtant, quelques "détails" donnent à penser que la situation n'est sans doute pas aussi "normale" que certains voudraient le croire. L'extrême nervosité des forces de sécurité frappe dès l'abord. Entrant en Argentine par Iguazu, près des célèbres cataractes, le premier spectacle qu'il nous fut donné de voir fut celui d'une dizaine de soldats, courant et gesticulant, le fusil à la main. Tout ce déploiement de forces avait pour objet de surveiller... le déchargement de quelques sacs d'oignons du petit bateau faisant la navette entre le Brésil et l'Argentine. Et combien de fois avons-nous vu, par exemple, des soldats portant leur arme par le canon — attitude pendable, comme on sait, pour un militaire français.

Autre indice: tous les jeudis après-midi, vers 15 heures, depuis des mois, le promeneur peut observer sous les fenêtres de la Maison Rose, le palais présidentiel, un étonnant spectacle. Venues des quatre points de la place de Mai, plusieurs dizaines de femmes, la plupart d'apparence très humble, certaines tenant un enfant dans les bras, se dirigent lentement vers l'obélisque qui marque le centre du vaste terre-plein. Ce sont là les "folles de la plaza de Mayo" — comme les dénomma un jour, avec un tact exquis, un journaliste local qui n'imaginait sans doute pas que cette appellation dédaigneuse allait connaître une telle fortune. Elles ne profèrent aucun slogan; elles ne brandissent aucun emblème. Et surtout elles ne portent pas le deuil, puisqu'elles espèrent, certaines contre tout espoir, le retour de tel ou tel parent disparu dans les derniers mois du régime péroniste ou depuis le coup d'Etat militaire du 24 mars 1976.

Lentement, elles commencent à tourner autour de l'obélisque. Assez rapidement, quelques policiers de faction s'approchent et les prient de se disperser, ce qu'elles font sans résistance, mais aussi lentement qu'elles étaient venues. D'ordinaire, cette intervention est courtoise. Une fois au moins, elle fut tragique: le 8 décembre dernier, une douzaine de ces locas (folles) furent enlevées, en même temps que la religieuse française qui les aggompagnait (1). Depuis lors, aucune information sérieuse n'a filtré sur leur sort. Un communiqué grossièrement falsifié a attribué leur enlèvement au mouvement péroniste extrémiste Montonero. Aujourd'hui encore, des Argentins réputés sérieux affirment, sans donner d'autre précision, que ces personnes se sont "autoséquestrées".

Il y a quelques jours, le grand quotidien conservateur de Buenos-Aires La Prensa a publié, sous forme d'annonce payante, trois pages entières, comportant les noms de deux mille six cents disparus. Les trois organisations qui s'occupent aujourd'hui en Argentine des droits de l'homme: l'Assemblée permanente, le Mouvement oecuménique et la Ligue, ont conjugué leurs efforts pour dresser cette liste qui n'énumère que "des cas prouvés et sérieux (1)". Bien que ces organisations aient eu "une préoccupation d'exhaustivité", nul ne pense que cette liste soit complète; elle se termine d'ailleurs par un appel aux parents de disparus n'y figurant pas à se faire connaître.

De son côté, le quotidien de langue anglaise Buenos Aires Herald — qui fait preuve d'un grand courage en ce qui concerne les droits de l'homme — a récemment publié une liste d'une douzaine de noms de "grands-mères de disparus". Il s'agit de personnes dont un petit-enfant a été enlevé en même temps que ses parents ou dont la fille ou la belle-fille était enceinte lorsqu'elle a été enlevée en compagnie de son mari.

Autres signes, enfin, plaidant contre la thèse officielle du retour à une situation "normale": la réticence de nombreuses personnes à exprimer toute opinion hétorodoxe en présence d'interlocuteurs non dûment introduits et la peur diffuse qui habite ceux qui par leur métier, leurs convictions politiques ou leurs activités syndicales sortent de l'anonymat, ou quiconque encore a manifesté, à un moment ou l'autre, ces dernières années, de la sympathie pour un des nombreux mouvements liés à la gauche péroniste. Une expression à peu près intraduisible a fait fortune, ces derniers mois, pour désigner ces soudains accès d'angoisse: "Tirarse una palida". Aujourd'hui encore, beaucoup de gens, à Buenos-Aires, "pâlissent" lorsqu'un plaisantin éméché sonne à leur porte au milieu de la nuit ou lorsque l'ascenseur s'arrête à leur étage avant l'heure du laitier.

Faut-il se risquer sur le terrain miné des chiffres?

Le général Viola, chef d'état-major de l'armée de terre, a indiqué un jour que la lutte contre la subversion avait provoqué 8,500 bajas c'est-à-dire entraîné la mise "hors de combat" de 8,500 personnes. En termes militaires, comme nous l'ont confirmé deux officiers supérieurs, le terme bajas désigne aussi bien les morts que les prisonniers. Comme, d'autre part, les autorités ont publié des listes de détenus comportant environ 4,000 noms on peut en déduire qu'il y aurait eu environ 4,500 morts parmi les "subversifs". Or, de façon très inquiétante, c'est un chiffre trois fois supérieur (15,000) qui circule, tant dans certains milieux, journalistiques (où l'on se réfère à une déclaration informelle du chef de la police fédérale, le général Ojeda) que dans les milieux civils très liés aux militaires. Peut-être ce chiffre comprend-il les pertes des forces de l'ordre, lourdes elles aussi (estimées, devant nous, à 1,500 personnes par un colonel), et les quelque 500 civils (hommes d'affaires, syndicalistes "bureaucratiques", etc.) victimes de la guérilla, selon des indications qui nous ont été officieusement fournies.

Le gouvernement, a, ces quatre derniers mois, publié des listes de personnes se trouvant "à la disposition du pouvoir exécutif" (prisonnier administratifs) dans trente-deux prisons du pays. D'autres listes sont, en principe, attendues.

Parmi les noms déjà publiés, les organismes qui s'occupent des droits de l'homme en Argentine ont relevé une centaine de personnes qui figuraient dans leurs propres listes de "disparus". La police fédérale a, en outre, indiqué qu'elle avait "repéré" (ubicado) deux cent trente-deux personnes dont la situation était auparavant incertaine. Les organisations humanitaires observent, "avec un certain optimisme", le développement de la situation en ce domaine. Elles paraissent espérer que tous les disparus, tant s'en faut, ne sont pas décédés, et que les autorités pourraient imaginer différentes formules pour qu'ils réapparaissent.

Ces chiffres sont consternants. Nous avons inlassablement demandé à nos interlocuteurs de toutes origines sociales ou professionnelles, de toutes convictions politiques: lorsque s'écrira l'histoire de cette période, un seul Argentin de bonne foi pourra-t-il dire: "Je ne savais pas"? La réponse est unanimement négative. Et pour une raison simple. Dans leur immense majorité, les morts et les disparus appartiennent à la classe moyenne, c'est-à-dire à des couches sociales où l'on a des relations, où l'on parle, fût-ce avec prudence- où l'on s'informe, où la fatalité n'imprègne pas les mentalités. Les milieux universitaires et intellectuels ont, en particulier, été durement frappés. Les familles de militaires n'ont pas été les dernières à fournir leurs contingents de révoltés — de "délinquants" subversifs" selon la terminologie officielle. Les milieux populaires ont connu les disparitions et les arrestations de syndicalistes trop actifs. Rares sont donc les Argentins qui ne connaissent pas quelqu'un qui "a eu des problèmes", comme l'on dit pudiquement.

Autre question: la répression a-t-elle été menée au hasard ou s'est-elle exercée, pour l'essentiel, contre des personnes vraiment liées à la guérilla ou impliquées, de près ou de loin, dans ce que les initiés appellent la pesada ("la lourde"), c'est-à-dire la lutte armée, qui, selon une récente déclaration du général Videla, comptait quatre mille protagonistes? Les réponses varient, évidemment, en fonction des préférences idéologiques, de la sensibilité de chacun.

Dans les faits, ont été considérés comme dangereux "délinquants" non seulement les guérilleros de l'ERP (Armée révolutionnaire du peuple) morts les armes à la main dans les montagnes de Tucuman, ou les Motoneros poseurs de bombes ou auteurs de séquestre de P.-D.G., mais aussi des jeunes gens qui, par générosité naturelle se sont enthousiasmés pour les espoirs de progrès social que représentait, à leurs yeux, le péronisme. Sans doute aussi des personnes dont le nom figurait malencontreusement dans le carnet d'adresses d'un suspect ou simplement avait un lien de parenté avec un "subversif". Au Colegio de Buenos-Aires, fréquenté par les enfants de l'intelligentsia, des élèves de seize-dix-huit ans ont disparu sans laisser de traces!

Dans ce combat douteux, il n'y a pas eu de quartier. S'il y a bien eu ici une "guerre", comme le répètent officiels partisans du régime et une notable partie de la population, ses lois n'ont, certes, pas été respectées: tortures, assassinats, pillages, etc. en ont été le lot quotidien.

(1) Dans cette liste figurent, sauf erreur, les noms d'une vingtaine d'étrangers, dont quatre Français. D'après le témoignage publié dans le Monde du 26 mai, les deux religieuses enlevées ont été torturées sans répit à l'école de la marine de Buenos-Aires.

Prochain article: L'engrenage

Pour la course Grand Prix, presque tout sera amovible

par Rodolphe Morissette

Tandis qu'une dizaine d'organismes publics se plaignaient hier soir du fait que l'administration de la Ville de Montréal n'avait toujours pas consulté la population sur l'opportunité de tenir la course automobile Grand Prix sur l'île Notre-Dame, le vice-président de Grand Prix Canada Inc., M. Maurice Brisebois, expliquait aux conseillers du Parti civique de Montréal qu'il importait de travailler en sourdine, car il faut "d'abord travailler avec des gens qui peuvent comprendre".

On sait qu'hier soir, deux assemblées se tenaient en parallèle. La première avait été convoquée par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau: tous les conseillers avaient été invités à une séance d'information à huis clos sur la course Grand Prix. Mais le Rassemblement des citoyens de Montréal, qui voulait protester contre cette façon de ne point informer la population du dossier Grand Prix, a tenu une session publique parallèle et boycotté la réunion du maire, non sans y avoir envoyé quelques émissaires.

Le maire n'avait pas invité seulement les conseillers à sa réunion privée: outre M. Brisebois, une douzaine de fonctionnaires municipaux étaient présents et une douzaine de représentants de Grand Prix Inc., cette filiale de la brasserie Labatt qui fait la promotion de la course automobile du même nom. Aucun document autre que le protocole d'entente dont faisait étant LE DEVOIR dans son édition de samedi n'a été déposé à cette réunion. Le maire a cependant promis que d'autres documents seraient produits pour la réunion du conseil municipal de mercredi soir et au cours de laquelle on doit entériner le protocole d'entente en question entre la Ville, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (responsable de la gestion de Terre des hommes) et Grand Prix du Canada. Au fait, le maire a promis que serait déposée la fameuse étude du professeur Joseph Chung, de l'Université du Québec à Montréal, sur "les retombées économiques" de la course à Montréal.

Cette étude, que l'on a fait couler comme par hasard dans La Presse de vendredi et qui laissait à entendre que Montréal retirerait quelque $18 millions du Grand Prix et 1,500 emplois par an à $12,000, on a appris hier qu'elle avait été commandée par Grand Prix.

On a appris à la même assemblée que l'île Notre-Dame recevrait en tout entre 100,000 et 125,000 personnes pendant la course et un maximum de 50,000 le dimanche soir 8 octobre. Les billets les meilleurs se vendraient $50 la première année (le temps que Montréal fasse son nom), puis les prix augmenteraient. "Ce sera le plus grand spectacle sportif de l'année", a prédit hier M. Brisebois.

On prétend en outre que le bruit produit par les bolides sur l'île Notre-Dame ne sera guère plus élevé, pour les habitants de Saint-Lambert, que ceux de la route 3, en bordure de la Voie maritime. Autre nouvelle: la piste même serait "la seule installation permanente"; tout le reste serait amovible, y compris les arbres, qui seront du reste déplacés. L'événement exigera, aux frais de la Ville entre 200 et 300 pompiers sur les lieux.

Au même moment, le RCM tenait sa session publique, au cours de laquelle une dizaine d'organismes se sont fait entendre. Essentiellement, on condamne le manque de consultation de la population sur la question. La Société pour vaincre la pollution a réitéré sa protestation écologique. STOP, un groupe de la même famille, a déploré l'absence d'étude sur les effets de l'événement sur l'environnement (bruit, pollution, dégâts dus au rassemblement massif, etc.). La Fédération québécoise de cyclotourisme (3,000 cyclistes), avec les 28 organismes qui forment la Confédération des loisirs du Québec, estime qu'il faut bannir les courses automobiles de l'île Notre-Dame et garder ces espaces pour la population, pour des activités de plein air et de caractère culturel.

Quant à Sauvons Montréal, ses représentants n'ont pas d'objection majeure à la tenue de la course sur l'île. De même, l'Association Espaces verts ne s'y oppose pas en principe, à condition qu'on n'y tienne qu'une course par an et que les promoteurs remettent l'île dans l'état où ils l'ont trouvée, "sinon, dit-on, on boycottera les produits Labatt".

Le RCM, pour sa part, qui penchait grandement pour le "contre" en fin de soirée, prenait conseil de la nuit et il arrête sa position définitive ce midi. De son côté, le Parti québécois, région Montréal-Centre, a prié hier le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, d'intervenir dans ce dossier "polluant" et de prendre des mesures pour suspendre la mise en oeuvre de l'entente entre Montréal et Grand Prix du Canada.

Reed Scowen, candidat libéral dans N.D.G.

Les militants libéraux de Notre-Dame de Grâce ont élu hier soir M. Reed Scowen pour les représenter à l'élection partielle du 5 juillet.

Candidat préféré du chef du parti, M. Scowen a remporté une victoire facile sur quatre autres aspirants: MM. Richard Lord, Robert Sauvé, Walter Gallagher et Paul Edward Hinch. Tous cinq ont mis l'accent sur le problème de l'unité canadienne et les difficultés que pose la loi 101 à la communauté anglophone.

C'est le chef parlementaire, M. Gérard-D. Lévesque, qui a prononcé le discours d'ouverture de la convention, accompagné des députés O'Gallagher, Lucien Caron, Noël Saint-Germain, ainsi que du président du Parti, M. Larry Wilson, et du député fédéral du comté, M. Warren Allmand.

Visiblement satisfait du choix des militants, le chef du parti a longuement souligné les qualités du nouveau candidat. Puis, M. Ryan a déclaré que l'élection du 5 juillet devait être envisagée comme le premier véritable test de force entre le gouvernement de M. Lévesque et le nouveau leadership du PLQ.

Agé de 42 ans, M. Reed Scowen est un administrateur qui a fait des stages d'études au London School of Economics et au Harvard Business School. Jusqu'à tout récemment, il était membre de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, et avait été directeur général de la Commission de lutte contre l'inflation.

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ "La Gène" de Vinci menacée

MILAN (Reuter) — La célèbre fresque murale de Léonard de Vinci, "La Cène", peinte dans la basilique de Santa Maria Delle Grazie à Milan, risque de se désintégrer complètement, a déclaré le directeur du patrimoine artistique lombard, M. Carlo Bertelli. "Nous pouvons encore faire quelque chose, mais déjà, nous avons attendu beaucoup trop longtemps", a-t-il déclaré. La fresque, peinte en 1497, a abondamment été restaurée et retouchée depuis lors, et on estime que seul le quart est original. Les moines ont averti les autorités il y a quelques mois de la détérioration de la fresque. Après trois mois d'examens, on est parvenu à la conclusion que la moisissure détruisait progressivement "La Cène" ainsi que les autres fresques de l'église, réduisant à néant les travaux de restauration effectués en 1954. Pour éviter les effets de changements constants de température et d'humidité, causés dans une grande mesure par la respiration et la transpiration des milliers de visiteurs de l'église, un contrat de climatisation avait été offert aux soumissions il y a huit ans. Mais les travaux n'ont pas encore été exécutés.

■ Squelettes datant de 10,000 ans

NEW DEHLI (AFP) — Quinze squelettes humains, remontant probablement à il y a plus de 10,000 ans, ont été récemment découverts dans l'Etat de l'Uttar Pradesh, nord de l'Inde. Des tests au carbone ont indiqué que ces squelettes, sortis de terre au cours du percement d'un canal dans un village du district de Pratagrah, dataient de l'an 8,000 avant Jésus-Christ.

■ Rapt Empain: quatre autres personnes sont recherchées.

PARIS (AFP) — Quatre personnes sont encore recherchées par la police française dans l'enquête sur le rapt du baron Edouard-Jean Empain, après l'arrestation samedi de Robert Matheron. Il s'agit de François Caillol, 37, Marie-Annick Le Gayan, Georges Bertoncini et Guy Roget. Le Baron Empain avait été enlevé le 23 janvier 1978 près de son domicile, avenue Foch à Paris, et séquestré pendant plus de deux mois. Le 24 mars, une fusillade éclatait dans la proche banlieue sud de Paris entre policiers et ravisseurs, lors d'une tentative de remise de rançon. L'un des gangsters, Daniel Duchateau, 39 ans, était tué. Un de ses complices, Alain Caillol, frère de François, était blessé et arrêté. Trois autres membres de la bande parvenaient à s'enfuir. Deux jours plus tard, le 26 mars, le PDG du groupe franco-belge Empain-Schneider était libéré. Par la suite, la police devait arrêter deux complices, Marc Le Gayan (frère de Marie-Annick) et Bernard Guillon, 31 ans.

■ Renault: la grève se poursuit

PARIS (AFP) — La grève se poursuivait lundi dans les usines Renault de Cléon (Normandie), Douai (nord) et Flins (région parisienne). En outre, à Cléon l'usine est occupée par une partie du personnel depuis jeudi tandis qu'à Flins, 400 agents de production occupent l'atelier des presses. En même temps, à l'usine Renault de Sandouville (Normandie), les syndicats CGT (Confédération générale du travail-proche du Parti communiste) et CFDT (Confédération française démocratique du travail-socialiste autogestionnaire) ont appelé lundi matin le personnel à observer un arrêt de travail de quatre heures en signe de solidarité avec la lutte des salariés de Cléon et de Flins. A l'usine de Cléon, plus particulièrement spécialisée dans le traitement de la fonte, 2,000 ouvriers et 400 cadres sur un total de 8,000 salariés ont voté lundi matin à l'aube à l'unanimité une reconduction de 24 h de la grève et de l'occupation de l'usine. Peu après, le tribunal des référés de Rouen a ordonné l'évacuation sous 48 heures de l'usine, le rétablissement "de la liberté du travail" et le "libre accès de l'entreprise". Passé ce délai, la direction pourra avoir recours à un serrurier et, le cas échéant, à la force publique.

■ Sain et sauf après sept heures passées dans la Manche

PORTSMOUTH (Grande-Bretagne) (Reuter) — Alan Christiansen revient de loin. Tombé à la mer du caboteur sur lequel il travaillait, ce marin danois a attendu sept heures, dans la Manche, avant d'être recueilli par un yacht à 13 milles environ de l'île de Wight. Personne, à bord du caboteur, le "Gretha Coast" (300 t.), qui faisait route vers les Canaries, ne s'était aperçu de sa disparition. Il n'avait pas de gilet de sauvetage mais il a réussi à nager pendant sept heures, jusqu'à l'aube de dimanche. Recueilli par un yacht, puis transféré sur le paquebot polonais "Stefan Batory," il a été transporté à terre par un hélicoptère de la Royal Navy et hospitalisé à Gosport. Les médecins l'ont trouvé en parfaite santé et Christiansen, qui est âgé de dix-huit ans, a pris la route de Londres où l'ambassade du Danemark s'occupe de son rapatriement.

Ottawa et l'Ontario signent une entente sur la gestion des déchets radioactifs

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral et l'Ontario ont conclu une entente en vue d'établir un programme de gestion des déchets radioactifs provenant des réacteurs nucléaires.

La première phase de l'entente annoncée hier simultanément à Ottawa et à Toronto, prévoit la mise en route d'un programme conjoint afin de trouver des solutions à l'enfouissement des déchets nucléaires.

C'est ainsi qu'au cours des trois prochaines années le fédéral, par le biais de l'Energie atomique du Canada, entreprendra et financera la recherche et le développement sur le stockage des déchets. Pour sa part, le gouvernement ontarien assumera la responsabilité des études sur le stockage temporaire et le transport des déchets.

Une étude du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources du Canada avait recommandé l'an dernier que des études plus poussées soient instituées pour trouver des moyens permanents de stocker ces déchets.

Comme l'Energie atomique du Canada, les experts ont conclu que la formation géologique que l'on retrouve en Ontario faisait de cette province, la région privilégiée pour ce genre de "cimetière à déchets nucléaires", d'autant plus que c'est là aussi qu'on retrouve le plus de centrales nucléaires.

Selon l'entente entre le fédéral et l'Ontario, les trois prochaines années seront consacrées à la recherche et les travaux sur le terrain devraient commencer dès cette année.

Une équipe de géologues iront sur place pour examiner des échantillons de surface de la roche ignée. Ces études permettront de déterminer quelle formation géologique est la plus appropriée pour accueillir des installations de stockage de déchets.

L'Ontario permettra donc à l'Energie atomique du Canada d'effectuer des forages de type expérimental en 1979-80, à des endroits dont on aura convenu. Il pourrait y avoir 6 ou 10 forages d'environ 1,000 mètres de profondeur, a-t-on fait savoir. Suivra ensuite une analyse détaillée de l'efficacité des barrières géologiques qui pourraient empêcher les mouvements des radio-éléments dans l'environnement.

Les déchets nucléaires provenant de l'Hydro-Ontario sont présentement stockés provisoirement sous l'eau, sur le site des centrales nucléaires. Les scientifiques estiment que cette méthode de stockage est sûre, mais ajoutent qu'il serait souhaitable de mettre au point des installations permanentes.

Les groupes de citoyens qui s'opposent à l'énergie nucléaire ou qui prônent une administration plus saine de ces déchets, craignent que ce projet expérimental ne devienne, de facto, le projet permanent.

"Cette entreprise conjointe ne doit pas être interprétée comme étant la position canadienne adoptée en matière de nouveau traitement du combustible irradié", peut-on lire dans l'entente rendue publique, hier. L'entente précise en outre qu'il y aura des consultations avec le public à chaque étape du projet.

Au terme des trois premières années de consultation, il est cependant déjà prévu qu'en 1983, les deux gouvernements commenceront l'achat de terrains. De 1985 à l'année 2,000 on a prévu un programme de démonstration de stockage permanent, tandis qu'après l'an 2,000 on prévoit la mise en oeuvre des installations et leur opération.

La coopération patronale-syndicale prend de l'ampleur, selon Munro

TORONTO (PC) — Le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, a déclaré hier aux manufacturiers canadiens que le pays était à la veille de réaliser une percée majeure au chapitre de la consultation syndicale patronale à l'échelle nationale.

Prenant la parole devant quelque 500 délégués à la conférence annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens, il a déclaré que la coopération entre l'entreprise et la main-d'oeuvre avait progressé à un rythme encore jamais vu au Canada.

Il a demandé: "Quand avez-vous déjà vu autant de rencontres entre les patrons et les employés dans l'ensemble du pays?" Cette nouvelle façon d'agir débouchera selon lui sur des nouveaux mécanismes de concertation sur une base de stricte égalité entre la main-d'oeuvre, le patronat et l'Etat.

Cependant, un avocat torontois spécialisé dans les relations de travail, Me John P. Sanderson, qui participait à un panel en compagnie de M. Munro, a critiqué le ministre. Me Sanderson a soutenu que le processus de concertation était devenu "institutionnalisé au sein de la grande entreprise, du grand gouvernement et des grands syndicats". En conséquence, a-t-il dit, la voix des petits hommes d'affaires est noyée dans un tintamarre et ne peut donc être entendue réellement.

Le congrès a élu M. J. Taylor Kennedy, 62 ans, président à la retraite de la société Canada Cement Lafarge Ltd., nouveau président de l'AMC. Il succède à M. Hugh Stevens.

M. Munro a affirmé qu'un projet de loi était prêt pour l'institution du centre de négociations collectives qui sera dirigé par les syndicats et le patronat, et non pas le gouvernement. "Cet organisme sera aussi indépendant que toute agence indépendante qui puisse vous venir à l'esprit."

Le ministre a été l'objet de quelques huées lorsqu'en réponse à une question de l'auditoire, il a soutenu qu'il n'existait aucun exemple frappant de transgression des lois sur les piquets de grève.

Cependant, il a admis que la violence survenue aux abords des usines de la société Fleck Manufacturing Ltd., à Centralia, constituait une exception.

M. Sanderson a réclamé une loi sur les piquets de grève, expliquant que la grève à l'usine de la Fleck "est le genre de situation qui nous brutalise tous". Une loi permettrait de définir ce qui serait permis et ce qui ne le serait pas sur un piquet de grève.

M. Munro a soumis qu'on s'accordait de plus en plus en plus sur ce qui pouvait constituer une illégalité. C'est pourquoi Ottawa a récemment accru les pouvoirs du Conseil canadien des relations de travail, lui permettant ainsi d'exercer une plus grande discrétion afin de déterminer si une grève est illégale et d'émettre des ordonnances appropriées.

De son côté, M. Donald Wood de l'université Queen's, a déclaré que les gouvernements devraient éviter les excès lorsqu'il s'agit d'énoncer des politiques générales. Ils devraient tenter de résoudre les problèmes dans des secteurs particuliers plutôt que d'essayer de légiférer globalement.

L'entreprise, a-t-il dit, a besoin de propositions législatives plus claires parce qu'elle est plongée dans une grande incertitude lorsqu'il s'agit de prévoir les prochains agissements de l'Etat.

Manufacturier de produits chimiques, M. M. Ambler a critiqué vigoureusement les dépenses gouvernementales et a demandé à M. Munro de lui laisser la paix.

Ainsi, son entreprise a versé en 1976 $13,000 par employé aux gouvernements au chapitre de l'impôt et des autres taxes pour "payer toutes ces choses que l'Etat affirme fournir gratuitement".

Cet argent qui provient de l'entreprise privée pourrait être utilisé aux fins d'expansion et de réinvestissement dans le but de créer de nouveaux emplois.

Les hommes d'affaires doivent apprendre à transiger avec les hommes politiques autant au point de vue de l'économie que de la politique.

Prenant la parole au cours de la séance inaugurale du congrès, le président sortant, M. Stevens, a soutenu qu'il était plus important pour les hommes de présenter des suggestions raisonnables et politiquement viables que "d'effectuer des sorties indignées contre les plitiques gouvernementales".

"Les hommes d'affaires doivent se souvenir que chaque question économique peut avoir un impact politique", a-t-il dit.

M. Stevens a dit qu'il était facile de dire que le gouvernement s'immiscait dans tous les secteurs, mais "bien plus difficile de suggérer des moyens qui permettraient aux Canadiens d'être moins dépendants de l'intervention gouvernementale".

Libéraux et UN approuvent les changements à l'Hydro

QUEBEC (PC) — L'opposition officielle et l'Union nationale ont approuvé, hier, en deuxième lecture, le principe du projet de loi 41 qui modifie les structures et le mandat de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la baie James.

Au nom du parti libéral, le député de Gatineau, M. Michel Gratton, a notamment souscrit à la disposition du projet de loi qui oblige l'Hydro-Québec à adapter sa planification aux politiques énergétiques du gouvernement en ce qui a trait à la fourniture de l'électricité.

"Il ne serait pas normal, a-t-il dit, que l'Hydro-Québec établisse seule une politique énergétique sans que la population et les élus du peuple puissent participer au débat."

M. Gratton a cependant averti le ministre délégué à l'Energie et parrain du projet de loi, M. Guy Joron, que son parti aura plusieurs amendements à formuler lors de l'étude en commission parlementaire.

Le fait d'accorder au gouvernement un plus grand contrôle sur l'Hydro-Québec inquiète par ailleurs le député libéral. Il souligne à ce chapitre que les rapports entre le gouvernement et la société ne seront positifs que dans la mesure où le gouvernement évitera d'intervenir dans l'administration courante de l'Hydro-Québec.

Le député unioniste de Richmond, M. Yvon Brochu, pour sa part, apprécie particulièrement la disposition du projet de loi qui permet à la société d'exporter son savoir-faire et d'entrer sur les marchés internationaux en matière d'électricité. "On ne peut qu'être fier de cette possibilité, de cette porte ouverte sur le monde", a-t-il déclaré.

M. Brochu est par ailleurs revenu sur un problème qu'il a récemment soulevé à l'Assemblée nationale, celui des coupures d'électricité. Il affirme qu'il faudrait trouver un mécanisme pour régler ce problème une fois pour toutes.

En réponse aux questions qu'il avait inscrites au feuilleton, M. Brochu a appris récemment que l'Hydro-Québec avait coupé le courant à 4,393 clients entre le premier octobre 1977 et le premier mars 1978.

M. Brochu souligne que rien n'a encore été fait pour corriger une situation aussi anormale, qui a été déplorée à maintes reprises.

Il publie un livre

Matte, indépendant et souverainiste...

par Claude Turcotte

Comme un chat qui retombe toujours sur ses pattes, M. René Matte, qui fut pendant 10 ans député créditiste à Ottawa, avoue ajourd'hui se bien sentir maintenant dans sa peau de député indépendant et souverainiste à Ottawa.

Il était à Montréal hier pour parler d'un livre qu'il a écrit alors qu'il était créditiste, à un moment où il voulait rallier à ce groupement les patriotes de bonne volonté qui seraient intéressés à venir défendre avec lui les intérêts du Québec à Ottawa.

Les événement se sont précipités et il a quitté le parti de Réal Caouette. "Pendant 10 ans, dit-il, ce fut une oeuvre missionnaire impossible de faire comprendre à des gens imbus de préjugés certaines options politiques".

"J'ai pensé que le parti pouvait servir de cadre à autre chose; au moment où j'ai écrit ce livre, j'essayais encore", rappelle-t-il. Cette époque est révolue, mais le député de Champlain poursuit le même objectif qu'avant: "La porte est ouverte à Ottawa pour d'autres Québécois qui ne sont pas paralysés par une ligne de parti".

Et c'est ainsi que son livre, "Un nouveau Canada à notre mesure", publié par les éditions Quinze, reste un appel ou "une étincelle de dynamisme politique pour inviter les Québécois à l'action fédérale en proposant une solution précise".

M. Matte affirme qu'il sera de nouveau candidat sous l'étiquette indépendante lors des prochaines élections générales fédérales. Il vient d'effectuer une tournée complète de son comté, la première depuis qu'il n'est plus créditiste et il dit avoir constaté que ses électeurs sont encore plus heureux de le voir indépendant que créditiste.

Le député espère toujours que d'autres candidats indépendants voudront faire comme lui. "Ce serait curieux de voir ce que ça donnerait 75 candidats indépendants au Québec", souligne-t-il.

M. Matte croit à la souveraineté-association et souhaite ardemment que les Québécois diront oui lors du référendum. Par la suite, on pourra parler d'association et c'est pour ça qu'il tient à demeurer au niveau fédéral.

C'est tout ça qu'il explique dans son livre de 173 pages. "J'ai la prétention de croire que tous ceux qui le liront attentivement seront convaincus", dit-il en quittant Le Devoir non sans avoir demandé où était le bureau de Claude Ryan.

Les pêcheurs sont en grève aux Îles

QUEBEC (PC) — Les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine refusent de prendre la mer depuis le premier juin dernier, menaçant l'économie déjà fragile de ce coin du Québec.

Les pêcheurs ont pris cette décision parce qu'ils ne touchent plus que $0.065 par livre de sébaste qu'ils ramènent au quai, alors que l'an dernier on leur versait $0.02 de plus la livre, soit $0.085.

Ce supplément de $0.02 la livre était versé par le gouvernement fédéral mais ce dernier n'a pas encore pris de décision pour cette année.

L'arrêt de travail des pêcheurs implique plus d'un millier de travailleurs des Iles-de-la-Madeleine, et la paralysie de la principale industrie de transformation de poisson, la Madeli-Pêche, mieux connue sous son ancien nom de Gordon Pew.

Le mois de juin est le principal mois de l'année pour la pêche. Il s'est pris en juin 1977 plus de 3,100,000 livres de sébaste aux Iles, soit plus de 100,000 livres par jour.

L'arrêt de travail des pêcheurs de sébaste paralyse également la pêche au homard puisque les viscères de sébaste servent d'appât pour attirer le homard.

Les pêcheurs en arrêt de travail ont unanimement décidé de ne pas reprendre la mer tant que la subvention fédérale de $0.02 la livre ne leur sera pas garantie.

On estime à quelque $60,000 le coût de la subvention gouvernementale qui satisferait les pêcheurs et les inciterait à retourner au travail.

LE PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC LANCE UN APPEL

À TOUS LES TRAVAILLEURS

À TOUS LES PROGRESSISTES

À TOUS LES DÉMOCRATES

POUR PARTICIPER À LA MANIFESTATION CONVOQUÉE PAR LA C.S.N.

MARDI 6 JUIN À 7h. P.M.

Départ - HÔTEL BONAVENTURE
rue Lagauchetière pour se rendre au Palais de la "Justice"
(St-Antoine et St-Laurent)

EXIGEONS:

- LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DES 4 TRAVAILLEURS DE LA C.T.C.U.M. EMPRISONNÉS
- L'ANNULATION DES SENTENCES (emprisonnements et amendes)
- L'ABROGATION DE LA PROCÉDURE D'INJONCTION
- LE DROIT DE GRÈVE EN TOUT TEMPS

VIVE LA LUTTE DÉMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS
VIVE L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE DU QUÉBEC

Le P.T.Q. est un parti autorisé

P.T.Q.
3828 St-Denis, Mtl H2W 2M2
844-4707

nous vous recommandons l'achat des

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

série E11-78

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS

9%

INTÉRÊT RÉGULIER OU COMPOSÉ
(limite $10,000.00)

MOLSON, ROUSSEAU & CIE LIMITÉE

MONTRÉAL **866-1551** Maurice Dupont
QUÉBEC **683-2965** Georges Lamothe

InterVilles
VANCOUVER $209.
Nos vols ABC partent le samedi soir à dater du 24 juin pour une ou deux semaines. Réservez au moins 30 jours à l'avance. Places selon disponibilités. Réservez dès aujourd'hui auprès de votre agent. Il connait nos conditions.
Voyagez Sunflight
Avions de Québecair opérés par Suntours Ltée avec l'approbation de la Commission Canadienne de Transports selon la réglementation des vols ABC. Dépôt non remboursable de $25 requis. Taxe de transport du Canada en plus. Détenteur d'un permis du Québec.

Au Québec, **faut se tenir... en santé**



"The Goldfinger"
Pour lui, pour elle...
Vos propres empreintes
en 18K - $225.
en 14K - $175.
LUCAS
1476 o. rue Sherbrooke
Westmount Square
Fairview Pointe Claire

LES TRIBUNAUX

par Bernard Morrier

■ *Me Bernard Fournier témoigne pour sa propre défense*

Dans toutes les causes, même si des faits sont vrais, on se rend souvent compte à la fin que ces faits ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes que ceux entendus antérieurement.

C'est ce qu'a expliqué hier aux jurés Me Philippe Gélinas, alors qu'il s'apprêtait à faire entendre en défense son client, l'ex-procureur de la Couronne, Me Bernard Fournier, accusé d'entrave à la justice, d'abus de confiance et de corruption.

Dans le premier cas, Me Fournier aurait accepté de ne pas faire porter d'accusation contre le journaliste Normand Maltais, impliqué dans un accident alors qu'il était en état d'ébriété, en échange de l'endossement d'un prêt que le procureur voulait obtenir de la Banque Canadienne Nationale.

Une deuxième accusation prétend que Me Fournier aurait demandé une somme de $400 à Me Barry Coleman, avant d'approuver la caution d'un accusé détenu à Parthenais.

Interrogé par Me Gélinas, Me Fournier a déclaré que, dans les premiers jours de mars 1970, le reporter Maltais s'était présenté à son bureau en mentionnant qu'il venait d'endosser, pour un emprunt de $15,000, M. André Fabien, alors juge-en-chef à la Cour des sessions de la paix. Me Fournier, qui était lui-même en pourparlers pour obtenir un prêt de $5,000, aurait fait part de ses recherches pour se trouver un endosseur. C'est à ce moment que Maltais aurait offert ses services.

Ravi de sa trouvaille, Me Fournier s'est ensuite rendu voir M. Valmore Delisle, à la Banque Canadienne Nationale, quelques jours avant le 6 mars, jour de l'accident du reporter.

Dès le 7 mars, toujours d'après Me Fournier, Normand Maltais s'est présenté à son bureau en racontant qu'il avait eu l'accident de la veille après avoir absorbé des comprimés de valium et de la bière. "C'est peut-être pas si grave. C'est des infractions qui se prescrivent par six mois", lui aurait dit le procureur. Selon lui, quand il y a mélange de médicaments et d'alcool, la police ne poursuit pas la plupart du temps, parce qu'on sait que les accusés sont acquittés. "J'ai moi-même plaidé de telles causes et les accusés ont toujours été acquittés", a mentionné Me Fournier.

A une question précise de Me Gélinas, l'ex-procureur de la Couronne dit avoir reçu son $5,000 le 13 mars 1970, sans que Maltais ait eu à signer quoi que ce soit et, qu'entre lui-même et le reporter, entre les 7 et 13 mars, il ne fut plus jamais question de ce prêt. Tout indique que la banque aurait décidé de prêter sans endossement. Ce n'est que le 10 novembre suivant que Maltais endossait un nouvel emprunt, explique Me Fournier, en précisant bien qu'au mois de mars précédent, il ne pouvait certes pas prévoir l'emprunt de l'automne suivant.

En contre-interrogatoire, Me Fournier a donné la même version au procureur du ministère public, Me François Beaudoin.

Antérieurement, toujours interrogé par Me Gélinas, Me Fournier a soutenu que l'avocat Barry Coleman, embêté avec des problèmes de caution pour son client Harold Gergory, était venu s'enquérir de ce qu'il y avait à faire dans les circonstances. "Trouvez quelqu'un qui connaisse l'accusé", lui aurait dit Me Fournier. Peu après, Me Coleman lui aurait proposé de lui faire un prêt. "J'ai été ébahi de cette proposition, raconte Me Fournier, et je lui ai dit d'arrêter de dire des sottises." Me Coleman serait revenu à la charge une deuxième fois après la Cour, mais Me Fournier aurait encore refusé la proposition du prêt.

Ce n'est qu'en fin de journée, a-t-il expliqué, qu'il aurait reconsidéré cette offre. "Je me suis rendu à son bureau et j'ai accepté sa proposition mais à trois conditions. Premièrement, que ça n'ait rien à voir avec la cause de Gregory, que ça ne dépasse pas $300 et que je signe un billet remboursable en six mois."

Selon lui, c'est après avoir accepté ces conditions que Me Coleman lui aurait remis six billets de $50, somme qui serait remboursable dans six mois avec $50 d'intérêt. Me Fournier n'a jamais remboursé cette somme, parce que Coleman lui aurait présenté un billet à demande de $400.

En contre-interrogatoire, Me Beaudoin, après s'être fait répéter la même version, s'est dit très étonné qu'un ancien procureur de la Couronne ait été imprudent au point de se mettre dans une situation de conflit d'intérêt, tout en agissant honnêtement et sans se sentir aucunement lié envers Me Coleman qui représentait la partie adverse. Comme dans le cas de Maltais, a-t-il noté, la coïncidence dans la proposition de Me Coleman est plus que troublante.

Le procès a été ajourné à ce matin alors que les deux parties prononceront leurs plaidoiries.

Décès du sénateur Michaud

M. Hervé J. Michaud, représentant libéral du Nouveau-Brunswick au sénat depuis 1968, est mort hier à l'hôpital de Moncton. Il était âgé de 65 ans. M. Michaud fut élu député fédéral de Kent en 1953, et réélu en 1957 et 1958. Il ne s'est pas présenté en 1962. Fermier et vendeur de métier, M. Michaud fut le premier président de la Société des caisses populaires acadiennes.

Un bilan provisoire de la Télé-Université

L'université est minée par la technocratie

par Paule des Rivières

La bureaucratie, qui prend trop souvent l'allure d'un monstre aux tentacules apparemment infinies n'a pas épargné l'université, laquelle devra, si elle veut répondre aux nouvelles questions que lui pose la société, prendre garde à cet impérialisme de la pensée technocratique qui la guette avidement et qui déjà donne le ton à un trop grand nombre de ses activités.

C'est, en substance, l'avis qu'exprime la Télé-Université dans le mémoire qu'elle doit soumettre demain à Québec à la Commission d'étude sur les universités (CEU). Cette filiale de l'Université de Québec y dresse par ailleurs un bilan provisoire de ses premières années d'existence et demande d'être "associée à la mise en oeuvre des politiques relatives à l'institution d'une radio-télévision éducative au Québec."

Les représentants des divers services de la Télé-Université, qui consacrent une bonne partie du mémoire à l'analyse de la gestion universitaire, déclarent sans ambages: "Depuis 10 ans, les priorités de l'enseignement supérieur deviennent de plus en plus le résultat de consultations entre deux groupes de gestionnaires professionnels: ceux de l'appareil universitaire et ceux du ministère de l'Education (...) Il y a là un exclusivisme qui écarte du dialogue ceux qui ne sont pas technocrates, c'est-à-dire, en définitive, la société elle-même."

Cette filiale de l'Université du Québec qui dispense de l'enseignement "à distance" depuis 1974, espère l'émergence prochaine d'un nouveau contrat social université-société qui seul saura garantir le règlement de la "crise" que traverse l'enseignement supérieur.

Il serait en effet illusoire, estime la Télé-Université, de vouloir résoudre le problème par la soi-disant rationalisation du réseau par l'Etat, par l'imposition de nouvelles structures ou encore par le retrait des tâches "engagées" de l'université. En bref, les auteurs du mémoire sont d'avis que l'heure est venue de poser la bonne question, laquelle ne doit pas être formulée en termes purement administratifs.

Ceci dit, la Télé-Université — dont le développement s'est effectué passablement en dehors des modèles physiques, administratifs et pédagogiques qui caractérisent les autres universités — précise qu'elle ne plaide pas en faveur de la disparition du contrôle au sein de l'appareil universitaire mais qu'elle rappelle plutôt que la gestion est une fonction de la démarche universitaire et non l'inverse "comme on serait parfois porté à le croire".

Par ailleurs, dans le bilan qu'elle dresse de l'université québécoise des 15 dernières années, la Télé-Université constate: "Un des effets majeurs du développement de l'enseignement supérieur depuis une dizaine d'années aura été l'hypercroissance de la trilogie besoins-programmes-spécialistes, dont la description révèle à elle seule la genèse universitaire de la culture-mosaïque".

C'est ainsi que, faisant écho aux revendications d'autres organismes ou individus, la Télé-Université proclame l'urgence de "déspécialiser" l'enseignement supérieur; et elle lie au poids de cette trilogie vicieuse, la question du financement des universités, qui, étant fondé sur le nombre d'étudiants, donne lieu à "une poursuite effrenée de clientèles".

Parlant de "culture de spécialisation" et y opposant une "culture fondamentale qu'elle affirme, à la lumière de son expérience, être recherchée par l'adulte, la Télé-Université voit d'un mauvais oeil la situation actuelle qui tend à transformer les universités en "docteur Knock" de l'enseignement supérieur: "tout citoyen doit parfaire son éducation afin que chaque université augmente ses subventions". Il s'agit plutôt de remettre en cause l'ancienne vision à partir d'un "humanisme nouveau".

Et, affichant bien clairement l'importance qu'elle accorde à la fonction sociale de l'Université, la Télé-Université croit que ce rôle de l'université sera mieux servi par la reconnaissance du caractère pluraliste des établissements universitaires (la plupart des recommandations soumises jusqu'à ce jour à la CEU vont aussi dans ce sens) et celle de la responsabilité des établissements jugés les plus aptes à apporter des remèdes aux problèmes actuels. La Télé-Université demande également, conformément à sa position, que les universités allègent leurs fonctions administratives et que l'Etat réduise ses exigences de contrôle.

Enfin, en ce qui a trait à la Télé-Université elle-même, elle note que le pari a été tenu mais que des difficultés subsistent qui devront être surmontées.

Se définissant comme "une constituante à vocation spécialisée, de type expérimental, centrée sur l'éducation des adultes à domicile et visant à atteindre le mieux possible des populations géographiquement éloignées de l'université", la Télé-Université estime avoir pu démontrer que l'accroissement de l'accessibilité est possible en dehors de la structure conventionnelle et sans un corps professoral dûment constitué et, qui plus est, sans béton.

Partisan d'un développement mixte, soit axé sur un partage entre l'élaboration de cours visant l'acquisition de savoir-faire et de cours de culture fondamentale, la Télé-Université pose des questions qui restent sans réponse jusqu'à ce jour.

Elle demande notamment comment utiliser plus efficacement les ressources du milieu et comment assurer un mode de gestion subordonné à ses finalités; à ce sujet elle est en faveur d'une formule de financement tenant compte des conditions propres à chaque établissement et rappelle que celles qui la caractérisent sont: l'obligation d'étoffer et de regénérer la banque de cours, la mobilité sur le territoire et la nécessité de susciter des activités éducatives non strictement académiques. C'est pourquoi elle croit, ce qui n'étonnera pas, qu'il serait pertinent d'inclure le coût social dans l'évaluation comptable du fonctionnement universitaire.

La constituante pose une autre question: comment agir à distance sans radio ni télévision éducatives? Après avoir énuméré les difficultés auxquelles elle s'est heurtée avec Radio-Canada, Télé-Média (elle a essuyé un refus dans ces cas), TVA (par l'entremise duquel elle a diffusé une de ses séries intitulée Coop mais où le temps d'antenne est trop coûteux) et Radio-Québec (la définition que ce réseau se fait de la télé éducative est trop éloignée de celle de la constituante), et avoir conclu à d'autres obstacles majeurs en ce qui a trait à la diffusion par télévision en circuit fermé ou à la télé-diffusion par câble, elle demande l'institution d'une radio-télévision éducative.

Tout en rappelant qu'il n'a jamais été "dans nos intentions de créer pour notre compte une ou des stations de diffusion éducative, la Télé-Université demande que place soit faite à l'enseignement universitaire dans la programmation de la radio et de la télévision éducative et elle demande aussi d'être associée à la mise en oeuvre des politiques visant l'institution d'une radio-télévision éducative au Québec.

Tout cela parce que selon la constituante, on n'a pas vraiment fait place au Québec à une diffusion éducative universitaire et, un peu en guise d'anecdote et pour bien illustrer son propos, la Télé-Université souligne que non seulement le réseau Télé-Média avait jugé les contenus du "cours" trop sévères mais qu'il demandait l'insertion de musique légère dans les contenus d'émissions!

Les auteurs du mémoire, qui sera vraisemblablement présenté à la CEU par le directeur de la planification de la Télé-Université, M. Francien McKenzie, soulignent que le rapport est l'oeuvre de tous les représentants des divers services en ce qu'il a été rédigé après une vaste consultation mais ajoutent que les discussions n'ont naturellement pas permis de faire l'unanimité absolue.

Quant à la CEU, chargée de faire rapport sur les rôles et besoins de l'université, elle poursuivra sa tournée jusqu'au 21 juin. Elle a déjà reçu près de 40 mémoires, la plupart rédigés par des personnes ou organismes attachés à l'université.

Mel Dobrin président de Steinberg

M. Melvin A. Dobrin a été élu, hier, président du conseil d'administration et chef de la direction de Steinberg Inc. Il succède à son beau-père, M. Sam Steinberg, décédé la semaine dernière à l'âge de 72 ans, après avoir fondé un véritable empire financier.

Par la même occasion, les administrateurs de Steinberg Inc. ont confié le poste du président de la compagnie à M. Jack Levine, un autre gendre de Sam Steinberg, qui était jusqu'à ce jour vice-président exécutif —. Détail, il succède à M. Dobrin devenu le grand patron de l'entreprise.

75% des commissaires élus par acclamation

Les Québécois éliront, le 12 juin prochain, un peu plus de 174 commissaires d'écoles catholiques. C'est ce qu'a indiqué hier la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), quelques heures après la clôture des mises en candidatures aux postes de commissaires.

Les chiffres fournis hier — qui seront plus exacts lorsque seront connues les données de la Commission scolaire de Trois-Rivières et précisées celles de la Commission des écoles catholiques du Québec, qui n'étaient pas disponibles au moment de metrre sous presse — indiquent donc qu'environ 75% des commissaires ont été élus par acclamation. Donc, 25% des postes seront comblés par voie de scrutin et un poste devra être comblé par nomination, aucun candidat ne s'étant manifesté.

Ces chiffres ne valent que pour les commissions scolaires catholiques, qui représentent 750 des 850 postes de commissaires à combler cette année. Les 100 autres sont situés dans les commissions scolaires protestantes et les résultats de l'opération mise en candidature restent à venir.

Comme on le sait, toutes les commissions scolaires, à l'exception des huit commissions de l'île de Montréal, doivent remplacer chaque année le tiers de leurs commissaires.

La FCSCQ a souligné que la moyenne d'âge des commissaires élus hier par acclamation est de 45 ans — légèrement au dessus de l'âge moyen des commissaires actuellement en poste — et qu'on y retrouvait 125 femmes (23%), ce qui dénote que la présence des femmes au sein des conseils de commissaires continue de progresser, lentement mais sûrement.

Les données compilées hier révèlent en outre que 16% des élus n'étaient pas commissaires: le nombre des nouveaux venus s'élève donc, jusqu'à maintenant à 85.

A titre de comparaison, il est intéressant de noter que l'an dernier 605 des 872 postes à combler l'avaient été par acclamation, 267 seulement nécessitant une élection. (Ces chiffres s'appliquent à l'ensemble des 190 commissions scolaires de la province, exception faite des commissions montréalaises.)

Rappelons que les commissaires ont pour mandat d'administrer les écoles en tenant compte des aspirations et des besoins du milieu et de représenter la population auprès du ministère de l'Education. Ils définissent en outre les grandes orientations de la commission au sein de laquelle ils travaillent.

Encore une fois, la grande inconnue dans cette élection demeure jusqu'au dernier moment le taux de participation; en effet, depuis qu'elles existent, les élections scolaires n'ont pas encore véritablement attiré les foules. L'an dernier par exemple, seulement 29% des électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote.

C'est souvent par affaires que je dois séjourner à Montréal. Mais c'est toujours par goût que je descends au Quatre Saisons.

Le seul fait que le personnel du Quatre Saisons soit plus nombreux en proportion de la clientèle que tout autre hôtel de Montréal devrait suffire à expliquer ce choix.

Mais quand on a fait l'expérience du Quatre Saisons on ne sait plus trop de quoi il faudrait parler pour décrire ce qui fait le charme particulier de ce très grand hôtel...

De la courtoisie exemplaire de ce garçon de service que j'ai dû déranger à trois heures du matin?



Du rasoir jetable toujours à ma disposition?

De mes souliers cirés gratuitement tous les jours?

Du journal du matin offert gracieusement dans le plateau du petit déjeuner... ou encore de la fleur qui l'accompagnait?

Se pourrait-il que... à cause du Quatre Saisons... je descende à Montréal par goût?

Angle Sherbrooke et Peel
Montréal, Québec, H3A 2R6
Réservations, à frais virés:
(514) 284-1110

Four Seasons Hotel
Le Quatre Saisons
MONTREAL
Le très grand hôtel de Montréal.

CARON LIBRAIRE
LA OÙ ON TROUVE TOUS LES OUVRAGES
PUQ PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
La librairie à fréquenter
251 Ste-Catherine E.

ca
COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montreal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montreal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
C.W. Bissegger, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 510
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et dans les principales villes du monde.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Real Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux: Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés: Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2G4 879-9050

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battelfor, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tatler, C.A.
Barry A. Trssenbaum, C.A. — Allan B. Chandler, C.A.
Gerald A. Stan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A.
Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Le moulin de la Chevrotière

Échec après 3 ans d'efforts?

par Alain Duhamel

Il y a deux mois, la Corporation du moulin de la Chevrotière, à Deschambault, avait toutes raisons de croire qu'elle allait enfin, après trois ans d'efforts, mettre en chantier son projet d'acquisition, de réhabilitation et d'animation de son monument historique.

En effet, en avril dernier, la Corporation du moulin, la ville de Deschambault et le ministère des Affaires culturelles signaient un protocole d'entente en ce sens dans lequel chaque partie définissait son rôle et son engagement. Mais... depuis, la Direction générale du patrimoine tarde à débourser les premières sommes d'argent promises.

Elle se heurte, affirme-t-on, à des lenteurs administratives qui ont eu pour effet d'exaspérer les membres de la Corporation du moulin. En fin de semaine dernière, ne voulant pas se laisser abattre par de telles difficultés, la Corporation du moulin organisait une corvée dans le but de commencer les travaux de déblaiement autour du moulin et de ses dépendances.

De quelles difficultés administratives s'agit-il? La première a trait à la politique d'acquisition et de mutation des biens culturels du ministère, la seconde a trait à des débats sur le caractère novateur du projet proposé par la Corporation du moulin.

Le Conseil du trésor a refusé jusqu'à ce jour de débloquer les premiers crédits nécessaires à la mise en chantier. Il s'agit d'un crédit d'environ $18,500 destiné à acquérir le moulin au nom de la ville de Deschambault. En s'exécutant, conformément au protocole d'entente, le ministère des Affaires culturelles faisait les premiers pas vers la réalisation d'un projet considérable évalué à environ $850,000. Le Conseil du trésor a posé des questions et a demandé à la Direction générale du patrimoine de définir une politique d'acquisition.

Les fonctionnaires ont défini une politique d'acquisition des biens culturels immobiliers dont l'une des conclusions indique clairement que le MAC devrait cesser de subventionner complètement l'achat par d'autres institutions de monuments historiques. Le MAC apporterait plutôt une aide financière équivalente à un pourcentage indéterminé des frais d'acquisition.

Dans le cas de Deschambault, le MAC s'est engagé dans le protocole d'entente à financer complètement l'acquisition du moulin et de ses dépendances. La politique d'acquisition qu'il a définie contredit, pour l'heure, cet engagement. Cette politique d'acquisition demeure toujours en discussions mais en attendant, le Conseil du trésor retient les crédits.

La Corporation du moulin s'inquiète des délais car ils mettent en péril la sauvegarde même du bâtiment principal, un moulin construit vers 1802, laissé à l'abandon depuis plusieurs années. Dans son état actuel, le moulin de la Chevrotière ne pourrait subir un autre hiver sans de graves dommages. La Corporation comptait commencer des travaux essentiels de stabilisation au printemps dans le but de préparer le bâtiment pour l'hiver. Plus le temps passe, plus l'échéancier de ces travaux paraît compromis.

Le caractère novateur du projet de réhabilitation et d'animation de la Corporation du moulin ne fait pas l'unanimité au sein de la Direction générale du patrimoine. Les tenants de la restauration exemplaire exécutée uniquement par des spécialistes affrontent les tenants de la restauration dite fonctionnelle s'appuyant sur des ressources du milieu.

En matière de conservation des monuments historiques, on peut choisir de restaurer intégralement un monument ou, plutôt, de le remettre en état en vue d'une utilisation définie avant les travaux.

La Corporation du moulin de la Chevrotière a choisi la seconde voie et a proposé de "réhabiliter" le moulin en tenant compte de "son caractère accumulé" en vue de l'utiliser comme un centre de formation aux métiers traditionnels de la pierre, du fer et du bois. La Corporation du moulin en était venue à cette orientation en étroite collaboration avec d'autres organismes, notamment avec la Société du Vieux Presbytère et le Centre d'art et d'artisanat Sieur de Chavigny.

Dans ce projet, la Corporation veut éviter une démarche semblable à celle qui a conduit à la restauration de type exemplaire de la Place royale, où les résidents et les ressources du milieu ont été exclues de la planification et de la réalisation.

Avec ses partenaires, la Corporation du moulin a formé un comité administratif dont les objectifs ont reçu l'appui de l'administration municipale. Tout en négociant le protocole d'entente avec le MAC et l'administration municipale, le comité administratif a poursuivi ses recherches et ses études. Il en arrive aujourd'hui à la présentation d'un concept d'utilisation et d'un programme d'aménagement nouveau et audacieux.

En fait, le programme d'utilisation et d'animation du monument historique est prêt avant même que les travaux de réhabilitation ne commencent. Les auteurs du projet se sont d'abord souciés de l'animation avant la restauration, ce qui entre tout à fait dans les vues du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, mais heurte les tenants de la restauration exemplaire.

Les tenants de la restauration exemplaire se contenteraient, dans une première étape, de travaux de protection et, pour éviter l'outrage des saisons, envelopperaient le moulin de la Chevrotière d'une toile de polythène. Aux yeux de la Corporation du moulin, cette démarche équivaudrait à remiser le bâtiment dans les boules à mites.

La Corporation du moulin désirerait plutôt commencer immédiatement de véritables travaux, ceux-ci constituant un élément d'apprentissage des métiers traditionnels. Le projet de la Corporation soumet la restauration aux objectifs de l'animation.

Les deux courants s'affrontent à l'intérieur de la Direction générale du patrimoine et, dans une certaine mesure, paralysent son intervention.

A la suite de la signature du protocole d'entente, la Corporation du moulin de la Chevrotière a déjà engagé des dépenses d'environ $25,000. Son projet et les dépenses qu'ils engagent doivent faire à nouveau l'objet de pourparlers ces jours-ci aussi bien à la direction générale du patrimoine qu'au Conseil du trésor.



Les querelles d'écoles au sein de la Direction du patrimoine et les lenteurs administratives à Québec risquent de coûter cher au moulin de la Chevrotière de Deschambault, qui, sans fonds suffisants, risque de subir de graves dommages cet hiver.

Alerte sur la rivière Massawippi

LENNOXVILLE (LE DEVOIR) — Les citoyens de cette petite municipalité universitaire sise à quelques kilomètres au sud-est de Sherbrooke étaient invités hier, par les membres de la Coalition des conservationnistes des Cantons de l'Est (CCC), à participer à diverses manifestations marquant la "semaine de la rivière Massawippi".

Cette petite rivière, qui prend sa source dans le lac du même nom à 10 kilomètres plus au sud, traverse Lennoxville avant de se déverser dans la Saint-François près de Sherbrooke. La CCC a été formée en vue de la dépolluer et de sensibiliser la population en ce sens.

L'un des faits saillants de la semaine sera la causerie que prononcera, vendredi soir à l'université Bishop's, M. Tony LeSauteur, des Services de protection de l'environnement, l'un des premiers protagonistes de l'environnement au Québec.

Le film *Panique*, du cinéaste québécois Jean-Claude Lord, où l'on décrit la catastrophe qui frappe Montréal à la suite de l'empoisonnement de son eau potable, sera à l'affiche samedi soir, toujours à l'université.

L'entrée est gratuite pour toutes les manifestations. La semaine prendra fin par un pique-nique familial sur les bords de la rivière Massawippi, dimanche prochain à midi.

Ouellet surpris de l'alliance Québec-Ontario contre lui

Le ministre d'Etat aux affaires urbaines, M. André Ouellet, s'est dit stupéfait hier de ce qu'il appelle l'alliance entre les premiers ministres de l'Ontario et du Québec contre ses nouveaux programmes d'aide à l'habitation. Répondant aux critiques des députés de l'Opposition, aux Communes, le ministre n'est pas surpris de l'attitude du Québec, mais il l'est énormément de celle de l'Ontario. M. Ouellet prendra part la semaine prochaine à une réunion des ministres responsables de l'habitation, à Toronto, dans un esprit franc et ouvert, dit-il, prêt à écouter toutes les provinces. "Le gouvernement canadien n'abdiquera pas ses responsabilités", a-t-il fait savoir à ses critiques, tout en admettant que l'habitation est de compétence provinciale.

CERTIFICATS

9 3/4% 5 ANS

placement et intérêts garantis, aucuns frais

9 1/2% 3-4 ANS

*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.

D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Epargne.

UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

1253, av. McGill College, Montréal, tél.: 878-3351
401, boul. Labelle, Place Rosemère, tél.: 621-0715
6633, rue Sherbrooke est, Montréal, tél.: 253-1720



On y va sur la côte ouest!

Deux fois par jour, deux superbes L-1011 prennent leur vol majestueux à destination de Los Angeles. La traversée du continent devient un vrai divertissement, avec la musique et le cinéma en plein vol. Détail agréable, les formalités de douane sont vite expédiées au départ, au Canada.

Les tarifs Noliprix
Los Angeles
aller-retour en semaine $271*
$292* aller-retour en fin de semaine

Des tarifs étoiles

Un billet à tarif Noliprix Montréal-Los Angeles représente l'achat le plus avantageux. Il y a bien sûr des conditions à remplir dont celle de réserver au moins 45 jours à l'avance. En plus des tarifs Noliprix, il y a aussi une gamme de tarifs qui, s'ils sont plus chers, sont aussi plus souples.

*La taxe de transport aérien, n'excédant pas $8, est en sus.
Tarifs sujets à l'approbation du gouvernement.

On y va au pays des étoiles!

Vous en verrez des étoiles...

Les vignobles californiens, les plages du Pacifique, San Diego, Disneyland, le quartier chinois de San Francisco: la Californie est une gerbe d'images scintillantes.
Laissez-vous éblouir par les nombreuses possibilités de vacances que vous offre Air Canada en collaboration avec des organisateurs chevronnés: réservation d'hôtel, location de voiture, circuits accompagnés... tout est prévu.

Hollywood en bref $253**

A compter de $253** pour une semaine et par personne, deux personnes par chambre, tarif aérien en sus, départs le vendredi et le dimanche.
ITAC—FHHCB7

En primeur, La Mecque du cinéma

L'organisateur de voyage Fiesta vous propose un spectaculaire et tout nouveau programme de vacances: "Les coulisses d'Hollywood". Accompagné d'un guide de langue française, vous visiterez les studios, assisterez à des enregistrements d'émissions réputées, déjeunerez en présence d'artistes et de gens du milieu.
Découvrez Hollywood, ses vedettes et ses secrets. Informez-vous de toutes les conditions des tarifs aériens et des circuits auprès de votre agent de voyage ou Air Canada.

**Les tarifs varient selon la date de départ.

AIR CANADA
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Les hostilités reprennent au Mundial

par Francis Millien

Après une première rencontre pour chacune des équipes, bien malin celui qui oserait prévoir l'avenir. Le football comme bien d'autres sports offre aux amateurs les plus avertis son lot de surprises. Bienheureux les "petits", vaincus sur papier à l'avance, qui surprennent les "gros", à qui l'on avait vendu trop tôt une peau d'ours légendaire.

Les Tunisiens, Péruviens, Suédois, Autrichiens ont prouvé que les résultats ne se décidaient que sur le terrain et qu'une carence technique ou tactique peut parfois être corrigée par le désir de vaincre, le courage de souffrir, une condition physique parfaite, autrement dit en langage de football: un coeur gros comme ça!

Une autre surprise, on attendait Rivelino (Brésil), réputé pour sa puissance de tir, mais ce sont Rensenbrik (Hollande) et surtout Cubillas (Pérou) qui, avec de véritables boulets de canon ont donné la leçon suivante à la R.F.A. et la Pologne: pour marquer, il faut tirer. Nul doute que dès à présent aucune équipe se sera prise à la légère et les entraîneurs se sont déjà chargés de rappeler à leurs joueurs, fussent-ils les meilleurs, que David a battu Goliath bien des fois déjà depuis le début des temps.

Le plat de résistance offert pour aujourd'hui dans le groupe 1, comporte un Italie-Hongrie où la Squadra Azzura devrait prendre le meilleur sur les Hongrois. Diminués de deux de leurs éléments principaux, expulsés contre l'Argentine, mais acculés le dos au mur, ceux-ci se battront avec l'énergie du désespoir. L'autre match, France-Argentine, ne sera pas moins intéressant car le cocorico français deviendrait vite un cocoricouic dans le cas d'une défaite des tricolores et les Argentins après leur faible prestation devant l'Ecosse auront besoin de plus que de simples encouragements des 70,000 spectateurs pour continuer à vaincre.

Dans le groupe 2, tout devrait rentrer dans l'ordre et la Tunisie qui occupe la première place devrait céder le pas à la Pologne, à qui elle est opposée, et à la R.F.A. qui devant le Mexique tentera de rassurer les bookmakers. Les amateurs pourront suivre les deux premières rencontres à l'aréna Maurice Richard à 12 h 45 et 18 h 15 ce soir.

Le ton monte, le galop d'essai est terminé et la pression sera forte pour tout le monde car dans ce système de championnat où toutes les équipes se rencontrent, une victoire ne suffit pas, il en faut deux puis trois. De ce dernier classement dépendra la composition des deux groupes du deuxième tour où les deux premières équipes de chaque groupe seront qualifiées.

Il ne faudra pas oublier non plus que les premiers bobos et performances des joueurs vont amener les entraîneurs à effectuer des changements miracles dans les formations et tenter de prouver par là-même que eux aussi sont un peu responsables des victoires. Tâche ingrate et frustrante que la leur car dans la défaite on les conspue pour n'avoir pas choisi la bonne formation et dans la victoire on louange les joueurs pour leurs buts marqués ou arrêts effectués.

Les groupes 3 et 4, quant à eux, seront en pleine effervescence demain et Autriche-Suède opposera les deux héros de la première journée et décidera sûrement du Dauphin du Brésil qui devrait faire oublier sa piètre sortie de samedi contre la Suède. L'Espagne à qui elle sera opposée ne l'entend pas du tout de la même oreille et ne veut pas non plus rester sur le goût amer de la défaite subie aux mains de l'Autriche.

Dans le groupe 4, le Pérou devra sûrement attendre le dernier match pour s'assurer de la qualification car son match de demain contre la Hollande ne devrait pas lui laisser grande chance.

L'Ecosse contre l'Iran tentera de se venger de sa défaire et devra tenir compte qu'un match dure 90 minutes et non pas 55. Néanmoins, ses chances sont réduites et l'Iran reste son seul réel espoir de rejoindre indirectement le Pérou.

A côté des buts: 22 buts ont été comptés en 8 matchs, qui a dit qu'au soccer on ne marquait pas souvent? Toutes les équipes battues avaient marqué les premières. Les remplaçants, incorporés en cours de jeu, obtiennent beaucoup de succès en marquant dès leur entrée. Flair de leurs entraîneurs? Peut-être, mais surtout fraîcheur physique par rapport à des acteurs éprouvés par plus d'une heure de jeu. D'ailleurs l'exploit de Didier Six (France), avec son but marqué à la 34e seconde de jeu le confirme. Jamais un tel but n'aurait été marqué en deuxième période. Ce but de Six, le premier du Tournoi Mondial, représente à bien des niveaux un record dans le genre. C'est la Hongrie qui a eu les premiers joueurs expulsés. Trois pénalties ont été marqués, contre 1 arrêté. Comme aux Jeux Olympiques, les joueurs sont surveillés pour les absorbtions de drogue, et suite à deux examens positifs, les Ecossais ont perdu les services de leur ailier Johnstone, qui regagnera l'Ecosse dès que possible. Johnstone a d'ailleurs reconnu s'être dopé avant le match contre le Pérou. A Maurice Richard, la palme de la semaine a été remportée par les supporters péruviens qui furent de loin les plus enthousiastes. Il est vrai que les 47,000 spectateurs en Argentine étaient eux aussi pro-péruviens.



L'Écossais Willie Johnston retourne à sa chambre d'hôtel après avoir reconnu s'être dopé avant le match de Coupe du monde de football contre le Pérou samedi. Écarté du Mundial, Johnston doit rentrer en Écosse dès que possible. (Laserphoto AP)

235 minutes pour satisfaire au contrôle anti-dopage

MENDOZA, Argentine (Reuter) — Wim Suurbier, arrière de l'équipe de Hollande, peut s'enorgueillir d'un record du monde peu banal: il lui a fallu 235 minutes pour satisfaire au contrôle anti-dopage, samedi, après le match Hollande-Iran.

Si son coéquipier Wim Jansen a été en mesure de produire un échantillon d'urine au bout de 80 minutes, ce qui est déjà long. Suurbier a eu beaucoup plus de mal. Du thé, ou café, des sodas en grande quantité n'y ont rien fait. Finalement, après trois heures d'attente, les responsables de l'équipe ont eu une idée de génie. Ils lui ont apporté deux bières fraîches. 15 minutes plus tard, l'équipe de contrôle anti-dopage avait son échantillon.

Suurbier n'en est pas à son coup d'essai. Déjà en Allemagne fédérale il y a quatre ans, lors de la précédente Coupe du monde, il avait eu les mêmes difficultés. Comme le dit le médecin du camp hollandais Fritz Kessel "quand les gars de l'équipe de contrôle anti-dopage le voient arriver, ils savent qu'ils pourraient en avoir pour un moment."

Coup de circuit de Dawson et victoire des Expos

par Richard Milo

Il faisait froid hier soir, mais l'atmosphère ne pouvait être plus chaleureuse dans le vestiaire des vainqueurs puisque les Expos ont arraché de brillante façon une victoire de 4 à 3 contre les Padres de San Diego devant plus de 12,000 braves partisans, au Stade olympique.

L'attaque des Expos a profité du froid pour faire voir aux Padres de quel bois elle se chauffe par les temps qui courent, utilisant à bon escient l'excellence de Warren Cromartie et André Dawson, auteur d'un circuit de deux points, en 2e, et Warren Cromartie, de nouveau en évidence à l'offensive et au champ extérieur.

"Il n'y a rien de tel que de lancer une rumeur d'échange, pour tirer le meilleur d'un joueur, a spontanément commenté Dick Williams, faisant allusion à un article d'un confrère anglophone dans lequel Cromartie pourrait bien être échangé contre un lanceur débutant dans les prochains jours.

Cromartie a en effet frappé deux coups sûrs, hier, puis volé le troisième but pour ensuite assurer le point vainqueur à la suite d'un double de Valentine en 8e. Mais c'est surtout à la défensive qu'il s'est particulièrement illustré, retirant d'un tir précis à Gary Carter un Padres qui tentait de marquer un deuxième point à la suite d'un quatrième coup sûr consécutif contre Rudy May, en 2e.

May a bien espacé neuf coups sûrs, et cinq buts sur balles, en huit manches pour remporter une quatrième victoire d'affilée.

Il a toutefois eu besoin de l'aide du releveur Mike Garman, en 9e, après avoir donné des buts sur balles aux deux premiers frappeurs à lui faire face.

"May semblait visiblement fatigué et avait perdu des yeux la zone des prises, a expliqué Williams, sans doute peu rassuré de faire appel à Garman après la piètre démonstration de ce dernier contre San Francisco, dimanche."

Garman s'en est bien tiré mais il doit une fière chandelle à un double jeu bien complété par Del Unser, utilisé en remplacement de Perez par mesure défensive.

"Excellent, un jeu remarquable, a souligné Williams, parlant de ce jeu réussi par Speier et Unser pour sortir Garman et les Expos d'embarras, à la fin du match."

Ce jeu a d'ailleurs stimulé l'artilleur des Expos qui, bien que victime d'un coup sûr bon pour un point du redoutable Dave Winfield, s'est ensuite ressaisi pour retirer sur trois prises le non moins redoutable Gene Tenace, et ainsi mettre un terme au match.

Les Expos avaient brisé l'égalité de façon non équivoque, en 7e, lorsque Dave Cash a oublié une véritable période léthargique durant laquelle il n'avait frappé qu'un seul coup sûr en 22 présences officielles au marbre en cognant un solide simple au champ droit contre le perdant Eric Rasmussen, invitant alors le rapide André Dawson à compter du deuxième but.

"Je n'ai fait que rencontrer la balle, c'est tout", a dit Cash, un peu surpris de l'intérêt qu'on lui porte, lui qui est pourtant reconnu pour sa régularité au marbre.

Rudy May l'a échappé belle, en 2e, alors que les Padres ont frappé quatre coups sûrs consécutifs pour ne marquer qu'un seul point.

Un double de Gene Tenace, suivi d'un simple de Derrel Thomas ont valu à San Diego de s'inscrire au pointage avant que Warren Cromartie ne vienne stopper l'offensive en effectuant un tir précis au marbre pour retirer Thomas qui tentait de marquer à la suite d'un simple de Dave Roberts, au champ gauche.

Sans doute stimulés par l'exploit de leur coéquipier du champ extérieur, Ellis Valentine, avec un simple, et André Dawson, un retentissant circuit dans le gauche, ont ensuite conjugué leurs efforts pour permettre aux Expos de prendre les devants 2 à 1, à la fin de la 2e.

Les Padres ont nivelé le compte, en 6e, lorsque Dave Roberts a réussi son deuxième coup sûr de la soirée, un double au champ centre gauche, poussant Gene Tenace au marbre.

San Diego 3	ab	p	cs	pp
Richrds, cg	4	1	0	0
OSmith, sc	4	0	1	0
Reynlds, cg	4	0	1	0
LAquist, l	0	0	0	0
CBaker, fu	0	0	0	0
Turner, fu	1	0	0	0
Winfield, cd	5	0	1	1
Tenace, 1b	4	2	1	0
DThoms, cc	4	0	2	1
Almon, 3b	4	0	2	1
Roberts, r	2	0	2	1
Rasman, l	3	0	0	0
Ashford, 2b	1	0	0	0
Total	36	3	10	3

Montréal 4	ab	p	cs	pp
Cash, 2b	4	0	1	1
Unser, 1b	0	0	0	0
Speier, ac	4	0	1	0
Cromart, cd	4	1	2	0
Perez, 1b	4	0	0	0
Frias, 2b	0	0	0	0
EValntn, cg	4	1	2	1
Carter, r	4	0	2	0
Dawson, cc	3	2	1	2
Parrish, 3b	2	0	0	0
May, l	3	0	0	0
Total	32	4	9	4

San Diego	010	001	001—3
Montréal	020	00	11X—4

E—Perez. DJ—Montréal 1. LSB—San Diego 11, Montréal 6. 2B—Tenace, Almon, Roberts, EValntine. C—Dawson 8. BV—Carter, Tenace, Dawson, DThomas, Cromartie.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Rasmussn P, 2-7	6 2/3	7	3	3	1	4
DAquisto	1 1/3	2	1	1	0	0
May G, 6-5	8	9	3	3	5	6
Garman	1	1	0	0	0	1

Victoire préservée — Garman 3. FPL—Dawson par Rasmussn. Feinte — May. T—3:00. A—12,909.

Les Expos ont aussi profité de deux coups sûrs de Tenace, un simple et un double, ainsi que d'un simple de Gary Carter, pour ajouter deux points à leur compte, en 8e.

ECHOS...Avant le match d'hier, May avait remporté ses trois dernières parties après avoir essuyé quatre revers consécutifs en mai. Il n'a concédé qu'un seul point et sept coups sûrs à ses deux derniers matchs pendant que ses coéquipiers comptaient 24 points en 18 manches... C'est aujourd'hui que s'ouvre la séance de repêchage des agents libres, alors que les 26 équipes des ligues majeures feront connaître leurs choix par téléphone au commissaire Bowie Kuhn, à New York, jusqu'à jeudi. Les Expos choisiront au neuvième rang lors de la phase régulière, et au seizième rang lors du repêchage des joueurs ayant déjà été réclamés mais n'ayant toujours pas signé une entente avec un club professionnel... Stan Bahnsen soigne toujours une blessure au bras et il ne sera pas disponible avant quelques jours... Ce soir, Bob Shirley (3-5) sera opposé à Wayne Twitchell (2-4)...

Vancouver acquiert deux joueurs suédois

VANCOUVER (CP) — Les défenseurs suédois Lars Lindgren et Lars Zetterstroem ont signé des contrats de plusieurs saisons avec les Canucks de Vancouver, de la LNH, a annoncé hier le directeur général de l'équipe, Jake Milford.

Lindgren, 25 ans, est un vétéran du hockey international. Il a en effet participé à 51 matchs internationaux avec l'équipe nationale de la Suède, et a été choisi le meilleur défenseur suédois aux championnats du monde de Vienne en 1977.

Zetterstroem, 24 ans, a pour sa part participé à 47 rencontres internationales.

Les deux joueurs ont pris part aux championnats du monde le mois dernier à Prague où la Suède s'est classée quatrième, juste derrière le Canada.

Les Canucks ont été écartés des séries éliminatoires au cours des deux dernières saisons.

Vilas écrase Ashe

PARIS (AFP) — Il n'y eut pas d'émotion hier sur le "Central" du stade Roland-Garros: le tenant du titre, l'Argentin Guillermo Vilas écrasa l'Américain de 35 ans Arthur Ashe en trois sets (6/2, 6/2, 6/2), en huitièmes de finale du simple-messieurs des championnats internationaux de France.

Les 14,000 spectateurs assistèrent, en effet, à une véritable démonstration de puissance et de régularité de la part de l'Argentin. Contre un tel déploiement de force et de détermination, Ashe ne parvint jamais à tenir la cadence, réussissant seulement, par ci par là, à placer quelques coups brillants.

"J'avais confiance avant le match, devait déclarer Ashe. Mais j'ai été trop lent pour monter notamment au filet. Je savais comment jouer contre Vilas mais je ne le pouvais pas. Si j'avais eu dix ans de moins, les choses auraient peut-être été différentes..."

Quant a Vilas, il indiqua qu'il rechercha toujours a ne jamais relacher son effort: "Je n'ai pas voulu laisser a Ashe l'opportunité de revenir au score. L'américain est un joueur très brillant et relâcher la pression aurait été une erreur." En quarts de finale, Vilas affrontera le Chilien Gildemeister et malgré les grands progrès de celui-ci, il ne semble pas être en mesure de créer une surprise.

L'autre quart de finale du bas du tableau mettra aux prises l'Espagnol Manuel Orantes à l'Américain Dick Stockton. Logiquement, Orantes paraît supérieur sur terre battue mais Stockton s'est montré en excellente forme, notamment contre le Hongrois Balasz Taroczy.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

San Francisco 3, Montréal 2
Philadelphie 9, Los Angeles 4
San Diego 5, New York 2
Chicago 6, Atlanta 4
Pittsburgh 4, Cincinnati 1
St-Louis 4, Houston 2

Hier

Chicago 2, Houston 1
Philadelphie 4, San Francisco 3
Atlanta 8, Pittsburgh 4
Montréal 4, San Diego 3
New York 9, Los Angeles 8
Cincinnati 2, St. Louis 1

Aujourd'hui

Houston, Andujar (3-2) à Chicago, Roberts (2-0), 14 h 30
San Diego, Shirley (3-5) à Montréal, Twitchell (2-4), 19 h 35
San Francisco, Montefusco (4-2) à Philadelphie, Lerch (3-2), 19 h 35
Atlanta, Hanna (4-0) à Pittsburgh, Bibby (3-2), 19 h 35
Los Angeles, Rau (5-2) à New York, Espinosa (5-3), 20 h 05
Cincinnati, Hume (2-5) à St-Louis, Denny (4-4), 20 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Simmons, SL	181	61	.37
Burroughs, Atl.	155	51	.329
Monday, LA	128	42	.328
Maddox, Phi.	165	54	.327
Griffey, Cin.	210	68	.324
Buckner, Chi.	133	33	.323
Foster, Cin.	210	67	.319
Clark, SF	189	60	.317
Smith, LA	182	57	.313
Puhl, Hou.	192	60	.313

Points produits
Foster Cin., 42; Smith LA, 37.
Circuits
Foster Cin., Monday LA, chacun 11.
Lanceurs (6 décisions)
Bonham Cin., 6-0, 1.000; Zachry NY, 6-1, .857.

Ligue Américaine

Dimanche

Texas 9, Toronto 5
Detroit 6, Minnesota 4
Milwaukee 12-9, Cleveland 7-4
Kansas City 13, Chicago 2
Californie 4, Boston 2
Oakland 6, New York 4
Baltimore 4, Seattle 1

Hier

Chicago 2, Cleveland 0
Baltimore en Californie
Boston à Oakland
New York à Seattle

Aujourd'hui

Chicago, Barrios (3-5) à Cleveland, Monge (2-0), 19 h 35
Detroit, Wilcox (4-2) à Milwaukee, Sorensen (6-4), 20 h 30
Kansas City, Hassler (0-2) au Texas, Alexander (4-3), 20 h 35
Baltimore, D. Martinez (4-3) en Californie, Ryan (3-5), 22 h 30
Boston, Ripley (1-3) ou Wright (3-0) à Oakland, Renko (0-1), 22 h 30
New York, Tidrow (3-4) à Seattle, House (3-4), 20 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min.	186	69	.371
Sundberg, Tex.	160	55	.344
Reynolds, Sea.	168	56	.333
Rice, Bos.	221	73	.330
Piniella, NY	140	45	.321
Cooper, Mil.	184	59	.321
Singleton, Bal.	139	44	.317
Cubbage, Min.	136	43	.316
Chambliss, NY	193	61	.316
Brett, KC	127	40	.315

Points produits
Rice Bos., 50; Zisk, Tex., 37.
Circuits
Rice Bos., 18; Baylor Cal., 14.
Lanceurs (6 décisions)
Guidry NY, 8-0, 1.000; Kern Cle., Gale KC, chacun 5-1, .833.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	28	20	.583	—
PHILADELPHIE	26	21	.559	1½
MONTREAL	27	24	.527	2½
NEW YORK	25	29	.463	6
PITTSBURGH	22	28	.440	7
ST. LOUIS	20	34	.390	11

Section Ouest

SAN FRANCISCO	32	18	.640	—
CINCINNATI	33	20	.623	1½
LOS ANGELES	27	24	.529	5½
SAN DIEGO	23	28	.451	9½
HOUSTON	22	28	.410	10
ATLANTA	19	30	.388	12½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	36	17	.679	—
NEW YORK	30	20	.600	4½
DETROIT	28	22	.560	6½
BALTIMORE	27	25	.51	8½
MILWAUKEE	25	25	.500	9½
CLEVELAND	23	27	.460	11
TORONTO	19	32	.373	16

Section Ouest

OAKLAND	29	21	.580	—
KANSAS CITY	27	21	.563	1
CALIFORNIE	25	23	.531	2½
TEXAS	25	24	.510	3½
MINNESOTA	21	30	.412	8½
CHICAGO	20	29	.408	9
SEATTLE	17	37	.315	14

Un concours équestre où le "western" fait bon ménage avec le style anglais

par Rémy Ricard

Les Cantons de l'Est sont un paradis pour les amateurs d'activités de plein air; et parmi ceux-ci, les amoureux du cheval viennent en bonne place. Dans cette région, le nombre des chevaux et des cavaliers augmente chaque année, grâce notamment à la présence de plusieurs centres équestres très dynamiques. Et parallèlement se développent les compétitions de tous genres. Ces compétitions se suivent et ne se ressemblent pas. C'est ainsi par exemple qu'en juillet aura lieu à Bromont un grand concours international de jumping au cours duquel s'affronteront certains des plus grands cavaliers nord-américains. En juillet également aura lieu un important "concours complet" organisé à Dunahm par la famille Popiel, les spécialistes du complet au Québec, bien connus d'ailleurs également de l'autre côté de la frontière. Mais nous, "townshipers", ne sommes pas toujours aussi sérieux.

Début mai, par exemple, le Montreal-Hunt avait organisé, grâce à l'hospitalité cowansvillaise de M. Roland Desourdy, un "hunter's Pace Event". L'épreuve consistait à sauter en équipe de deux un certain nombre d'obstacles plus ou moins difficiles, disséminés sur des milles de prairies et de forêts. Mais l'obstacle le plus difficile était sans doute le dernier, qui consistait à pénétrer à cheval dans un enclos, et à y traire une brave vache placée là pour les besoins de la cause. Manque de chance pour moi, mon cheval a une peur terrible des vaches, et il m'a fallu énormément de persuasion pour le faire entrer dans l'enclos!

Mais venons-en au fait, c'est-à-dire au septième "Brome Young Farmer's Horse Show" qui avait lieu dimanche dans le parc du Lion's Club de Knowlton. Ce concours est particulièrement original et sympathique en ce sens qu'il est ouvert à tous et qu'il y règne une véritable atmosphère d'amateurisme. Qui plus est, même si l'"establishment" de la région de Knowlton est présent en force, les querelles linguistiques n'ont pas cours ici et le Français et l'Anglais s'y mélangent joyeusement. Bien entendu, le bénévolat est une règle absolue. Cette année, l'organisation était prise en charge par la famille Davis, les éleveurs de pur-sang renommés de Fulford, près de Waterloo. Mais ils étaient aidés par une armée de volontaires dont certains sont venus de loin, comme Lise Martin, une cavalière de Sherbrooke qui monte en compétition internationale et Jean-Louis Lombard, le responsable du club équestre de Saint-Jean. Tous deux étaient parmi les juges qui ont eu la tâche difficile de choisir les meilleurs tout au long des vingt-cinq épreuves offertes.

Ces vingt-cinq épreuves étaient d'une très grande variété, et le style des participants, au nombre d'environ 75 l'était tout autant. Aux épreuves western se présentaient des messieurs d'un âge et d'un poids quelquefois "respectable", prenant des airs à la John Wayne, pendant que leur minuscule appaloosa ou pinto prenait l'air qu'il pouvait, avec sa crinière lui tombant sur le nez. Cela n'empêche pas ces chevaux et cavaliers de réaliser des performances intéressantes et de montrer un degré de dressage dont certains cavaliers anglais pourraient s'inspirer. Ceux-ci étaient d'ailleurs majoritaires. Ce sont souvent des cavalières (qui s'en plaindrait?) et le contraste est assez amusant entre ces petites jeunes filles habillées impeccablement d'une veste noire, d'un pantalon blanc et de bottes qui brillent au soleil et les grands chapeaux, les chemises à carreaux et les "chaps" des cavaliers western.

Quant aux chevaux le contraste est aussi net: en équitation anglaise ce sont souvent d'élégants pur-sang dont la robe brille elle aussi au soleil et dont la crinière est artistement tressée. Heureusement, les chevaux ne sont pas snobs et tout le monde s'entend bien.

Quant à l'âge des participants, il était aussi très varié, puisque certains avaient dépassé la quarantaine, et qu'une jeune personne de trois ans a gagné un magnifique ruban rouge, juchée sur une ponette de trente-quatre ans ("Baby"!), et conduite par sa maman pour une classe de "lead-line" réservée aux moins de six ans. Pour les jeunes, il y avait aussi les traditionnelles chaises musicales, et diverses épreuves du même genre.

Côté "sérieux", maintenant, avaient lieu une série d'épreuves d'obstacle, du type "jumper" et "hunter"; dans ce dernier type d'épreuves, le juge prend en considération le style du cheval et du cavalier. Nous avons eu droit à nombre d'excellents parcours, et le champion de la journée "hunter-jumper" a été "Harten" monté par le cavalier expérimenté Mike Carroll. Quant aux ponies, c'est "Bubbles", monté par la jeune Caroline Johnston, qui l'emportait.

Quant à votre serviteur, s'il ne fait pas état de ses résultats, ce n'est pas par pure modestie; c'est tout simplement parce que lesdits résultats, sans être franchement mauvais, n'étaient pas à la hauteur de ce que son cheval "Tom Fool" capable de faire... quand il est monté par un bon cavalier!

Bref, ce fut une belle journée!

Grégoire rencontrera Geary

Don Sweet toujours absent

SAINT-JEAN — Le botteur de précision Don Sweet n'a pas encore fait son apparition au camp d'entraînement des Alouettes de Montréal, à Saint-Jean, bien qu'on le sache quelque part à Montréal depuis deux jours.

Le vétéran, en dispute salariale avec ses patrons, exige un salaire de presque $50,000 par saison ainsi qu'une garantie de plusieurs saisons.

"Je n'ai pas l'intention de renégocier avec lui son contrat de l'an dernier, a déclaré le gérant général Bob Geary, pour une nième fois ces derniers jours. La direction de l'équipe doit se réunir au sujet de Sweet demain (ce matin) et nous verrons alors quelles mesures prendre à son sujet."

Sweet est à l'heure actuelle sous le coup d'une amende non dévoilée par le gérant de l'équipe, Joe Scannella, et pourrait devenir, dès ce soir, passible d'une suspension indéfinie, telle que prescrite par le règlement de la Ligue canadienne de football.

Pendant que l'on s'interrogeait hier au camp des Alouettes sur le lieu de séjour de Sweet, Bob Geary a rencontré l'ailier défensif Gabriel Grégoire (l'un des trois joueurs, avec Sweet et le demi défensif Jim Burrow, à ne pas encore avoir signé de contrat) et lui a soumis une proposition salariale.

"Nous devons nous rencontrer à nouveau demain; il aura eu le temps d'étudier un peu notre soumission," a déclaré Geary.

Entre-temps, le camp d'entraînement s'est poursuivi sous la direction du pilote Joe Scannella en présence des quarts Sonny Wade et Joe Barnes, dont les contrats sont finalement réglés.

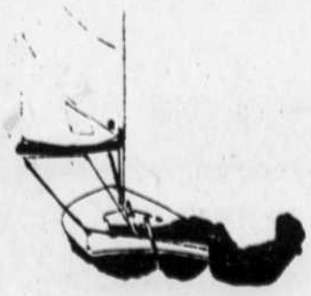
Wade, arrivé au camp avec 20 livres en moins à la suite d'un virus, a révélé: "Ce que j'ai été capable d'absorber du système Scannella est deux fois plus compliqué que le système de l'an dernier, si bien que tout le monde devra se concentrer pour bien faire".

Geary a déclaré que Wade en est venu à un accord de principe sur les clauses principales de son contrat de trois ans, au montant de $100,000 par année. Le cas de Barnes était différent. Il est arrivé au camp dimanche, sans contrat, car une clause de l'an dernier lui permettait une renégociation cette saison. Les fils du propriétaire Sam Berger Dave et Bob, ont réglé le cas dimanche soir.

Les Alouettes ont aussi accueilli quatre nouveaux joueurs soit les secondeurs Larry Cameron et Mike Finn, le joueur de ligne défensive Brent Watson, 10e choix au repêchage de la Ligue nationale, et le joueur de ligne offensive John Kennedy, un cheval de retour qui a participé au camp des Alouettes en 1975 et s'est aligné avec les Argonauts de Toronto l'an dernier.

COURS DE VOILE

pour débutants
ou
experts



LOCATION DE BATEAU
CARTE DE MEMBRE
697-3267

À seulement 20 minutes du centre-ville

ÉCOLE DE VOILE
Stefan Marshall

Le Syndicat national du cinéma veut une "politique cohérente" au Québec

par Françoy Roberge

Le Syndicat national du cinéma, (SNC) affilié à la Fédération nationale des communications de la CSN réclame du gouvernement du Québec une politique cohérente de la cinématographie au Québec. Une telle politique devrait, selon le syndicat, confirmer le droit au travail pour ses 256 membres actuels.

Parmi les demandes majeures du syndicat, on retrouve naturellement la réglementation de la diffusion. Le SNC demande au gouvernement d'imposer 25% de longs métrages québécois, pour chaque salle de cinéma, par trimestre.

Il demande que la future loi sur le cinéma oblige également les propriétaires de salles à présenter 80% de courts métrages québécois à leur programmation, chaque long-métrage devant obligatoirement être précédé d'un court métrage.

Le SNC réclame aussi une taxe québécoise supplémentaire sur les revenus des films étrangers au Québec. Une telle taxe est déjà perçue en Italie et, selon les auteurs, sert largement à financer le cinéma national italien.

D'autre part, les auteurs du mémoire, qui reconnaissent la qualité du travail de l'Institut québécois du cinéma, réclament du gouvernement du Québec qu'il centralise entre les mains de l'institut, comme ce fut un moment le cas pour l'ex-Office du film, toute commande de production cinématographique émanant du gouvernement et de ses organismes affiliés.

Le syndicat estime en effet que l'Institut a un fonctionnement réellement démocratique, alors que les pratiques d'autres organismes peuvent se prêter au patronage. Il met toutefois le gouvernement en garde contre la politique du plus bas soumissionnaire.

Au cinéma, rappelle le SNC, le plus bas soumissionnaire se contente souvent de normes très basses et coupe sur le travail des techniciens.

Affirmant sans ambages que le Québec doit rapatrier tous les pouvoirs détenus par le fédéral en matière de production cinématographique et de culture, le syndicat attaque assez vertement les organismes gouvernementaux d'Ottawa.

Selon le SNC l'Office national du film ne donne à peu près pas de travail aux pigistes (10% des revenus de ses membres), Radio-Canada y recourt encore moins (1.5%), tandis que la SDICC a créé un boom artificiel de films, amenant ainsi de nouveaux travailleurs sur le marché, pour ensuite oublier la distribution et créer un chômage chronique dans l'industrie.

Enfin, le Conseil des Arts, en encourageant le cinéma artisanal, subventionne directement les laboratoires et les maisons de services.

Partisans d'un cinéma authentiquement québécois et de grande qualité, les cinéastes et autres techniciens estiment qu'ils ne doivent pas faire seuls les frais de cette aventure.

Chaque syndiqué du SNC fournit environ $400 de services "investis" annuellement dans des productions à faible budget. Chacun récupère en moyenne 15% de son investissement. Tout le monde se paie avant les travailleurs du cinéma, ajoutent les membres de l'exécutif, laboratoires, créanciers, SDICC Institut, propriétaires d'équipements. Finalement, les seuls investisseurs non protégés sont les travailleurs du cinéma eux-mêmes.

Le SNC réclame donc du gouvernement un règlement qui les fasse remonter de quelques crans dans la liste des investisseurs dans les films à petits budgets ou sans budgets.

Enfin, dans le cas des coproductions, le syndicat souligne que le Québec est en train (comme l'ensemble du Canada) de devenir l'Espagne de l'Amérique, un endroit où l'on tourne à bon compte, avec subventions, et dont les autochtones sont laissés sur la brèche.

On réclame donc un contrôle plus sévère des coproductions, qui exige l'identification de bailleurs de fonds québécois et solvables, et une place définie aux cinéastes et techniciens, preneurs de son et maquilleurs du Québec.

Tout cela afin que les véritables artisans du cinéma ne fassent plus les frais de son évolution. "Il est impensable ajoutent les syndiqués du SNC, que l'on nous suggère toujours de travailler à n'importe quelles conditions ou de nous substituer aux producteurs. Pourquoi demande-t-on toujours aux travailleurs de la culture, ce que l'on ne demanderait jamais aux travailleurs de l'industrie"?

Les revendications des syndiqués du SNC rejoignent sur plusieurs points, dont le contrôle de la distribution, le point de vue de l'association des réalisateurs de cinéma. Il se heurte cependant à ce que le syndicat appelle le "lobby" de l'Association des producteurs, "une association fantôme qui se réunit une fois par deux ans quand il faut présenter un front commun aux syndiqués", et aux propriétaires de salles, employés des "majors" qui voient d'un mauvais oeil l'imposition de quotas dans les salles de projection.



M. Fred Bradford et sa famille ont récemment déserté leur ferme pour vivre dans le village voisin de Central Butte, en Saskatchewan, après avoir senti une "présence mystérieuse" rôder sur la propriété. A l'entrée de la ferme, ils ont laissé un écriteau (ci-dessus) pour éloigner les curieux. (Photolaser CP)

La loi 9 ne satisfait pas entièrement les handicapés

par Marie Laurier

Le Comité de liaison des handicapés physiques du Québec constate, après lecture de la nouvelle version du projet de Loi 9 relativement à la protection des droits des handicapés, qu'une suite favorable a été donnée à certaines de leurs recommandations majeures.

L'organisme se réjouit en effet de ce que le législateur ait apporté d'importantes modifications à la Charte des droits et libertés de la personne, au respect du libre choix des personnes handicapées dans l'articulation d'un plan de service et de la liberté d'association.

On se rappellera que plusieurs dispositions du premier texte, déposé le 3 juin 1977, avaient soulevé une très vive opposition dans toutes les régions du Québec, tant de la part des personnes handicapées que des organismes concernés. Le Comité de liaison avait à cet égard recueilli de nombreuses recommandations précises lors d'une vaste tournée d'information et de consultation à travers le Québec, recommandations qu'il a fait valoir en commission parlementaire le 8 décembre dernier.

En regard des changements mentionnés, le Comité de liaison estime qu'il s'agit d'un exemple concret de la collaboration qui devrait exister entre les citoyens concernés et le législateur lorsqu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie de la population québécoise. Il ne peut toutefois passer sous silence les difficultés rencontrées pour obtenir et établir cette collaboration: manifestation, échange de lettres, télégrammes, rencontres, etc.

Par ailleurs, le Comité déplore que le gouvernement n'ait pas tenu compte, sur d'autres points fondamentaux, des attentes et des besoins exprimés. Ainsi, on constate que "l'Office des personnes handicapées du Québec" conserve un pouvoir exorbitant dans la cueillette d'information concernant les personnes handicapées.

Il importerait aussi, comme il le fut réclamé, souligne-t-on, que soit inscrit et garanti par la loi que, dans ses interventions l'Office doive s'appuyer et faire directement appel aux ressources existantes et organismes locaux et régionaux dans l'élaboration et la mise en place d'une politique globale et articulée au service des personnes physiquement handicapées.

Quant aux mesures favorisant une plus grande accessibilité, le comité estime que les délais d'application ne sont pas précisés notamment en ce qui a trait à la mise sur pied d'un transport adéquat pour les personnes handicapées.

Affirmant qu'il fera preuve de vigilance dans l'application du projet de Loi 9, le Comité de liaison des handicapées physiques du Québec entend entreprendre une importante tournée d'information dans toutes les régions de la province. Il a fait parvenir un mémoire complémentaire à M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, faisant état de ses critiques.

De son côté, l'Association du Québec pour les déficients mentaux s'oppose fortement aux articles 95 et 96 de la seconde version du projet de loi 9. Elle allègue que ces articles libèrent les commissions scolaires de l'obligation qui leur était faite d'accepter les personnes handicapées dans leurs classes jusqu'à l'âge de 21 ans.

La forme actuelle du texte de loi précise que l'handicapé qui voudra poursuivre ses études au-delà de 18 ans devrait d'abord être référé par le futur Office des handicapés et devra aussi figurer à l'intérieur d'un plan d'intégration préparé par le même office. Ces modifications sont inacceptables, estime l'association, puisqu'elles créent ainsi une double classe d'handicapés: ceux qui pourront aller plus loin et ceux qui auront déjà atteint le sommet.

Clark a 39 ans

OTTAWA (PC) — "C'est un jour comme un autre", a commenté un adjoint du leader progressiste-conservateur Joe Clark, qui a célébré hier son 39ème anniversaire de naissance.

M. Clark, en effet, a tenu des réunions avec ses aides, donné des interviews et siégé aux Communes, avant d'avoir une petite fête avec son personnel et retourner à la maison.

Il demeure le plus jeune chef politique, puisque le premier ministre Trudeau a 58 ans et que le leader néo-démocrate a 42 ans.

M. Clark a l'intention, dès cette semaine, d'entreprendre une tournée de dix semaines, afin de se préparer à l'élection fédérale.

M. Trudeau, selon lui, ne peut déclencher l'élection qu'au printemps prochain, mais M. Clark croit plutôt que ce sera en octobre et il tient à être prêt.

Le meilleur fournisseur des usines

- Outils à main
- Outils électriques
- Accessoires pour machines
- Matériel de manutention
- Equipement d'usine
- Accessoires électriques
- Articles de plomberie
- Peinture
- Appareillage d'entretien
- Abrasifs et meules
- Quincaillerie
- Matériel de nettoyage
- Machines
- Attaches
- Boulons et accessoires
- Equipement de cafétéria
- Clôture et attaches

FOURNITURES INDUSTRIELLES PASCAL

Division des Fournitures Industrielles de J. Pascal Inc. 5650, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Qué. (514) 695-0730.

OSE
Opération Solidarité Economique

L'Opération de Solidarité Économique du Gouvernement du Québec vise à développer notre économie. Alors que le Gouvernement et l'industrie consacrent des sommes importantes à cette opération, il est essentiel que chacun de nous fasse un effort maximum pour en assurer le succès. C'est ça la solidarité économique.

OSE près d'un demi-milliard

Dans une première étape, l'apport du Gouvernement est de $259 millions, le reste provenant des autres partenaires économiques du Québec. C'est cette solidarité qui nous permettra de développer notre économie.

L'industrie manufacturière



Les petites et moyennes entreprises manufacturières disposeront de $50 millions pour les aider à prendre de l'expansion.

L'agriculture

Il est évident que le Québec doit devenir plus autonome en ce qui concerne ses besoins de céréales fourragères. Le Gouvernement a donc prévu plus de $12 millions afin d'aider nos agriculteurs dans la construction de silos coopératifs et privés.



L'habitation

En vue d'enrayer la destruction systématique de nos vieilles maisons, le Gouvernement prévoit restaurer 8 000 logements d'ici un an.



Ce ne sont ici que quelques exemples de l'effort consenti par le Gouvernement afin de stimuler au maximum nos différents secteurs économiques.

La solidarité économique

La solidarité économique, cela veut dire choisir d'abord des produits de chez nous, donner l'effort maximum au travail et surtout développer le goût d'entreprendre, en un mot, OSER.

Le développement de notre économie s'effectuera d'autant plus rapidement qu'il répondra à nos aspirations et à nos besoins. OSE aide les secteurs qui connaissent des difficultés temporaires ou qui ont besoin d'un coup de pouce pour prendre de l'expansion. Avec l'aide de OSE, nous pouvons ainsi passer à l'exécution de nombreux projets créateurs d'emplois dans nos différentes régions.

Envoyons d'l'avant, nos gens!

Gouvernement du Québec

OSE Opération Solidarité Economique

Veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur les activités de OSE dans le secteur suivant (cochez la case appropriée):

( ) L'amiante
( ) Programme concernant la petite et moyenne entreprise
( ) Aide au secteur agricole
( ) Aide aux industries culturelles
( ) Habitation
( ) Travaux gouvernementaux
( ) Projets communautaires
( ) Institut national de productivité
( ) Service des Conférences socio-économiques

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal

Postez à: Communication-Québec
C.P. 691
Succursale Desjardins
Montréal H5B 1B8

L'Iran a connu une journée sans troubles

TEHERAN (AFP) — L'opposition politico-religieuse iranienne semble avoir partiellement perdu son pari hier à Téhéran, et dans l'ensemble de l'Iran: son mot d'ordre de grève générale n'a été que peu suivi.

En fin d'après-midi, aucun trouble, au "bazaar" ou dans les universités, n'avait eu lieu, et Téhéran a vécu hier sa vie de tous les jours, avec cependant un trafic réduit. Fermé au tiers tôt hier matin, le "bazaar" a progressivement rouvert. La majeure partie de la population — à laquelle la hiérarchie religieuse et les opposants politiques avaient demandé de rester chez eux, pour commémorer le souvenir des morts de l'insurrection de 1963 — a travaillé normalement.

Ce qui apparaît comme une victoire du régime semble être le résultat de vigoureuses mises en garde lancées ces jours derniers par le gouvernement, et d'injonctions plus directes aux commerçants tentés de fermer leurs magasins. Les observateurs estiment en outre qu'un sentiment de lassitude a joué dans la population, excédée par des troubles continuels.

Pour sa part, l'opposition politique a estimé que l'absence de violences ne signifiait pas qu'elle a subi un échec. "Au contraire, a déclaré à l'AFP le Dr Karim Sandjabi, qui anime le comité (non reconnu) pour la défense des droits de l'homme en Iran. Notre mot d'ordre ne visait pas à déchaîner la violence.

Une forte partie de la population l'a observé, et c'est un succès pour l'opposition d'avoir su canaliser le mouvement".

Les observateurs pensent, que, confrontés à un régime qui avait annoncé sa décision de faire respecter l'ordre, l'opposition a su faire preuve de souplesse, évitant particulièrement d'être débordée par ses extrémistes.

Hanoï permet à Pékin de rapatrier par bateaux les Chinois du Vietnam

HONG KONG, (AFP) — Le Vietnam a autorisé les bateaux chinois à évacuer les résidents chinois au Vietnam, a annoncé hier Radio Hanoi captée à Hong Kong.

L'accord vietnamien était contenu dans une note adressée hier par le vice-ministre vietnamien des Affaires étrangères, M. Hoang Bich Son, à l'ambassadeur de Chine à Hanoi, M. Chen Chi-Feng.

Le premier bateau chinois sera autorisé à pénétrer dans les ports vietnamiens à partir du 20 juin prochain, a ajouté Radio Hanoi. Toutefois, la radio a précisé que ces bateaux devront, comme tout navire étranger, se soumettre au préalable aux lois vietnamiennes en vigueur et ne pourront pénétrer que dans certains ports choisis par le gouvernement vietnamien.

Tous les Chinois résidant au nord et au sud du Vietnam seront autorisés, s'ils le désirent, à quitter le pays après avoir accompli les procédures normales, a indiqué encore Radio-Hanoi. Les Chinois pourront emporter une partie de leurs biens, comme l'autorise la loi vietnamienne en vigueur. La radio a toutefois inviter les résidents chinois à rester au Vietnam.

La note envoyée hier par le ministère vietnamien des Affaires étrangères à l'ambassadeur de Chine à Hanoi précise que si Pékin veut réexaminer l'accord de 1955 reconnaissant la juridiction vietnamienne sur les Chinois résidant au Vietnam, il devra négocier avec Hanoi. Les résidents chinois, indique la note, sont en fait devenus des citoyens vietnamiens et la Chine veut tout simplement réviser une situation léguée par l'histoire.

A propos de la décision du Vietnam d'autoriser des bateaux à évacuer les résidents chinois, la note précise que "le peuple et le gouvernement de la république socialiste du Vietnam ont fait clairement preuve de leur bonne volonté en souhaitant l'amitié entre les deux pays". En attendant, quatre gros bateaux chinois sont ancrés dans le port de Whampoa, au sud de la Chine, prêts à évacuer les Chinois du Vietnam.

De son côté, le vice-premier ministre Teng Hsiao-ping a confirmé officiellement hier que la Chine avait coupé une partie de son aide économique au Vietnam et révélé que Hanoi avait refusé à Pékin l'ouverture d'un consulat chinois à Ho Chih Minh Ville (ex-Saigon). Il a lancé un avertissement au Vietnam contre toute nouvelle mesure anti-chinoise.

Dans une longue interview à la radio japonaise, M. Teng, évoquant l'exode actuel des Chinois du Vietnam, a eu des mots très durs pour Hanoï, dont il a dénoncé l'attitude même à l'époque où l'assistance chinoise était la plus forte: "Nous ne pouvons comprendre pourquoi les Vietnamiens ont adopté cette attitude vicieuse. Ils n'étaient pas si amicaux même quand nous leurs fournissions une grande assistance", a-t-il dit.

Lors de la guerre contre la France puis contre les Etats-Unis, "l'aide chinoise dépassait l'aide soviétique. En 20 ans, nous leur avons fourni 20 milliares de yuan (soit dix milliards de dollars)", a-t-il ajouté.

Cette aide était fournie "sans condition politique", mais les dirigeants vietnamiens ont été "si inhumains dans ce qu'ils ont fait aux Chinois d'outre-mer que nous avons été obligés de prendre des mesures responsables", a expliqué M. Teng.

La Chine est restée passive quand les Vietnamiens "faisaient les dix premiers pas" contre les Chinois d'outre-mer, "Mais quand ils ont fait le onzième pas, nous avons fait le premier. S'ils en font un douzième, nous en ferons un second", a averti M. Teng.

M. Teng Hsiao-ping n'a fourni aucune précision nouvelle, ni sur l'envoi de bateaux au Vietnam pour recueillir ses ressortissants, ni sur les discussions proposées par Hanoï pour régler le problème.

D'autre part, l'AFP avait appris récemment de source diplomatique bien informée qu'environ un millier de techniciens chinois du Vietnam avaient déjà été rapatriés. Entre 110,000 et 120,000 Chinois ont été rapatriés, estime-t-on. Pékin en attend de trois à quatre cent mille avant la fin de 1978. Environ 1,8 million de Chinois vivent au Vietnam, selon un chiffre récemment avancé par M. Teng.

Enfin, le départ pour la Chine de 113 "Hoas" (Vietnamiens d'origine chinoise) a causé "certaines difficultés" dans le travail de la mine de Mong Dzuong, province de Quang Ninh, reconnaît le Nhan Dan.

Tolstikov quitte Pékin

PEKIN (AFP) — M. Vassili S. Tolstikov, ambassadeur d'URSS en Chine, quittera définitivement son poste le 10 juin, après sept ans de séjour en Chine au cours duquel il n'aura pas réussi dans la mission qu'il s'était assignée, la normalisation des relations entre Pékin et Moscou.

L'ambassadeur a cependant rencontré hier un haut dirigeant chinois, le vice-président du parti et vice-premier ministre Li Hsien-Nien, quatrième de la hiérarchie, ce qui dénote certains égards de Pékin pour le représentant du Kremlin.

M. Tolstikov occupait l'importante fonction de numéro deux du PC soviétique pour la ville de Léningrad, quand il fut nommé ambassadeur à Pékin. Présentant ses lettres de créance le 14 octobre 1970, il avait la tâche ingrate d'améliorer les relations sino-soviétiques, gravement détériorées à la suite des incidents sanglants de l'Oussouri en 1969.

Ces relations sont cependant encore plus mauvaises qu'à l'arrivée de M. Tolstikov. La "guerre fraîche", sinon "froide", que se livrent les deux pays aujourd'hui, est liée en particulier à la politique soviétique dans le monde, violemment critiquée par Pékin.

On relève en outre que M. Tolstikov quitte son poste, alors que les négociations frontalières sino-soviétiques sont dans une nouvelle phase. Un changement d'ambassadeur en pleine négociation semble, selon les milieux diplomatiques, indiquer le désir de Moscou de remplacer un diplomate usé par sept ans d'insuccès.

Toutefois, M. Tolstikov, doyen en second du corps diplomatique soviétique, avait eu récemment des ennuis de santé et il n'est pas impossible que ceux-ci aient précipité son départ de Pékin malgré les négociations en cours.

Six suspects inculpés dans l'affaire Moro

ROME (Reuter) — Le propriétaire d'une imprimerie et cinq autres personnes soupçonnées d'appartenir à la guérilla urbaine ont été inculpées de complicité dans l'enlèvement et l'assassinat de M. Aldo Moro, déclarait-on hier de source proche du ministère italien de la Justice.

Il s'agit des premières inculpations signifiées depuis que le corps du président de la Démocratie-chrétienne a été retrouvé le 9 mai à Rome, cinquante-quatre jours après son enlèvement par les Brigades rouges.

L'une des six personnes inculpées, Mario Moretti, trente-deux ans, est toujours en fuite. La police, qui le soupçonne d'appartenir aux Brigades rouges, le recherche depuis six semaines. Elle pense qu'il assurait la liaison entre l'imprimerie et les Brigades rouge.

Les cinq autres personnes inculpées avaient été arrêtées à Rome le mois dernier. L'une d'entre elles est Enrico Triaca, vingt-cinq ans, qui dirigeait une petite imprimerie.

Lors de son arrestation, le 17 mai, la police a découvert sur les lieux du matériel et des documents appartenant aux Brigades rouges. Elle pense que c'est dans cette imprimerie qu'ont été préparés plusieurs des neuf communiqués diffusés par les Brigades rouges entre le moment de l'enlèvement de M. Moro et celui de la découverte de son corps.

Les six intéressés ont également été inculpés d'appartenance à une organisation criminelle ayant pour but de saper et de détruire l'Etat.

Triaca et les autres individus inculpés sont détenus dans des prisons de haute sécurité près de Rome.

L'hebdomadaire italien Osservatore Politico publie par ailleurs dans son dernier numéro des extraits de quatre lettres qui auraient été écrites par Aldo Moro. La revue déclare avoir trouvé la semaine dernière dans son courrier des photocopies officielles de ces lettres, dont trois inédites. La police n'a pu expliquer comment ces photocopies ont disparu de ses archives.

Dans une des lettres, Aldo Moro demande à son secrétaire particulier d'engager une négociation secrète avec les Brigades rouges pour obtenir sa libération. Dans une autre adressée à sa femme Eleonora, il critique le Vatican pour son soutien à la décision gouvernementale de refuser tout accord avec les ravisseurs.

Revers électoral libéral en RFA

HANOVRE (d'après Reuter et AP) — Le parti libéral démocrate (FDP) partenaire des sociaux démocrates du chancelier Helmut Schmidt dans le gouvernement fédéral Allemand a subi une lourde défaite dimanche dans les élections législatives des laender de Basse-Saxe et Hambourg.

Dans aucun des deux laender, il n'a réussi à réunir les 5 pour cent de voix qui lui auraient assuré une représentation aux parlements locaux.

En Basse-Saxe, il a obtenu 4,8 pour cent des suffrages et à Hambourg 4,2 pour cent contre 11 et 7 pour cent respectivement lors des dernières élections en 1974.

Le parti social démocrate a obtenu une majorité de 51,5 pour cent contre 37,6 pour cent à l'Union chrétienne démocrate à Hambourg où il pourra gouverner sans le FDP.

En Basse-Saxe, avec 42,2 pour cent des suffages, il arrive derrière la CDU qui en réunit 48,7 pour cent.

La grande surprise des élections a été la bonne performance des écologistes qui arrivent sur les talons du FDP avec 4,5 pour cent à Hambourg et 3,9 pour cent en Basse-Saxe. Dans la circonscription de Luechow-Dannenberg, où est prévue la construction d'une usine de retraitement nucléaire, ils atteignent 17,8 pour cent des voix contre 2,3 pour cent seulement au FDP.

Bien que ces élections n'ont pas d'influence directe au plan national, elles n'en constituent pas moins un moyen de sondage. Il n'est pas exclu que la mauvaise performance des libéraux ne provoque une tension entre les socialistes et les libéraux.

Échec politique pour Geisel à Sao Paulo

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le président brésilien Ernesto Geisel a subi un sérieux échec personnel à Sao Paulo, où son candidat au gouvernorat de l'Etat, M. Laudo Natel, a été battu par le "dissident" Paulo Maluf.

La convention du parti gouvernemental Arena, réunie dimanche pour élire le nouveau gouverneur de l'Etat de Sao Paulo — le plus important du pays — a donné 617 voix à M. Maluf, ancien maire de la ville, contre 589 à M. Natel, apprend-on.

La défaite de M. Natel, qui fut déjà deux fois gouverneur de Sao Paulo, ne constitue pas véritablement un échec politique pour le régime. M. Maluf, qui s'est défini comme "un homme de centre-gauche, favorable à un perfectionnement progressif des institutions", a aussitôt symboliquement "offert" sa victoire au président Geisel.

Bulletin du Board of Trade

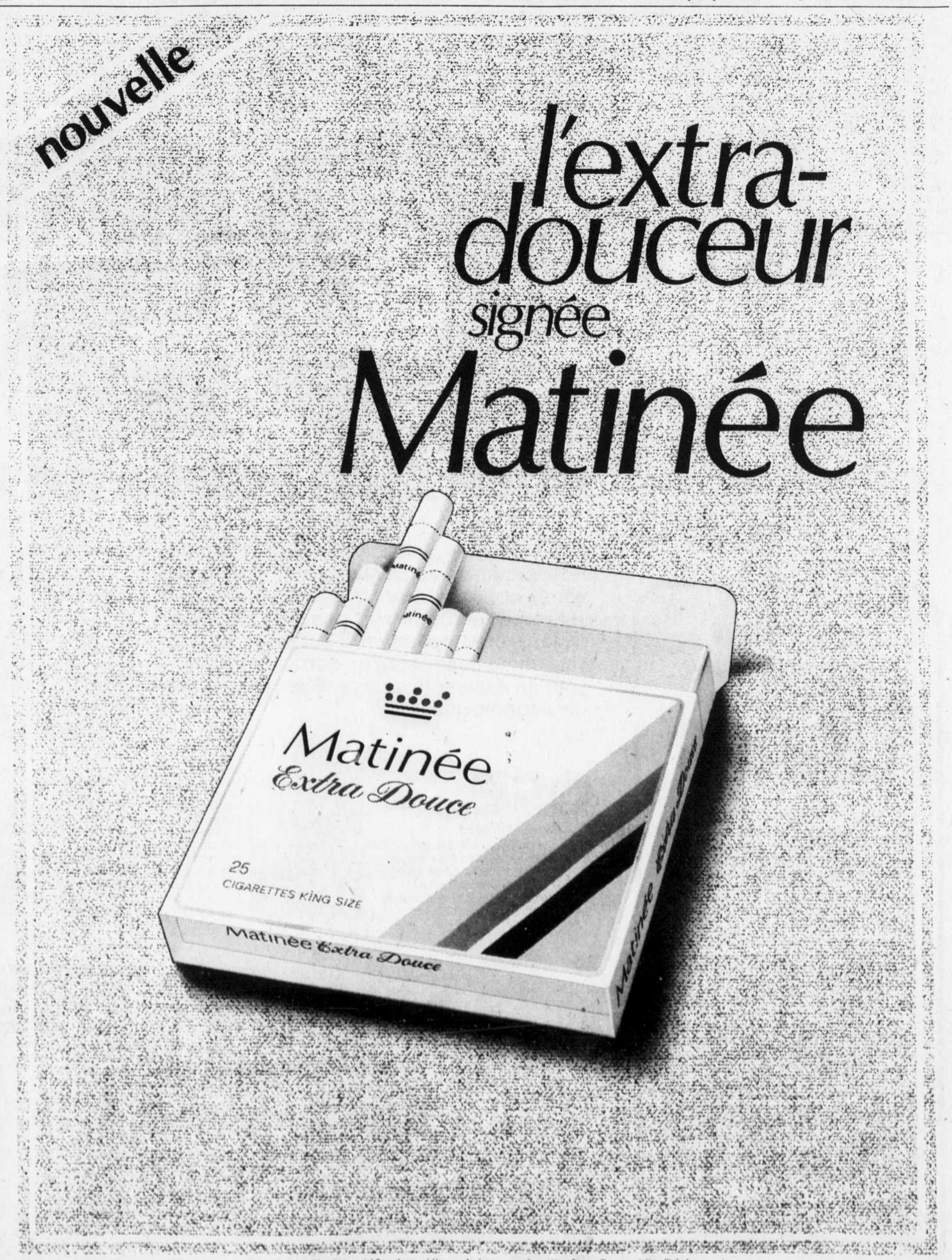
LE BULLETIN MENSUEL

Le **Bulletin** mensuel du Board of Trade représente pour les entreprises membres, un bénéfice qu'ils considèrent pleinement satisfaisant vu le caractère autant qualitatif que quantitatif de l'information véhiculée par le **Bulletin.**

Les nombreux et utiles renseignements qu'on y trouve sont un atout particulièrement important pour la bonne marche quotidienne de ces entreprises. On y traite de statistiques, de législations, de programmes gouvernementaux d'exportation, de résultats d'enquêtes et bien d'autres encore.

Pour recevoir chaque mois ce **Bulletin,** il vous suffit d'adhérer au Board of Trade en communiquant avec le bureau du Board à 878-4651 et en demandant une formule d'adhésion.

Commandité par: La Banque Toronto Dominion



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette—Format King Size: "goudron" 4 mg, nicotine .4 mg.

LE DEVOIR

CAHIER

Montréal, mardi 6 juin 1978

Les "cinq" de Paris s'entendent sur l'aide aux pays africains menacés

PARIS (d'après Reuter et AFP — Les hauts fonctionnaires de cinq pays occidentaux réunis hier à Paris se sont mis d'accord sur les recommandations à présenter à leurs gouvernements pour venir en aide à l'Afrique.

Ces recommandations ont été mises au point au cours de douze heures de délibérations entre les représentants des ministères des Affaires étrangères des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale et de Belgique.

"Les hauts fonctionnaires ont étudié les problèmes actuels du Zaïre, aggravés par les événements du Shaba, dans le cadre plus large des cinq pays au sujet de l'indépendance du développement économique, de l'intégrité et de la sécurité des pays d'Afrique", déclare le communiqué final de la conférence qui s'est achevé aux premières heures ce matin.

Au cours des discussions, indique-t-on de source proche de la conférence, l'accent a été mis essentiellement sur l'assistance à apporter à l'économie du Zaïre.

Les délégués ont examiné "les conditions dans lesquelles devrait être fournie au Zaïre l'aide qui permettrait à celui-ci de rétablir son économie, ainsi que les mesures prises ou envisagées pour assurer la sécurité du Zaïre indispensable à son redressement et à son progrès économique et social."

Les délégués ont en outre passé en revue la situation générale des pays africains menacés par des agressions extérieures, notamment les tentatives de déstabilisation dont certains pays sont l'objet de la part de l'Union soviétique et de Cuba, indique-t-on de même source.

"Dans ce contexte, souligne le communiqué, ils ont évoqué les problèmes de l'aide qui pourrait être apportée aux Etats africains désireux de préserver, collectivement ou individuellement, leur intégrité et leur développement."

La conférence faisait ainsi allusion au soutien militaire ou logistique que les cinq puissances occidentales pourraient éventuellement apporter à une force interafricaine d'intervention qui pourrait être constituée avec la participation de pays tels que le Maroc, le Gabon, le Togo et le Sénégal.

Aucune précision n'a été fournie sur le montant de l'aide que les cinq puissances pourraient accorder au Zaïre ni sur les recommandantations que les hauts fonctionnaires doivent maintenant présenter à leurs gouvernements. Des experts des cinq pays doivent se réunir de nouveau ce matin pour expliciter les recommandations arrêtées par les hauts fonctionnaires.

La réunion de Paris pourrait déboucher sur la création d'une instance internationale chargée d'apporter des réponses ponctuelles à des situations de crise sur le continent africain, a déclaré hier M. Pierre Hunt, porte-parole du président Valéry Giscard d'Estaing.

M. Hunt a précisé dans une interview à la première chaîne de télévision: "Je pense que ce que l'on peut attendre d'une telle réunion, c'est peut-être la mise en place d'une sorte d'instance qui apprécierait dans chaque cas ce qui peut être fait pour répondre à une crise". Le porte-parole de l'Elysée a également indiqué que l'autre but de la rencontre était d'apprécier les moyens qui doivent être mis en oeuvre pour "mieux aider l'Afrique sur le plan de son développement économique".

Selon des sources proches de la réunion, M. Hunt a ainsi résumé ce qui a été la position française face à ses quatre partenaires et la différence d'approche qui s'est faite jour au cours des débats.

Pendant ce temps, des centaines de soldats marocains sont arrivés hier à Lubumbashi à bord des avions cargo géants de l'armée de l'air américaine.

Avant-garde de l'éventuelle force de sécurité panafricaine, ils vont relever la légion étrangère française pour rassurer les coopérants et techniciens européens au Shaba, dont l'économie zaïroise a besoin.

Sur l'aéroport de la capitale du Shaba, les Marocains en tenue de combat verte — plus de 200 étaient déjà arrivés dans la matinée — descendent des appareils avec leurs jeeps et leurs camions. Ils se mêlent aux militaires français, belges et américains, symbolisant l'aide du bloc occidental réclamée par le président Mobutu Sese Seko pour la défense des mines de la province.

Les Marocains portent des fusils automatiques M-16 américains. Ils s'entraînent sous le soleil. Le corps expéditionnaire chérifien pourrait atteindre 1,500 hommes. L'an dernier, 1,200 soldats marocains, amenés avec un soutien logistique français, avaient assisté le gouvernement de Kinshasa dans la première "guerre du Shaba".

Les Américains, seuls militaires désarmés, bavardent en petits groupes entre les atterrissages.

Les Etats-Unis s'occupent des télécommunications pour coordonner le pont aérien. Ils disposent de systèmes de communications par satellites ultra-perfectionnés.

Des journalistes sont arrivés à Lubumbashi venant de Kinshasa à bord d'un C-130 de l'armée de l'air italienne. Cet envoi est sans doute destiné à rassurer les 200 Italiens se trouvant encore dans l'ancienne Elisabethville, une ville cosmopolite de 600,000 personnes.

5,000 étrangers — des Français, des Britanniques, des Belges, des Américains, des juifs sépharades originaires de l'île de Rhodes — sont restés malgré l'attaque de rebelles à Kolwezi, où des centaines de civils noirs et blancs ont été tués Aujourd'hui, les C-141 américains doivent en principe rapatrier en Corse les militaires du 2e régiment étranger de parachutistes français.

En outre, un contingent de soldats togolais pourrait être transporté au Zaïre par les avions-cargos américains dans le courant de la journée, apprend-on de source informée à Lomé. Les autorités restent toutefois très discrètes sur les préparatifs éventuels d'une telle opération et aucune précision n'a été donnée de source officielle sur la composition du contingent togolais. Son départ semble avoir été quelque peu retardé en raison de la nécessité d'assurer une coordination internationale à cette opération et des délais entraînés par la mise sur pied de la force interafricaine d'intervention.

Colombie: succès de Turbay Ayala

BOGOTA (d'après AP et Reuter) — Le candidat du parti libéral majoritaire, M. Jose Cesar Turbay Ayala, est sorti vainqueur des élections présidentielles colombiennes dont l'issue est demeurée incertaine jusqu'au bout.

Le bureau des élections a annoncé qu'alors que 95 pour cent des suffrages avaient été décomptés, M. Turbay Ayala totalisait 2.226.163 voix contre 2.137.987 pour son principal adversaire, le candidat de l'opposition conservatrice, M. Belisario Betancur.

M. Betancur avait quelques heures plus tôt proclamé sa victoire et ses partisans étaient aussitôt descendus dans les rues de Bogota pour défiler en scandant: "Nous avons gagné".

Mais la suite du dépouillement a permis au candidat libéral de prendre la tête. Par mesure de sécurité, les autorités ont ordonné à la troupe de prendre position dans la capitale afin d'assurer le maintien de l'ordre.

Le pourcentage d'abstention atteint 62 pour cent environ. Ce taux constitue un chiffre record dans l'histoire de la Colombie.

Les sept candidats qui ont essayé de briser le traditionnel monopole des grands partis ont échoué dans leur entreprise et n'ont eu aucun impact sur le corps électoral.

M. Turbay Ayala, sera le premier président de la république depuis vingt ans à être élu en dehors de l'accord conclu par les deux grands partis. Ces vingt dernières années, en effet, les partis libéral et conservateur étaient liés par un pacte qui prévoyait leur alternance au pouvoir tous les quatres ans.

Plus de 65 morts en 24 heures en Rhodésie

SALISBURY (d'après Reuter et AFP) — Les représentants de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, chargés de relancer le plan de paix anglo-américain en Rhodésie, sont arrivés hier soir à Salisbury, où l'on annonce des accrochages très sévères.

On déclare en effet au quartier général rhodésien que cinq membres des forces de sécurité rhodésiennes, quatre Blancs et un Noir, et trente guérilleros africains ont été tués au cours des dernières vingt-quatre heures.

Onze civils noirs ont également trouvé la mort au cours de différents incidents, ajoute-t-on sans donner de précisions.

Officiellement, plus de 1,800 personnes ont été victimes cette année de la guérilla — dont 437 depuis l'appel du gouvernement à un cessez-le-feu le 2 mai dernier.

Les représentants occidentaux, MM. John Graham et Stephen Low, respectivement sous-secrétaire au Foreign office et ambassadeur américain à Lusaka, devraient rester une quinzaine de jours en Rhodésie, où ils vont soumettre leur idée d'une conférence ouverte à toutes les parties, y compris aux dirigeants du Front patriotique. Ces derniers ont dénoncé l'administration multi-raciale de Salisbury.

De source informée, on déclare que le conseil exécutif du gouvernement transitoire envisagerait favorablement une suggestion du révérend Ndabaningi Stihole d'associer la Grande-Bretagne à la période de transition. L'ancienne métropole se verrait proposer d'envoyer des observateurs au conseil exécutif, au conseil des ministres, au comité de rédaction de la future constitution du Zimbabwe, à la commission militaire et à celle de préparation des élections.

D'autre part, un des chefs de la guérilla nationaliste, M. Joshua Nkomo, a implicitement exclu hier tout appel à une intervention des troupes cubaines dans le conflit rhodésien.

M. Nkomo, qui vient de rentrer à Lusaka d'une tournée à Moscou et dans d'autres capitales est-européennes, a saisi l'occasion d'une interview accordée à la télévision zambienne pour souligner avec insistance que les forces combattantes nationalistes "s'efforçaient d'obtenir des armes et non des hommes" auprès de l'Union soviétique et de ses alliés.

M. Nkomo, qui dirige en exil le Front patriotique conjointement avec M. Robert Mugabe, a vivement reproché aux pays occidentaux de s'être toujours comportés en "hyènes" vis-à-vis des Noirs de Rhodésie.

Estimant qu'il y a de 11,000 à 15,000 mercenaires originaires de pays occidentaux combattant aux côtés des forces de sécurité rhodésiennes, le leader nationaliste a spécifiquement incriminé, à ce propos, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, la Grande-Bretagne, la Belgique et la France.

Fiducie du Québec

9 1/2

DÉPÔTS GARANTIS

4, 5 ans, intérêt annuel

dépôt initial minimum

$1,000

Pour information

Fiducie du Québec

Complexe Desjardins

(514) 281-8840

extérieur sans frais

1-800-361-6840

Taux sujet à changement sans préavis

desjardins

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

frédérique hébrard

Un roman qui donne envie de vivre



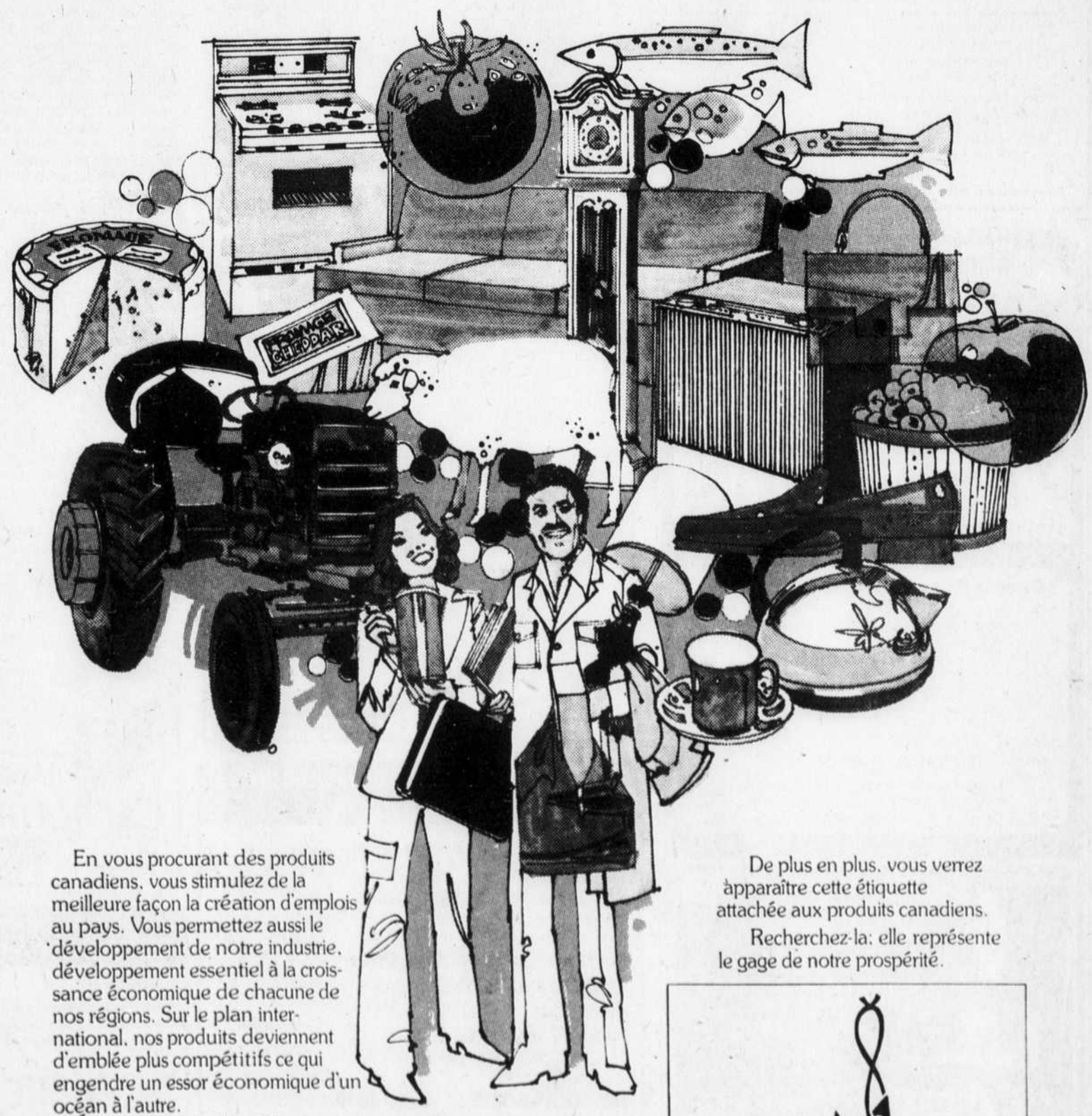
Par l'auteur de la DEMOISELLE D'AVIGNON et de UN MARI C'EST UN MARI, un grand roman profond et grave qui laisse le goût du bonheur aux lèvres.

Frédérique Hébrard sera de passage à Montréal du 3 au 8 juin 1978

En vente dans toute bonne librairie du Québec

flammarion LTÉE

Et si on prenait l'habitude des produits canadiens!



En vous procurant des produits canadiens, vous stimulez de la meilleure façon la création d'emplois au pays. Vous permettez aussi le développement de notre industrie, développement essentiel à la croissance économique de chacune de nos régions. Sur le plan international, nos produits deviennent d'emblée plus compétitifs ce qui engendre un essor économique d'un océan à l'autre.

Évidemment, les bienfaits de cette participation à notre économie profitent à chacun d'entre nous. Par de simples gestes quotidiens, vous améliorez ainsi le bien-être des Canadiens, votre bien-être.

Pour cela, il faut tout simplement que l'on prenne l'habitude des produits canadiens.

De plus en plus, vous verrez apparaître cette étiquette attachée aux produits canadiens.

Recherchez-la; elle représente le gage de notre prospérité.

Magasinons à la canadienne

Shop Canadian

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Industrie et Commerce — Jack Horner, ministre

Industry, Trade and Commerce — Jack Horner, minister

Prenons-en l'habitude.

Le Comité de la Fête réplique durement à Parizeau et Vaugeois

par Angèle Dagenais

M. Marcel Couture, président du conseil d'administration du Comité organisateur de la Fête nationale du Québec, s'inscrit violemment en faux contre les allégations des ministres Parizeau et Vaugeois qui affirmaient en fin de semaine que la nouvelle formule de décentralisation des fêtes s'annonçait comme quelque chose de "pas très brillant", voire franchement bête.

Vivement irrité par ces paroles qu'il dénonce comme des déclarations "politiques" de ministres qui prennent leurs informations "on ne sait trop où", M. Couture qui, lui, "ne fait pas de politique", ne s'est pas caché pour constater, au contraire, que depuis quatre ans qu'il s'occupe du dossier, les fêtes se démocratisaient de plus en plus pour se soustraire à l'emprise des "nationaleux" de tout acabit qui essaient de les contrôler. Cette fête appartient à tous les Québécois, a-t-il dit, et "c'est la première fois que l'organisation est confiée à des hommes et des femmes démocratiquement élus, bénévoles, de tous les âges, de tous les milieux de vie et représentatifs non seulement de la géographie de leur région mais également représentatifs de *tous* ceux qui l'habitent".

M. Couture convoquait hier la presse montréalaise pour faire état de l'avancement des projets sur l'ensemble du Québec et dévoiler le thème de cette année, "Le Québec est au monde", qui se traduit par une chanson-thème de Raymond Marchand (paroles) et Jean-Claude Tremblay (musique) interprétée par Louise Lemire.

Chanson, affiches, macarons seront distribués aux quatre coins du Québec par les comités régionaux de la fête nationale. Tous mettent l'accent sur la fête du Québec faite par les Québécois.

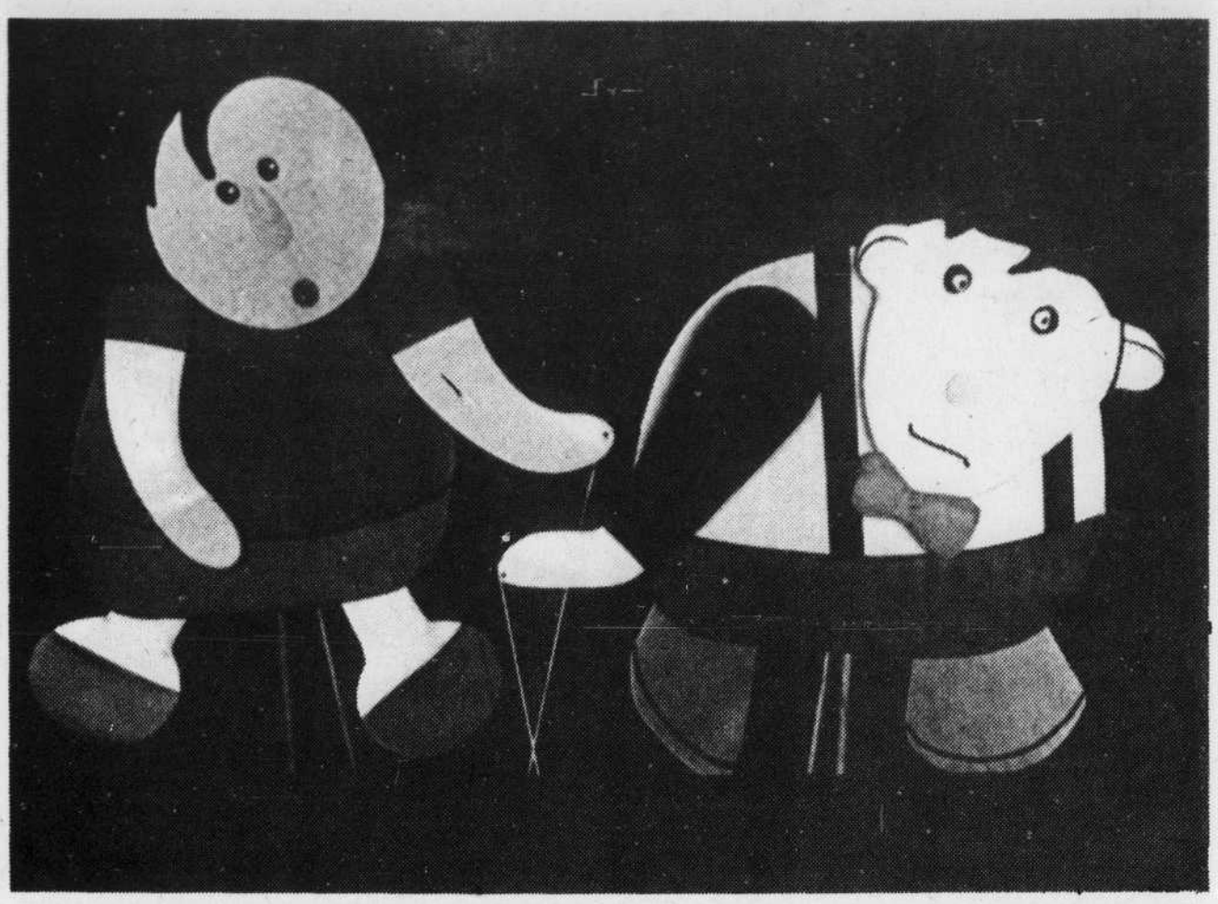
"Cette année, a déclaré le président des fêtes, pour la première fois on fêtera dans ce que le Québec a de plus éloigné, de plus isolé, mais également de plus attaché à ses espoirs à Gagnon, à Fermont, à Schefferville et dans tous les camps de la baie James... mais aussi dans six villages des Iles de la Madeleine, à l'île d'Anticosti, à Tête-à-la-Baleine!

La fête se déroulera dans quelque 576 municipalités ou groupes de municipalités avoisinantes du Québec. Des 974 demandes reçues, 869 ont été acceptées et, à ce jour, 1,612 organismes sont impliqués dans l'organisation des fêtes. Un nombre effarant de bénévoles, 16,392, y compris le président des fêtes, travaillent depuis plusieurs mois à l'organisation des 23 et 24 juin au Québec. Ces hommes et femmes qui travaillent dans l'ombre proviennent des milieux les plus divers: de l'univers des sports au monde des loisirs en passant par les sociétés de festivals populaires, les AFEAS, les sociétés Saint-Jean-Baptiste, les sociétés nationales des Québécois (SNQ), les sociétés d'histoire, les coopératives, les comités de citoyens, les chevaliers de Colomb, les clubs Optimiste, les clubs Richelieu, etc.

Cette année, le budget des fêtes est de $2,4 millions (l'an passé, $1,7 million) dont 40% environ seront dépensés à Montréal.

Au cours d'une sixième et dernière conférence de presse qui se tiendra aux alentours du 19 juin, M. Couture annoncera le détail d'un spectacle qui sera intitulé "Hommage au Québec", dont la Société Radio-Canada doit assurer la télédiffusion sur tout le réseau, le 23 juin. Cette émission, d'une durée de deux à trois heures, sera conçue pour tous ceux qui ne pourront pas participer physiquement à la fête dans leur localité et qui voudront vivre l'événement par l'entremise de leur téléviseur. Le lieu de l'enregistrement n'est pas encore choisi mais on assure que ce ne sera pas en studio (certains ont parlé de la Place des Nations). En plus d'une partie musicale — chansonniers, orchestres symphoniques, institutionnels et de la relève — le spectacle comprendra aussi vraisemblablement des poèmes, des narrations et un panorama général de ce qui se passera dans les régions.

Juin 1978 marque également la fin de 20 ans de travaux à Manic et Outarde et, idéalement, c'est là qu'aurait dû se tenir le "spectacle" des fêtes, au pied de la grande voûte du barrage Daniel-Johnson (Manic V), de préciser M. Couture, mais comme les chantiers sont à peu près vidés et qu'un spectacle ne peut se donner sans public, il a fallu penser à un autre endroit. Quel que soit l'endroit, le spectacle télévisé du 23 sera constitué de "choses qu'on aime, nous les Québécois" mais sera d'une nature fondamentalement différente de ce que les Montréalais ont connu ces dernières années. Pour préserver l'esprit de la fête 1978 qui est à la décentralisation, le spectacle en question sera plus sobre mais fait à l'image des Québécois, de conclure le président des fêtes.



Deux marionnettes à tige de la pièce "Le Toutatous" présentée par le Théâtre de l'Oeil dans le cadre du 5e Festival de théâtre pour enfants du Québec.

Le "Tony" va à "Da"

NEW YORK (AP) — C'est "Ain't Misbehavin" qui a mérité, cette année, le trophée Tony pour la meilleure comédie musicale de Broadway, et "Da" pour la meilleure oeuvre dramatique.

"Ain't Misbehavin" a remporté deux autres trophées: un pour la direction musicale de Richard Maltby et un pour le rôle de soutien de Nell Carter.

"Da" a également gagné deux autres trophées: un pour le directeur Melvin Bernhardt et un pour le meilleur acteur Barnard Hughes.

Le meilleur acteur d'une comédie musicale a été John Cullum, dans "On the Twentieth Century".

Liza Minnelli a été choisie la meilleure actrice de comédie musicale, dans "The Act", et Jessica Tandy la meilleure actrice d'oeuvre dramatique, dans "The Gin Game".

Dans la catégorie musicale, on a cité Bob Fosse comme chorégraphe et Jules Fisher à l'éclairage.

Dans les oeuvres dramatiques, la meilleure actrice de soutien a été Ann Wedgeworth.

Comme meilleure reprise, cette année, c'est "Dracula", qui a d'ailleurs mérité un autre prix pour les costumes de Edward Gorey.

La meilleure troupe de l'extérieur de New York a été "The Long Wharf Theatre", de New Haven au Connecticut.

Le 5e Festival de théâtre pour enfants

Toutatous: divertir en instruisant

par Adrien Gruslin

Cette semaine, le 5e Festival de Théâtre pour enfants du Québec démarre pour de bon. Après une entrée de jeu (les 28, 29 et 30 mai) qui a vu le Théâtre musical de Moscou présenter un spectacle que la plupart des observateurs ont qualifié de bien rodé mais conservateur, les activités ont pris leur essor véritable dimanche dernier et continueront jusqu'au 11 prochain.

Organisé conjointement par la Compagnie Les Deux Chaises et l'Association québécoise du Jeune Théâtre (AQJT), ce festival dépasse en envergure tous les précédents en la matière. Des 19 groupes présents, deux sont étrangers (russe et japonais), trois viennent du Canada anglais (Toronto, Calgary et Victoria) et tous les autres du Québec.

Des ateliers, en plus des spectacles et des rencontres informelles, sont offerts aux participants. Le 5e Festival est placé sous le signe dé l'ouverture, au grand public mais aussi aux groupes de l'extérieur. Cet élargissement permet de toucher un plus large public mais il n'est pas sans créer un certain dispersement des troupes, noyées dans tout ce monde, ayant quelque peine à se regrouper vraiment et ce, même si une salle a été mise à leur disposition au Théâtre Denise-Pelletier, où se tient l'événement.

Hier, j'ai assisté à deux spectacles. Le premier, *Le Toutatous*, création du Théâtre de l'Oeil, est le fruit de l'expérimentation d'une technique particulière: la marionnette à tiges. Aux marionnettes s'ajoutent les acteurs, toujours des clowns, et les ombres chinoises. L'ensemble, très harmonieux et bien rodé, constitue une présentation visuelle de qualité.

Le texte *Le Toutatous* a été écrit par la troupe en collaboration avec Marie-Francine Hébert. Dans un langage simple, qui m'est apparu bien adapté au jeune public, la pièce dégage les méfaits de la possession individuelle et y répond en vantant (avec illustrations à l'appui) les vertus du partage et de la coopération, comme l'indique clairement le titre.

La teneur didactique du texte est indeniable mais le procédé technique soigné et maîtrisé avec habileté, permet de conserver en équilibre l'éducation et le plaisir. Le Théâtre de l'Oeil poursuit un travail théâtral des plus intéressants. Et même si *Le Toutatous* semblait quelque peu perdu dans l'immense salle Denise-Pelletier, conçu pour des lieux de dimensions plus modestes, il constitue un numéro de la meilleure venue.

Le second spectacle veut également divertir tout en éduquant. *La Chanson improvisée* du Caroussel a pour thème la géographie du Québec. A la recherche d'une chanson, sans savoir laquelle ni de quelle nature, deux voisins et un voyageur de profession partent visiter la vieille capitale. Le prétexte, terriblement mince, permet un tour de ville. Coloré, le show du Caroussel, un groupe de Greenfield Park, est plus sympathique que signifiant et oroginal. Tout cela reste bien près de la banalité.

Aujourd'hui, beaucoup d'activités au Théâtre Denise-Pelletier: cinq spectacles, deux ateliers: un exposé sur l'expression dramatique et un autre sur la situation du théâtre pour enfants au Québec.

LA BOÎTE À ÉCHOS

L'Atelier théâtral du Chépâ présente une création collective, **Kiosqui Divague** les 9, 10, 16 et 17 juin au bateau-théâtre l'Escale à 20 h. Cette pièce, la quatrième de l'atelier théâtral du Chépâ, est interprétée par Francine Alepin, Gill Duval, Alain Essiembre, Roland Gilardeau, H. Stan Kwiecien, Johanne Léveillée, Reynald Michaud, Marcel Marsolais et Christiane Vignola. La mise en scène et les décors sont de Gilbert Duval. Le Bateau-Théâtre est amarré à Saint-Marc sur le Richelieu; le prix des billets est de $5.50. Pour réserver: 584-2226.

●

Le **Centre de recherche en histoire de l'Amérique française** issu de l'héritage de Lionel Groulx a lancé une campagne de souscription dont l'objectif est $1 million. Présidée par M. Roland Giroux, la campagne bat son plein depuis déjà quelques mois sous le haut patronage de MM. René Lévesque, Paul Grégoire, Marc Lalonde, Jean Drapeau, et Pierre Desmarais II. La campagne s'adresse à tous les milieux, tant industriels, intellectuels, religieux, que le grand public afin que soit préservée l'oeuvre du chanoine Groulx. S'adresser à la Fondation Lionel-Groulx, 261 Bloomfield, Outremont, H2V 3R6.

●

La coopérative du Théâtre de la Bascule offre une deuxième série d'ateliers de théâtre qui prendra fin le 21 juin. Les 12, 13 et 14 juin seront consacrés à la **Création et à l'écriture dramatiques**, les 19, 20 et 21 juin au **"Théâtre d'intervention"**. Tous les ateliers commencent à 19 h, sont gratuits et se tiennent au sous-sol du pavillon Latourelle de l'UQAM, 840, rue Cherrier (métro Sherbrooke). Renseignements: 523-7077.

●

La Cinémathèque de la Ville de Montréal loge depuis le 23 mai à une nouvelle enseigne: 880, rue Roy, 872-3680. A ne pas confondre avec la Cinémathèque québécoise dont les bureaux sont au 360, rue McGill et les projections se donnent à la Bibliothèque nationale, rue Saint-Denis.

●

L'**Ordre des Fils d'Italie** en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles du Québec présente du 7 au 9 juin à l'Hôtel Windsor, salon Prince de Galles, une exposition de peintures d'artistes québécois: Umberto Bruni, Fernand Toupin, Jean-Paul Jérôme, Paul Soulikias, Francesco Iaccurto, Mario Merola, Alfredo Brusorio.

●

A la **Place aux poètes** mercredi, Janou Saint-Denis reçoit à compter de 21 h 30 le poète Serge Legagneur dans ses "Textes interdits" et dans ses "Textes en croix", ainsi que le poète Antonio Jean et ses rythmes au tambour. La soirée se poursuivra avec la participation de tous les poètes de la salle, 485, Sherbrooke ouest, coin Aylmer.

●

La **Galerie d'art du Vieux Palais** (Saint-Jérôme) présentera du 8 au 18 juin une exposition des oeuvres du peintre Michel Thomas Tremblay, graveur, qui dirige l'atelier de l'Ile à Val-David. Outre l'exposition de Tremblay, une vingtaine d'artistes se joindront aux exposants actuels de la galerie. Heures d'ouverture: de 14 h à 17 h (jeudis et vendredis soirs, de 19 h à 22 h).

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
WOODY ALLEN / DIANE KEATON
POUR TOUS
"ANNIE HALL"
VERSION FRANÇAISE
le DAUPHIN 2
Lun. à sam.: 7.20 - 9.20
Dimanche: 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.20 - 9.20
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

À L'AFFICHE, DU 7 AU 17 JUIN
COMPLET VENDREDI
Une pièce très drôle qui m'a apporté une bonne détente... C'est une pièce pleine d'ingéniosité, bien construite, et surtout très bien jouée. *André Boudreau*
"PANTOUFLE"
une comédie d'Alan Ayckbourn
Avec: Béatrice Picard, Roger Garand, Catherine Colvey, Daniel Tremblay
Mise en scène: Jeanine Beaubien
Décors: Guy Beauregard
Demain à vendredi 19h00; samedi 18h30 (air climatisé)
Billets en vente: Sheraton Mt-Royal, 1455 Peel, suite G-20; Mtl Trust, P.V.M.; Roy's Drugstore, Beaconsfield.
RÉSERVATIONS: 526-0821
Commandité par la Compagnie Internationale de Papier du Canada.

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

L'AMOUR IMPOSSIBLE ET CONDAMNÉ D'UN FRANÇAIS ET D'UNE JEUNE JUIVE
POUR TOUS
TRINTIGNANT SCHNEIDER
le nouveau film de GRANIER DEFERRE
LE TRAIN
7e sem.
12.30 - 2.40 - 4.55
SALLE 1 7.15 - 9.25

2 Grands Prix au festival de Cannes 1977
J.A. MARTIN photographe
POUR TOUS
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin
(Grand Prix Oecuménique)
2e sem.
Monique Mercure
(Grand Prix d'Interprétation Féminine)
une production de l'Office national du film
SALLE 2 1.15 - 3.25 - 5.30 - 7.30 - 9.30

ELLE NE SAVAIT PAS QU'ELLE ETAIT DOUEE DE POUVOIRS MALEFIQUES... JUSQU'AU JOUR OÙ ELLE FUT INVITÉE AU BAL DU DIABLE!
14 ANS
GRAND PRIX
V FESTIVAL INTERNATIONAL D'AVORIAZ DU FILM FANTASTIQUE
"CARRIE" au bal du diable
SALLE 3 et au cinéma le paradis 2
6215 RUE HOCHELAGA 354-3110

Après Cousin Cousine
3e mois
le nouveau film de JEAN-CHARLES TACCHELLA
POUR TOUS
Le PAYS BLEU
Mettant en vedette BRIGITTE FOSSEY
SALLE 4 12.10 - 2.05 - 4.00 - 5.55 7.50 - 9.45

CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE
SELECTION OFFICIELLE festival de Cannes 1977
POUR TOUS
PIERRE DAVID PRÉSENTE
Un Taxi Mauve
3e sem.
un film d'YVES BOISSET
12.30 - 2.35 - 4.45 - 6.55 9.05
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

UNE SATIRE EXCEPTIONNELLE DE LA VIE DE BUREAU DANS UNE GRANDE ENTREPRISE...
TROP C'EST TROP
POUR TOUS
LE DIABLE DANS LA BOITE
un film de PIERRE LARY
Lun. à sam. 7.30 - 9.30
Dimanche: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC.
CONCERTS '78 '79
ORCHESTRE DU CAPITOLE DE TOULOUSE
Au pupitre MICHEL PLASSON
PHILIPPE ENTREMONT, soliste
16 octobre 1978, 20h30
ENGLISH CHAMBER ORCHESTRA
VLADIMIR ASHKENAZY, chef et soliste
6 novembre 1978, 20h30
MURRAY PERAHIA, pianiste
20 novembre 1978, 20h30
THE GREAT BORODIN PIANO TRIO
violon - piano - violoncelle
5 février 1979, 20h30
CLAUDIO ARRAU, pianiste
26 février 1979, 20h30
EMANUEL AX, pianiste
2 avril 1979, 20h30
ISAAC STERN, violoniste
23 avril 1979, 20h30
En vous abonnant DES MAINTENANT à cette série de concerts exceptionnels, vous obtenez le premier choix de places et
VOUS ÉCONOMISEZ 15%
Parterre AA-T, Corbeille A-D, Loges corbeille 2-10: $80.00
Parterre U-Z, Corbeille E-J, Loges mezzanine 11-20: $65.50
Mezzanine A-H: $53.50
Balcon A-D, Loges balcon 21-30: $42.50
Balcon E-F-G: $33.00
COMMANDES POSTALES SEULEMENT:
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5, Montréal H3H 1G5.
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

un film de HENRI GLAESER
ÉROTICO MARRANT!
18 ANS
ANDRÉA
JANE BIRKIN
PLUS!
Catherine & Cie
CATHERINE: 1.00 4.25 - 7.45
ANDRÉA: 2.50 6.10 - 9.30
CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

L'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada
présente
la première montréalaise du spectaculaire opéra canadien de Derek Healy et Norman Newton.
Seabird Island
avec l'ENSEMBLE STRATFORD sous la direction de NICHOLAS GOLDSCHMIDT
"UNE NOUVELLE FORME DE THÉÂTRE MUSICAL... DES VOIX MERVEILLEUSES... DÉCORS ET COSTUMES D'UN GOÛT PARFAIT..." Le Devoir
LUNDI, 19 JUIN 20h30
Billets $8 - Étudiants et Âge d'Or $4.
EN VENTE: Salle Pollack, 555 ouest Sherbrooke, Montréal Trust P.V.M., Ed. Archambault.
COMMANDES POSTALES: Concerts & Artistes Canadiens inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5.
CHARGEX & MASTER CHARGE 935-0678
SALLE DE CONCERT POLLACK

FONDA · REDGRAVE · ZINNEMANN
POUR TOUS
Gagnant de 3 PRIX DE L'ACADÉMIE
JULIA
VERSION FRANÇAISE
7.20 - 9.25
CRÉMAZIE
ST-DENIS · CRÉMAZIE 388-4210

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
LUN. à VEN. 7.15 - 9.30
POUR TOUS
Un meurtre noue une amitié mystérieuse
L'AMI AMERICAIN
version originale sous-titres français
un film de WIM WENDERS
DENIS HOPPER BRUNO GANZ

ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
7.30 - 9.30
18 ANS
PRIX DE LA CRITIQUE AU FESTIVAL INTERNATIONAL D'AVORIAZ
Entre la vie et la mort — L'Amour
L'ANGE ET LA FEMME
UN FILM DE GILLES CARLE

UN FILM DE ETTORE SCOLA aussi
Nous nous sommes tant aimés!
14 ANS
Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas...
un film de LUIGI COMENCINI
NOUS 9.15 MON DIEU 7.30
Cinéma Parc
3180 rue BÉLANGER

Charlie Chaplin

● *Monologue d'un charlophile*

par Raymond-Marie Léger

"Le plus court chemin d'un poing à un autre": ainsi pourrait-on définir la boxe, activité semi-noble tenant à la fois de l'art et du sport, et se pratiquant sous le double signe du sagittaire et du taureau.

Cette définition va comme un gant, si l'on peut dire — un gant jamais lassé — à Charles Chaplin. Il aura réussi le rare exploit d'incarner jusqu'au bout sa légende et de faire carrière en ligne droite, sans succomber jamais à la tentation des notoriétés usurpées ou à la facilité des chemins de traverse.

Tout au plus lui est-il arrivé de s'égarer d'instinct, si l'on peut dire, dans des buissons ardents qu'il aimait jeunes et tendres. Il a payé très cher son goût des corps sans ride: manque de peau, ils étaient les seuls à ne le point tanner. Si la société de l'époque acclamait ses satires, elle refusait qu'il le fut. Ce malentendu lui aura coûté quelques millions de dollars, entre autres choses.

Il savait encaisser comme pas un: il n'avait guère le choix, avec tout ce qu'il a dû débourser pour calmer la voracité des piranhas qu'il eût comme épouses et satisfaire aux exigences des tribunaux.

S'il lui arrivait de plier le genou sous le nombre et la dureté des attaques, il le faisait jusqu'au point qu'il jugeait convenable, révérence exclue. Vif à récupérer, il ne fréquentait pas le club des habitués du matelas où arrivistes, carriéristes, flagorneurs et autres opportunistes péripatétitionnaient le trottoir de l'intrigue, qui porte toujours le joli nom de Sunset Boulevard... Vivre à l'horizontale était pour lui contre-nature, sauf pour l'exercice de fonctions que la nature elle-même commandait. Cela dit, d'aucuns s'étonnent qu'il n'ait pas exigé d'être enterré debout.

Personne n'a réussi à lui passer le chaos, ni la puissante R.K.O., ni les grands barons du cinéma, ni, surtout peut-être les agressives commissions sénatoriales qui l'ont traqué pendant des années pour activités soi-disant anti-américaines.

Que ces libres propos sur Charles Chaplin fassent, dès le départ, une telle place à la boxe ne tient pas du hasard. Je pense évidemment à *Charlot boxeur*, admirable silencieux de 1915, qui continue de faire mes délices et a pour moi valeur de symbole: c'est que le célèbre fer à cheval secrètement inséré dans son gant et tenant lieu d'arme suprême est l'image même du long match de sa vie.

Car dès que l'on évoque la vie et l'oeuvre de l'auteur de *Monsieur Verdou*, le titre d'un film de Chris Marker vient immédiatement à l'esprit: *Description d'un combat*.

L'histoire de sa vie, c'est un mélange curieux et furibond, jusqu'en 1953 du moins, des *Deux orphelines*, *De la porteuse de pain*, de Jean Valjean et des aventures de Casanova.

Jeunesse on ne peut plus mélodramatique. A ce point là, ça ne se peut quasiment pas. Tous les ingrédients sont réunis pour faire pleurer à pierre fendre. On ne saurait imaginer plus mauvais départ: ses biographes ne s'entendent même pas sur le lieu de sa naissance. A-t-il vu le jour, en avril 1889, à Brixton ou à Londres? Et, s'il faut retenir Londres, il y a désaccord sur le quartier: s'agit-il de Walworth, de Kennington ou de Kensington?

Charlot serait donc, dès sa naissance, un enfant de nulle part, perdu dans une géographie nomade qu'explique aisément la constante errance de ses parents condamnés par leur métier d'artistes de music-hall à l'itinérance des molièriens.

Il n'est pas inutile de souligner que la mère de Charles Spencer, dit Chaplin, était espagnole. Cela pourrait expliquer certains traits de son caractère, notamment ses volcaniques colères auprès desquelles les éruptions du Vésuve ne sont que douces retombées d'étoiles domestiquées.

A ceux qui en douteraient, rappelons pour mémoire le terrible et chaplinesque éclat du 1er décembre 1926. Ce soir-là, sans prévenir, il fait maison nette de sa femme et des invités de celles-ci. Comme ça, tout simplement, parce qu'il ne peut plus les supporter, par "incompatibilité d'humeur", comme on disait à l'époque.

L'Espagne, c'est aussi la chaleur du sang qu'un rien fait tourner, c'est le bouillonnement des chauds lapins qui pratiquent la vilaine chose à 16 images secondes, soit au rythme même du cinéma silencieux. Silence qui, dans le cas de Charlot, fit grand bruit auprès de toutes les lignes asexuées que comptaient l'Amérique puritaine du début du siècle.

Triple handicap donc, dès sa naissance: une extrême pauvreté, d'instables parents nomades et du sang espagnol. Il aura découvert le monde sous le morne aspect d'un univers éclaté, foudroyé, où, pour reprendre l'expression de Bernard-Henri Levy", Il n'y avait que matins noirs et crépuscules sans aurores". Bref, l'enfant martyr.

Et le mélo continue, soutenu par la musique entêtante d'orgues de Barbarie ou de pianos mécaniques. Charlot et son frère, Sydney, suivent les parents d'hôtels minables en villes sombres — ces fameuses villes industrielles de l'Angleterre, que le smog rend irréelles et que l'on voit surgir dans le plus nostalgique des Sahara.

Il a cinq ans et le voilà en scène ou en piste, comme on voudra, car le music-hall de l'époque comportait aussi des numéros de cirque. Cinq ans, et le voilà homme public, voilà son vrai début de carrière. Il chante et joue aux côtés de son père, remplaçant à pied levé nulle autre... que sa mère! Ce tandem père-fils n'aura duré que l'espace d'un bref hiver. Mars 94: mort du père, pour cause d'alcoolisme. Juin 1896: la mère est reléguée dans une clinique et Charlot, lui, dans un orphelinat. Cet exil durera deux ans. Et va, va, le mélo...

1898: retour de la mère et engagement de Charlot dans la troupe des Eight Lancashire Lads. Il est *tendrement* âgé de 9 ans. Jusqu'en 1914, il ne quittera plus la scène, jouant pour différentes compagnies — pour la troupe de Fred Carno surtout — et dans différents pays: en Angleterre, bien sûr, mais aussi en France, au Canada et aux U.S.A.

C'est aux Etats-Unis, d'ailleurs, qu'on le sollicite pour la première fois de quitter la scène pour le cinéma. Il décline, dans un premier temps, l'offre d'Adam Kessel, vice-président de la Keystone. Nous sommes en 1912. Un an plus tard, Kessel reprend l'offensive. Cette fois, Charlot hisse le drapeau blanc. Il se rend à Hollywood et se met à la disposition d'un autre grand comédien, Mack Sennett.

La rampe de lancement se présente bien, le compte à rebours commence, le candidat-astronaute a 25 ans. La fusée est lancée début 1914. C'est le départ d'un foudroyant et tumultueux feu d'artifices.

Adieu, misère, bonjour, sourire.

Mais liquidons d'abord son contentieux femmes et enfants avant de faire le bilan de l'énorme héritage qu'il a légué au patrimoine cinématographique. En bref, 4 femmes, trois divorces, 9 enfants dont huit vivants ou, si l'on préfère, 10 enfants, compte tenu du jugement rendu par une cour américaine.

1918. Mildred Harris. Un enfant, une fille plus précisément. Divorce en 1920.

1924 — Lita Grey, 17 ans. Mariage secret. Deux enfants: Charles jr. et Sydney. Célèbre procès et divorce en 1927. Charlot est accusé de "turpitude morale". La presse et l'opinion publique se déchaînent contre lui. Lita Grey l'emporte et se retire avec le gros lot: 1 million! Un million de l'époque, s'entend... Tout ce que lui avait rapporté la *Ruée vers l'or*, et même davantage, y est passé.

1933. Charlot refait le coût du mariage secret, avec Paulette Godard, cette fois. 1942: divorce à Mexico. Charlot dépoche un autre million... Aucun enfant.

1943. Oona O'Neill, 18 ans, fille du grand dramaturge Eugène O'Neill. Du solide, cette fois. Six enfants, dont plusieurs sont des comédiens réputés.

Comment, parlant femmes, ne pas évoquer l'intermède tragi-comique et coûteux de la jeune Joan Barry? Charlot la remarque et l'embauche pour son prochain film en 1941. En décembre 42, étrange manifestation de reconnaissance, elle s'introduit d'autorité, si l'on peut dire, chez monsieur Verdoux et le menace d'un revolver. Résultat: elle est expulsée de Californie. Mais qu'à cela ne tienne: en octobre 43, Joan Barry met au monde une fille dont elle prétend que Charlot est le père. En première instance, elle est déboutée. Mais Joan Barry, qui a de la suite dans les idées, fait appel, soutenue par une opinion publique fortement excitée par la presse. Elle gagne la seconde et dernière manche, bien que les tests sanguins aient prouvé que Chaplin ne pouvait être le père... et celui-ci est condamné à pourvoir aux besoins de l'enfant.

En réalité, ce n'est qu'à partir de son installation définitive en Suisse, en 1953, que Charlot pourra enfin prendre ses distances vis-à-vis de la justice et du gouvernement américains, à l'exemple du fabuleux écrivain, mal et trop connu, qui a nom James Hadley Chase. Et américain, comme lui.

Le gouvernement des U.S.A., côté tracasseries, ne le cède en rien aux femmes.

Voyons plutôt.

Dès 1917, campagne de presse contre *L'Anglais embusqué*. Lors de la sortie des *Temps modernes*, en 1936, on l'accuse de propagande communiste. A l'inverse, on tente de l'empêcher de tourner *Le Dictateur*: pressions diplomatiques allemandes et critiques des isolationnistes américains. En 1939, à cause du tournage du *Dictateur* toujours, il est mis en cause devant la Commission des pratiques anti-américaines. 1947: nombreuses mises en cause au cours d'une session de la Commission des activités anti-américaines. La projection de *Monsieur Verdoux* est interdite dans plusieurs Etats. On réclame l'expulsion de Charlot des Etats-Unis. On l'accuse de véhiculer des idées politiques progressistes. Chaplin réplique en publiant un célèbre article intitulé: *Je déclare la guerre à Hollywood*.

1949: la Commission des activités anti-américaines le somme de comparaître. Il répond par télégramme, et superbement: *"Je m'accuse d'être un fauteur de paix."* 1952: le ministre de la Justice annonce l'ouverture d'une enquête sur Chaplin.

Puis, c'est le refuge suisse et la rupture définitive avec les U.S.A. Charlot y liquide tous ses avoirs et remet au consul général américain à Genève son "permis de retour" en terre dite promise.

Rien n'aura pu infléchir la course de la fusée Charlot qui, entre autres choses et où tant de comédiens ont achoppé, a franchi le mur du son avec l'élégante facilité du Concorde.

En moins de 50 ans de vie cinématographique active, Chaplin a participé à titre de comédien, scénariste, metteur en scène, producteur, voire musicien à 82 films.

Pour la compagnie Keystone, en une seule année — 1914 — il a tourné pas moins de 35 films! Cela a quelque chose d'ahurissant, même si la plupart des films de cette époque ne dépassaient guère dix minutes.

A ses débuts, il gagnait $150 par semaine. Deux ans plus tard, son traitement hebdomadaire était porté à $10,000, plus une prime de $150,000 à la signature du contrat, avec la société Mutuelle cette fois. Objectif: 12 films de deux bobines chacun devant sortir dans un délai d'un an.

Après une brève coopération avec les films First National, il crée, en 1917, sa propre compagnie et, en 1919, il lance la société United Artists, avec Fairbanks, Mary Pickford et Griffith. Elle allait devenir célèbre et continue d'ailleurs d'être une des têtes d'affiche d'Hollywood.

Outre ce fabuleux héritage qui compte une douzaine de longs métrages dont le dernier, *La Mouette*, mis en scène par Von Sternberg et produit par Chaplin, demeure encore inédit, Charlot a laissé un monceau de documents, de photographies et la collection complète de ses manuscrits et scénarios.

Il aura ainsi contribué, et d'énorme façon, à donner à la mémoire du monde un plus grand poids et de plus solides racines.

Une image parmi tant d'autres, et que je veux retenir. Qui résume tout peut-être, une vie trépidante et l'acceptation de la chute, une image-synthèse en somme de l'oeuvre absurde, parce que tragi-comique, du plus grand comédien de la première moitié du 20e siècle et d'un de ses plus extraordinaires hommes de cinéma.

C'est la finale des *Feux de la rampe*, oeuvre magistrale qui est d'abord et avant tout un cérémonial de réconciliation entre la vie et la mort. Le plus grand film de Chaplin, à mon sens, et son dernier, et son plus vrai.

L'espace d'une image, le temps d'un long plan, toute sa vie y passe depuis la misère des noirs quartiers de Londres jusqu'à l'acceptation, en un seul geste, de tout ce qu'il a signifié et de tout ce qu'il fut. Sans rien cacher, intégralement. Cet adieu sublime et déchirant, Camus l'a exprimé d'autre façon en écrivant qu'à partir de 40 ans, un homme a le visage qu'il mérite, pour le meilleur ou pour le pire.

Le public n'y est pour rien et rien ne sert, comme le fit un certain Charlebois, de lui balancer à la tête les composantes d'une batterie. Cela n'a de répercussion, si l'on peut dire, que l'espace de quelques manchettes éphémères.

Savoir ne pas rater sa sortie. Seuls les grands hommes connaissent et dominent ce secret.

La finale de *Limelight!* Rappelez-vous le grand petit homme roulant sans mot dire, à la fois saint et martyr, grimaçante et tendre gargouille jouant les Don Quichotte, rappelez-vous Charlot roulant et tombant dans la fosse d'orchestre — plus bas que le public, tout comme s'il eût voulu, une dernière fois, lui rendre hommage et bien lui dire qu'il connaissait depuis longtemps la mesure de sa taille.

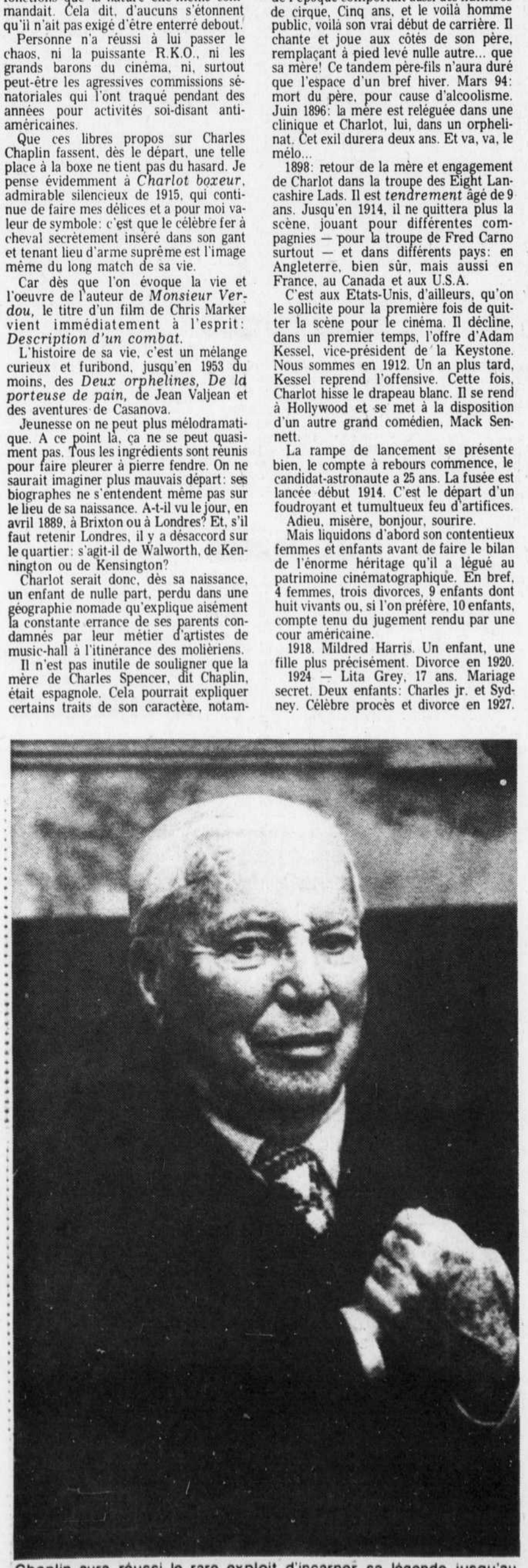
Il y a ceux qui croient au ciel et ceux qui point n'y croient. Si Charlot a réussi son ascension, nul doute qu'il s'emploie célestement à gambader dans des prairies paradisiaques, multipliant farces et attrapes pour le plus grand plaisir de la Trinité. Dieu le Père a bien de la chance d'avoir à sa cour pareil sujet d'émerveillement. Mais il faut tout de même le tenir un peu à l'oeil: car gare aux jeunes anges, si tant est qu'elles sont du sexe! L'organisation du Paradis doit l'amuser, qui tient à la fois du cirque, du théâtre et de l'opéra, avec ses trônes, ses choeurs, ses harpistes et trompettistes, avec ses légions d'anges et d'archanges, qui sont les figurants de l'au-delà. Il revit là le music-hall de son enfance, mais à rebours, côté public, dans une loge sans doute et sans subir l'aveuglante pression des *Feux de la rampe*. Et ces étoiles qui bougent sous lui, docilement mobilisées par le lent mouvement cosmique, il se prend sans doute à les appeler *Les lumières de la ville*. *Pèlerin* de l'absolu désormais, il a conquis son ultime Eldorado après l'épuisant effort de sa *Ruée vers l'or*.

Si tu n'avais point foi et que, donc, tu n'as point ciel, alors, dors en paix, grand petit homme. Des milliers de charlophiles s'occuperont de tout, de la qualité de ton sommeil, de la survie de ton oeuvre et même de ton retour, si tu le souhaites. Car quiconque a incarné 80 personnages devrait avoir droit, après tout, à sa propre réincarnation.

Et sois sans crainte, Charlot. Dans le cas où tu déciderais de revenir, dis-toi bien que l'ex-sénateur Joseph McCarthy est vraiment décédé et que nous avons obtenu l'assurance qu'il n'est pas éligible, lui, à la réincarnation.



Une carrière en ligne droite, sans compromis ni facilité...



Chaplin aura réussi le rare exploit d'incarner sa légende jusqu'au bout.

TÉLÉVISION

2 CBFT

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Passe-partout
9.45 En mouvement
10.00 Hou-Hou
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Magazine-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Erreurs judiciaires
12.00 Le monde en liberté
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma
"Don Juan de l'Atlantique" (comédie — Américain 1949) ■
4.00 Bobino
4.30 Picotine
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney
"L'été magique"
8.00 Grand-papa
8.30 Vedettes en direct
Shirley Théroux
9.00 Les As
9.30 Première page
10.30 Téléjournal
11.00 Rencontres
Xavier Léon-Dufour, historien
12.10 Propos et confidences
"La vache et le prisonnier" (comédie — Franco-Italie 1959) ■

10 CFTM

9.55 Horaire bienvenue
10.00 Fanfan Dédé
10.30 La famille Stone
11.00 Papa a raison
11.30 Les p'tits bonshommes
11.40 Midi-nouvelles
12.00 Y'a du soleil
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Ciné-quiz
"Faux policiers" (drame policier — Britannique 1958) ■
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le dix vous informe
7.00 Les saintes chéries
7.30 Ma sorcière bien-aimée
8.00 Première chance
8.30 Qui dit vrai
9.00 Symphorien en rappel
9.30 Les grands reportages:
"La Hollande contre la mer"
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 Les sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.15 Brigade criminelle
11.45 Cinéma:
"Safari" (drame d'aventures — Britannique 1956)
1.30 Dernière édition

6 CBMT

8.45 Regional News
9.00 In Touch
10.00 The Friendly Giant
10.15 Bonjour Bon jour
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 CBC Good Afternoon
12.04 Tattletales
12.30 Ryan's Hope
1.00 The Bob McLean Show
2.00 Hoe, Hoe, Hoe
2.30 The Edge of Night
3.00 High Hopes
3.30 Take 30
4.00 Nic and Pic
4.30 The Young Chiefs
5.00 Celebrity Cooks
5.30 All in the family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Beyond Reason
8.00 Science magazine
8.30 The canadian monarchy
9.30 Romance
10.30 Regional documentary
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.04 Poldark
12.40 Station closing

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 100 Huntley Street
11.00 Ed Allen
11.30 Montreal summer
12.00 The Flintstones
12.30 Art of Cooking
1.00 Definition
1.30 The Joyce Davidson Show
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Match Game 78
4.30 It's Your move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Stars on Ice
7.30 Laverne and Shirley
8.00 Man from Atlantis
9.00 Funny Farm
9.30 Carter Country
10.00 Family
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma:
"The last day of the war" (drame 1969)

CINÉMA

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. "The greek tycoon" 1.10, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313. "Star War" 7.15, 9.25.

AVENUE: 1225 Ave Greene Westmount 937-2747. "A different story" 7.00, 9.00.

BEAVER: 5517 Avenue du Parc 844-1932. "Swinging High" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, "Mondo erotica" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115. "Les survivants de la fin du monde" 2.50, 6.20, 9.45 et "On m'appelle Dollar" 1.05, 4.30, 8.00.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725. (Salle I: "It's alive" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II: "Velvet tongue" et "Pleasure agency" dès 10.45.

ODÉON BROSSARD: 6600 boul. Taschereau Brossard 465-5906 (Salle I: "Deux superflics" 6.00, 9.35 et "Pour Pâques ou à la Trinité" 7.50, (Salle II: "La rencontre du troisième type" 6.15, 8.40, (Salle III: "Les survivants de la fin du monde" 6.20, 9.40 et "On m'appelle Dollar" 8.00.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685. (Salle I: "La rencontre du troisième type" 1.45, 4.20, 7.00, 9.30, (Salle II: "La guerre des étoiles" 12.50, 2.55, 5.10, 7.25, 9.40.

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057. "Andrea" 2.50, 6.10, 9.30 et "Catherine et cie" 1.00, 4.25, 7.45.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395. "Unmarried Woman" 7.05, 9.20.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "Nous nous sommes tant aimés" 9.15 et "Mon Dieu comment suis-je tombée si bas?" 7.30.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "Julia" 7.20, 9.25.

CINEMA PARALLELE: 3682 St-Laurent 843-3725. "10 women" "Rock flow" 8 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I: "Le train" 12.30, 2.40, 4.55, 7.15, 9.25 (Salle II: "J.A. Martin photographe" 1.15, 3.25, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III: "Carrie au bal du diable" 1.15, 3.10, 5.10, 7.05, 9.05. (Salle IV: "Le pays bleu" 12.10, 2.05, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45.

COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges. 735-5577. (Salle I: "The greek tycoon" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II: "Think dirty" 1.30, 3.25, 5.25, 7.20, 9.15.

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle I: "Le diable en boîte" 7.30, 9.30. (Salle II: "Annie Hall" 7.20, 9.20.

ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053. (Salle I: "L'ami américain" 7.15, 9.30. (Salle II: "L'ange et la femme" 7.30, 9.30.

KENT: 8100 Sherbrooke O. 489-9707. "Here comes the tigers" 7.10, 9.10.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I: "Last Waltz" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00. (Salle II: "The End" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. (Salle III: "Saturday night Fever" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30. (Salle IV: "Jenniver" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.30 (Salle V: "Secret of Bermuda Triangle" 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00.

LONGUEUIL: 1 Place Longueuil. 677-7933 "Les commandos des morts-vivants" 8.30 et "Le gaffeur" 6.45, 10.00.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 321-6116 "Cours après-moi shérif" 9.00, et "Mon beau légionnaire" 4.00, 7.30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les commandos des morts-vivants" 6.30, 9.45 et "Arrête ton char" 8.15.

MONKLAND: 5505 Monkland 481-2579. "Goodbye girls" 7.15, 9.20.

OUIMETOSCOPE: 1204 Ste-Catherine 525-8600 (Salle I: "Un film d'amour et d'anarchie" 7.15, 9.30. (Salle II: "Bushido" 7.00, 9.15.

OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 "Le loup des steppes" 7.00 "En route pour la gloire" 9.00.

PARISIEN: 400 Ste-Catherine O. 866-3856 (Salle I: "La fièvre du samedi soir" 12.20, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10 (Salle II: "L'oeuf de serpent" 12.40, 2.55, 5.05, 7.15, 9.30 (Salle III: "Padre Padrone" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 (Salle IV: "Génération Proteus" 1.40, 5.45, 9.50 et "Gator" 3.40, 7.45 (Salle V: "Tendre poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595. "American graffiti" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma: "Pretty baby" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma: "That obsaire object of desires" 12.25, 2.30, 4.35, 6.40, 8.45.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Desires within young girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The affairs of Janice" 1.40, 4.30, 7.20, 10.00.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Key largo" 7.30, "Julia" 9.30.

ST-DENIS: 1593 St-Denis 840-4211 (Salle I: "Les Robinson dans les Rocheuses" 1.55, 5.40, 9.20 "La grande casse" 12.15, 3.55, 7.35 (Salle II: "La tour infernale" 3.00, 8.10 et "Trans-America express" 1.00, 6.05 (Salle III: "Taxi mauve" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Annie Hall" 7.00, 9.00.

VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Les commandos des morts vivants" 8.15, "Arrête ton char" 6.30, 9.55.

VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 844-7619 "Pea soup" de P. Falardeau et J. Poulin 7.30, 9.30.

VILLERAY: 8052 St-Denis 288-5577 "Les commandos des morts-vivants" 8.15 "Arrête ton char" 6.30, 9.55.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Coming home" 12.25, 2.35, 4.50, 7.00, 9.20.

YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "FIST" 1.10, 3.50, 6.30, 9.10.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 relâche.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "A letter for Evie" (de J. Dassin-Américain 1945) 7 h 30 "Cocorico! Monsieur Poulet" (de D. Zika-France-Niger 1976) 9 h 30.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 relâche.

SUR SCÈNE

CENTAUR: 5453 St-François-Xavier 288-1229. "The Island" de A. Fugard. Du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00, matinées samedi 14 h 00. Relâche: lundi.

CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 288-0352. Relâche.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: 2332 Edouard-Montpetit — 343-6524. "Six essais, douze morts" de Rosenberg et A. Therien — 20 h 30. Relâche: lundi et mardi.

LA CHACONNE: 338 Ontario E. 843-8620. Relâche.

THEATRE DENISE PELLETIER: (N.C.T.) 453 Ste-Catherine E. 253-8974. La cannerie (6 à 11 ans) 19 h 00.

PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Relâche.

PATRIOTE EN HAUT: 1414 Ste-Catherine E. 523-1131. Relâche.

THEATRE DENISE PELLETIER: (N.C.T.) 453 Ste-Catherine E. 253-8974. La cannerie (6 à 11 ans) 19 h 00 et Kaze No Ko — Japon (3 à 13 ans) 20 h 00.

LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821. "Relatively speaking" et "Pantoufles" de A. Ayckbourh, du mardi au vendredi 19 h 00 et 21 h 00. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30.

SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke O. 392-8224. Kathleen Tucker, pianiste — 20 h 30 (entrée libre).

SALLE WILFRID PELLETIER: Michel Fugain et sa compagnie — 20 h 30.

STUDIO-THEATRE: Ste-Sophie de Lacorne 866-8034. "Love de Murray Schigal. Jeudi, vendredi et samedi: 21 h 00.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche.

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.

THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306. "A ma mère, à ma mère, à ma voisine" 21 h 00.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Sainte Carmen de la main" de M. Tremblay. Du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Ave des Pins 845-7278. Relâche.

THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.

TORONTO

Sommet de 4 ans

La Bourse de Toronto a atteint son point le plus élevé depuis quatre ans hier à l'issue d'un marché animé où 3.39 millions d'actions ont été brassées.

L'indice composé monte de 5.31 à 1,137.62 et ses quatre compartiments principaux enregistrent des gains: les produits industriels avancent de 9.78 à 970.21, les services financiers de 8.77 à 1,100.67, les mines de 7.26 à 999.65 et les hydrocarbures de 4.25 à 1,354.49. D'autre part l'immobilier monte de près de 17 points.

Les gains l'emportent sur les pertes au compte de 253 à 188 et 230 autres titres sont stationnaires. Alberta Gas Trunk a été la valeur la plus traitée de la journée.

Parmi les titres industriels, Great-West Life Assurance monte de 2 à $98, Northern Telecom de 1 3-4 à 31 3-4, Canron A de 1 3-8 à 26 1-2, General Motors de 1 à 69 et Automotive Hardware A de 1 à 15 3-4.

Alberta Gas Trunk A tombe de 1-2 à $14 5-8, Abitibi Paper de 1-8 à 12 7-8, Imperial Oil A de 3-8 à 18 5-8, Carling O'Keefe de 10 cents à $4.30 et Vulcan Industrial Packaging de 5-8 à 9 7-8.

Dans le secteur minier, Roman Corp. grimpe de 1 1-4 à $26 3-4, Ego Mines de sept cents à $3 et Cassiar Asbestos de 1-8 à 10 5-8. Giant Yellowknife bjisse de 1-2 à $12 1-8 et Campbel Red Lake de 1-2 à 37.

Enfin parmi les pétroles, Ranger Oil monte de 2 5-8 à $34, Amalgamated Bonanza de 1 1-8 à 35 1-2 et Superior Oil de 1-2 à 56. Czar Resources recule de 5-8 à $19 3-8 et Coseka de 3-8 à 5 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A G F M	2300	230	220	220	
Aby Gin w	200	135	135	135	−30
Abitibi	49125	$13	12⅞	12⅞	− ⅛
Abitbi 10	1000	$55	55	55	
Acklands	200	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Ackind 2p	200	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Advocate	230	325	325	325	
Afton Min	200	$8½	8½	8½	− ¼
Agnico E	1950	495	490	490	−22
Agra Ind A	100	$6¾	6¾	6¾	− ⅛
Ahed M	600	185	185	185	+ 5
Albany	60057	86	82	84	+ 3
Alt Energy	2915	$15⅞	15⅝	15¾	− ¼
Alt GA	152997	$15⅛	14⅝	14⅝	− ½
Alta G C p	z6	$70⅛	70⅛	70⅛	
Alta G F	5820	$29⅜	29⅜	29⅜	− ⅛
Alta G 9.76	850	$29¼	29	29	
Alta G 7.60	4800	$26¼	26⅛	26¼	+ ¼
Alta Nat	200	$41	41	41	− ⅜
Alcan	9425	$32⅜	31¾	32⅜	+ ⅜
Algo Cent	950	$19	18¾	19	+ ¼
Algoma St	8752	$21½	21⅛	21¼	
All-Can B	12000	$5	495	5	+ ¼
Allarco Dv	1700	$26⅜	25½	25½	− ⅜
Alliance B	100	365	365	365	+ 5
Almin 4½ p	350	$39	39	39	+ ½
Alum 3rd p	2150	$28¾	28⅛	28¾	+ ⅛
Am Bonza	27000	$35¾	33⅜	35½	+2⅛
Am Larder	1000	22	22	22	− 1
Am Eagle	15910	175	156	162	−12
Am Leduc	42500	22	21½	21½	− ½
Andres W	1625	$15	14¾	15	+ ¼
Ang U Dev	14600	225	212	217	+ 2
Aquitaine	352	$16½	16½	16½	
Argus	z10	$35	35	35	
Asamera	12150	$14⅞	14⅜	14⅜	− ⅜
Asbestos	2625	$39½	38¾	39½	+ ¼
Ashland C	2369	$18⅞	18⅝	18⅝	
Atco A	4300	$14½	14⅛	14⅛	− ⅛
Atl C Cop	z200	35	35	35	
Atlas Yk	5000	9	9	9	
Ato Hard A	2600	$15¾	15¼	15¾	+ 1
BC Sugar A	600	$29⅛	29⅛	29⅛	− ⅜
BP Can	2455	$13½	13¼	13½	
Banister C	2725	$10¼	10¼	10¼	− ¼
Bank BC	140	$32	32	32	
Bank Mtl	47284	$22	21⅝	22	+ ¼
Bank N S	14588	$21⅛	21	21	
Bankeno	7200	260	251	251	− 3
B Cdn Nat	1681	$17¼	17	17¼	+ ⅛
B Cdn Natr	819	75	72	73	+ 1
Bary Expl	1000	80	80	80	− 5
Bathrst p	100	$12½	12½	12½	
Baton B	2600	$11½	10¾	11½	+ ½
Becker B p	1100	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Bell Canad	47726	$58⅜	58	58¼	+ ¼
Bell A pr	666	$58⅜	57⅞	58⅜	+1⅜
Bell B pr	100	$58¼	58¼	58¼	
Bell C pr	350	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
Bell D pr	100	$57¾	57¾	57¾	− ⅜
Bell 2.28	1740	$30⅜	30⅜	30½	− ⅛
Bell 1.80	600	$23½	23⅜	23⅜	− ⅛
Bell 1.96	3040	$26⅜	26⅛	26⅜	− ¼
Beth Cop A	100	$16	16	16	
Bl Hawk	1000	13	13	13	
Black P A	1500	$9¾	9⅝	9¾	
Blakwod A	300	380	370	380	+10
Block Bros	2900	$8¾	8¾	8¾	
Border C	200	266	266	266	+ 4
Bovis Cor	5500	60	59	60	+ 1
Bow Valy	2630	$28¾	28½	28¾	− ¼
Bralor Res	3065	$5¾	5⅜	5⅜	
Bramalea	5265	$10¼	10⅛	10¼	
Brameda	13998	140	132	136	+ 5
Brascan A	11360	$16¾	16⅜	16¾	
Brscn 8½	1200	$28½	28¼	28½	+ ¼
Brenda M	5100	$11⅞	11⅝	11¾	− ⅛
Bright A	310	$10½	10½	10½	
Brinco	1105	420	420	420	−10
Br Am Bnk	250	$29	28½	29	+ ½
BCFP	1185	$29¼	29	29⅛	
BCFP pr	100	$40	40	40	
BC Pack B	z50	$51	51	51	
BC Phone	21557	$16½	16⅛	16⅛	− ¾
BCPh 4½ p	150	$56	56	56	− 1
BCPh 4¾ p	200	$60¼	60¼	60¼	
BCPh 4.84	500	$16	16	16	
BCPh 5¾ p	100	$71⅜	71⅜	71⅜	−1⅛
BCPh 6 pr	z3	$73	73	73	
BCP 10.16 p	710	$29¾	29½	29½	− ¼
BCP 2.32 p	600	$33	33	33	− ⅛
BCPhr	87900	46	44	44	− 1
Broul Reef	3200	29	29	29	+1½
Brunswk	100	365	365	365	−10
Budd Auto	1200	$11⅜	11¼	11¼	− ¼
Budd A w	1215	405	400	400	
Burns Fds	1686	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
CC Yachts	300	310	300	310	+10
CAE A	800	$13¾	13¼	13¼	
Cad Frv	9820	$13¾	13¼	13¾	+ ⅜
Cal Pow A	1936	$37⅞	37¾	37¾	− ⅛
Cal P 7½ p	75	$100⅜	100⅜	100⅜	+ ⅛
Cal P 10 p	275	$115	114	115	
Cal P 2.36	450	$29½	29½	29½	
Cal P 8¾	40	$107½	107½	107½	− ½
Calmor IB	3000	70	70	70	+ 5
Calvert	10930	60	59	60	− 1
Camflo	900	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
C Chib A	5410	$7½	7¼	7¼	− ¼
Camp RL	1700	$37½	37	37	− ½
Campau B	700	$12½	12½	12½	
Can Cem A	1924	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
CCe C p	300	$16¾	16¾	16¾	
Can Trust A	6300	$26⅛	25¾	25¾	− ⅜
C Trust 7¼	400	$21¼	21	21	− ¼
C Tung	29400	$17½	17	17⅛	+3⅜
C Cables y A	625	$17	16¾	17	
C Cable w	z40	51	51	51	
Cdn Cel	3115	$7½	7⅜	7⅜	
CC Man A	1200	$27½	27¼	27½	+ ¼
C Curtis	2300	70	70	70	− 1
C Found pr	100	$7	7	7	
CGE	z60	$27¾	27¾	27¾	
C Hidrogas	2900	345	335	335	− 5
C Homestd	1280	$8¼	8⅛	8⅛	− ⅛
C Hydro	10150	$10	9⅞	9⅞	
Cl Bk Com	19328	$29	28¾	29	+ ¼
Cl Bk r	370175	66	60	65	+ 2
C IL	100	$19¾	19¾	19¾	
C IL pr	z14	$44	44	44	
Cl Powr A	8200	160	160	160	+ 5
CLI Pete	3000	80	80	80	− 2
C Manoir A	1600	$5¾	5⅜	5¾	
C Marconi	2300	$7	6⅞	6⅞	+ ⅛
CNat R	700	300	295	295	− 5
C Ocdental	100	$18⅜	18⅜	18⅜	
C Ocdntlp	200	$29	29	29	
CP Inve	10900	$20¾	20½	20½	− ¼
CP Ltd	34269	$19	18¾	18¾	
C Reserve	4600	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Cdn Sup O	1059	$56	56	56	+ ½
Cdn Tie	2900	$23⅛	23	23⅛	+ ⅞
Cdn Tire A	13345	$25¾	25	25⅛	+ ⅜
C Utilties	4250	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
Canron a	1200	$26½	26½	26½	+ ½
CPL td	6325	$18⅞	18¾	18⅞	+ ¼
Carena B	200	$10½	10½	10½	− ¼
Carl Ok	4670	440	420	430	−5
Cent East a	190	$13½	13½	13½	
Cominco	2160	$28⅜	28¼	28¼	− ½
Cominco a	300	$27⅞	27⅞	27⅞	− ⅛
C Capt	200	$6	6	6	+ ⅛
C Bath 68 w	100	$8⅞	8⅞	8⅞	+1⅛
C Text	100	295	295	295	+30
Con Gas	2000	$18¼	18¼	18¼	
Crush Int	1200	$15	15	15	
Dalmy a	1000	$7½	7½	7½	
Denison	300	$72	70½	72	+2½
Dome Pete	251	$62	62	62	+ ½
Dofasco a	800	$25⅞	25¾	25¾	− ¼
D Tex a	100	$10½	10½	10½	− ⅛
Domtar	675	$18¼	18⅛	18⅛	− ⅛
Donohue	300	$12	12	12	
Drumcall A	100	$17	17	17	−4
Du Pont	106	$15¼	15¼	15¼	
Enheat a	300	325	325	325	
Fal Nck	1858	$25	24¾	24¾	− ¾
Francana	300	$6¾	6¾	6¾	− ⅜
Fulcr 6p	100	$8½	8½	8½	
Genstar L	920	$28½	28¼	28½	+ ¼
Gulf Can	978	$26⅜	26¼	26⅜	− ⅛
Hand An	100	$5½	5½	5½	+ ½
Hawker A	500	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Home A	300	$39¼	39⅛	39¼	+ ¼
H Bay Co	10055	$20¼	19¾	20⅛	+ ⅜
Husky Oil	100	$29⅛	29⅛	29⅛	+ ⅜
IAC	5110	$19¼	19	19	− ⅜
Imp O a	3535	$18⅞	18⅝	18⅝	− ⅜
Inco a	6110	$21	20¾	21	+ ¼
Inco b	250	$20⅞	20⅞	20⅞	+ ⅜
Inco pr c	100	$25	25	25	− ⅛
IU Int	400	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
IPL a	5625	$15⅛	15	15⅛	+ ¼
Labatt a	170	$22¼	22¼	22¼	+ ⅛
La Veren	800	$9½	9½	9½	
Lob Co B	1000	425	425	425	−25
MB Ltd	2810	$19⅛	18⅞	19⅛	+ ⅛
Maislin	500	325	325	325	−10
Mass Fer	1410	$13½	13⅛	13½	+ ½
Mas F a	1000	$21	20¾	20¾	− ⅜
Mas F b	100	$20⅜	20⅜	20⅜	− ⅛
Mercantl	300	$14¼	14¼	14¼	− ⅛
Mitch B	400	$15	15	15	
Molson A	2300	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
Monenco A	100	$10	10	10	+ ¼
Moore	700	$37⅛	37⅛	37⅛	
Murphy	200	$8	8	8	− ⅞
Nat Drug	200	$9½	9½	9½	− ¼
Nfl T a	800	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
Noran a	1059	$27¾	27⅜	27¾	
Norcen	1426	$15½	15¼	15⅜	+ ¼
Nor Tel	215	$31¾	30	31¾	+2
Nor T w	7200	$10½	9¼	10⅜	+1¼
Pac Pete	4210	$35¾	35	35⅝	+1
Placer	500	$24⅛	24⅛	24⅛	− ⅜
Pow C a	239	$16⅛	16⅛	16⅛	
Price Com	587	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅜
Que Tel	383	$22½	22¼	22½	+ ¼
Que T rts	23313	54	51	53	+2
Roy Bk	10805	$33⅛	32¼	33⅛	+ ⅞
Ry Trt a	1850	$18⅞	18⅝	18⅞	
Scot Lasal	200	280	280	280	+5
Scotts	200	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
ScotYork	200	$6	6	6	+ 1⅜
Seagram c	2400	$28⅜	28¼	28⅜	+ ¼
Shell Can	4165	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Sher Wm	100	$15	15	15	
Simpsons	23000	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Stelco a	870	$26	25¾	26	+ ½
Steinbg A	475	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
Tele Met b	1150	$10⅜	10¼	10¼	− ⅛
Thom A	1875	$13⅞	13¾	13⅞	
Tor Dm Bk	1862	$19⅝	19½	19⅜	
TD Rlt un	300	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅛
Tot Pet A	2000	$12¾	12¼	12¾	− ⅛
Trd a	300	$17⅜	17⅜	17⅜	− ⅛
Tr Can PL	4135	$15⅞	15⅜	15¾	+ ½
Ultrmar	132	$5	5	500	−37
Unigesco b	1267	210	200	200	
Union G a	100	$11	11	11	
Velcro	3229	$10½	10⅜	10½	− ⅛
Wiax a	300	$9¾	9¾	9¾	
Walk a	500	$33⅜	33⅜	33⅜	− ⅛
Wstburne	100	$22¼	22¼	22¼	− ⅜
Zellers	200	$9	8⅞	9	
Junior Industrielles					
Ame	3500	25	25	25	
Delt Pan	100	225	225	225	−15
Nocana	3600	165	161	161	+2
Val Mr A	2800	75	75	75	−20
Mines et pétroles					
Abitib Asb	500	95	95	95	−3
Basic Res	2200	$5¼	5¼	5¼	
Bluewtr	2700	$13¾	13¼	13¾	+ ¾
Boralis	1000	17	17	17	−5
Cadillac Ex	8800	80	80	80	
Cassiar	500	$10½	10½	10½	
Chsbar I	3000	130	120	130	+15
Conuco	3900	325	320	320	−5
Dumgmi	8900	214	205	209	−1
Dumont	5500	6	6	6	
Dyn Mn	4200	113	112	112	−1
Kiena	3500	175	175	175	−5
Labrador	100	$33	33	33	
Ladubor	9500	31	30	30	− ½
Lynx CEx	5000	40	40	40	+ ½
Mf Laur U	2000	18	18	18	+3
M Pleas	10000	19	19	19	−1
Muscoch	1000	16	16	16	
Newrich	2000	10½	10½	10½	−1½
Phoenix rt	9400	7	7	7	
Queenstn	4200	47½	47	47½	−1½
Sil Stack	9100	135	131	133	−1
Stafrd	5000	57	57	57	−2
Viking Res	1000	20	20	20	−10

BNP CANADA INC.



Jacques R. Raven

Le Conseil d'Administration de la BNP Canada inc., filiale de la Banque Nationale de Paris, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Jacques R. Raven au poste de Vice-Président, Responsable des Opérations pour l'Ontario. M. Raven remplacera M. David Morse qui assumera de nouvelles fonctions au siège social à Paris de la Banque Nationale de Paris.

M. Raven arrive des Philippines où il a eu la responsabilité de créer un bureau de la BNP à Manille. Auparavant, il a été adjoint du Directeur Général de la French Bank of California à San Francisco, filiale de la Banque Nationale de Paris en Californie. L'affiliation de la BNP Canada à la Banque Nationale de Paris lui permet d'offrir à ses clients locaux et internationaux des relations directes dans plus de soixante dix pays et sur les cinq continents, avec les sièges et filiales de l'une des plus importantes banques au monde. (actif au 31-12-77 $Can 57 milliards)

Forte de l'expertise et des ressources financières et humaines du Groupe BNP, la BNP Canada se présente comme un partenaire financier des plus efficaces pour les entreprises canadiennes désirant développer leurs affaires locales et leurs opérations internationales.

Goodyear	z14	$17¼	17¼	17¼	
Goodyear p	z35	$34	34	34	
Graft G	200	$30¼	30¼	30¼	− ⅛
Granduc	10300	73	70	72	− 3
Gt Oil Sds	2740	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
G L Nickl	3000	59	58	59	+ 1
GL Paper	500	$31	31	31	
GL Papw	5420	420	415	420	
GN Fin	9200	165	164	165	
GNGas A p	z10	$18½	18½	18½	
Gt W Life	654	$98¼	98	98	+ 2
Gt West S	2600	260	250	255	
G Goose A	z100	$9	9	9	
Guar Trp	1000	$20½	20⅜	20½	− ¼
Gulf Can	2840	$26⅜	26⅛	26⅜	+ ¼
Gulfstrem	18400	58	57	57	
HCl Hldg	1400	$5	495	495	+20
HCl Hld w	1000	226	226	226	− 4
Hambro C	1800	$6	6	6	+ ⅛
H Group A	500	490	490	490	+15
Hard Crp A	2580	375	360	375	
Harlequin	1605	$12⅛	11⅞	11⅞	− ⅛
Harris J A	6700	$6¼	6⅛	6⅛	+ ⅛
Hawker A	5310	$8⅛	8	8	− ⅛
Hayes D A	200	$8⅛	8⅛	8⅛	
Holinger A	331	$33⅛	33⅛	33⅛	+ ⅜
Home A	2800	$39¼	38⅞	38⅞	
Home B	150	$37	37	37	
Horne Pit	1200	$11	10½	11	+ ½
H Bramor	200	350	350	350	−20
Hud Bay A	800	$18⅜	18¼	18¼	− ¼
H Bay Co	28871	$20⅜	19¾	20	+ ¼
HB Oil Gas	315	$42⅜	42	42	− ½
Husky Oil	6125	$29¼	29	29¼	+ ⅜
Husky E w	6250	$12⅜	12	12¼	+ ⅜
Hydra Ex	2540	43	42½	42½	−3½
Hy's Ltd	300	235	235	235	+ 5
IAC	20975	$19¼	18⅞	19	− ½
ITL Ind	1300	390	390	390	
ITL Ind pr	100	$18	18	18	+2⅜
IU Intl	4052	$13	12¾	13	+ ¼
Imasco A	10860	$34⅜	33⅜	34⅛	+ ¾
Imasco A p	1010	355	355	355	−20
Imp Oil A	28820	$19	18⅝	18⅝	− ⅜
INCO A	31385	$21	20¾	20⅞	+ ⅛
INCO B	z9	$20⅝	20⅝	20⅝	
Inco 7.85	5800	$25⅛	25	25	− ⅛
Indal	5700	$13	12⅞	13	
Inland Gas	394	$10⅞	10⅞	10⅞	
Inland G p	500	$13	13	13	+ ⅛
Inind G 10p	100	$30	30	30	
Inter-City	1815	$6⅞	6¾	6¾	
Int Div	100	215	215	215	+ 5
Intrmetco	300	$8¼	8¼	8¼	− ⅛
IBM	303	$295	287	295	+9½
Int Mogul	400	$5¼	5⅛	5⅛	
Int Pipe A	11675	$15¼	15	15⅛	+ ⅛
Ipsco	400	$15	15	15	+ ⅛
Inv Grp A	1185	$12½	12½	12½	
Inv Grp 5 p	z20	$21	21	21	
Iron Bay T	800	$6½	6½	6½	
Irwin T A	11900	355	340	345	−15
Island Tel	200	$14½	14½	14½	+ ¾
ISO	4000	150	147	150	+ 4
Ivaco A	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Ivaco 8.85	z25	$50½	50½	50½	
Jannock A	1550	$18⅞	18¾	18⅞	− ⅛
Jannock 8	1693	$15	14⅞	15	− ½
Jannock w	3861	$9½	9⅜	9½	+ ¼
Jorex Ltd	5000	70	70	70	− 1
Joutel	z200	5½	5½	5½	
Kaiser Re	2535	$14¾	14⅜	14⅜	
Kam Kotia	2500	134	126	126	− 9
Kaps Tran	21400	126	121	124	− 4
Keeprite B	300	$11	11	11	
Kelly D A	z50	$8⅜	8⅜	8⅜	
Kelsey H	100	$20	20	20	
Kerr A A	4065	$10¾	10⅝	10⅝	
Koffler A p	200	$9	9	9	
La Vrndr A	100	$9¼	9¼	9¼	− ¼
Labatt A	17367	$22⅜	22⅛	22⅜	+ ⅛
Labatt A p	z50	$22	22	22	
Lab Min	870	$32¾	32	32¾	+ ⅜
Lacana	11700	$7¾	7⅝	7⅝	
Lacana w	1000	$5½	5½	5½	
Laidlaw A	5500	$13¼	13¼	13¼	
Ldl 9¾	200	$11½	11½	11½	+ ⅛
LOnt Cem	193	360	360	360	
L Shore	1381	275	270	275	
Laurasia	1000	28	28	28	− 1
Lau Fin	1250	$8¾	8¾	8¾	
Lau F 1.25	z50	$16½	16½	16½	
Leigh Inst	7950	$5½	5¼	5⅜	− ⅛
LL Lac	6060	230	225	225	+ 5
Lob Co A	1140	425	420	420	− 5
Lob Co B	1000	425	425	425	+ 5
Lob Co pr	z129	$27⅞	27¾	27¾	
Lob Ltd Ap	1120	$18⅞	18½	18⅞	+ ⅜
Lob Ltd Bp	100	$20	20	20	+ ⅜
Lochiel	24650	275	260	260	−15
Loeb M	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ¼
Lost River	3300	35	31	35	+ 6
Lytton M	1500	33	32	32	− 3
MDS Helth	100	415	415	415	
MICC	14700	$10⅜	10⅛	10¼	+ ⅛
MICC A	1470	$27	27	27	+ 2
MICC 8⅜	1900	$25¼	25	25	− ¼
Maclarn A	500	$40	40	40	
Mclan H A	1000	$16	16	16	
MB Ltd	9125	$19⅛	18⅞	19⅛	+ ¼
Madeline	2012	62	61	61	− 1
Madsen	7134	75	70	70	− 2
Magna A	600	$26½	26½	26½	− ½
Magnason	8700	265	245	250	− 5
Magnetcs	2800	126	125	125	
Maislin I	1000	325	325	325	
Majstc Wil	525	$74	271	274	+ 3
Malartic	700	90	90	90	− 2
Man Bar	2000	102	102	102	+ 1
Marcana	500	21½	21½	21½	+ ½
Mrtme El A	z40	$11	11	11	
Maritime	230	$23	23	23	− ⅛
Mar T 860	167	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Mar T 940	292	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Markboro	450	$16½	16	16	−1¼
Mass Fer	7420	$13½	13⅛	13½	+ ¼
Mas F A	2850	$21⅛	20¾	20¾	− ⅜
Mas F B	3550	$20½	20⅛	20¼	− ⅛
Matgmi A	700	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Mc Adam	1400	33	33	33	
McGraw H	100	$8¼	8¼	8¼	
Mc Intyre	200	$25¼	25¼	25¼	
McLaghln	228	$8¾	8¾	8¾	
McLghl 9 p	1100	$24	23⅞	24	+ ⅜
McLghl w	250	365	365	365	−10
Melcor	3400	$11¼	11⅛	11¼	+ ¼
Mentor	1500	265	265	265	+10
Mercantil	890	$14⅜	14¼	14⅜	
Merland E	2100	$5½	5⅜	5½	
Met Trust	101	$31	31	31	+ 1
Mindustri	100	$6½	6½	6½	
Minrl Res	1900	163	160	163	+ 8
Molson A	2210	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ¼
Monenco A	4200	$10	9¾	9⅞	− ⅛
Mtl Trust	200	$18¾	18¾	18¾	− ¼
Moore	9338	$37⅜	37	37⅜	+ ¼
Multi Acc	2900	415	410	410	− 5
Muncpl S L	400	$7⅞	7⅞	7⅞	

Société Générale S.A. (Canada) Inc.



Raynald Dreyfus

M. Maurice LAURE, Président du Conseil d'Administration de la Société Générale (France) a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Raynald DREYFUS au poste de Président de la Société Générale S.A. (Canada) Inc., filiale à 100% de la Société Générale (France).

M. DREYFUS, diplômé du Centre d'Études Supérieures de Banque a quitté début 1971 la Direction de l'Étranger de la Société Générale pour joindre la Direction d'une agence en Belgique. Puis nommé fin 1972 au Japon, il a dirigé avec succès les opérations de la Société Générale à Tokyo jusqu'en septembre 1977.

Nommé à Montréal, il se voit confier la mise en place du réseau canadien de la Société Générale.

Murphy	3900	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
NBU gmine	2500	115	115	115	
NaChrs I	1500	57	57	57	
Nat Pete	3000	84	83	83	+ 1
Nat Sea A	700	$26	25⅜	25¾	+ ¼
Nemco	45900	248	222	248	+25
NB Tel	962	$22	21¾	22	
NB Tel 1.85	z100	$22¼	21¾	22¼	
N Goldvue	2150	10	10	10	− ½
N Kelore	2000	15	15	15	+ 1
N Provid D	12000	45	45	45	
N Que Ragl	500	145	145	145	− 4
N Senator	z400	7½	7½	7½	
N York Oil	1800	225	220	220	− 5
Nfld L P A	313	$16⅜	16½	16½	
Nfld Tel	900	$9¼	9	9¼	+ ¼
Nfld Te 975	800	$22½	22½	22½	
Nfld Te 885	200	$22½	22½

Plusieurs études sont en cours

Le MIC s'intéressera plus aux marchands

par
Marie-Agnès Thellier

Les commerçants devront attendre jusqu'à l'automne et même jusqu'à la fin de l'année pour connaître les mesures d'aide que leur proposera le gouvernement québécois, après que toutes les études en cours aient été achevées.

Parlant hier après-midi devant la corporation des marchands de meubles du Québec, M. Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement Economique, a rappelé que le ministère de l'industrie et du commerce a changé de politique par rapport au commerce québécois. Après avoir été presqu'uniquement un "Ministère de l'Industrie", après avoir plus aidé le PMI (petite et moyenne industrie) que la PME (petite et moyenne entreprise), le MIC va donc s'intéresser de plus près au rôle et à la place des marchands indépendants et des magasins coopératifs dans le commerce de détail, au développement équilibré des centres commerciaux et aux relations fabricants-détaillants. L'année 1979 sera peut-être l'année du MCI (ministère du Commerce et de l'Industrie) et ce ne sont pas les marchands de meubles qui s'en plaindraient...

"Nous sommes reconnaissants qu'un gouvernement ait enfin reconnu l'importance du commerce dans la province", a dit hier au ministre le président de la corporation, M. Ian J. Fraser.

Aider le commerce ne sera cependant pas facile. "Nous assurons déjà une aide technique aux commerçants, mais l'aide financière est plus complexe puisque nous ne pouvons pas choisir entre le grand et le petit commerce, entre tel ou tel endroit", reconnait Bernard Landry. Certains commerçants envient par exemple l'aide financière que le gouvernement accorde à des industries. "A ceux qui se demandent pourquoi $1.1 million à Tricofil et rien pour Dupuis Frères malgré le nombre d'emplois touchés par la fermeture, je répondrai que Dupuis Frères n'est pas un laboratoire pour la participation des travailleurs ou le financement comme Tricofil. Alors que Dupuis Frères était une entreprise privée, nous estimons que Tricofil est un laboratoire économique et social qui a de bonnes chances d'être un jour rentable", a déclaré au DEVOIR M. Bernard Landry.

De la même façon, malgré le désaccord de certains marchands de meubles, le gouvernement québécois n'entend pas remettre en cause l'immunité fiscale provinciale dont jouissent les coopératives. Un marchand de Chicoutimi s'est en effet plaint hier au ministre que les coopératives de consommateurs font une concurrence déloyale aux marchands de meubles puisqu'elles ne paient pas d'impôts. Il semble que dans cette ville les coopératives détiennent environ 20% du commerce de détail. "Les coopératives offrent plusieurs services à la collectivité québécoise, comme en particulier tout le processus d'auto-éducation. Le gouvernement québécois voit d'un bon oeil le développement des coopératives qui sont le grand succès de l'économie québécoise. Bien sûr, elles n'occuperont pas tout le champ économique et, l'histoire du mouvement Desjardins le prouve, ne constituent pas une menace pour le secteur privé", a répondu M. Landry au commerçant du Saguenay-Lac-Saint-Jean. "Le secteur privé joue son rôle social pour l'impôt", a fait remarquer le ministre du Développement économique.

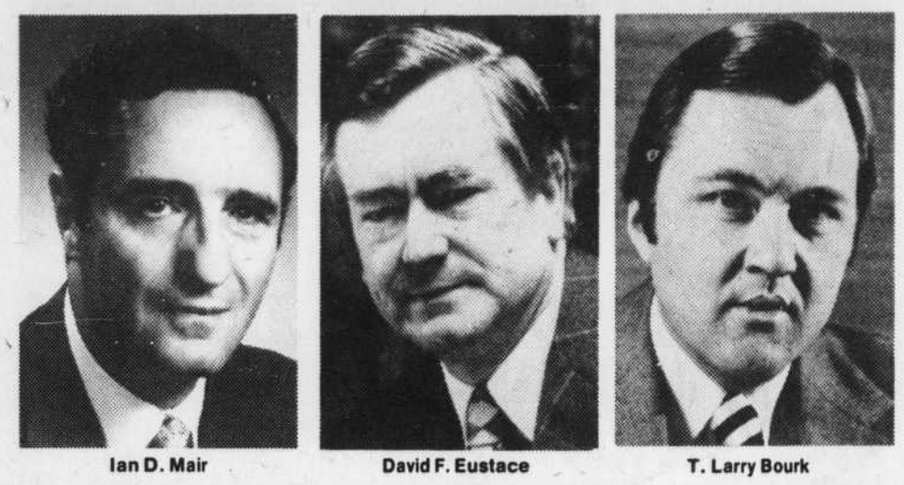
En ce qui concerne l'état de santé de l'industrie du meuble québécois, l'association des marchands semble plus optimiste que le ministre. Alors que M. Landry signale que les importations de meubles ont triplé au cours des dernières années, passant de 6 à 19%, M. Fraser estime que, grâce à la dévaluation du dollar canadien, la tendance s'est renversés l'an dernier et que les importations ont diminué de 10%. Ces importations viennent surtout des Etats-Unis et ne peuvent être frappées d'une taxe provinciale, ni même d'un contingentement comme ce qui vient des pays aux bas salaires, a expliqué M. Landry.

Avec ses 20,000 travailleurs et ses $1.5 milliard de chiffre de ventes, la "grande industrie" que représente le meuble au Québec bénéficie de la suppression totale de la taxe de vente par Québec mais les marchands s'inquiètent déjà de la décision que prendra à ce sujet M. Parizeau dans un an et, au ton adopté hier par Bernard Landry, il se pourrait que les commerçants n'aient pas à s'inquiéter trop. "C'est une question d'arbitrage budgétaire et, heureusement, nous avons un an pour étudier la question" a dit à la presse M. Landry.

Par ailleurs, les marchands de meubles québécois sont aux prises avec un grave conflit moral. Doivent-ils, en bons citoyens, refuser d'annuler les commandes de meubles passées avant le 13 avril pour que leurs clients ne paient pas de taxe de vente? Ou doivent-ils accorder aux commandes non-livrées une exonération qu'ils souhaitent, en bons commerçants?

La chose est d'autant plus troublante que la corporation vient de se doter d'un code d'éthique et qu'elle prépare un mémoire sur le projet de loi de la protection de Consommateur...

NOMINATION À LA CONSTELLATION



Ian D. Mair — David F. Eustace — T. Larry Bourk

La Compagnie d'Assurance-Vie Constellation du Canada annonce l'élection de M. Ian D. Mair au poste de Président du Conseil et Chef de la direction. M. Mair est également Président au Canada, de la Prudentielle Compagnie d'Assurance, Limitée, qui a récemment acquis la Constellation. M. David F. Eustace, ancien Président du Conseil et Chef de la direction continue en tant que membre du Conseil. M. T. Larry Bourk est Président de la Constellation et membre du Conseil d'administration.

La Société Générale s'établit au Québec

Une des plus importantes banques de France, la Société Générale vient de s'implanter au Québec et le numéro 3 de l'industrie bancaire française a inauguré officiellement hier les bureaux de sa succursale montréalaise.

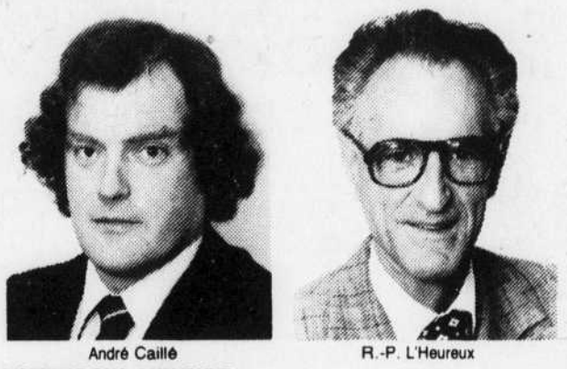
La Société Générale poursuivra par la suite son expansion au Canada avec l'ouverture au cours des prochains mois de trois succursales à Toronto, Calgary et Vancouver.

Avec un actif de $20 milliards, cette institution financière possède un réseau de 2,600 agences en France et des filiales dans plus de 50 pays. Sur le plan international, elle se classe au huitième rang.

La présence de la Société Générale sur le continent américain s'est manifestée très tôt par la création à New York, dès avant la deuxième guerre mondiale, d'une Agence qui est restée de nombreuses années la seule banque française aux Etats Unis. Depuis, cette présence n'a cessé de s'affirmer au fur et à mesure que les affaires françaises s'implantaient sur ce continent.

En 1972, la Société Générale acquérait véritablement une nouvelle dimension en Amérique du Nord au sein du groupe European American, Bank Banque consortiale où sont associées à ses côtés les grandes banques européennes suivantes: l'Amsterdam Rotterdam Bank, la Deutche Bank, la Midland Bank, la Société Générale de Banque et le Creditanstalt Bankverein.

Gouvernement du Québec
Services de protection de l'environnement



André Caillé — R.-P. L'Heureux

NOMINATIONS AUX S.P.E.

Le ministre délégué à l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, est heureux d'annoncer les nominations de MM. André Caillé et Réal-P. L'Heureux aux postes respectifs de directeur adjoint des Services de protection de l'environnement du Québec et de président du Conseil consultatif de l'environnement.

Monsieur André Caillé a obtenu une maîtrise en chimie spécialisée et un doctorat en chimie physique à l'université de Montréal en plus d'effectuer des études post-universitaires en biophysique à l'université de Sherbrooke. Il a débuté sa carrière comme professeur à l'université du Québec puis fut directeur des études sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à tout récemment.

Monsieur Réal-P. L'Heureux a obtenu un diplôme en génie civil à l'École polytechnique de Montréal et une maîtrise en génie sanitaire au Manhattan College de New-York. Il a débuté sa carrière dans l'entreprise privée avant d'être à l'emploi de la Régie d'épuration des eaux du Québec puis de la Régie des eaux du Québec. Depuis 1973, il était directeur adjoint des Services de protection de l'environnement du Québec.

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H3B 1T9
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON — G. E. M. CUMMINGS — M. L. DAIGNAULT
J. M. A. LACHANCE — C. LEMIEUX — J. D. MORRISON
QUÉBEC — OTTAWA — TORONTO — HAMILTON
KITCHENER — LONDON — WINNIPEG — CALGARY
EDMONTON — VANCOUVER — VICTORIA
Membres de l'Association Canadienne des conseillers en administration

LACHANCE, BERTRAND, BENOIT & LAVIGNE LTÉE
7000 AVENUE DU PARC. MONTRÉAL. QUÉ. H3N 1X3 • TÉL. (514) 279-7281
COURTIERS D'ASSURANCES
JEAN-LOUIS BENOIT
ANDRÉ BERTRAND
GUY LACHANCE
MAURICE R. LACHANCE
ROBERT LACHANCE
J. CLAUDE LAVIGNE

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI
CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS
9 3/4 %
Intérêts payables annuellement ou intérêts réinvestis annuellement au même taux.
Intérêts trimestriels: 9½%
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et à la Société d'assurance-dépôts du Canada.
*Taux sujet à changement sans préavis.
Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à: (514) 527-9257
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE
Une compagnie du groupe Prénor • 801 est, Sherbrooke, Montréal H2L 1K8

DEVISES

Afrique du Sud	Rand	1.2866
Allemagne Ouest	Mark	5358
Antilles anglaises	Dollar	4353
Argentine	Peso	0014
Australie	Dollar	1.2708
Autriche	Schilling	0745
Bahamas	Dollar	1.1498
Belgique	Franc	0342
Bermudes	Dollar	1.1498
Brésil	Cruzeiro	0647
Danemark	Couronne	1986
Egypte	Livre	2.9026
Espagne	Peseta	0140
Etats-Unis	Dollar	1.1164
Finlande	Mark	2657
France	Franc	2436
Grèce	Drachme	0312
Haïti	Gourde	2456
Hollande	Florin	4999
Hong Kong	Dollar	2400
Indes	Roupie	1338
Israël	Livre	0703
Italie	Lire	001295
Jamaïque	Dollar	7256
Japon	Yen	005050
Mexique	Peso	0508
Norvège	Couronne	2073
N.-Zélande	Dollar	1.1362
Pakistan	Roupie	1172
Philippines	Peso	1540
Porto-Rico	Dollar	1.1164
Portugal	Escudo	0245
Royaume-Uni	£Sterling	2.0377
Suède	Couronne	2418
Suisse	Franc	5921
Tchécosl.	Couronne	2121
Turquie	Livre	0468
U.R.S.S.	Rouble	1.5964
Venezuela	Bolivar	2606

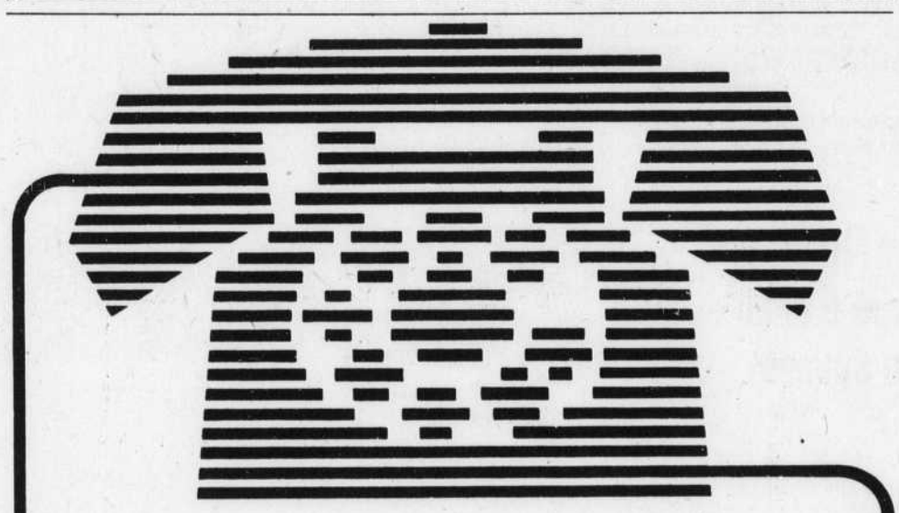
Le dollar canadien

Le dollar des Etats-Unis a clôturé hier en baisse de 33-100 et cotait $1.1159 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a perdu 1 1-20 à $2.0304.

A New York, le dollar canadien a monté de 13-50 et valait $0.8961. La livre sterling perd 2-5 à $1.8195.

Cours de l'or

Prix de l'once d'or, en devises américaines hier à la clôture des principaux marchés mondiaux: Londres $183.50; Paris $184.39; Francfort $182.77; Zurich $183.125; Hong Kong $179.95.



**Votre temps est précieux!
Téléphonez-nous pour réserver instantanément
à l'un de ces excellents hôtels:**

Les hôtels du CN:	D'autres grands hôtels:
Hôtel Newfoundland, St-Jean, T.-N.	Le Hilton de Québec, Québec
Hôtel Nova Scotian, Halifax	Aéroport de Montréal Hilton, Montréal
Hôtel Beauséjour, Moncton	Harbour Castle Hilton, Toronto
Le Reine Élizabeth*, Montréal	Hôtel Plaza II, Toronto
Château Laurier, Ottawa	Park Plaza, Toronto
Hôtel Fort Garry, Winnipeg	Toronto Airport Hilton, Toronto
Hôtel Macdonald, Edmonton	The Bessborough, Saskatoon
Jasper Park Lodge, Alberta	The International, Calgary
Hôtel Vancouver*, Vancouver	*Administration: Hilton Canada

**À Montréal, appelez le service des réservations
des hôtels CN, 877-4032**

hôtels CN

Entreprises de Laval

RoyNat

**vous offre maintenant
une source de financement
à la mesure de vos besoins.**

Composez 668-3131

Si votre entreprise a besoin de fonds pour des immobilisations, une consolidation de dettes, une amélioration du fonds de roulement ou si vous désirez louer du matériel, contactez M. Earl Lande, directeur de notre nouveau bureau à Laval, situé au 1200, boul. Saint-Martin ouest.
Il s'occupera de vous, et vite.

Partout au Canada

RoyNat
Comptez sur nous.

**Nul n'est besoin, pour avoir à la main toutes les informations, de payer cher pour tout un centre de traitement des données...
Il ne suffit que d'en payer LE PRODUIT!**



Pourquoi vous payer le luxe de toute une chaine d'ordinateurs, en plus du temps et des services informatique auxiliaires ici, en vidant vos goussets, quand un simple programme conçu en fonction de vos besoins suffirait à vous donner un accès instantané aux dernières informations dont vous pourriez avoir besoin?

Les abonnés aux services de SNC Computation ne paient *qu'un seul* tarif mensuel, un point, c'est tout! Vous en voulez pour votre agent?
Donnez-nous un coup de fil!

SNC

SNC Computation Ltée

1, Complexe Desjardins, C.P. 39
Succursale postale Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1B2
(514) 282-9511

Canatom Limitée, une firme d'experts-conseils spécialisée dans la gestion de projets et dans les services d'ingénierie de centrales nucléaires et d'usines d'eau lourde recherche des ingénieurs, techniciens et concepteurs qualifiés dans les disciplines suivantes:

ÉLECTRICITÉ
ET
CONTRÔLE ET INSTRUMENTATION (AUTOMATISME)

Vous possédez au moins cinq ans d'expérience diversifiée dans l'industrie. Vous désirez un nouveau défi dans un milieu de travail qui valorise l'esprit d'équipe et l'effort individuel.
Les demandes d'emploi incluront un résumé complet des aptitudes, expérience et salaires antérieurs. Chaque demande recevra un accusé de réception.
Toute candidature sera traitée confidentiellement.
Faites parvenir votre résumé à:

Mario Donati
ou Martin Le Pellée
Service du personnel

CANATOM LTÉE
740 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H3C 3X6.

fonction publique municipale

AGENT DE TARIFICATION

Nature de l'emploi: Le titulaire procède à l'étude des tarifs de revenus et de dépenses nouveaux ou existants (taxes diverses, activités à caractère commercial, activités à caractère sportif, récréatif et culturel, activités à caractère spécialisé, etc.); formule les recommandations appropriées et conseille les services relativement à leur implantation; participe à l'établissement des critères, méthodes et techniques d'élaboration, de révision, d'implantation et de contrôle des tarifs; effectue des travaux de recherche et d'analyse en matière de tarification.

Qualités requises: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration, sciences comptables ou autre discipline appropriée ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue compatible à la fonction. Posséder quelques années d'expérience pertinente en matière d'études de rentabilité, d'analyse coûts/bénéfices, d'études économiques ou financières. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Parler et écrire le français et l'anglais.

Traitement: $15,555. - $25,605., selon les qualifications.
(sujet à révision a/c du 01-05-78).

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au service du Personnel, "Édifice le Vieux Palais", 155 est, rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236. **Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.**

VILLE DE MONTRÉAL

Carrières et Professions
Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

PROFESSEURS

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois dispense des programmes de 1er cycle dans l'Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. Présentement, le Département des sciences administratives et sociales, du centre de Rouyn, est à la recherche de professeurs réguliers dans les domaines suivants:

UN PROFESSEUR EN SCIENCES COMPTABLES de préférence spécialisé en fiscalité.

Exigences: Posséder un diplôme de premier cycle et cinq (5) ans d'expérience dans un domaine pertinent.

UN PROFESSEUR EN ADMINISTRATION GENERALE ET EN PERSONNEL

Exigences: Les candidats devront posséder normalement une scolarité de troisième cycle dans un domaine pertinent.

UN PROFESSEUR EN NURSING

Exigences: Posséder un diplôme de deuxième cycle et une expérience pertinente.

Traitement: Selon les normes en vigueur

Lieu de travail: Rouyn

Date limite du concours: Prière de faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae avant 17h00 le lundi 20 juin 1978 à l'adresse suivante:

Directeur du département des sciences administratives et sociales
Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700, Rouyn, Québec, J9X 5C6

77-78-094

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Voir autres Carrières et Professions, en page 19

La Fédération canadienne des études humaines et la Fédération canadienne des sciences sociales

recherchent

un(e) Agent(e) pour leur Programme d'aide à l'édition savante

ENDROIT: Ottawa
DURÉE: Un (1) an
FONCTIONS:
Dans le cadre du Programme d'aide à l'édition savante, géré par les deux Fédérations, le titulaire de ce poste devra s'occuper des candidatures soumises aux Fédérations, dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'édition. Il devra également s'occuper de faire évaluer les manuscrits soumis aux Fédérations et entretiendra les relations étroites avec les différents comités des Fédérations, les auteurs, les universitaires et les éditeurs.
EXIGENCES:
Le candidat devra au moins posséder une maîtrise universitaire, avoir de bonnes aptitudes administratives, ainsi qu'une connaissance approfondie du français et de l'anglais.
SALAIRE:
Négociable selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi que les noms de trois répondants, avant le 30 juin 1978, à l'adresse suivante:

Madame Viviane Elbaz
Directeur, Programme d'aide à l'édition savante
FCEH/FCSS
151 Slater, Suite 410
Ottawa, Canada
K1P 5H3

Alliance mutuelle-vie

ADJOINT AU MARKETING

Fonctions:
- Dirige le personnel du secrétariat
- Voit à l'émission des contrats d'agent et à l'obtention des permis d'agent
- S'occupe de la mise à jour du manuel d'instructions et du guide de l'agent
- Produit différents rapports statistiques concernant les représentants
- Contrôle les dépenses relatives aux agences.

Qualifications:
- D.E.C. en techniques administratives, option marketing ou finance
- Expérience souhaitable
- Anglais parlé et écrit
- Familiarité avec le traitement des données souhaitable.

Salaire selon les qualifications.

Les candidats intéressés à ce poste sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Mlle Monique Bélanger
Alliance Mutuelle-Vie
680 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, P.Q.
H3A 2S6

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX
BAIE ST-PAUL

L'établissement comprend:

- **6 Directorats,**
- **35 Services,**
- **700 Employés dont une centaine de professionnels.**
- **571 Lits répartis comme suit:**
  - **279 en Centre Hospitalier;**
  - **292 en Centre d'Accueil de Réadaptation.**

Directeur du Personnel
2e CONCOURS

Fonction:
Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur du Personnel est responsable, aviseur et conseiller pour toute l'Administration du personnel et les relations de travail dans le cadre des lois, directives et règlements en vigueur. Il est responsable de la Direction du Service du Personnel.
Exigences:
- Formation pertinente avec expérience d'au moins 5 ans comme assistant ou directeur de personnel dans une entreprise ou institution importante;
- Connaissance de l'anglais appréciée.

Salaire:
Selon les normes gouvernementales.

Lieu de travail:
Baie St-Paul, à quelque 60 milles de Québec.

Date limite des candidatures: Le 15 juin 1978.

Centre Hospitalier de Charlevoix,
Directrice Générale,
C.P. 5000,
Baie St-Paul,
G0A 1B0
Tél.: (418) 435-2005.

AEQ **L'Association des entrepreneurs en construction du Québec est à la recherche d'un**

AVOCAT
POUR SON SERVICE DU CONTENTIEUX

Fonctions:
Plaider devant les tribunaux tant administratifs, civils que pénaux les causes qui impliquent des employeurs de la construction.

Exigences:
Au moins trois ans de pratique du droit, préférablement dans le domaine des relations du travail.

Traitement:
Selon l'expérience et les qualifications.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 juin au:

Directeur du Contentieux
Association des Entrepreneurs
en Construction du Québec
7333, Place des Roseraies
Anjou, Québec.
H1M 2X6

REPRÉSENTANT COMMERCIAL

Recherchons candidat ou candidate possédant une bonne instruction et une certaine expérience dans le domaine de la vente.

Une rétribution de 15 à $25,000 lui serait offerte dépendant de son expérience, son dynamisme et son désir de réussir.

De plus une formation intensive lui sera accordée afin de lui permettre d'assumer un poste de direction au sein d'une des plus importantes compagnies canadiennes.

Pour tout renseignement s'adresser à:

M. G. Viel

Tél.: 733-8739

DE 10.00 A.M. À 2.00 P.M.

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC
est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Fédération des Francophones Hors Québec est le porte-parole national des francophones hors Québec et regroupe 9 associations provinciales (membres) ainsi que 4 fédérations régionales et nationales (membres associés).
Le directeur général de la F.F.H.Q., qui a à sa disposition un personnel de recherche et de soutien, doit planifier, coordonner et mettre en oeuvre les projets et programmes de la F.F.H.Q. Il aura, de plus, à guider, diriger, animer plusieurs comités concernant le développement des francophones hors Québec.
Le candidat possédera de l'expérience dans le domaine de l'action communautaire, de l'action politique non-partisane, ainsi qu'une certaine facilité au niveau des relations humaines. Il aura su démontrer le leadership, la personnalité et le doigté nécessaires pour fonctionner au sein d'une équipe dynamique. De plus, il aura su prouver sa compétence dans la mise en marche de nouveaux projets.
Voici un poste unique pour une personne énergique, possédant du savoir faire, de l'expérience et connaissant à fond le problème des communautés francophones.
Le traitement fera l'objet d'une entente mutuelle. Le lieu de travail sera principalement à Ottawa, mais, le candidat devra voyager. Votre réponse sera traitée confidentiellement. Veuillez donc faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Fédération des Francophones Hors Québec
 # 1404, 1, rue Nicholas
Ottawa, Ont.
K1N 7B6
Tél.: (613) 563-0311

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes et vos demandes doivent être parvenues à nos bureaux avant le 22 juin 1978.

POSTE DE

DIRECTEUR D'ENTREPRISE

Par le biais de la Coopérative ouvrière de production de produits maraichers en serre de Manseau et dans le cadre du programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE), nous sommes à la recherche d'un directeur pour la mise sur pied d'une petite entreprise pouvant refléter le caractère agricole de la région de St-Pierre Les Becquets.

Il aura à établir les politiques commerciales, assurer la pénétration du produit sur le marché, déterminer les méthodes de promotion, le système de distribution, les modes de fabrication, les quantités à produire. Le directeur sera par la suite appelé à gérer et à administrer les finances, à diriger un effectif d'environ dix personnes, à voir à leur formation et assurer leur participation au sein de l'entreprise.

Une connaissance adéquate de la gestion, de la comptabilité et de la budgétisation dans le contexte d'une petite entreprise horticole ainsi qu'une connaissance approfondie des objectifs et méthodes se rattachant à la production, la mise en marché et l'administration du personnel sont essentielles.

SALAIRE:
Entre 18,000 et 20,000 dollars en fonction des qualifications.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 juin 1978 au soin de:

Pierre Allard
Directeur Général
COOP-TOMATE MANSEAU
MANSEAU
Cté Lotbinière
G0X 1V0

ALGONQUIN
LA DIVISION DE LA TECHNOLOGIE ET DES MÉTIERS
recherche

une personne pour exécuter un projet de recherche et de planification dans le domaine de la technologie et des métiers.

Fonctions:
- effectuer une étude des programmes offerts aux francophones dans le domaine de la technologie et des métiers;
- évaluer les besoins de la population de langue française face à ces programmes; et participer à l'élaboration des priorités de ces besoins;
- s'enquérir auprès des responsables fédéraux et provinciaux de la formation de la main-d'oeuvre des programmes additionnels compte tenu des priorités et des normes des gouvernements supérieurs;
- s'enquérir auprès des employeurs de la pertinence des programmes actuels et de leurs besoins particuliers;
- préparer des recommandations pour le président aux besoins à niveau provincial pour le consortium provincial et pour le doyen de la Technologie et des métiers quant à l'éventail des programmes que la Division devrait offrir pour répondre aux besoins identifiés;
- assister le coordonnateur des programmes français dans la mise en oeuvre des programmes en réponse à ces recommandations.

Exigences:
Les candidats possèderont, de préférence, un diplôme universitaire et devront démontrer leur sens de l'organisation, leur initiative et leur entregent. La connaissance du milieu franco-ontarien est un atout, et la maîtrise des deux langues officielles est essentielle.
Durée de l'emploi: un an.
Salaire: environ $20,000. à négocier.
Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
Ottawa (Ontario)
K2G 1V8
Au plus tard le 17 juin 1978.

Le concours 87-78 s'adresse aux femmes et aux hommes. (Quiconque désire des détails supplémentaires au sujet de ce poste peut s'adresser à S.C. Ross en composant 725-7263.)

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
SERVICE DE L'INFORMATIQUE

DIRECTEUR DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Administrer le Service de l'informatique en accord avec la mission, les priorités et les axes de développement de l'Université.
Dans le cadre de sa responsabilité principale, le directeur assume les responsabilités générales et spécifiques suivantes:
1) Sous l'autorité de son supérieur immédiat, le directeur du Service de l'informatique élabore les objectifs et les programmes de son service et il en assure la réalisation. Il a comme responsabilité principale la tâche de conseiller et d'aviser la direction et les cadres de l'Université en matière d'informatique. Il a également la responsabilité d'administrer les ressources de son service: personnel, équipement et budget.
2) Il doit également assurer, pour l'Université et ses composantes, de même que pour les usagers externes, les services informatiques adéquats, en fonction des équipements disponibles et de la technologie courante, en ce qui concerne les besoins touchant à la fois les fonctions d'enseignement, de recherche et de gestion; coordonner l'utilisation des ressources disponibles à ces fins diverses; préparer des projets de tarification, d'ententes et de contrats; conseiller les usagers et entretenir la collaboration avec ceux-ci.

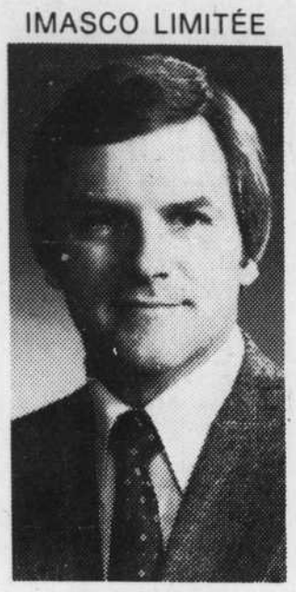
Qualifications:
Le titulaire du poste doit:
1) détenir un diplôme universitaire de premier cycle;
2) posséder une connaissance approfondie de l'informatique;
3) posséder au moins trois années d'expérience dans un poste de gestion.

Traitement:
Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, etc.

Toute offre de services doit être accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et doit être adressée au plus tard le 22 juin 1978 au:

Service des personnels
2500, Boul. Université
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.
J1K 2R1

IMASCO LIMITÉE



Bernard W. Matte

Paul Paré, président et chef de la direction d'Imasco Limitée, annonce la nomination de Bernard W. Matte au poste de vice-président — planification générale, Imasco Limitée.
Diplômé des Universités d'Ottawa et de Western Ontario, M. Matte a été jusqu'ici successivement vice-président responsable des souscriptions de Greenshields Incorporated et, tout récemment, vice-président et administrateur de G & H Steel Industries Limited de Toronto.
M. Matte a ses bureaux au siège social d'Imasco, 4, square Westmount, Montréal.

Voir autres Carrières et Professions, en page 18

En plus d'une réorganisation de la SDI

Québec créerait une société d'exportation pour les PME

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, entend créer cette année une Société d'exportation à l'intention de la petite et moyenne entreprise du Québec (PME).

Cette société aura le mandat d'aider les petites entreprises québécoises à prendre leur part du marché étranger et à augmenter leurs exportations, a indiqué M. Tremblay lors de l'étude annuelle des crédits de son ministère.

Le ministre a également indiqué deux autres priorités auxquelles son ministère entend s'attacher cette année: une réorganisation complète des sociétés d'Etat relevant du ministère et une nouvelle stratégie de développement industriel.

M. Tremblay a expliqué que la Société de développement industriel (SDI) allait être la société d'Etat qui allait surtout bénéficier de ces changements. La SGF, SIDBEC, la Société des Alcools et la Société Inter-port de Québec sont les autres principaux organismes relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Par ailleurs, le ministère de M. Tremblay jouit cette année d'un budget de $135 millions, soit $10 millions de plus que l'an dernier.

Le ministre a indiqué que jamais dans le passé son ministère n'avait connu une activité aussi fébrile qu'en 1977-78, et ce, "en dépit de l'ineptie du gouvernement fédéral".

Le ministre a identifié les mesures suivantes comme réalisations pour l'année financière qui vient de se terminer:

- une conférence socio-économique à La Malbaie en mai 1977, qui constituait "le premier regroupement des agents économiques pour analyser la situation du Québec;"
- cinq "mini-sommets" à caractère sectoriel, qui ont étudié la situation dans les domaines des textiles, du vêtement, de la chaussure, du meuble et des mines;
- l'adoption en deuxième lecture jeudi dernier d'une loi créant un Institut national de productivité;
- l'établissement d'une politique d'achats au Québec pour les organismes publics ou à caractère public, semblable à celle qui existe aux Etats-Unis et en Ontario;
- un programme de stimulation de l'emploi de relance de l'économie qui a injecté en octobre 1977 plus de $460 millions en un an et demi;
- une modification législative permettant la vente des vins dans les épiceries et élargissant les heures d'ouverture des commerces pour la vente de la bière et du cidre;
- la création de quatre Sociétés de développement économique, qui fourniront des capitaux aux petites entreprises. Les quatre nouvelles SODEQ oeuvreront dans la Beauce, dans le Nord-ouest, à Montréal et dans le bassin du Richelieu;
- la publication d'un répertoire des industries québécoises;
- enfin, l'opération décentralisation pour pêcheries maritimes au Québec, et le transfert de Québec à Gaspé de la Direction générale des pêches du Québec.

D'autre part, M. Tremblay s'en est vigoureusement pris au gouvernement fédéral qui est responsable, selon lui, des carences que connaît le Québec dans son développement économique.

Il a noté qu'Ottawa n'avait accepté que la moitié des recommandations faites par le Québec à l'issue des "mini-sommets" de l'automne dernier sur les secteurs "mous" de l'économie.

Le fédéral n'a nullement donné suite aux recommandations qui touchaient l'industrie du textile, ce qui empêche toujours l'ouverture d'une usine de la compagnie Dupont, à Côteau-du-Lac, a mentionné le ministre Tremblay.

M. Tremblay a également noté que le fédéral ne se porte jamais au secours des PME. Ces petites en moyennes industries doivent s'adresser au Québec lorsqu'elles ont besoin d'aide technique, a-t-il conclu.

BÉNÉFICES

Banque Provinciale du Canada, semestre clos le 30 avril: 1978, $8,300,000, $1.10 par action; 1977, $6,600,000, 87 cents.

Revenue Properties: premier trimestre: 1978, $153,000, perte, 1.1 cent par action; 1977, $53,000, 0.4 cent.

Calgary Power: trimestre clos le 31 mars: 1978, $16,437,000, $1.54 par action; 1977, $12,714,000, $1.35.

Consumers Distributing: 13 semaines closes le 29 avril: 1978, $291,000, 5.8 cents par action; 1977, $696,000, perte, chiffres par action non communiqués.

Digitech: neuf mois clos le 31 mars: 1978, $394,000, 19 cents par action; 1977, $69,000, perte, chiffres non communiqués.

Home Oil: premier trimestre: 1978, $10,863,000, chiffres non communiqués; 1977, $9,738,000.

Inland Natural Gas; neuf mois clos le 31 mars: $4,670,000, $1.28 par action; 1977, $4,480,000, $1.20.

9% d'intérêt
Les obligations d'épargne du Québec



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Cette année, moi je compte bien en acheter. Y a pas de meilleur placement.



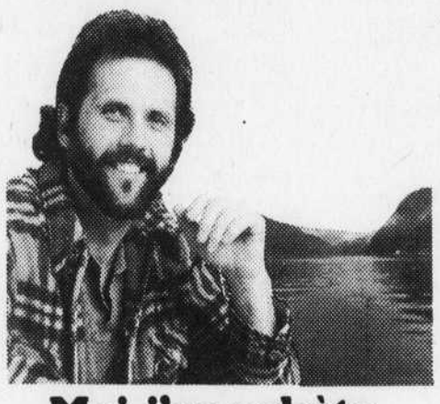
Moi, j'en achète, c'est sûr!

Un investissement qui rapporte 9% d'intérêt par année, payable par chèque, ça vaut la peine d'en profiter.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

On peut les trouver dans toutes les caisses populaires, banques, fiducies ou chez un courtier, bref partout au Québec.



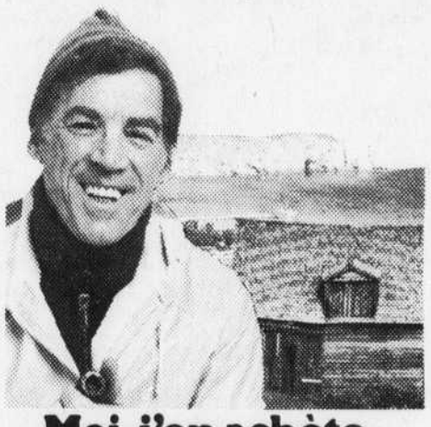
Moi, j'en achète, c'est sûr!

C'est facile et tout le monde pourra en profiter. La limite par acheteur est de $10 000.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Et en plus maintenant on peut toucher un intérêt composé. Raison de plus d'attendre l'échéance pour encaisser ses obligations.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

On me laisse le choix de les acheter en coupures de $100, $300, $500, $1 000 et $5 000 avec l'intérêt composé ou en coupures de $300, $500, $1 000 et $5 000 avec intérêt annuel.



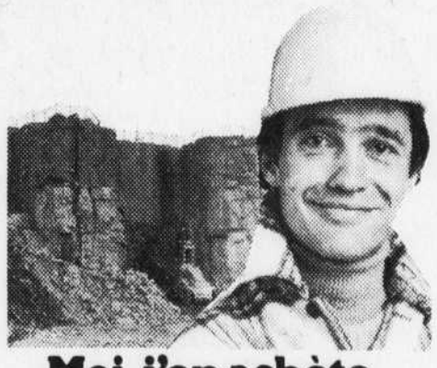
Moi, j'en achète, c'est sûr!

Acheter des obligations d'épargne du Québec, c'est faire travailler ses économies tout en participant au devenir du Québec.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Du 1er juin 1978 au 1er juin 1988, ça va sûrement faire une belle somme. Moi, je compte bien au moins doubler mon investissement.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Et, le plus tôt possible: elles sont en vente jusqu'au 9 juin seulement.

Moi, j'en achète, c'est sûr!

C'est toujours rassurant de savoir qu'on peut encaisser ses obligations en tout temps.

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

PHOTOGRAPHIE - REPRÉSENTANT

Nous sommes présentement à la recherche d'une personne bilingue désireuse de joindre notre équipe de vente de la région de Montréal dans le but de répondre aux besoins toujours croissants de nos clients en finition photo.
D'intéressantes perspectives de carrière attendent le candidat choisi qui devra posséder un diplôme en génie ou une formation technique alliée à une certaine expérience dans l'industrie photographique. Nous offrons un programme de formation intensif dans lequel l'accent est mis sur la technologie photographique.
Les personnes intéressées dans la commercialisation de papier et d'équipement photographique de même que de produits chimiques sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Kodak

Kodak Canada Ltée
Superviseur du personnel
2 Place du Commerce, Ile des Soeurs
Montréal, Québec
H3E 1A1

Université Laval

PROFESSEURS-SUBSTITUTS
en
SCIENCE POLITIQUE

SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Candidats aptes à enseigner en administration publique, politique africaine, politique locale.

EXIGENCES:
Posséder le doctorat ou la maîtrise avec expérience pertinente.

DATE LIMITE:
Pour la réception des candidatures: 16 juin 1978.

DURÉE DE L'EMPLOI:
Peut varier d'un trimestre à deux trimestres.

ENTRÉE EN FONCTION:
1er août 1978 ou 1er décembre 1978.

Faire parvenir un curriculum vitae détaillé à l'adresse suivante:

Le Directeur
Département de science politique
Faculté des sciences sociales
Pavillon De Koninck
Université Laval
Cité universitaire, Québec
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Économiste

Le département des Recherches de la Banque du Canada désire engager un(e) économiste qui sera chargé(e) de surveiller de près et d'analyser l'évolution des investissements fixes et des investissements en stocks des entreprises; le titulaire aura également pour tâche d'effectuer des analyses et des prévisions à court terme des investissements en biens d'équipement et en stocks.

Ce poste offre au titulaire la possibilité de participer à l'amélioration des techniques de prévision utilisée dans le cadre de l'analyse conjoncturelle.

Exigences
— Formation théorique ou expérience en économie, avec spécialisation en macroéconomie.
— Très bonne connaissance des méthodes quantitatives.
— Savoir communiquer de façon efficace tant oralement que par écrit.

Le traitement initial reste à déterminer et sera en fonction de la compétence et de l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 23 juin 1978 à:

M. K.D. McDonald
Agent à la dotation en personnel
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

BANQUE DU CANADA

AUTOMNE 1978/ PREMIER CYCLE
PROGRAMMES D'ÉTUDES NON-CONTINGENTÉS
OFFERTS À TEMPS PARTIEL

Famille des arts
Programmes de baccalauréat:
Design de l'environnement
Enseignement en musique
Histoire de l'art

Famille de formation des maîtres
Programmes de baccalauréat:
Éducation au préscolaire et enseignement à l'élémentaire
Éducation au préscolaire et enseignement à l'élémentaire (hors campus)
Enseignement professionnel
Information scolaire et professionnelle
Programmes de certificat:
Sciences de l'éducation
Difficultés auditives
Formation d'adultes

Famille des lettres
Programmes de baccalauréat:
Animation et recherche culturelle
Enseignement des langues et des lettres
Études littéraires
Linguistique
Programmes de certificat:
Linguistique
Enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion
Enseignement du français langue seconde
Animation culturelle
Français écrit

Famille des sciences
Programmes de baccalauréat:
Biologie
Enseignement en biologie
Chimie
Enseignement en chimie
Informatique de gestion
Mathématiques
Enseignement en mathématiques
Physique
Enseignement en physique
Géologie
Géographie physique
Enseignement en techniques de la mécanique
Enseignement en électrotechnique
Biochimie
Programmes de certificat:
Méthodes quantitatives
Sciences de l'environnement

Famille des sciences humaines
Programmes de baccalauréat:
Géographie
Enseignement en géographie
Histoire
Enseignement en histoire
Philosophie
Sciences politiques
Sciences religieuses
Enseignement en sciences religieuses
Sociologie
Programmes de certificat:
Intervention psycho-sociale
Éducation morale
Gestion des services municipaux
Gestion des politiques scolaires

Famille des sciences économiques et administratives
Programmes de baccalauréat:
Enseignement en administration
Économique
Sciences comptables
Urbanisme
Programmes de certificat:
Administration (Centre-ville)
Administration (hors campus: Joliette et St-Jérome)
Économique
Évaluation foncière
Gestion du personnel et relations de travail
Sciences comptables

Conditions générales d'admission
Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers.
Par ailleurs, les candidats âgés d'au moins vingt-deux (22) ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection.
Les formulaires d'admission comportent, en détail, les conditions d'admission à chaque programme.

Date limite de présentation des demandes d'admission:
Le 1er juillet 1978.

Renseignements et formulaires d'admission:

Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1187, rue de Bleury, local 2930
Montréal, Qué. H3C 3P8
Tél.: (514) 282-7161

Université du Québec à Montréal

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 23

Le requérant-cédant, M. Philippe Dufour, domicilié au 744, rue Dorval, Arvida, Cté Jonquière, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Carol Gagnon, domicilié au 4, Chemin St-André, Kénogami, Cté Jonquière, l'attestation et/ou le permis portant le numéro: Q-501271 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la égion 02, catégorie Artisan.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 5 juin 1978
2ème publication: 6 juin 1978
3ème publication: 7 juin 1978

Commission des Transports du Québec

Albert Dionne, es-qualité à la taillite de Allain Transport Inc., demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de transférer à T.N.T. Courrier Services Ltd. le système de transport comprenant un permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 590-V, selon les dispositions du Règlement 2.59.1 du Règlement 2 et selon l'Article 36 de la Loi des Transports. Toute personne désirant faire opposition à cette demande peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est rue Sherbrooke, Montréal, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

Pierre Hogue
Procureur

1ère parution: 5 juin 1978
2ième parution: 6 juin 1978
3ième parution: 7 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-078349-788
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

MONIQUE DUMONT,
Requérante.
-vs-
EMMANUEL HERNANDO,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Emmanuel Hernando est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 31 mai 1978

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Tremblay & Ferland, avocats
3427 rue St-Hubert
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
— Divorces —

NO: 500-12-078-295-783
DAME JOHANNE DUFOUR,
Requérante.
-vs-
LUIS MAROTE-VALLE,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé LUIS MAROTE-VALLE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des DIVORCES à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre COMPARUTION ou CONTESTATION dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 30 mai 1978.

(s) Rénald Chassé
Registraire-adjoint.

POIRIER, ST-PIERRE & CARRIERE
4444 De LaRoche
Montréal. H2J 3J1.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-012230-783

OMER SYLVIO GIRARD, résidant et domicilié à Route Rurale No 2, St-Calixte de Kailkenny, Co. Provost
Créancier
-vs-
FELIX CORREIA, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
Débiteur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Avis est donné à FELIX CORREIA débiteur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, qu'un avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau du Protonotaire.
Ledit Avis de 60 jours concerne: "Un emplacement ayant front sur la rue St-Denis à Montréal, composé de la MOITIE NORD-OUEST du lot de terre connu et désigné comme étant le numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT de la subdivision du lot originaire numéro HUIT (8 ½ N.O. 288) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte-St-Louis, avec la bâtisse y érigée et portant les numéros civiques 6326, 6328 et 6330 de la dite rue St-Denis, en les cité et district de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement circonstances et dépendances sans exception ni réserve.
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date de cet Avis, le créancier OMER SYLVIO GIRARD deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrire ci-haut.
Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.
MONTREAL, ce 1er juin 1978

Rénald Chassé P.A.C.S.M.

Mes TAILLEFER TAILLEFER & PIGEON
440 est rue Beaubien
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU CREANCIER

C.T.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRANSFERT
Rég. 2(1976) Art. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE MONSIEUR ANDRE GENDREAU, és-qualité exécuteur testamentaire, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer les permis nos M-504500 D-001, D-002 et D-003, région 10, antérieurement détenus par feu, ALPHONSE GENDREAU, du 3714, rue Workman, Montréal, P.Q." en faveur de la succession, ALPHONSE GENDREAU & FILS INC., ayant son siège social au 3714, rue Workman, Montréal, P.Q.
La répartition des actions du capital-actions de la compagnie, ALPHONSE GENDREAU & FILS INC., sera la suivante:
MONSIEUR MARCEL GENDREAU, 1 action ordinaire, PRESIDENT
MONSIEUR PAUL-EMILE GENDREAU, 1 action ordinaire, VICE-PRESIDENT
MONSIEUR ANDRE GENDREAU, 1 action ordinaire, SECRETAIRE-TRESORIER
Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision relative aux transferts des permis ci-haut mentionnés devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, tel que prescrit à l'alinéa 2 de l'article 20 de la Loi des Transports.
Les requérants, de plus, demandent à la Commission des Transports du Québec, en vertu de l'article 2.72.8, la suppression totale du service de transport donné en vertu du permis 12010-V.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, Québec.
1ère publication: 5 juin 1978.
2e publication: 6 juin 1978.
3e publication: 7 juin 1978.

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest, #900
Montréal, PQ
PAR: LOUIS LAVOIESROCUREUR

"Avis par la présente donné que le contrat par lequel Chipet Inc. transporte et cède toutes ses dettes de présentes et futures à la Banque de Montréal a titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Sept-Iles le 17 mai, 1978 sous le no. 33568.
Banque de Montréal, le 30 mai 1978."

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-005974-785

BNP CANADA INC.
demanderesse
c.
MAX BERDUGO
HENRY DANAN
ALBERT TIMSIT
co-défendeurs

AVIS

Le défendeur, ALBERT TIMSIT, à l'intention duquel copies du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au greffe de la cour, est requis de comparaître dans un délai de trente jours.
Montréal, ce 29ième jour de mai 1978
MARTINEAU WALKER ALLISON
BEAULIEU MACKELL & CLERMONT
(Procureurs de la demanderesse)
3400, La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal, Canada
H4Z 1E9

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-011314-786

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Requérante,
—vs—
ANRA RESTAURANTS LTD. RALPH HIBBARD ANDREW WOLF
Intimés.

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $113,737. plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

RENALD CHASSE

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
500 Place d'Armes
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

Monsieur et madame X
requérants.

AVIS A: M. Vasilios Georgakopoulos de lieux inconnus.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé Constantine Georgakopoulos né le 8 juin, 1967 à Montréal, Québec, sera présentée au Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse, de Montréal, le 11 juillet, 1978, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu au 410 est, rue Bellechasse, chambre 203, Montréal.
Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieu et date.
Vous pouvez également, en tout temps, avant la date précitée, produire au Greffe de l'Adoption de cette même Cour votre comparution.
MONTREAL, ce 31ième jour de mai, 1978.

Aster & Aster
Procureurs des requérants.

ASTER & ASTER
Advocates — Avocats
Suite 620
1010 St. Catherine St. West
Montréal, Québec H3B 1G9
Tél.: 878-9871.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
REG. 2 (1976) ART.2.59.1

PRENEZ AVIS que Transport Malo & St-Pierre Inc., détentrice du permis 2683-V des dossiers de la C.T.Q. informe la C.T.Q. du transfert de toutes les actions émises et payées de la façon qu'il suit:
ACTIONNAIRES ACTUELS: Gabriel St-Pierre 198 actions ordinaires, Betty Anne Thibeault St-Pierre 1 action ordinaire, Loyola St-Pierre 1 action ordinaire.
FUTURS ACTIONNAIRES: MARET GUIGNARD, président 99 actions ordinaires, JEAN-PIERRE LABELLE, vice-président 1 action ordinaire, GINETTE GUIGNARD, secrétaire 100 actions ordinaires.
et demande à l'occasion de ce transfert à la C.T.Q. le maintien de son permis.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec du 505 est de la rue Sherbrooke à Montréal, Province de Québec.
1ière publication: mardi, le 6 juin 1978.
2ième publication: mercredi, le 7 juin 1978.
3ième publication: jeudi, le 8 juin 1978.

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Me François Perreault
Suite 900
2000 ouest St-Jacques
Montréal, P.Q.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que COHEN'S CHILDREN'S WEAR INC. s'adressera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives pour obtenir l'abandon de sa charte.
Montréal, 31 mai, 1978.

FRANKEL & FRANKEL
Procureurs de la requérante.

COMMISSIONDES TRANSPORTS
DU QUEBEC

HERVÉ BERNIER INC. dont le siège social est situé au 550 rue Normand, St-Pascal, comté Kamouraska, P. Qué., et détentrice du permis de camionnage en vrac Q-502634-001, catégorie Entrepreneur, Région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer ledit permis à Transport Côte Sud Inc. dont le siège social est situé à St-Raphael, comté Bellechasse, P. Qué. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la première parution du présent avis.
1ère parution: 5 juin 1978
2ème parution: 6 juin 1978
3ème parution: 7 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-010226-783

BOULEVARD DODGE CHRYSLER (1963) LTÉE
Demanderesse
-vs-
GINETTE POUDRIER
-et-
DIANE HÉBERT
Défenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défenderesses, GINETTE POUDRIER et DIANE HÉBERT, sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours à partir de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées au greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à leur intention. Prenez avis qu'à défaut de comparaître dans le délai prévu, jugement par défaut sera rendu contre vous.
MONTREAL, Province de Québec, ce 26 mai 1978.

Lafleur, Brown, de Grandpré
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976) ART. 2.59.1
Nouvelle Publication

PRENEZ AVIS QUE ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. informe la Commission des Transports du Québec, que sujet à son approbation et au transfert de permis, elle désire acquérir la totalité des actions ordinaires émises dans le capital-actions de S.S. BAIRD & SONS LTD., détentrice du permis 22650-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec. Suite à l'approbation de la Commission des Transports du Québec, la répartitiohn des actions au sein de S.S. BAIRD & SONS LTD., sera la suivante:
ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.: 400 actions ordinaires.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505, rue Sherbrooke, est, Place du Cercle, Montréal, P.Q.
1ère publication: le 5 juin 1978
2ème publication: le 6 juin 1978
3ème publication: le 7 juin 1978

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200, St-Jacques, Ouest, Suite 900
Montréal, P.Q.
PAR: LOUIS LAVOIESROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976)-ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE LA MISE EN CAUSE AIR CARTAGE LTD. détentrice du permis no. 2109-V informe la Commission des Transports du Québec du transfert de toutes les actions émises et payées aux personnes suivantes et telles que réparties:
ACTIONNAIRES ACTUELS: Jean-Marc Dupuis 998 actions ordinaires, 3800 actions privilégiées, Louise Dupuis 1 action ordinaire, André Dupuis 1001 actions ordinaires.
NOUVEAUX ACTIONNAIRES: André Boire 1999 actions ordinaires, 2660 actions privilégiées, Albert Boire 1 action ordinaire, Colette Lacasse Boire 1 action ordinaire, 1140 actions privilégiées.
et demande à la C.T.Q., à l'occasion de ce transfert, le maintien de son permis.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: mardi, le 6 juin 1978.
2e publication: mercredi, le 7 juin 1978.
3e publication: jeudi, le 8 juin 1978.

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 19 janvier 1976 par lequel Renée Christine Fashions Ltd a transporté et cédé toutes les dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 avril 1976 sous le numéro 2684801, Banque de Montréal, 23 avril 1976.

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Jean Léon Desrosiers de St-Aubert, comté L'Islet, P. Qué. et détenteur du permis de camionnage en vrac Q-503979-001, catégorie Entrepreneur, Région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer ledit permis à Transport Côte Sud Inc. dont le siège social est situé à St-Raphael, comté Bellechasse, P. Qué. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la première parution du présent avis.
1ère parution: 5 juin 1978
2ème parution: 6 juin 1978
3ème parution: 7 juin 1978

AVIS est donné que Voyageur Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à modifier ses permis 1-1-A (Montréal-Sherbrooke via autoroute) et 1-1-C (Montréal-Granby-Sherbrooke via #116), de manière à offrir deux services distincts entre Montréal et Granby et retour, l'un via l'autoroute, l'autre via la route 116, comme suit:
De Montréal à Granby via l'autoroute des Cantons de l'Est, jusqu'à Granby.
Pas de service local dans et entre Motréal et Marieville
Pas de service local dans Granby.
De Montréal à Granby via la rotue 15 jusqu'à la ruute 116, de la route 116 à la route 112 et de là jusqu'à Granby.
Pas de service local dans et entre Montréal et Marieville.
Pas de service local dans Granby.
La détentrice est autorisée à faire un arrêt au métro de Longueuil.
Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

1ère parution: 5 juin 1978
2ème parution: 6 juin 1978
3ème parution: 7 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-011204-789

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Requérante.
-vs-
CELLCORP FINANCIAL CONTROLS LTD.
RALPH HIBBARD
ANDREW WOLF
Intimés.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $288,040.82, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

(Signé) A. BEAULIEU

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
500 Place D'Armes
Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-010529-780

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT corporation dûment incorporée par acte du Parlement du Canada, ayant un bursau régional et une place d'affaires au 800, carré Victoria, Suite 4600, dans les Villeet District de Montréal Québec.
Demanderesse
—vs—
MARIOS FYRIGOS, propriétaire de restaurant, autrefois résidant et domicilié au 15C Centre Commercial, Ville de Roxboro, Québec et ELEFTERIOS VLASSIS, propriétaire de restaurant, autrefois résidant et domicilié au 11,490 ouest boulevard Gouin, No. 201, Montréal, Québec — faisant affaires sous le nom et style de "CORDOBA RESTAURANT"
Défendeurs

AVIS AUX DEFENDEURS
MARIOS FYRIGOS ET
ELEFTERIOS VLASSIS

Vous êtes appelés à comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication du présent Avis. Des copies du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au Greffe de la Cour à votre intention.
MONTREAL, le 31 mai, 1978.

SIGNE RENALD CHASSE
PROTONOTAIRE ADJOINT

CHAIT SALOMON ET ASSOCIES
1 Place Ville Marie
Montréal,
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

PRENEZ AVIS que Brissette & Frères Ltée permis no 139-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue de modifier l'horaire et le parcours de son service no 2 les dimanches au soir pour la période des mois de juin, juillet et août annuellement; l'horaire à suivre pour cette période sera le suivant: Aller: Ile St-Ignace 19 h 45, Ile du Pas 19 h 50, Ile au Castor 19 h 53, Berthier 20 h 00, arrivée à Montréal 21 h 20; retour: Montréal 21 h 30, arrivée à Berthier 22 h 45, Ile au Castor 22 h 52, Ile du Pas 22 h 55 et Ile St-Ignace 23 h 00; le parcours à suivre entre Berthier et Montréal sera à l'aller l'autoroute #40 et au retour la route #138.
La présente demande est faite en conformité avec l'article 2.71 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Guy Parenteau, procureur.

1ère publication: 6 juin 1978.
2ème publication: 7 juin 1978.
3ème publication: 8 juin 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-015,338-788

CAROLE LEDUC LAROCQUE, domiciliée et résidant au 112, Chemin St-Louis à BEAUHARNOIS, District de BEAUHARNOIS,
Demanderesse.
-vs-
KLAUS F. MARAHRENS, domicilié et résidant au 19, rue Monette, à ST-SAUVEUR, District de TERREBONNE,
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, KLAUS F. MARAHRENS, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119(a) C.P.C. a été laissée à son intention au Greffe de la Cour à MONTREAL.
MONTREAL, le 1er juin 1978.

RENALD CHASSE,
G. A.

HEBERT, LAFONTAINE & MERCIER,
139, Salaberry,
VALLEYFIELD, P.Q.
"J6T 2H8"

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

REGLEMENT 19 — SECTION ECONOMIQUE
— SAISONNIER

PRENEZ AVIS que les ENTREPRISES S.L.R. INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EFFECTUER LE SERVICE SUIVANT: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ECONOMIQUE. De l'Epiphanie à tous points situés dans un rayon de 50 milles de ladite localité, et retour, pour le transport de personnes devant participer ou assister aux activités culturelles, éducatives et sportives pour la Commission des Loisirs de l'Epiphanie, paroisses ou villes ainsi que les organisations paroissiales de l'Epiphanie.
Tout intéressé peut contester cette demande de règlement 19, section économique, saisonnier, déposée à ladite Commission, dans les (5) cinq jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

1ère publication: 5 juin 1978
2ème publication: 6 juin 1978
3ème publication: 7 juin 1978

Prenez avis que Les Entreprises Denis Malouin Inc. ayant leur siège social et seule place d'affaires à Port Menier, Ile D'Anticosti s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'émission des trois permis différents suivants: 1— L'émission d'un permis spécial pour louer à court terme des pick up seulement ½ tonne et ¾ de tonne pour une période de 364 jours à Port Menier Ile d'Anticosti. 2— Pour obtenir un permis (2.72.7) classe: autobus, (minibus 15 passagers maximum) transport saisonnier, catégorie économique, transport de personnes faisant partie de groupes sociaux tel que âge d'or, chambre de commerce etc. qui partent de Port Menier seulement et désirant participer à des activités culturelles sportives et religieuses pour se rendre à tous les points de l'Ile d'Anticosti. 3— De plus, elle s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'émission du permis spécial suivant: classe de permis autobus, (capacité maximale de 15 passagers minibus) service: excursions touristiques à horaire fixe, de Port Menier à tout point situé sur l'Ile d'Anticosti et retour. Les horaires parcours et tarifs sont déposés à la Commission des Transports du Québec.
De plus, prenez avis que tout intéressé peut s'opposer aux présentes demandes de permis dans les cinq jours qui suivent la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec.

VEZINA, POULIOT, L'ECUYER
et MORIN
Procureurs de la requérante
1ère publication: 5 juin 1978
2ème publication: 6 juin 1978
3ème publication: 7 juin 1978

Le requérant-cédant, M. Normand Roussel, domicilié au 360, de l'Eglise, Rimouski, Cté Rimouski, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Claude Bélanger, domicilié au 12, des Cèdres St-Narcisse, Cté Rimouski, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-505035 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, catégorie Artisan.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 5 juin 1978
2ème publication: 6 juin 1978
3ème publication: 7 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 11-001074-786

OVILA LAPIERRE, domicilié et résidant au 109-20e rue St-Georges de Beauce, P.Q.
DEBITEUR
—et—
OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC, corporation légalement constituée et ayant son siège social au 3530 ouest, rue Jean Talon, cité et district de Montréal.
REQUERANTE
—vs—
OVILA LAPIERRE
INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à OVILA LAPIERRE, à l'intention duquel des copies de la requête pour ordonnance de séquestre et affidavit ont été laissées au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 29 mai 1978.

REGISTRAIRE DES FAILLITES

MES BERGERON BELLEAU TURCOTTE
LALIBERTE DUBUC & CORBEIL
6767 Côte-des-Neiges, suite 600.
Montréal,Qué.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-077817-785

ROLAND MORENCY, résidant et domicilié au 1889 William David à Montréal, district de Montréal,
Requérant,
-vs-
SUZANNE SCHRYER de domicile et de résidence inconnus.
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, SUZANNE SCHRYER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 12 mai 1978

Rénald Chassé
Régistraire adjoint

LORD TOULET & FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
Montréal, Québec
Procureurs du requérant RG/17229

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

86737 CANADA LIMITEE
Requérante

PERMIS SPECIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

La requérante 86737 CANADA LIMITEE s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT BRAZEAU INC., détentrice du permis numéro 8077-V et ce sur chacune des clauses III), mmm), nnn), vvv), yyy), jjjj), xxxx), ooooo), ppppp) et qqqqq); ladite compagnie TRANSPORT BRAZEAU INC., fait une demande de permis de courtier réciproque. Durée: 364 jours.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55)
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505 est, Sherbrooke, Montréal.

SIGNE: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques, suite 900
Montréal, Québec
1ère publication: 5 juin 1978
2ème publication: 6 juin 1978
3ème publication: 7 juin 1978

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1QP-650-01-001

Aménagement de La Grande Rivière
Exploitation et entretien du camp et du village LG-4 et des camps satellites

Date de fermeture: 6 juillet 1978 à 15:30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $1,500,000. est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.
La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement
Pour information
appeler 844-3741 poste 308

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Avis d'audiences publiques

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra des audiences publiques les 10, 11, 12, 17, 18, 19 et 20 juillet, à Chicoutimi, Roberval, Québec, St-Raymond, Shawinigan et Montréal (Québec) relativement au:

Réexamen des services de trains de voyageurs des Chemins de fer nationaux du Canada, en vue de déterminer s'ils seront maintenus ou supprimés, en tout ou en partie, entre Montréal et Chicoutimi (trains Nos 170, 171, 172 et 173); Québec (Sainte-Foy) et Chicoutimi (trains Nos 176, 177 et 199); Chambord et Dolbeau (trains Nos 183, 184, 185 et 186); Québec (Limoilou) et Rivière-à-Pierre (trains Nos 275 et 276).

Les audiences se tiendront aux endroits suivants:

Date	Endroit	Salle d'audience
les 10 et 11 juillet 1978 10h a.m.	460, rue Racine Chicoutimi (Québec) G7H 1T7	Hôtel Chicoutimi
le 12 juillet 10h a.m.	611 boul. St-Joseph Roberval (Québec) J8H 2K9	Château Roberval Salle des As
le 17 juillet 10h a.m.	Hôtel de Ville Rue Desjardins Québec (Québec)	Hôtel de Ville Salle du Conseil
le 18 juillet 9h a.m.	375, rue St-Joseph, St-Raymond, Comté Portneuf (Québec) G0A 4G0	Hôtel de Ville Salle du Conseil
le 19 juillet 10h a.m.	Hôtel de Ville Angle rue Principale et rue des Cèdres Shawinigan (Québec) G9N 6V3	Hôtel de Ville SAlle du Conseil
le 20 juillet 10h a.m.	Loews La Cité 3625 Avenue du Parc Montréal (Québec)	Salon Groulx-Guèvremont

Le secrétaire du Comité des transports par chemin de fer
J. d'Avignon

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT
(ZONES CONCERNÉES)

Aux propriétaires inscrits le 15 mai 1978 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette Ville, à l'égard d'un immeuble situé dans les zones Inst. 4 et R-1, telles que décrites aux annexes "a" et "b" du règlement de zonage numéro 1 par les règlements numéros 11, 28, 32, 37 et 45.

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Greffier de la Ville de Fermont: QUE lors d'une séance spéciale tenue le 15 mai 1978, le Conseil a adopté le règlement numéro 54, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 1, tel que modifié par les règlements numéros 11, 28, 32, 37 et 45 et ayant pour objet d'amender le zonage en vigueur dans les zones Inst. 4 et R-1, tel qu'il apparaît à l'annexe a dudit règlement numéro 54 de manière à:

1.- À restreindre la zone Inst. 4 au secteur situé dans le prolongement de la rue Du Lac (lot B-1209 du cadastre officiel du Canton de Lislois) sur une longueur de 400 pieds, au sud de la zone Inst. 5. Ledit secteur ainsi décrit demeure Inst. 4.
2.- À prolonger la zone résidentielle R-1 de la rue Boréale, jusqu'au secteur Inst. 4 ci-haut décrit, dans les 100 pieds de chaque côté du prolongement de la rue Du Lac. Ladite rue étant désignée par le lot B-1209 du Cadastre officiel du Canton de Lislois.

QUE les propriétaires parmi ceux-ci dessus visés, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 15 mai 1978, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'Article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement numéro 54 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.
QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux Articles 308-a à 398-0 de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 7 et 8 juin 1978 au bureau de la Ville, situé à 100 Place Daviault, Fermont, Cté Duplessis, P.Q.
QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 54 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 36 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'un enregistrement sera annoncé le 8 juin 1978 dans la salle réservée aux séances du Conseil

Avec la multiplication des projets conjoints avec les transnationales

Le tiers monde contrôlera de plus en plus ses richesses

par Michel Nadeau

Les tenants de la participation des gouvernements du tiers monde dans la mise en valeur des richesses naturelles de leur pays ont échangé des propos acides avec des représentants de grandes compagnies transnationales hier lors de la première journée d'un important colloque sur les ressources minières organisé par le Centre d'études en administration internationale des HEC à Montréal.

La majorité des intervenants s'accordaient cependant pour constater que les délicates relations entre les puissantes firmes transnationales et les nations en voie de développement sont entrées dans une ère nouvelle avec la multiplication des projets conjoints entre les secteurs public et privé.

Un des plus ardents défenseurs du capitalisme international, M. C.R. Carlisle, vice-président de St. Joe Minerals Corp. a soutenu que le rôle des gouvernements ira en s'accroissant et qu'il est possible qu'au tournant du siècle les grandes corporations transnationales reliées au développement des richesses naturelles doivent se recycler dans d'autres secteurs industriels.

L'intervention la plus remarquée fut cependant celle d'un avocat de New York, M. C.J. Lipton qui travaille comme consultant auprès des pays en voie de développement qui négocient des accords avec de grandes entreprises européennes ou américaines.

Pour M. Lipton, l'époque où le rôle de l'État se bornait à accorder concessions et licences est bel et bien révolu. Les nouveaux gouvernements cherchent maintenant un contrôle et une participation dans l'extraction des richesses de leur sous-sol.

Plus personne ne se leurre avec les élections de "tokens" au conseil d'administration où l'information est distillée au compte-gouttes.

Nombre de pays se méfient maintenant de formules artificielles de participation au capital-actions: par exemple, un gouvernement obtient toutes les actions ordinaires, classe "A" d'un projet donné alors que la compagnie reçoit tous les titres classe "B". En termes d'investissements, les deux partenaires sont donc égaux. Toutefois, les actions classe "A" ne reçoivent pas de dividende et ne sont pas votantes...

Pour M. Lipton, les pays doivent contrôler progressivement le capital-actions des entreprises de richesses naturelles. L'apport financier des firmes étrangères se fera par des prêts à long terme.

En ce qui concerne les entreprises transnationales, il faut mettre aux pratiques comptables fantaisistes par lesquelles les grandes corporations jouent avec les prix, les frais, les taux d'intérêt pour ne rien laisser au pays hôte. (M. Lipton a donné l'exemple d'une filiale africaine qui versait à sa compagnie-mère de Londres $65 le pied carré pour le siège social...)

De plus en plus, les modalités d'ententes se font sous deux formes: des contrats de service où la compagnie fournit le savoir-faire à un prix donné puis s'en va; on réalise aussi des accords de production où l'Etat et la compagnie se partagent le minerai extrait selon des normes précises. L'avocat new-yorkais a mentionné le cas du riche gisement de Cerro Colorado que Texasgulf s'apprête à exploiter en collaboration avec l'Etat panaméen.

Ces propos ont soulevé l'ire de plusieurs participants qui, comme le président de l'Alcan, M. Paul Leman n'accepte pas d'être accusé de "voler" les pays en voie de développement.

Le vice-président exécutif de Noranda Sales, M. W.G. Deeks a fustigé également les interventions gouvernementales qui "brouillent" le jeu du marché.

L'intervention du secrétaire général de l'Association internationale de la bauxite, un Jamaïquain, M. A. Brown n'a pas eu l'heur de plaire à certains participants. Celui-ci a expliqué comment fonctionne l'organisme qui cherche à stabiliser le prix de la bauxite et à renforcer les liens des pays producteurs face aux six grandes compagnies d'aluminium.

Le colloque a débuté avec l'exposé du rédacteur en chef du magazine "The Economist", M. N. Macrae qui s'en est pris aux conclusions du Club de Rome quant à la pénurie imminente des matières premières. Le recyclage des métaux ira en s'accroissant ce qui retardera de plusieurs années l'épuisement des ressources minières.

M. Macrae a, par la suite, expliqué pourquoi 80% des dépenses d'exploration entre 1970 et 1973 ont été faites dans quatre pays seulement: le Canada, les États-Unis, l'Australie et l'Afrique du Sud. Même si les réserves les plus importantes de minerai se trouvent dans les pays pauvres, la logique des grandes compagnies les pousse à éviter ces endroits de crainte non pas des nationalisations mais des expropriations sauvages et la prolifération de demandes visant la réouverture de contrat.

De l'avis de l'expert britannique, il faudrait investir $350 milliards d'ici 1986 dans le secteur minier. Or le marché financier et les conditions politiques ne permettront pas de trouver ces fonds. "La véritable question Nord-Sud est de savoir comment pourrions-nous retourner à des projets demandant moins de capitaux et offrant de meilleures conditions de sécurité."

Si les gouvernements peuvent assumer la première étape du processus minier (la recherche de gites), c'est aux compagnies qu'il faut laisser les étapes subséquentes: les études de faisabilité et l'exploitation des mines.

Pour plusieurs, la nationalisation de tout un secteur n'est pas une bonne solution. En mettant la main sur les compagnies, les gouvernements éloignent les investisseurs potentiels qui verront alors un risque plus grand, demanderont un taux de rendement plus élevé ce qui finalement laissera moins d'argent au pays concerné.

Le conseiller économique de groupe Rio Tinto Zinc à Washington, M. J. Clay a résumé l'attitude de son groupe: on veut des partenaires. Si ça va bien, on partage mais si ça va mal on partage également.

Le directeur général de l'Impexmetal de Varsovie M. K. Szwarc a séduit l'assemblée par l'approche rationnelle des économie planifiés. La Pologne, un des principaux producteurs de charbon, de souffre et bientôt de cuivre, signe des accords à longs termes avec différents associés capitalistes qui s'engagent souvent à participer au financement du projet en question.

Le représentant de Noranda n'a pas dissimulé son inquiétude devant l'attitude de la Pologne qui augmentera de plus de 30% sa production cuprifère d'ici 1980. "Comment calculez-vous vos coûts?" a demandé l'homme d'affaires canadien. M. Szwarc a voulu convaincre son vis-à-vis en citant une étude américaine affirmant que la production de la livre de cuivre coûte 50 cents en Pologne. En cas de mévente, la firme de Varsovie peut écouler facilement dans le pays les quantités en inventaire: le marché national devient alors une soupape qui empêche l'accumulation désordonnée des stocks.

La bauxite, un exemple intéressant...

La bauxite fournit un exemple intéressant des hauts et des bas que rencontrent les pays du tiers monde dans leurs efforts pour accroître leur pouvoir de négociation avec les compagnies transnationales.

En 1974, les pays producteurs de bauxite des Caraïbles, la Jamaïque et la Guyane en particulier, constatent que les grandes firmes américaines et européennes accélèrent le rythme d'extraction de leur principale (et souvent unique) matière première. Les expéditions de minerai des onze pays producteurs de bauxite ont grimpé de 94% entre 1967 et 1974. Au cours de cette période, le prix de la bauxite n'a presque pas changé alors que le lingot a grimpé de 39% sur les marchés internationaux.

La transformation de la bauxite en alumine se faisait ailleurs que dans les pays producteurs dans une proportion de 50%. A l'exception de deux pays qui avaient nationalisé ce secteur (la Yougoslavie et la Guinée), aucun gouvernement ne participait à la transformation.

C'est dans ce contexte que naquit à Conakry en Guinée, l'Association internationale de la bauxite qui regroupe aujourd'hui onze pays membres: l'Australie, la Guinée, la Guyane, la Jamaïque, le Sierra Leone, le Surinam, la Yougoslavie, l'Indonésie, le Ghana, Haïti et la Réupblique Domincaine.

Les modalités de l'accord demeurent assez floues pour permettre à chacun des pays membre d'adopter les interventions qu'il juge appropriés.

La même année, la Jamaïque impose une royauté uniforme de 50 cents la livre de bauxite et frappe d'une taxe spéciale la bauxite, dont le prix variera en fonction de celui du lingot. Une formule détermine la taxe variable.

La Jamaïque nationalise des mines appartenant à la Kaiser et à l'Alcan. Le secteur public compte ainsi pour 33% environ de la production jamaicaine. La Guyane prend le contrôle du secteur tandis que la Guinée détient 49% des deux consortiums producteurs de ce pays.

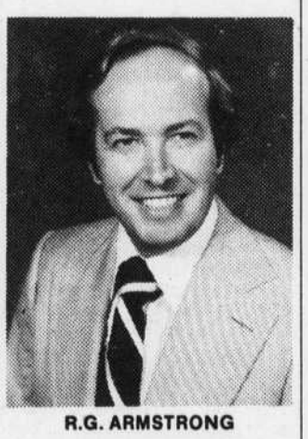
Les pays producteurs amorceront alors diverses rencontres pour mieux lutter contre les six grands producteurs mondiaux: Alcoa, Alcan, Reynolds, PUK (France), Kaiser et Alusuisse. Alors que les compagnies s'associent entre elles pour réduire les risques et mieux "stabiliser" l'offre, les pays parviennent difficilement à établir des accords solides sur les prix. L'Australie en particulier, veut développer son industrie minière, ouvre toutes grandes ses portes aux transnationales sans aucun contrôle. Evidemment, les investissements ne tardent pas à se déplacer de la Jamaïque vers le sud du Pacifique.

L'Association dont le siège est à Kingston tente de créer des fronts communs pour accroître les retombées de la production de la bauxite dans les pays membres.

Nominations chez Champion



G.W. BARKER



R.G. ARMSTRONG

Monsieur Walter A. Hadden, président de La Compagnie des Bougies Champion du Canada, Limitée, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. George W. Barker au poste de directeur général des ventes. M. Barker est natif de Toronto et depuis son entrée en fonction, il y a 19 ans, a occupé des postes importants au service des ventes Champion: d'abord représentant commercial pour le centre de l'Ontario; puis directeur des ventes de district au Manitoba; et enfin, directeur des ventes au siège social de Windsor, en Ontario.

M. Barker assumera dorénavant la direction nationale des ventes de La Compagnie des Bougies Champion du Canada, Limitée.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que M. Robert G. Armstrong a été promu au poste de directeur-adjoint des ventes. M. Armstrong est entré au service de Champion en 1967 et il a occupé successivement les postes de représentant commercial pour la région de Toronto et coordonnateur des Services techniques et des courses.

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.



ÉRIC LAVALLÉE



ROGER McCARTHY

Messieurs Éric Lavallée et Roger McCarthy ont été élus respectivement président du Conseil d'administration et président du Bureau des Tarifs du Québec Inc. lors de l'assemblée du conseil d'administration qui suivit l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Monsieur Lavallée est Directeur général de Soulanges Cartage & Equipment Ltd. et Monsieur McCarthy est en charge des ventes pour la région des Laurentides, chez Brazeau Transport Inc.

nOmination



M. André Dorais, Directeur des ventes

Monsieur Normand Fortier, président de Fortier Auto, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur André Dorais au poste de directeur général des ventes.
La venue de M. Dorais au sein de la grande équipe Fortier représente beaucoup en termes d'expérience, tant au plan administratif qu'au niveau technique automobile. Avant cette récente nomination, M. Dorais a été directeur des ventes chez un concessionnaire de voitures bien connu de Laval. Il s'est également signalé dans le domaine de la location de voitures à long terme.
La direction de Fortier Auto se réjouit de son arrivée et invite ses nombreux clients et amis à venir le rencontrer sous peu pour une bonne transaction sur l'un ou l'autre des fameux produits Ford.

Bon equipement vaut mieux que gadgets coûteux

FORD

7000 boul. Louis-Hippolyte Lafontaine
(entre les Galeries D'Anjou et la rue Beaubien)
353-9821

FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE
là où votre grand-père a acheté sa première auto!

OBLIGATIONS
MUNICIPALES, SCOLAIRES, HÔPITAUX, CÉGEPS

TAUX ACTUELS

10 ans, 9 ", 8 ", 7 " 10%
6 ans 9 3/4 %
5 ans 9 1/2 %
4 ans 9 1/4 %
3 ans, 2 ", 1 " 9 %

CETTE SEMAINE NOUS VOUS OFFRONS
(sujet a confirmation)
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LIGNERY
(La Prairie)
7-8-9-10 ans
datées du 12 juin 1978
10%
PRIX: $100.00 + LES INTERÊTS COURUS

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
LIMITÉE

MONTRÉAL 866-1551 Maurice Dupont
QUÉBEC 683-2965 Georges Lamothe

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(banque française fondée en 1864)
a le plaisir de vous annoncer l'inauguration de sa filiale
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A. (CANADA) INC.
qui met dès à présent à votre disposition

Ses Financements Spécialisés
- crédit-bail
- contrat de vente conditionnelle
- nantissement commercial

Les Opérations de Crédit Traditionnelles
- découvert
- facilité de caisse
- crédits à court terme ou moyen terme

ainsi que l'ensemble des services propres à faciliter vos échanges avec l'étranger:
- crédits documentaires
- opérations de change au comptant ou à terme
- encaissement de chèques et d'effets en toutes devises

ou à vous aider dans la gestion de votre trésorerie:
- ouverture de comptes courants en dollars canadiens ou autres devises
- certificats de dépôts en monnaie locale ou autre.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A. (CANADA) INC.
Montréal: 630 ouest Boul. Dorchester, suite 2300, H3B 1S6 tél: (514) 875-0330
Toronto: First Canadian Place, M5X 1B1 tél.: (416) 364-2864

Dividende numéro 30

AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de $0.34 par action ordinaire a été déclaré par le Conseil d'Administration. Ce dividende sera payable le 15 juillet 1978, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 juin 1978.

Pierre Audet, avocat secrétaire
Montréal, le 6 juin 1978

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Trust Général du Canada



Marc Lavigne

Me Marc Lavigne, notaire, a été élu administrateur lors de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires du Trust Général du Canada. Me Lavigne est président de La Corporation de Gestion La Vérendrye et administrateur de nombreuses autres sociétés dont Normick Perron Inc.

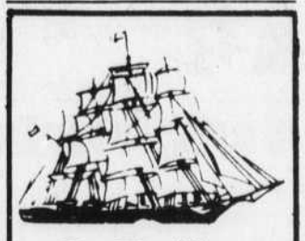
LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
UNE INSTITUTION DU MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



JACQUES HENRY

Monsieur Clément Gauthier, Président et Chef de la direction de la Compagnie, annonce la nomination de Monsieur Jacques Henry comme Directeur des Ressources humaines et nouveau membre du Comité de direction.

Monsieur Jacques Henry se joint à La Sauvegarde après avoir exercé durant onze ans des fonctions de gestion en ressources humaines auprès d'une société d'assurance et d'une entreprise industrielle.



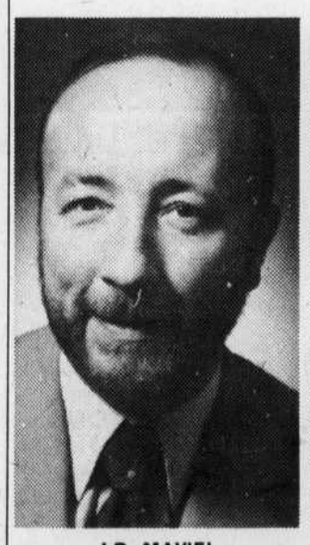
Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL
285-1636

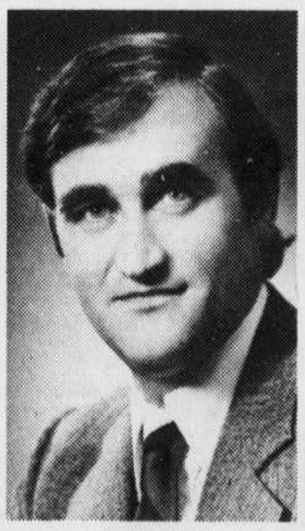
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A. (CANADA) INC.



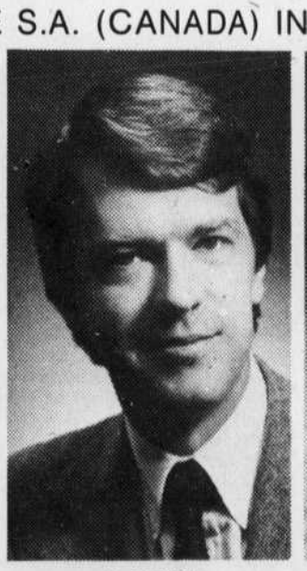
J.P. MAVIEL



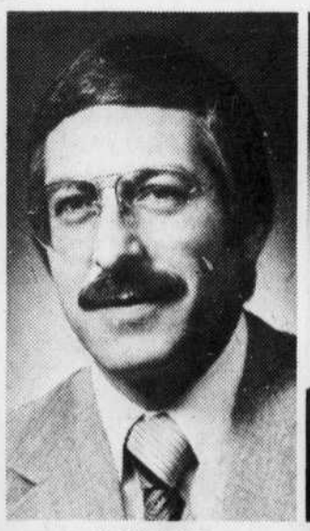
J. RENAUD



C. BLANOT



A. DAVET



G. GRENIER



A. KIDD

M. Raynald Dreyfus, Président de Société Générale S.A. (Canada) Inc. a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Jean-Pierre Maviel au poste de Vice-Président Exécutif ainsi que les nominations de M. Jean Renaud Vice-Président Crédit, M. Claude Blanot Vice-Président Administration, M. Alain Davet Vice-Président Promotion des Affaires, M. Gaétan Grenier Vice-Président Leasing et M. Anthony Kidd Chef Cambiste et Trésorier.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées en page 23

APPARTEMENTS À LOUER

Emménagez à Appartements La Cité ...et commencez une nouvelle vie.

Vous pouvez louer un studio ou un logis comprenant jusqu'à quatre chambres à coucher, tous climatisés et recouverts d'une luxueuse moquette.

350 ouest, rue Prince Arthur
(à l'angle de l'avenue du Parc)
À proximité du métro Place des Arts
845-4173
9-6-78

Pavillon des Ecores
TOUT NOUVEAU
1 MOIS GRATUIT
3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du metro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montreal.
- Edifice en béton
- Chauffage électrique Novelec
- Thermostats individuels
- Insonorisés
- Près centres d'achats
- Stationnement interieur et extérieur
- Ascenseur

663-6344
1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec
8-6-78

EDOUARD-MONTPETIT, devant boisé université, impeccable, 5½, $300. 738-9008, 737-2519. 12-6-78

Ahuntsic ouest, moderne, luxueux, très grand 3½, 4½ à partir de $180.00 chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur inclus. Très propre, bâtisse tranquille et luxueuse, visite tous les jours de 10 à 10 hrs. 10,250 Bois de Boulogne. 337-0416 334-1950 26-6-78

Edouard-Montpetit, 2541, 3½, rénové, chauffé, eau chaude, 521-0163. 19-6-78

3240 Edouard Montpetit, 3½ chauffé, jour 733-8552, soir 738-0158. 1 mois gratuit. 12-6-78

VILLE D'ANJOU
4½-5½ NEUFS
CONSTRUCTION EN BÉTON
AIR CLIMATISÉ,
ASCENSEUR
TAPIS MUR À MUR
HABITATIONS DES ROSERAIES
351-2740
7-6-78

SOUS-SOL 2½ près boul. Décarie et Sherbrooke, $115. par mois tout compris. Libre 1er juin. Tél.: 482-4367 après 5 hres. 7-6-78

ST-LAMBERT, grand 3½, 4½, moderne, piscine, sauna, taxes, chauffage électricité inclus, moquette $215.00, $245.00. Tél.: 672-2902. 12-6-78

Luxueux appartement de 2 étapes, dans une ancienne maison entièrement rénovée. Proximité d'Université McGill, hôpitaux, Place Ville-Marie, 2 chambres à coucher, cheminée, patio, air climatisé, lave-vaisselle. $550. 843-7733 entre 9:00 et 5:00 hres. 7-6-78

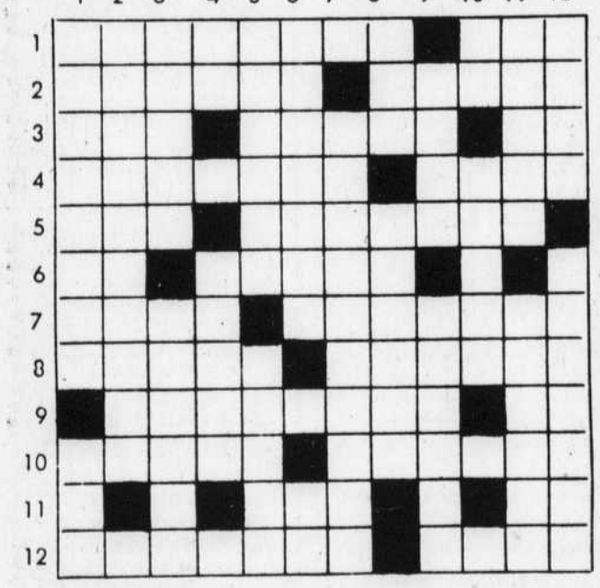
RUE GROSVESNOR, bas duplex, 6½, meublé du 1er juillet $450.00. Tél.: 482-8795 ou 343-7166 13-6-78

BOULEVARD St-Michel 10,011 (10 minutes métro Sauvé) 11/2, 31/2, bas prix, 323-4836 ou 844-2661 12-6-78

Côte-des-Neiges, 3955 St-Kevin, nouveau 1½, 3½, garage, chauffé, électricité payée, ascenseur, équipé, meublé et non-meublé. 731-6083, 738-5850. 1-7-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Qui appartient au fascisme. — Vaste étendue d'eau salée.
2—Jaunisse. — Soeur de la mère.
3—Eclat de voix. — Qui n'existe que dans l'imagination. — Du verbe avoir
4—On y soigne les malades et les blessés. — Propre aux brebis.
5—Baie des côtes d'Honshû. — De l'Italie.
6—Saint. — Qui est en usage.
7—A toi. — Mois de l'année.
8—On y serre des bijoux. — Qui annonce de la gaieté.
9—Relatif à l'hôtellerie. — Pronom indéfini.
10—Faire tort à. — Espèce de grive de grande taille.
11—Un sens. — Sodium.
12—Etui dans lequel le faucheur met sa pierre à aiguiser (plur.). — Oiseau d'Australie.

Verticalement
1—Personne qui fait des fiches de documentation. — Etendue d'eau entourée de terres.
2—Pièce de vers composée de telle sorte qu'en lisant dans le sens vertical la première lettre de chaque vers on trouve le mot pris pour sujet.
3—Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des feuilles. — Qui produit l'érosion.
4—Cérium. — Qualité de ce qui est unie.
5—Inflammation de l'iris. — Apache, bandit.
6—Qui calme les douleurs. — Seul.
7—Famille de coléoptères.
8—Septième lettre grecque. — Moyen d'action.
9—Proportion de métal précieux entrant dans un alliage. — Pénurie.
10—Manganèse. — Appareil qui, placé sous de faibles charges, permet de les soulever sous de faibles courses.
11—Un des métaux usuels, blanc. — Surprend.
12—Viscère pair. — Maçonnerie dentelée, au sommet d'une tour.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	M	I	R	A	U	T	E	■	O	B	I
2	D	O	M	E	S	T	I	C	I	T	E	■
3	J	U	B	E	S	■	A	R	R	E	T	E
4	U	V	U	L	E	■	R	A	I	■	O	N
5	D	A	■	I	N	C	E	S	S	A	N	T
6	I	N	E	R	T	E	■	E	A	U	■	U
7	C	T	■	E	I	D	E	R	■	B	A	R
8	A	■	E	■	M	E	R	■	S	E	V	E
9	T	E	M	P	E	R	A	T	U	R	E	■
10	I	L	I	O	N	■	B	O	R	G	N	E
11	O	I	E	■	T	O	L	U	■	E	U	S
12	N	E	R	F	■	B	E	A	U	■	E	T

APPARTEMENTS À LOUER

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

CENTRE-VILLE, LA CITÉ: Sous-location 10 mois, grand 4½, 25e étage, conditions avantageuses.
Après 18 hres
282-1084
7-6-78

BEAU 3½, propre, en face de l'U.D.M. tranquille. Avec ascenseur à partir du 1er juillet. $190.00 par mois. Jour: 842-1174. (semaine). 8-6-78

COTE-DES-NEIGES: haut duplex 6½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 2 balcons, ensoleillé, près autobus. Tél.: jour 274-3669, soir après 6 hres 738-8519. 8-6-78

LE MARICOURT, 1530 McGregor, beau site, près centre-ville, app. alcôve, spacieux dans immeuble luxueux. Tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec terrasse, jardin, sauna, $225. avec électricité. Immédiatement 932-0933 — 845-3151. 1-7-78

ANIMAUX À VENDRE

PENSION
FERME D'HÉBERGEMENT
Vous partez en vacances!... Nous offrons pension, entraînement, soins spécialisés, transport aller retour. Prix compétitif pour: chevaux, chiens, chats. Réservez dès maintenant. **1-297-2215.**
20-6-78

A LA RECHERCHE d'un ami? Yorshire Terrier, 3 mois, $100.00. Appelez après 17 hres. 484-8713. 8-6-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

SOFA, fauteuil, fauteuil à oreilles, ancien recouvert de velours neuf. Tél.: 271-7053. 8-6-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

MOBILIER dîner 10 morceaux, Fraser, 2 bergère Louis XV, Frigo, manteau vison 9 ans. Aubaine. Tél.: 731-6772 1-7-78

AUTOS À VENDRE

CADILLAC 1977
SEDAN DE VILLE D'ÉLÉGANCE. 20,000 MILLES. VOITURE D'EXÉCUTIF.
286-1200
Gaston Lacroix
7-6-78

RENAULT 12 TL 73, mécanique refaite, faut vendre, aubaine, cause départ. Après 5:00 hres. 739-3566. 9-6-78

BÂTEAUX À VENDRE

MIRAGE, 24 pieds, 1975, rouge, 3 voiles à rouleaux Hood, 15 HP. Docteur Vermette 342-3273 ou Marina d'Oka. 8-6-78

BUREAUX À LOUER

BUREAU, Boulevard St-Joseph ouest, 650 pi. carrés tapis mur à mur, électricité, chauffage, 1er juillet. Tél.: 274-.8324 16-5-78

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureau luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. $4.50 le p.c. 873-1363 ou 871-8291. J.N.O.

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bavarois. Meubles Thibault. Foyer pierres. Piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 ou 819-326-5836. J.N.O.

LAC BEAUPORT, chalet à louer, meublé, vaisselle, lingerie, T.V. etc., pêche, truite si désiré. Location semaine; mois. Tél: 418-523-4124 26-6-78

Bord Lac Bonnalay, Mont Orford, site magnifique, meublé, 4 chambres à coucher, eau chaude, téléphone, chaloupe. $1,450. 24 juin au 4 septembre. Références exigées. 739-6508 (dimanche seulement) (514-297-2103). 7-6-78

LAC Supérieur, près Mont Tremblant, sur domaine privé, bord de l'eau, chalet pour invités, pour couple réservé appréciant ambiance exceptionnelle, plage privée, fleurs, pas d'animaux. Saison d'été $950. 1-819-688-2177. 10-6-78

CHALETS À VENDRE

CHANTECLER: Dû à une toute nouvelle conception en usine, nous sommes en mesure de vous offrir un magnifique chalet Suisse ou Bavarois à un coût de 20% inférieur à nos compétiteurs. Plus de 200 chalets construits et en construction. Plans et photos sur demande. Mtl. 430-0430, 1-(819) 326-5922. 7-6-78

CONDOMINIUM À VENDRE

St-Adèle, particulier, bord du lac Rond, maison en copropriété, 3 chambres, tapis, décoré, 2 salles de bains, idéal personne âgée. Tél.: 679-9893. 19-6-78

COMMERCES À VENDRE

RESTAURANT, centre-ville Montréal, excellente condition de bail, capacité 250 personnes. Revenu brut, 1 1/2 million. Prix $650,000.00. S'adresser Restaurant Brokers of America 131 State Street Boston, Mass 02109 U.S.A. Tél.: 617-367-6651. 9-6-78

DEMANDES D'EMPLOI

Etudiantes françaises cherchent emploi. Aide-familiales Québec ou Montréal. Dès octobre pour six mois minimum. Bonne expérience enfants. Ecrire Françoise Contant. Lanty 58250 — Tours France. 9-6-78

TRADUCTION anglais-français, diplôme récent, traduction Université Laval, accepterais travail régulier ou pige. 418-651-8479 entre 13 hres et 17 hres 9-6-78

PROF. de français, longue expérience. Français d'origine, se mettrait à la disposition d'une Firme ayant le désir d'implanter le "français de communication" à l'intérieur de son établissement. S.V.P. écrivez à: Agence Valrain, C.P. 117, Brossard. J4Z 3J1 dossier C-171. 7-6-78

SERAIT disponible pour effectuer travail de dactylographie au tarif normal. Ginette Bouchard. 522-7351. 7-6-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MONSIEUR BAIGNOIRE
Refait la porcelaine des baignoires sur place.
Prenez rendez-vous
336-1133
J. Laurendeau
Estimation sans obligation
7-6-78

ENTREPRENEUR plâtrier prendrait réparations de plâtre, ciment, stucco gyproc, rénovation salle de jeu. 352-5504 8-6-78

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 970-6361. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

PETITS déménagements de 1½ à 4½, estimation gratuite, assurance. Mtl., Rive Sud. Demandez: Jean-Paul 670-7729 16-6-78

A bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Lapierre Transport, déménagement local et longue distance, transport de tout genre. 331-1851. 13-6-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à pris d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

DIVERS

Roulotte motorisée "camper" construite par un individu sur Chevy Van 1974, 8 cylindres, 6,000 milles, 27 pieds, tout équipée prix demandé $17,000. facilités de financement, très peu de comptant. Après 7 p.m. 1 418-656-1599. 20-6-78

ÉBÉNISTERIE

Jean-Pierre Rivest, ébéniste, spécialiste en finition et restauration de meubles de style, antiques et modernes. Faisons décapage. 656-9608. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

CARTIERVILLE, coin de Laurentien et Périnault, 2,000 pi car. disponible au second plancher, pour bureau ou industrie légère. Communiquez avec le propriétaire, Gabriel Meunier ou Louis Chênevert 334-7230. 7-6-78

FERMES À VENDRE

MASSUEVILLE situé 12 milles de Sorel. Grande maison de ferme, étable avec nettoyeur et 8 arpents de terre. Appelee après 5 hres. Anita Jacob Les Immeubles Alfa. (514) 789-2464. 7-6-78

SOUTH DURHAM, ferme 97 acres, maison 10 pièces, chauffage air chaud, bâtiment, $36,000.00. Tél.: 514-655-3493. 7-6-78

GARDERIE

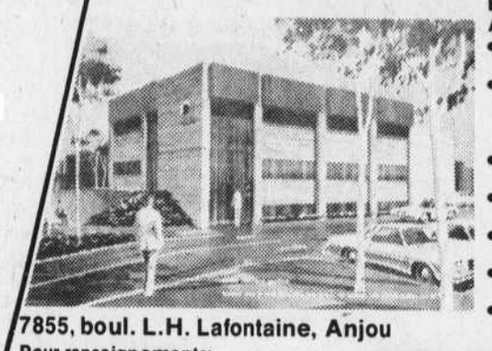
OUTREMONT, étudiante pour garder soirs, 2 enfants, 4 et 5 ans, 274-5078. 8-6-78

LOGEMENTS À LOUER

BOULEVARD Rosemont, 4½ pièces, 2e étage, chauffage électrique, face au golf municipal. Pour personnes seules, tranquilles avec références. Tél.: 256-5740 8-6-78

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

ESPACE DE BUREAUX À LOUER



ENTRE AUTRES
- 2,500 pieds carrés ou subdivision
- Accès facile par le Métropolitain ou le boul. L.H. Lafontaine
- Près des Galeries d'Anjou
- Local pour l'entreposage
- Service d'impression disponible
- Espace de stationnement
- Service de conciergerie.

7855, boul. L.H. Lafontaine, Anjou
Pour renseignements:
Communiquer avec Yolande Brouillard **353-7511**

DIVERS

CAMP D'ÉQUITATION
POUR JEUNES DE 10 À 16 ANS
Pension et repas inclus, "Club Équestre aux peupliers".
830 Ruisseau des Anges, Nord
St-Roch de l'Achigan
588-2013, 588-2674
10-6-78

LOGEMENTS À LOUER

CHOMEDEY
LOGEMENT EXCEPTIONNEL
(grand luxe) entièrement décoré par un "designer", 6 très grandes pièces, incluant: chauffage électrique, salle de séjour avec foyer (24 x 12 pi.), mur bibliothèque et bar en noyer, meubles intégrés, patio sur le toit, stationnement. Libre 1er juillet.
681-8465 — 861-4902
7-6-78

Montréal-Nord, logis à louer, 3½ meublé, semi-chauffé avec fournaise électrique. Tél.: 659-3424. 7-6-78

VILLE St-Laurent, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. 1-7-78

CHEMIN DEACON, grand 7½ pièces, haut ou bas salle à dîner séparée, équipée, garage, 733-2693. 7-6-78

C.D.N. haut de duplex, 6½, équipé, $325.00. 4942 Plamondon, 738-9510. 12-6-78

ST-LAMBERT, 5½ bas, stationnement, 1er juillet, $250.00 chauffé. 672-0356 12-6-78

N.D.G. 5457 Monkland $375. bas de duplex, 6½, exclusivité de cour arrière, 3 chambres à coucher, foyer, facile d'accès. Se rendre directement entre 19 et 21 hres sur semaine ou appelez entre 9 et 5 hres. Tél.: 866-3901 poste #47. 12-6-78

Hutchison près de Bernard, 4 pièces, $140., 1er juillet, s'adresser 733-2692. 8-6-78

VILLE St-Laurent, 4½ studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078. 1-7-78

N.D.G. 5457 MONKLAND, $375., bas de duplex, 6 ½, exclusivité de cour arrière, 3 chambres à coucher, foyer, facile d'accès. Se rendre directement entre 19 et 21 hres sur semaine ou appelez entre 9 et 5 hres. Tél.: 866-3901 poste #47. 12-6-78

LOGEMENTS DEMANDÉ

Jeune couple de professeurs, sans enfants cherche logement ensoleillé, boiseries, entrée laveuse-sécheuse. Maximum: $225. par mois. Outremont, Vieux Rosemont. Appelez matin et soir: 733-9188. 10-6-78

MAISONS À LOUER

QUEBEC: près du Château, spacieux 9 pièces, semi-meublée, 2 foyers, 2 salles de bains, stationnement $650.00. Trust Royal 653-3691, Marcelle Chevrier 651-7668. 12-6-78

Boucherville, cottage 5½ pièces, sous-sol fini, garage, location pour 1 an ou plus. $300.00 par mois. Tél.: 655-2099. 12-6-78

COTTAGE à louer, 3 chambres à coucher, foyer, tapis, poêle, frigidaire, lave-vaiselle, laveuse-sécheuse, climatisation, fenêtres, taxes et chauffage inclus, libre 1er août 78, au 31 juin 1980 $450.00 par mois 634-9316 8-6-78

QUEBEC STE-FOY, maison jumelée, 8½ pièces, incluant le sous-sol, près université et centres d'achat, $450. par mois, chauffage non compris. Libre immédiatement, après 18 hres, 418-651-8463. 1-7-78

MOTOS À VENDRE

Honda 1977, 5000 milles, équipée, 523-3302 après 6 hres. 12-6-78

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS-DACTYLO. Bonnes conditions de travail, compagnie située centre-ville, candidate bilingue. 842-8362. ext. 218. 8-6-78

PERSONNEL

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253 ou 659-2248.**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

TARAGON
INGÉNIEURS-TECHNICIENS, GÉNIE CIVIL
Postes intéressants au sein de notre service des projets.
Fonctions:
— Soutien des équipes techniques
— Élaboration et planification des méthodes de travail
— Étude et mise en application des systèmes, procédé et équipements visant à faciliter les opérations.
Qualifications:
— Formation universitaire de 1er cycle en génie ou l'équivalent.
Salaire et conditions de travail à discuter.
Les candidats devront se présenter munis de leur curriculum vitae.
— Les candidats devront prendre rendez-vous avec notre **Directeur du Personnel,** en composant **622-9536.**
Les demandes écrites devront être adressées à l'attention de:
M. Paul Richard,
3010, Montée St-François, R.R. 5
Auteuil, Laval, Qué.
H7L 1K5
8-6-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE LÉGALE
Sténo-dactylo avec expérience. Très bonne connaissance du français. Travail de jour à temps partiel. Communiquez avec:
Mme Asselin
844-2331
7-6-78

CHEF cuisinier français expérimenté, demandé pour restaurant à Toronto. Salaire selon expérience et négociable. Appelez M. Edge. 1-416-920-4457 ou envoyez résumé au 11 avenue Yorkville suite #100 Toronto, Ontario. M4W 1L2. 9-6-78

DELEGUES: Informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 hres à 4 hres. Pour informations: 387-6441. 9-6-78

TRAVAIL d'animation de groupes avec expérience du public témin. Conditions requises voiture ou permis de conduire. Agé de 24 à 40 ans, position d'avenir assurée. Revenu à discuter. Demandez Directeur de Personnel au 387-6441 9-6-78

PENSIONS

Boucherville, Parc de la Seigneurie, résidence d'âge d'or, tout confort, médecin attitré, service religieux. 729-3226. 30-6-78

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine
suite 108, Montréal J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Abaissement 10¼%, 1ere, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

A-1-Absolument confidentiel, $1,200. à $600,000. 1ère 10%, 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtiers. 486-1106 jour, soir. J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

LITHOGRAPHIES signées et numérotées, Jean-Paul Lemieux, accompagnant le livre "La Petite Poule D'Eau". 621-3117 après 6 hres. 12-6-78

TERRAINS À VENDRE

Mont-St-Hilaire, secteur résidentiel, vue superbe sur la montagne, 7,500 pi. carré, $5,500. comptant $2,000. Tél.: 467-7817. 9-6-78

MAGNIFIQUE terrain en montagne, site idéal, accès plage sablonneuse, lac Ouareau, voisin centre de ski La Réserve, lot cadastré, .30 le pi. carré. Aucun comptant. Notaire E. Descary 637-1114. Fin de semaine St-Donat 819-424-5102, 5329. 26-6-78

VILLÉGIATURES

BOUCHERVILLE: Parc de la Seigneurie, maison de convalescence. Tout confort, chambre individuelle, séjour de 1 à 3 semaines. 729-3226. 30-6-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ADÈLE, particulier bord du lac, Rond chalet town house, 3 chambres, foyer, décoré, tapis, 2 salles de bains, idéal personne âgée, ou seule. Tél.: 679-9893. 19-6-78

A vendre ou à louer, secteur Rive Sud, St-Lambert bungalow, très coquet, très propre, 7½ pièces, Tél.: 671-4348. 8-6-78

A VENDRE ou à louer, Vieux Longueuil, bungalow brique, sous-sol fini, foyer naturel, près écoles, métro, centre d'achats, 651-7300 1-7-78

REPENTIGNY: cottage 8 pièces, site champêtre, très grand terrain clôturé avec beaux arbres matures, foyer naturel, 2 salles de bains, grande véranda, patio couvert, garage, vue sur le fleuve avec droit de passage, prix $49,000.00. 581-6778. 12-6-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DES ROSIERS
de Fiducie Nord-Amérique

CARTIERVILLE, prix réduit, duplex style Tudor, 2 x 6 plus bachelor loué, salle de jeu, garage double, décoration professionnelle, M.L.S. **Fernande Glen 334-0700 ou 381-9035.**
CARTIERVILLE, split-level luxueux en pierre naturelle, 7 pièces, 3 chambres, 2 foyers, boiseries en chêne, plus den, piscine intérieure de 24 x 12 plus garage, nombreux extras. M.L.S. $110,000. **Jean Poissant 334-0700 ou 337-2763.**
OUTREMONT, grand cottage comprenant 6 chambres, vue magnifique sur la ville en terrasse architecture moderne, c.c.m. avec foyer naturel. **Stella Tremblay 341-4864 et Michelle Nagy 331-1577. Bureau: 334-0700.**
OUTREMONT: cottage de pierres, excellente localité, 9 pièces, boudoir au rez-de-chaussée, salon et salle à manger séparées, grande cuisine, chambre principale avec salle de bain privée. Boiseries, sous-sol avec foyer et suite pour domestique. Magnifique jardin. **Michelle B. Roche 334-0700 ou 277-1250.**
PIERREFONDS, cottage briques et bois comprenant 3 chambres, sous-sol fini, 2 foyers, terrain de 32,000 p.c. boisé, sur bord de l'eau, piscine creusée chauffée, hangar à bateaux, à deux pas de Montée St-Jean. **Stella Tremblay 341-4864 et Michelle Nagy 331-1577. Bureau: 334-0700.** 7-6-78

COURTIER IMMOBILIER

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

BIEN SITUÉ
Charmant et luxueux **condominium** sur croissant tranquille. Comprenant: salon avec foyer, vivoir, portes-patio, jardin, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bain. Sous-sol: cabinet de travail, salle de lavage, garage double. **AUSSI POUR LOUER. Dulcie Carnell 935-8541, 933-5336.**

ST-LAMBERT
Bungalow très distingué, construction de grande qualité dans plus beau secteur de la ville. 10 pièces, 4 ou 5 chambres, 3 chambres de bain, magnifique terrain. Idéal pour professionnel. Pour rendez-vous appelez **Richard Hinch 672-0321, 672-4170.**
7-6-78

Cantons de l'Est, Mansonville, 80 milles du Pont Champlain, magnifique propriété, tout confort, 50 acres, montagne, étang, potager, vue panoramique sur Jay Peak et Sutton, $70,000. Tél: 272-0968 ou 1-292-5232. Pas d'agent. 9-6-78

Rive-Sud, cottage "Custum Built" style méditerranéen 7 pièces, chauffage électrique, foyer, vue splendide sur le fleuve Mtl, beaucoup d'extra faut voir. Appeler Lucille 462-1162, 672-2339. Immeubles Express Inc. 7-6-78

BOUL. GOUIN, résidence de prestige et privée. Vue magnifique rivière. 10 pièces, foyer naturel, bar, sundeck. Prix $149,000. MLS, Gilles Marcil, 354-2950. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 7-6-78

BOUCHERCILLE, luxueuse propriété 1977, 7 grandes pièces, salle à dîner, foyer, garage, grand terrain, beau secteur. Pas chère pour valeur offerte. Exclusif. Conrad Bouchard 655-3060, 655-5168. PROBITEC, COURTIER. 7-6-78

ST-PHILIPPE: ancienne maison style Victorien 13 pièces, 245 arpents de terre, 3 granges. Idéal pour institution religieuse. Très bon endroit pour culture. Appeler Lucette Brennan 672-3098, 672-6450. MONTREAL TRUST COURTIERS. 7-6-78

ST-EUSTACHE: cottage 10 pièces, foyer, sous-sol fini, piscine creusée, grand terrain. Idéal pour professionnel. Prix: $55,000. F.A. Copin 473-0238 ou 323-0171. MONTREAL TRUST COURTIER. 7-6-78

CHAMBLY, bord de l'eau, duplex, 7-6 spacieux, terrain 32,000 p.c. près église, écoles, 5 minutes centre d'achats, autobus, 226 Martel. 658-6329. $87,000. 13-6-78

MASCOUCHE-NORD, pas de problème d'eau, 4 chambres, grande cuisine, garage séparé, 155x100, vue panoramique, échangerait duplex, taxi. Pas d'agent. 474-3439. 10-6-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

OFFRE EXCEPTIONNELLE
Locaux disponibles au coeur du secteur de la vente au détail de Montréal. Arrangements exceptionnels offerts pour nouveaux marchands. Cette offre inhabituelle peut intéresser plus spécialement les gens de l'industrie du loisir.
Pour de plus amples informations:
appelez: **288-0958.**
8-6-78

Voir autres annonces classées en page 22

PROPRIÉTÉ À VENDRE PROPRIÉTÉ À VENDRE

Trust Royal Courtier

ROSEMONT, secteur résidentiel, bungalow de prestige, en pierre de taille. Architecture originale, 11 pièces, 2 foyers, 5 chambres à coucher, 4 salles de bain, belles pièces spacieuses. Garage 2 places. **Huguette Guérette, 354-0360, 376-6715.**

ST-LÉONARD, Prix réduit, superbe bungalow, 6 pièces, sous-sol fini avec foyer. Secteur très tranquille. Transfert. MLS. **J.-P. Grenier, 354-0360, 353-3414.**

CARTIERVILLE. Choix multiple de bungalows, split-levels et cottages, impeccables, prix intéressants, garages, plusieurs avec foyer et piscine. **André Lebeau, 337-5170, 334-6973.**

CHOMEDEY OUEST, mangifique cottage en brique, 6 pces, salle à dîner, sous-sol fini, 2 salles de bain, plusieurs extras, impeccable. M.L.S. **Paulette St-Aubin, 687-1840, 687-1591.**

CHOMEDEY RENAUD, bungalow rue Richard, 3 chambres, salon, salle à dîner, piscine creusée au sous-sol, grand terrain, proche des centres commerciaux, transport facile, impeccable. **Lise Décarie, 661-6660, 661-1233.**

ANJOU, piscine creusée et chauffée, joli et impeccable split levelj 5 pièces plus sous-sol, garage, terrain bien paysagé et privé. Occupation immédiate. MLS. **Thérèse Côté: 351-9625.**

ANJOU, cottage 6 pièces, chauffage électrique, foyer, garage, prix $45,000. Près école Des Roseraies. **Jeannine Bergeron, 354-0360, 353-6765.**

LAVAL DES RAPIDES, bungalow 5 pièces, sous-sol fini, foyer, terrain paysagé avec arbres matures, rue paisible, près école, prix négociable, $37,500, comptant minimum requis. M.L.S. **Marcel Chapleau, 687-1840.**

ST-SULPICE, face au fleuve, domaine de 200' de façade par 650' de profondeur, très bien paysagé, cottage de 11 pièces, intérieur knotty pine, foyer, piscine creusée 20 x 40, chauffée. MLS. **Paul Mondor, 354-0360, 256-9370.**

STE-DOROTHÉE, bungalow détaché, 8½ pièces, 4 chambres, bureau, salle d'attente, entrée privée, salle à manger, foyer salle de jeux avec bar, portes patio, garage, plusieurs extras. $54,500. Réduit. MLS. **Robert A. Boivin, 687-1840.**

RIVIÈRE DES PRAIRIES, magnifique résidence, chauffage électrique, salle à dîner, 3 chambres à coucher, sous-sol avec bar et fantastique foyer, impeccable. MLS. **Michel Starnino, 354-0360, 321-4889.**

STE-THÉRÈSE-EN-HAUT: site idéal dans un croissant. 8 pièces, salle familiale, portes patio adjacent à dinette, foyer, 3 salles de bain. MLS. **Adrien Rouleau, 430-5225, 621-6100.**

REPENTIGNY, superbe maison canadienne près de la régionale, foyer en pierres au salon, très grande cuisine, salle à manger. $62,000. **Mme A. David, 354-0360, 353-4941.**

BOUCHERVILLE, quartier résidentiel, taxes basses. Joli bungalow tout brique, foyer dans la salle familiale, porte patio, garage. Arbres matures. Prix réduit. Occupation 1er juillet. MLS. **Andrée B. Gratton, 651-4900, 655-8685.**

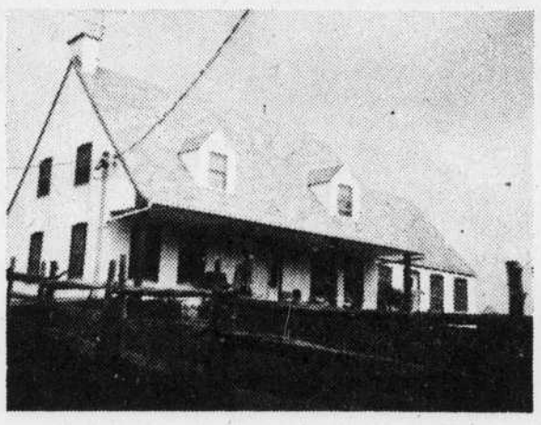
VIEUX LONGUEUIL: condominium square, 5 pièces, 2 chambres à coucher, salle à dîner, stationnement au rez-de-chaussée avec terrasse. 5 minutes du métro. MLS. **Denis Leclair, 651-4900, 653-5151.**

STE-JULIE, réduite à $61,000, propriété de prestige, 8 pièces, salle familiale avec foyer, portes patio triples. Garage niveau, boisé. **Yolaine Fournier, 653-1576, 653-6897.**

PIERREFONDS, spacieux bungalow split level, près autoroute 13, rez-de-chaussée comprend 7 pièces dont salle à dîner, terrain de 12,800 pc., prix réduit $40,800. MLS. **Marcel Chapleau: 687-1850.**

PIERREFONDS, près Riverdale H.S. Près école secondaire, trains. Bungalow, 3 chambres, grande cuisine/dinette, nombreuses armoires, sous-sol fini, prix demandé $39,500. **Lyette Louette: 684-4746, 684-2274.** 7-6-78

ST-LAURENT — ÎLE D'ORLÉANS



FAUT VOIR. Magnifique ferme de 1½ arpent par 62 arpents, toute équipée, instruments aratoires, plus érablière, 3 bâtiments, une serre, très belle maison canadienne construite en 1973, piscine intérieure foyer.

Pour information:
Rodrigue Blouin: 667-3226
Morin & Associés Courtiers: 683-2103

8-6-78

Montréal Trust



LAVAL-DES-RAPIDES: Canadienne (1967), 4 chambres, salle de séjour avec foyer de pierre, ' salles de bain, bain sauna, système chauffage radiant, décoration faite par un professionnel, piscine creusée, garage, beaucoup d'extras, prix $85,000.
Francine Baril, 661-9030, 667-3884, Françoise Copin, 661-9030, 473-0238.

7-5-78

QUÉBEC STE-FOY

A vendre sans intermédiaire, libre immédiatement bungalow, excellent état, 7 pièces, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain et grande salle familiale et chambre au sous-sol. Terrain 7,750 pi. carré boisé paysagé, cascade, humidificateur, broyeur, hypothèque transférable 7.7%. Près écoles, centres d'achats $61,000.00.

418-683-2844

19-6-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Maison ancienne pour connaisseurs. Planchers pin. 9 p., foyer, 220v., 70 arp., étable, grange, étang, eau source. J. Gauthier 382-8000, 667-0908. Fiducie du Québec, courtier. 7-6-78

ST-CHRYSOSTOME. Professionnel! Artiste! Emplacement retiré de 106 arpents, 35 en bois avec maison splendide style "Ranch Colonial", foyer, plafond cathédrale, mezzanine, etc, 40 milles de Montréal. MLS. Raymond Sauvé, 427-2438, 691-5955, TRUST ROYAL COURTIER. 7-6-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MONTRÉAL 59 beaux appartements, 3½, avec tous services, incluant ascenseur, chauffage central, près parc Lafontaine. Excellente aubaine, comptant $40,000. 253-9300. 8-6-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Montréal, rue St-Dominique, près Beaubien, 30 appartements rénovés, en majorité loués, 2 systèmes de chauffage central, offre exceptionnelle, comptant $20,000. 253-9300. 8-6-78

Un anglophone du Québec se porte à la défense du premier ministre

EDMONTON (PC) — L'élection au Québec d'un gouvernement souverainiste aura amené ce pays à voir et à réparer ses erreurs.

Tel est l'avis exprimé hier matin à Edmonton par le maire de Vancouver, M. J. Volrich, au moment où s'engageait sous sa présidence un long débat sur l'unité canadienne.

A la vérité, ce débat auquel, curieusement aucun délégué francophone du Québec n'a participé, à l'exception du maire de Granby, M. Paul Trépanier, s'est trouvé chargé d'émotions et a donné lieu à des surprises.

Ainsi, c'est un délégué anglophone québécois, M. Thomas Miles qui s'est porté à la défense du premier ministre René Lévesque et qui, en tout cas s'est élevé contre l'image injuste, selon lui, donnée du gouvernement péquiste par la presse anglophone.

L'intervention de M. Miles est survenue après qu'un délégué de l'Ontario s'en fut pris à la Charte québécoise de la langue française qui, selon lui, fait de la langue anglaise au Québec une langue illégale.

Et, qu'a fait Davis en Ontario? s'est interrogé M. Miles qui a vigoureusement dénoncé ce que rapportent la presse anglophone du Québec et celle de l'Ouest du pays de ce qui se passe au Québec.

Nous avons, a déclaré le conseiller anglophone de Lachine, des préjugés à l'égard du premier ministre Lévesque et de ce qu'il fait.

C'est ce moment qu'a choisi le maire de Vancouver pour déclarer que "Lévesque nous a amené à voir les erreurs de ce pays et de les réparer".

De son côté, le maire Trépanier, vice-président de la FCM, a reconnu que la Loi 101 ne fait pas l'unanimité au Québec.

Il a cité l'exemple du nouveau chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, qui a des vues divergentes sur les sections de la loi qui portent atteinte aux libertés individuelles.

M. Trépanier estime que c'est le devoir de la FCM de démontrer aux Québécois qu'ils ont leur place au Canada.

Le référendum, a-t-il dit, n'ira pas dans le sens souhaité par le gouvernement du Québec.

Mais, a-t-il encore dit, si la réaction des Canadiens des autres provinces est trop forte pour ce qui se passe au Québec, il se pourrait que la réponse au référendum soit oui.

Bien sûr, certains délégués anglophones du Québec, notamment celui de Mont-Royal, s'en sont pris au premier ministre péquiste et à son gouvernement qu'ils ont décrits comme une tragédie.

Au terme de ce débat, le congrès a finalement approuvé unanimement un document portant sur l'unité canadienne et réclamant la rédaction d'une nouvelle constitution.

Ce document affirme l'égalité des deux langues française et anglaise et insiste pour qu'il soit porté à la Charte des droits de l'homme.

Le document réclame l'égalité linguistique dans le secteur de l'éducation, de l'administration de la justice, des services gouvernementaux, de la radio et de la télévision, et de la rédaction des lois.

D'autre part, la fédération invite les gouvernements à associer les municipalités à la réforme constitutionnelle. Elle propose à cette fin l'établissement d'une commission et d'un congrès constitutionnel.

Nous ne pouvons, a déclaré le maire Volrich, laisser cela entre les mains des gouvernements. Nous sommes plus près des gens et nous reflétons mieux leurs désirs.

DES QUATRE COINS DU MONDE

■ L'événement horaire du siècle

PARIS (AFP) — La date du cinq juin 1978, transcrite selon le code international, s'est traduite lundi à 12 h 34 par une suite numérique continue de 1 à 8, ce qui se produit qu'une seule fois par siècle. En effet, à 12 h 34 lundi 6 juin 1978, l'heure, le jour, le mois et l'année ont été transcrits ainsi: 12345678 (12 h 34 minutes du 5ème jour du 6ème mois de l'année 78). Un tel événement ne se reproduira que le 5 juin 2078, à 12 h 34.

■ Correction de la trajectoire de la sonde Pioneer-Vénus

WASHINGTON (AFP) — Une correction de trajectoire de la sonde Pioneer-Vénus 1 en route vers la planète Vénus a été réalisée la semaine dernière, a annoncé lundi un porte-parole de la NASA à Washington. Cette manoeuvre qui a pris environ 8 heures avec la mise à feu de petites fusées directionnelles s'est apparemment déroulée avec succès, a indiqué le porte-parole. Elle devait ralentir la sonde pour que celle-ci puisse utiliser la force d'attraction du soleil afin d'atteindre Vénus le 4 décembre prochain. Pioneer-Vénus doit se mettre en orbite autour de la planète pour étudier son atmosphère à haute altitude. Une deuxième sonde, Pioneer-Vénus 2, sera lancée le 7 août prochain. Elle sera composée de 5 éléments différents qui plongeront dans l'atmosphère vénusienne et s'écraseront à la surface de la planète.

■ Fort séisme en Ouzbékistan

MOSCOU (AFP) — Un fort tremblement de terre a eu lieu la nuit dernière dans la république d'Ouzbékistan (Asie centrale) avec comme épicentre le nord de la ville de Gazli, annonce l'Agence Tass. L'intensité du séisme y a atteint 8 degrés sur l'échelle des mesures telluriques de Medvedev qui en compte douze. Dans la ville même de Gazli, l'intensité de la secousse tellurique a été de 6 et 7 degrés. Il y eu dans cette ville des dégâts matériels peu importants, et pas de victimes. Les chantiers de gaz et les gazoducs en service dans la région fonctionnent normalement. Le tremblement de terre a été ressenti sur un vaste territoire de l'Asie centrale. A Tachkent, l'intensité tellurique a été de 5 degrés et à Samarkande de 4 degrés.

Un tremblement de terre analogue survenu en mai 1976 avait détruit la ville de Gazli. Mais elle avait été complètement reconstruite. Les nouveaux matériaux de construction utilisés à Gazli ont subi parfaitement l'épreuve de la nuit dernière.

■ Promu en dépit de son enlèvement

OLBIA (Sardaigne) (AFP) — Enlevé depuis le 23 avril dernier, un écolier de 11 ans, Mauro Carassale, a été admis dans la classe supérieure pour la rentrée prochaine si ses ravisseurs le libèrent. Le conseil de classe a retenu que "l'absence prolongée de l'élève était indépendante de sa volonté". Le petit Mauro avait fait preuve d'un courage exceptionnel et d'un sens élevé de la fraternité, quand les bandits avaient attaqué la voiture où il se promenait avec son frère aîné et ses parents. L'enfant s'était offert en otage à la place de son frère parce que celui-ci était malade. Le fait avait été relevé par le journal du Vatican "L'Osservatore Romano" qui le citait en exemple, alors que le pays vivait sous le coup de l'enlèvement de M. Aldo Moro par les Brigades Les parents du petit Mauro vivent depuis plusieurs jours dans l'angoisse car les ravisseurs ne donnent plus de leurs nouvelles. Selon certaines informations ils auraient déjà encaissé une rançon de 120 millions de lires, (environ $120,000).

Le Conseil n'aime pas les pastiches

Dans deux avis qu'il vient de rendre publics, le Conseil de presse du Québec fait droit à une plainte formulée par l'attaché de presse d'un ministre fédéral, mais il en rejette une autre provenant d'un médecin de Québec.

Dans le premier cas, M. Elie Lalancette, attaché de presse du ministre de l'Expansion économique régionale, s'en prenait au titre "Ne tirez pas sur le pianiste" qui coiffait une brève nouvelle faisant état d'un récital d'André Gagnon devant la reine, en octobre dernier. La nouvelle a été publiée dans Le Quotidien de Chicoutimi.

Après examen, le comité des cas du Conseil en est arrivé aux conclusions suivantes:

- ce titre, pastiche du titre d'un film de François Truffaut, était mal approprié et de mauvais goût;
- sans voir dans ce laisser-aller une attitude partiale, le Conseil le condamne néanmoins comme étant un accroc à l'éthique journalistique.

Dans le second cas, le Dr Jacques Boulay se plaignait de ce que Radio-Canada ait donné une extrapolation exagérée à une nouvelle concernant le bilinguisme en Ontario.

Mais le comité des cas du Conseil en est venu à la conclusion que la société d'Etat avait respecté l'esprit du communiqué de presse et d'une entrevue d'un ministre ontarien, auxquels LE DEVOIR et La Presse avaient accordé un traitement semblable.

Le Conseil déplore toutefois que Radio-Canada n'ait daigné répondre à l'invitation d'exposer son point de vue, et il prend note des difficultés du Dr Boulay à obtenir le texte de la nouvelle contestée.

L'oblitération du siècle

GENEVE 5 6 (AFP) — Les philatelistes suisses se sont précipités lundi matin avant 9 h dans un bureau de poste de la campagne genevoise, à Vessy, pour obtenir "l'oblitération du timbre tant recherchée par les philatelistes.

Paris à Moscou à bicyclette

PARIS (AFP) — Une soixantaine d'hommes et de femmes de 17 à 73 ans appartenant à dix nationalités différentes ont pris la route lundi pour une randonnée "cyclo-écologique" qui doit les mener de Paris à Moscou en deux mois.

Sur le thème "Sauvons la nature", ils entendent sensibiliser l'opinion publique au problème de l'environnement en favorisant l'entente entre les états. Ils passeront par de nombreuses capitales européennes et espèrent rallier, en cours de route, des "cyclo-écologistes" polonais et soviétiques.

Il n'est pas exclu que certains participants reviennent à bicyclette de Moscou en passant par Leningrad, les pays scandinaves et la Grande-Bretagne.

$12.3 millions pour les centres d'accueil

QUEBEC (PC) — Le ministère des Affaires sociales entreprendra cette année un "vigoureux" programme de construction de centres d'accueil pour personnes âgées, a annoncé hier le ministre titulaire, M. Denis Lazure.

Lors de l'étude des crédits de son ministère, M. Lazure a précisé que $12,3 millions seront consacrés à ce programme qui permettra l'ouverture de 1,845 lits nouveaux.

Ceux-ci seront particulièrement destinés aux personnes âgées qui requièrent des services et des soins de façon continue.

Outre l'ouverture de ces lits additionnels, le ministère consacrera quelque $7 millions au développement des services à domicile pour les personnes âgées.

Il y a au Québec environ 500,000 personnes âgées de 65 ans et plus dont l'espérance de vie est de plus en plus longue. "C'est ici, a souligné le ministre, que deviennent absolument essentiels ces centres d'accueil qui devront se multiplier pour répondre de façon décente aux besoins des retraités.

Au cours du prochain exercice financier, le ministère des Affaires sociales entend également mettre l'accent sur les services destinés aux enfants.

A ce chapitre, un montant de $6,5 millions est prévu pour financer la gratuité des soins dentaires pour les enfants de 12 et 13 ans.

Au total, c'est $23,3 millions qui seront affectés à ces deux programmes nouveaux, ainsi qu'au développement des services de garde et d'allocations de maternité.

Dans son ensemble, le ministère des Affaires sociales commandera des crédits totalisant $4,4 milliards, soit 34,5 pour cent de l'ensemble des crédits de l'Etat. Il s'agit d'une hausse de 13 pour cent par rapport à l'an passé.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche 2 à 4:30 p.m.

MATHIEU, Marie-Berthe. — A St-Jérôme, le 3 juin 1978 à l'âge de 80 ans, est décédée, Dame Marie-Berthe Mathieu, née Larivière, veuve du docteur Emile Mathieu. Elle laisse ses fils, Jean (médecin) et Pierre (psychologue), leurs enfants et son frère docteur Paul Larivière. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité au lac Carré. Au lieu de fleurs, dons au fonds de développement de l'Université de Montréal, pour la recherche médicale.

LECAVALIER, frère René. — A Montréal, le 1 juin 1978 à l'âge de 72 ans, est décédé le frère René Lecavalier f.e.c., anciennement frère Léandre. Fils de feu Léandre Lecavalier et de feu Rose Délima Lamontagne. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 juin en la chapelle du foyer de Lasalle, 300 Bord de l'eau, Ste-Dorothée à 10:00 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé lundi à 2:00 heures.

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 8h 15 à 17h
286-1201
LE DEVOIR
JNO

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE–LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

NOUS ACHETONS
DES FILMS "RAYON X"
d'hôpitaux, d'industries ou lithographiques
NOUS INSTALLONS
DES RÉCUPÉRATEURS D'ARGENT PAR L'ÉLECTROLYSE DE SOLUTIONS
514-481-8191

PLOMBERIE
ANDRÉ LAVOIE LTÉE
ENTRETIEN - RÉNOVATION
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
Service d'entretien préventif
525-2923
BUR.: 1658 LAURIER EST MONTRÉAL

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Cote St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 20

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 11 mai 1978, par lequel Smith Display (1972) Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 mai 1978 sous le numéro 2875670.

Banque de Montréal, le 29 mai 1978.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 mai, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 86645 CANADA INC. faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de S & O EQUIPMENT a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ième jour de mai 1978, sous le numéro 2876974. Ce 31ième jour de mai, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

GENERAL SOLIDS LTD.
AVIS
Avis est par les présentes donné que GENERAL SOLIDS LTD. fera une demande pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
MONTREAL, ce 31 mai, 1978.
JACK B. BOBROVE, c.r.
Procureur pour la compagnie.

Michel Sayeur Matagami, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à André Sayeur Matagami, le permis no. M-506671 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dansles 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY procureurs, 1259 Berri Suite 425, Montréal.
1ère publication: 5 juin 1978.
2ième publication: 6 juin 1978.
3ième publication: 7 juin 1978.

Avis est donné que: Laurent Brousseau Inc., 102 rue du Terminus, Rouyn-Noranda, Québec, détenteur du permis No: M505082-10002, catégorie Artisan, région 08, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à: Pilon et Régimbald Inc., 96 rue Principale, Evain, Québec, catégorie ARtisan, région 08, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposiiton dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution.
Michael Pizzi
1ère parution: 5 juin 1978
2ème parution: 6 juin 1978
3ème parution: 7 juin 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
IN RE EX PARTE
NO: 760-43-000012-78
M. et Mme X.
Requérants.
AVIS A: M. Richard Léger, de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en faveur d'un enfant prénommé Danielle née le 8 mai 1968, sera présentée à Monsieur le Juge du Tribunal de la Jeunesse, sise au 180 Salaberry, Valleyfield, le 12 juillet 1978 à 10:00 heures a.m. ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieu et date.
Veuillez agir en conséquence.
Longueuil, le 29 mai 1978.
PROCUREURS DES REQUÉRANTS
BERNIER & PRÉNOVEAU, Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO 500-05-009 278 787
DAME REJEANNE LAFLAMME, ménagère, des ville et district de Montréal,
Demanderesse.
-vs-
GUY LAVALLIERE, de lieux inconnus,
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur GUY LAVALLIERE est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTREAL, le 30 mai 1978.
RENALD CHASSE
Protonotaire, C.S.M.
GRENIER, TRUDEL & GREGOIRE,
Avocats
4227 Ouest, St-Jacques
Montréal R4O 105
Tél.: 933-4211
Dom. Elu: 31, St-Jacques
suite 500
Procureurs de la demanderesse.

WINDSOR TRADING CO. LTD.
Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies "WINDSOR TRADING CO. LTD." s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATE à Montréal, Québec, le 31ième jour de mai 1978.
Les Procureurs
PHILLIPS & VINEBERG

AVIS JUDICIAIRE
AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Breuvages Lucky One (1973) Inc. et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaires, passé le 1er mai 1975 devant Me Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 6 mai 1975 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2597952, est devenue exécutoire.
Montréal, le 2 juin 1978.
Compagnie Montréal Trust
fidéicommissaire

AVIS DE QUALITE
Succession de LABONTE, Mme Adrienne.
En son vivant de 921 rue Ste-Marguerite, Montréal. Décédée le 1er janvier 1978.
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTREAL (Qué.)
H4Z 1J6

Le requérant-cédant, M. Louis-Marie Riverin, domicilié au 225, Rang St-Isidore Chicoutimi, Cté Dubuc, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Laurier Gauthier, domicilié au 1010, Hôtel de Ville, St-Honoré, Cté Dubuc, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-503879 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 02, catégorie Vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 5 juin 1978.
2ième publication: 6 juin 1978.
3ème publication: 7 juin 1978.

AVIS JUDICIAIRE
AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c.275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Les Meubles Laventure Inc. et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaires, passé le 10 mai 1977 devant Me Luc L'Heureux, notaire, et enregistré le 12 mai 1977 à la division d'enregistrement de Rouville, sous le numéro 135353, est devenue exécutoire.
ANDRE GIROUX,C.A.,
Agent de Compa gnie Montréal Trust en sa qualité de fiduciaire pour les détenteurs d'obligations LES MEUBLES LAVENTURE INC.
COOPERS & LYBRAND,
630 ouest, boul. Dorchester,
Suite 2654,
Montréal, Québec,
H3B 1W6, 866-6331.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-011202-783
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Requérante,
-vs-
ANDREW WOLF
WOLF INTERIORS LTD.
Intimés.
PAR ORDRE DE LA COUR:
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $305,776.53, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(Signé) A. BEAULIEU
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
500 Place D'Armes
Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante.

L'URSS face à un déséquilibre démographique croissant

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — L'URSS va être confrontée à de sérieux problèmes économiques et militaires d'ici la fin du siècle en raison de son évolution démographique, estime un chercheur américain qui a participé à l'élaboration du mémorandum secret sur les relations Est-Ouest, présenté la semaine dernière au sommet de l'OTAN à Washington.

Selon M. Murray Feshbach, spécialiste des problèmes démographiques soviétiques au département du Commerce, L'URSS va devoir faire face à la fois à une croissance de sa population beaucoup plus faible que prévue à l'origine d'ici l'an 2,000 et à une baisse inquiétante de l'élément russe par rapport aux nationalités du Caucase et de l'Asie.

Cette double tendance entrainera, affirme M. Feshbach, d'une part une diminution du nombre de travailleurs qualifiés dans les régions européennes de l'URSS où se trouvent les principaux centres industriels du pays et d'autre part un accroissement relatif du nombre des soldats moins bien formés et moins sûrs politiquement dans ses forces armées.

Dans une interview accordée à une agence de presse américaine, M. Feshbach a indiqué que la population soviétique attendrait 303 millions de personnes d'ici l'an 2,000, soit 40 millions de moins que prévu il y a dix ans par les autorités du pays. Ce phénomène est dû à une baisse du taux de natalité, qui a chuté de plus de 30 pour cent depuis 1950. En l'an 2,000, la moyenne nationale devrait être d'environ 16.1 pour 1,000, le taux de mortalité prévu pour la même année étant de 10.6 pour 1,000. Il était de 9.5 pour 1,000 en 1976.

Sur ce dernier point, M. Feshbach avance deux explications: Il y a eu "une étonnante augmentation de la mortalité infantile." Et il y a eu "une augmentation très importante du taux de mortalité chez les hommes entre 20 et 45 ans, largement due à l'alcoolisme".

C'est peut-être pourquoi les Soviétiques ont arrêté de publier des estimations sur l'espérance de vie en 1971-1972 et ont cessé de publier des données sur la mortalité infantile en 1974, ajoute M. Feshbach.

Parallèlement, a noté le chercheur, la population des républiques de l'Asie centrale (Kirghizistan, Tadjikistan, Turkmenistan, Uzbekistan et Kazakhstan) doublera presque entre 1970 et 2,000, passant de 33 millions à 64 millions. Celle des républiques du Caucase, Georgie, Arménie et Azerbaidjan, notamment dans ces deux dernières, connaitra une évolution relative similaire.

La proportion des Russes passera en conséquence de 52,5 pour cent actuellement à 48 pour cent. Sur le plan militaire, cela signifiera, a encore précisé M. Feshbach, qu'un tiers du personnel des forces armées soviétiques sera originaire à la fin du siècle des républiques du Caucase, où existent des courants séparatistes, ou de l'Asie non russe, relativement peu développée, contre un cinquième en 1970. D'ici la fin du siècle, les Russes ne constitueront plus que 44 pour cent du potentiel de conscrits de 18 ans contre 56 pour cent actuellement.

"Ces changements signifient que l'armée devra enseigner le russe à un nombre accru de jeunes recrues non-slaves, pour la plupart d'origine rurale et provenant des régions frontalières. Elle devra les adapter à la technologie d'une armée moderne", poursuit M. Feshback.

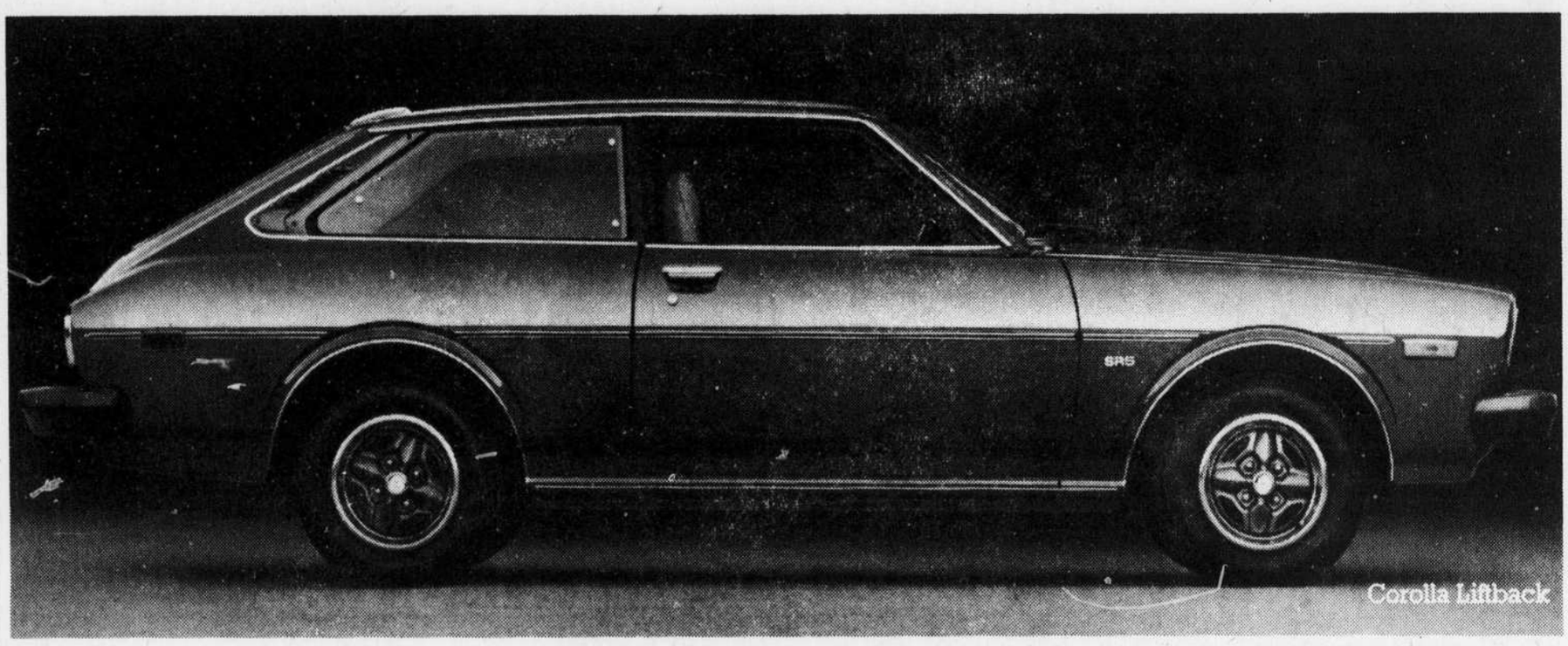
Selon lui cette modification du taux de natalité soviétique et de la répartition entre les nationalités se fera également sentir dans d'autres domaines. Une situation parallèle, proche de l'état de crise, se forme dans les principaux centres de production industrielle. Ils se situent pour la plupart dans la République russe et en d'autres régions non-asiatiques où le déclin du taux de natalité provoque une diminution des nouvelles sources de main-d'oeuvre, et tout particulièrement de main-d'oeuvre spécialisée. Au début des années 70, la République russe produisait 62 pour cent de la valeur brute des marchandises industrielles soviétiques. Cette proportion diminuera vraisemblablement au cours des quinze années à venir, ajoute M. Feshback.

Sur un autre aspect de la poussée de la pénurie de main-d'oeuvre en URSS, M. Feshback fait ressortir le faible niveau du courant de migration entre les républiques asiatiques centrales et les grands centres industriels. La barrière de la langue est l'un des facteurs cités par les analystes soviétiques pour expliquer ce phénomène. Le recensement de 1970 a montré que le nombre des non-russes qui ne parlent pas le russe a augmenté.

Pour faciliter la réduction de la pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs, explique le chercheur américain, les Soviétiques ont fait venir de la main-d'oeuvre de pays comme la Finlande, la Corée du Nord et l'Italie.



ALLEZ-Y GAIEMENT!



Il y a plusieurs façons de dire "je t'aime"



Tout comme des milliers de personnes, nous pensons qu'une bague à diamant le dit mieux que tout... avec amour, en beauté et pour la vie.

Birks vous propose un grand choix de montures et, en plus d'y trouver la bague que vous aimez, vous serez rassurés de l'avoir achetée dans une maison de confiance. Vous aurez aussi la certitude que pour le prix que vous payez, votre diamant est de la meilleure qualité qu'on puisse trouver.

Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition. Prenez-en un.

les Diamants Birks

Toyota a une Liftback capable de vous mettre le moral au beau fixe. Ses caractéristiques et son prix vous combleront d'aise. Allez vous en convaincre chez un concessionnaire Toyota.

La Corolla Liftback, un "beau paquet" plein d'allure.

Avec son moteur 1600 cc ou l'économique et vigoureux moteur 1200 cc, la Corolla est capable de vous faire faire du chemin. Un style "familiale de luxe", 27.7 pi. cu. d'espace utile à l'arrière, une moquette "mur à mur," des dossiers arrière rabattables indépendamment, une suspension MacPherson à l'avant: elle offre une gamme complète (oui, complète) de caractéristiques standards. La transmission automatique est en option avec le modèle 1600.

La Celica Liftback, la voiture importée de l'année 1978 selon Motor Trend.

Vous avez le choix de deux modèles aérodynamiques: la ST et la GT.

Le modèle ST vous surprendra avec sa transmission automatique à 3 vitesses au plancher, sa radio AM/FM, son capitonnage de riche tissu, son tableau de bord, son volant et sa commande de transmission en similibois et plusieurs autres éléments standards appréciables.

Le modèle GT, lui, plaira aux plus difficiles avec sa transmission surmultipliée à 5 vitesses, sa radio AM/FM stéréo multiplex, son volant et sa commande de transmission recouverts de cuir, son siège de conducteur entièrement ajustable et doté d'un support lombaire. Et il offre plusieurs autres caractéristiques de choix. En option: la servodirection et le toit ouvrant.

Allez-y!

N'attendez pas plus longtemps. Allez essayer une Liftback chez un concessionnaire Toyota.
Aujourd'hui!

TOYOTA

le magazine Motor Trend a choisi la Celica comme voiture importée de 1978.





LES LIFTBACK TOYOTA. AUJOURD'HUI!

VOYEZ CES CONCESSIONNAIRES TOYOTA DÈS AUJOURD'HUI!

ÎLE DE MONTRÉAL
Alix Toyota
6807 rue de Lorimier
Tel: 376-9191

Chassé Toyota Inc.
819 Rachel est.
Tel: 527-3411

Toyota Centreville Inc.
1922 ouest, rue Ste-Catherine
Tel: 935-6352/4

Fairview Toyota Inc.
12 Auto Plaza
Pointe Claire
Tel: 694-1510

Houle Automobile Ltée
9080 rue Hochelaga
Tel: 351-5010

Spinelli Toyota
561 boul. St-Joseph, Lachine
Tel: 634-7171

St. Laurent Toyota (1977) Inc.
2955 Cote de Liesse
Tel: 747-9811

Tessier Toyota
5600 est, boul. Metropolitain
Tel: 259-4626

Toyota Pie IX Inc.
3955 est rue Fleury
Montreal Nord
Tel: 323-9780

Woodland Verdun Ltée
1000 Woodland Ave.
Verdun
Tel: 761-3444

BANLIEUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Beloeil (McMasterville)
Réal Boucher Automobiles Inc.
555 boul. Laurier
Tel: 467-0229

Chambly
Chambly Toyota Inc.
1219 boul. Perigny
Tel: 658-4334

Châteauguay
Automobiles Pascha Ltée
46 boul. St-Jean Baptiste
Tel: 691-1000

Ile Perrot
Ile Perrot Toyota Ltée
421 Grand boul.
coin donqwichotte
Tel: 453-2510

Laval/Chomedey
Chomedey Toyota Inc.
3665 boul. St-Martin
Tel: 687-2634/333-1151

Laval/Duvernay
Toyota Duvernay (1978) Inc.
1615 est, boul. St-Martin
Tel: 387-6481

Longueuil
Longueuil Toyota Inc.
839 boul. Taschereau
Tel: 679-1890

Repentigny
Barnabé Campbell Auto Inc.
142 rue Notre-Dame
Tel: 581-6430

St-Eustache
Toyota St. Eustache Inc.
260 boul. Sauvé
Tel: 627-2697

Ste-Thérèse
Blainville Toyota Inc.
104 boul. Desjardins
Tel: 622-3313

Terrebonne
Automobiles L. G. Léveillé Inc.
501 boul. Terrebonne
Tel: 471-4117

Varennes
Varennes Toyota Inc.
1727 Route 132
Tel: 652-9805

VOUS TROUVEREZ AUSSI DES CONCESSIONNAIRES DANS LES VILLES SUIVANTES: ALMA · BAIE COMEAU · CAPLAN · CHICOUTIMI · CO DORCHESTER · DRUMMONDVILLE · FARNHAM · GASPE SUD · GRANBY · JOLIETTE · LACHUTE · LA MALBAIE · LEVIS · MAGOG · MATANE · MONT JOLI · MONT LAURIER · NICOLET · POINTE GATINEAU · QUEBEC · RICHMOND · RIGAUD · RIMOUSKI · RIVIERE DU LOUP · ROUYN · SEPT ILES · SHAWINIGAN · SHERBROOKE · ST-FELICIEN · ST-HYACINTHE · ST-JEAN · ST-JERÔME · ST-JOACHIM · DE TOURELLE · ST-NORBERT DE BERTHIER · ST-PASCAL DE KAMOURASKA · ST-RAYMOND DE PORTNEUF · THETFORD MINES · THURSO · TRACY · TROIS RIVIERES · VALLEYFIELD · VAL-DAVID · VICTORIAVILLE